Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 15 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE, Haïphong

Société anon., 10 juillet 1899.

Hermann NOACK-DOLLFUS
(Lyon, 16 mai 1846-Cannes, 8 février 1918)
Président des Ciments Portland artificiels de l'Indochine

Ingénieur ECP.
Il épouse une Dlle Dollfus, de Mulhouse, où il s'établit en 1879 et adopte le nom de Noach-Dollfus, conformément aux usages locaux.
Chef de la maison Noack-Dollfus (textiles) à La Valdoie, près Belfort, et Mulhouse.
Fondateur des Chemins de fer sur route de Mulhouse à Ensisheim et des Tramways de Mulhouse.
Administrateur de la Société générale alsacienne de banque (Sogenal), filiale de la Société générale.
Vice-président de la Société industrielle de Mulhouse, juge au tribunal arbitral de la Corporation textile d'Alsace-Lorraine.
Expulsé de Mulhouse le 28 janvier 1896 pour fêtes réitérées données à son domicile par le groupe francophile "Quand même".
Fondateur et vice-président de la Cotonnière de l'Indo-Chine à Haïphong.
Fondateur et président des Ciments de l'Indochine à Haïphong.
Chevalier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1903.
Source : Base Léonore de la Légion d'honneur.

Eugène ENGEL (1854-1920)

Né le 8 février 1854 à Darnach (Haut-Rhin).
Fils de Frédéric Engel, manufacturier, et Julie Dollfus.
Frère cadet d'Eugène, président de la Société cotonnière de l'Indochine.
Marié à Madeleine Metgé.
Ingénieur E.C.P.
Co-gérant de Dollfus-Mieg & Cie (DMC) à Mulhouse (1890-1895).
Administrateur délégué de la Société cotonnière de l'Indo-Chine.
Co-fondateur des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine (1898).
Président de Blanchiments, teintures et imprimés à Villefranche-sur-Saône.
Administrateur, avec Albert Butin, de la Société des mines de manganèse de Las Cabesses (Ariège) et de la Société d'exploitations minières du Sud-Ouest (1907-1908).
Administrateur de la Société des Carbures métalliques (absorbée en 1919 par la Société d'électro-chimie).
Président de la Société d'électro-chimie (fusionnée en 1921 avec la Société d'électro-métallurgie-Ugine).

HAÏPHONG AU BERCEAU
Une artisan de la première heure du Tonkin industriel
Albert Butin,
fondateur de la Société cotonnière et des cimenteries
(*L'Écho annamite*, 23 octobre 1939)

À l'occasion du quarantenaire de l'industrie du ciment, une des premières industries créées au Tonkin, le *Courrier d'Haïphong* rappelle le souvenir d'un des hommes à qui le port d'Haïphong doit le plus : Albert Butin. Ce fut le fondateur de la Société Cotonnière et de la Société des Ciments à la fois.

Le collaborateur du *Courrier d'Haïphong*, Pierre Duclaux, fit sa connaissance en 1900, en arrivant de France. C'était un homme de 32 ans, qui avait déjà passablement couru le monde, ayant fait du chemin de fer en France, en Espagne et un peu en Roumanie.

Il avait été envoyé, trois ans auparavant, en Indochine par un groupe industriel et avait voyagé sur le même bateau que Doumer, qui venait prendre le gouvernement général. Débarqué à Saigon, il avait longuement visité la Cochinchine, et un peu le Cambodge s'enquérant, s'informant, voyant beaucoup de gens.

Puis il avait remonté toute la côte d'Annam, à cheval, en palanquin ou en sampan, s'arrêtant en route. Et il était arrivé au Tonkin, où il avait achevé son exploration industrielle méticuleuse et persévérante, couvrant de notes des carnets entiers.

Ses conclusions avaient été que les deux industries les plus immédiatement intéressantes étaient la filature et la cimenterie, essentielles pour les travaux projetés par Doumer. Comme emplacement des deux usines, il avait choisi Haïphong. De retour en France, pour l'exécution des projets et des plans, il était revenu, depuis environ un an, commencer la construction.

La Cotonnière était assez avancée, le gros œuvre des bâtiments à peu terminé, les machines en montage. Une quinzaine à jours après l'arrivée de M. Duclaux, on en inaugura la cheminée.

La Cimenterie était beaucoup moins avancée. La future usine n'était encore qu'un vaste marais où commençaient les remblais. Sur la rive du canal, un appontement en bois avec une forte digue, devait servir au débarquement des grosses pièces, et les decauvilles commençaient à s'installer au milieu des remblais, des tas de sable et de ballast. Enfin, un chimiste examinait les calcaires des deux sông, concession de la Société des Ciments.

Sur tout cela régnait Butin, et ce n'était pas toujours aisé, dans un pays alors sans grandes ressources, où manquaient à chaque instant les fournitures les plus indispensables : fers, ciment, quincaillerie.

Monteurs anglais, contremaîtres français, électriciens allemands, entrepreneurs et ouvriers chinois, main-d'œuvre indigène de plusieurs centaines de coolies : tout ce monde n'était pas facile à diriger.

D'autre part, on avait commis en France une grande erreur, sous prétexte que les usines étaient d'importance modeste. La cimenterie était faite pour 20.000 tonnes ; elle en fait 350.000 aujourd'hui. On avait envoyé, non des directeurs de valeur, mais de simples chefs de fabrication, bon praticiens en France, mais que les conditions entièrement nouvelles déroutaient. Avec la meilleure volonté, ils ne savaient rien résoudre, repassaient à Butin toutes leurs difficultés, en créaient souvent eux-mêmes.

Il était grand travailleur. Du matin au soir, pas le moindre répit : dessins, plans, ordres, commandes, correspondance, visites des chantiers, etc.

On allait à la cotonnière à cheval. Pour aller à la Cimenterie, c'était plus compliqué: sampan sur le sông Tam-Bac ; digue étroite et glissante, tout le long de l'immense mare

de Haly, de nouveau sampan sur le canal. Après quelque temps, on eut un canot à vapeur.

Malheureusement, d'Espagne et des Balkans, de son long voyage à travers une Indochine encore primitive, Butin avait rapporté un paludisme terrible. Il avait des accès extrêmement violents, qu'on ne parvenait pas à arrêter avec les ressources limitées de l'époque.

Il travaillait cependant sans arrêt, hors de ses accès de fièvre, pendant 12 ou 13 mois.

La cotonnière était mise en route, non sans peine. La cimenterie à peu près achevée, allait tourner, elle aussi.

Butin n'en pouvait plus, tant à cause du travail acharné qu'il fallait fournir, le dimanche comme les autres jours, que par suite de son état de santé.

Il rentra en France, fortement éprouvé, ayant créé, de toutes pièces, les deux usines les plus importantes de Haïphong.

Il n'est jamais plus revenu ici, se contentant, en France, d'une modeste industrie, qu'il avait acquis et où il était son maître.

L'estime dans laquelle le tenaient des gens comme Doumer, gouverneur général, Guillemoto, directeur des Travaux publics, Saint-Fort-Mortier, constructeur du pont Doumer [à Hanoï], montre quelle aurait pu être sa situation si sa santé lui avait permis de persister dans la voie des entreprises coloniales.

C'est un des rares hommes dont l'œuvre subsiste entière, encore agrandie, sans un défaut, sans une faiblesse ; un des créateurs les plus indiscutables de notre industrie indochinoise. Haïphong lui doit des millions.

LES GRANDS ENTREPRISES COLONIALES
LA SOCIÉTÉ DES CIMENTS DU TONKIN

par E. M. MATHEY.

(*Le Journal des débats*, 18 avril 1942)

Il y a deux ans on célébrait, au Tonkin, à Haïphong, le quarantenaire de la création de la Société des ciments.

L'histoire de la fondation de cette entreprise vaut la peine d'être contée.

En 1897, Paul Doumer quittait la France pour rejoindre son poste de gouverneur général de l'Indochine.

À bord du même paquebot, voyageait un homme de 33 ans, Albert Butin, qu'un groupe industriel français envoyait là-bas, pour se rendre compte, sur place, des industries qu'il était possible de créer.

Les deux hommes se lièrent d'amitié. L'un, le gouverneur, exposant à l'autre le programme des grands travaux qu'il comptait accomplir pour la mise en valeur définitive de la colonie.

De ces conversations quotidiennes et encouragé par Paul Doumer, Albert Butin acquit la conviction que deux industries primordiales étaient à créer celle du ciment et une société cotonnière.

C'est de la première de ces deux entreprises que nous parlerons aujourd'hui.

Après avoir exploré la Cochinchine, le Cambodge, s'enquérant à gauche et à droite des possibilités de ces deux régions, Albert Butin revint en France convaincu, étant donné les grands travaux portuaires et autres que le gouverneur général allait entreprendre, qu'une cimenterie était de toute première importance.

Haïphong était loin d'être le port moderne qu'il est aujourd'hui. Quelques bâtiments administratifs, une caserne, quelques maisons d'Européens. Pour le reste, des paillotes, un village de pêcheurs, quelques échoppes de marchands chinois.

On donna à Albert Butin, pour construire son usine, un terrain qui n'était qu'un vaste marais et l'on commença les remblais.

Sur la rive du canal, on construisit un appontement en bois avec une forte digue susceptible de servir au débarquement des grosses pièces qu'on attendait de France puis, des Decauville furent installés parmi les remblais, tas de sable et de ballast. Enfin, un chimiste examina les calcaires des deux « songs [1] » que le gouvernement général avait donnés en concession à la jeune Société des ciments.

Ce fut un travail de géants qui commença alors, dans un pays aux ressources plutôt précaires, à l'époque. À chaque instant venaient à manquer les fournitures les plus indispensables : fer. ciment, quincaillerie, outils, etc. Lorsque la marchandise arrivait, elle était de l'ordre le plus disparate moteurs anglais, fers français ou anglais aux mesures différentes, pièces de rechange de provenances diverses et dont le montage posait souvent d'insolubles problèmes.

Quant au personnel européen, il se composait de contremaîtres français, d'électriciens allemands, d'entrepreneurs italiens ou chinois, d'ouvriers chinois et d'une main-d'œuvre locale, de coolies qui, en grosse majorité travaillaient pour la première fois à la création d'une œuvre industrielle. Il est aisé de se rendre compte des difficultés de tous ordres qu'Albert Butin eut à surmonter.

D'autre part, on avait commis, en France, la grave erreur, sous prétexte que les usines devaient être d'une importance modeste, d'envoyer non des chefs techniques de valeur, mais de simples chefs de fabrication excellents en France, mais que les conditions de travail et de vie, là-bas. déroutaient complètement. Malgré toute leur bonne volonté, ils manquaient totalement d'initiative, repassaient à Butin toutes les difficultés qu'ils avaient à résoudre et, finalement, en créaient souvent eux-mêmes.

Albert Butin devait être partout dessins, plans, ordres, commandes, correspondance, chantiers, etc. Il fallait se déplacer à cheval ou en sampan, sur la digue étroite et glissante du song Tarn Bac, tout le long de l'immense marais de Haly. d'abord, sur le canal, ensuite.

Après treize mois d'un travail forcené, Albert Butin put voir enfin tourner sa cimenterie. Miné par le paludisme, il se résolut alors à rentrer en France où il s'occupa d'une petite industrie privée qu'il avait acquise et jamais plus il ne retourna là-bas.

Celle qui, dans l'esprit de ses fondateurs, devait rester une modeste petite cimenterie coloniale avec une capacité maxima de 20.000 tonnes, en produit aujourd'hui plus de 600.000 annuellement et se trouve outillée pour augmenter encore sa production.

Avec la Société cotonnière du Tonkin, dont nous parlerons dans un prochain article, on peut dire que c'est beaucoup grâce à Albert Butin que le port d'Haïphong est devenu ce qu'il est aujourd'hui.

Dans la grisaille des temps que nous vivons et dans l'inconnu du lendemain que nous supportons, il est réconfortant de se remémorer l'œuvre de tels hommes d'action.

SOCIÉTÉ
des Ciments Portland artificiels
DE L'INDOCHINE
Société anonyme au capital de 1.500.000 francs
Siège social : 65, rue de la Victoire, Paris
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 septembre 1899)

La Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine vient d'être constituée au capital de 1.500.000 francs. Elle construit à Haïphong, tête de ligne des Chemins de fer

---

[1] Bras du fleuve Rouge qui constituent à, Haïphong. embouchure du fleuve, un vaste delta.

du Tonkin et du Yunnan, ville qui est appelée à devenir un port très important d'Extrême-Orient, une usine qui sera capable de fournir 30.000 tonnes de ciment et chaux hydraulique. C'est plus que n'en consommera l'Indo-Chine, mais la société s'est organisée dès maintenant pour exporter ces produits dans tous les pays limitrophes, ainsi qu'à Java, Sumatra, Bornéo et les Philippines.

[Appui de la Société cotonnière de l'Indo-Chine]

La construction de l'usine va se faire avec une rapidité d'autant plus grande que l'étude de toute cette affaire a été faite par la Société cotonnière de l'Indo-Chine dont une partie des administrateurs est commune aux deux sociétés.

La Société cotonnière de l'Indo-Chine, qui construit à Haïphong une filature de 20.000 broches, laquelle va, d'ailleurs, fonctionner cette année, a fait les recherches nécessaires dans le Tonkin et l'Annam pour y trouver les matières premières indispensables à la fabrication d'un ciment de premier choix.

La Société des Ciments constituée s'est donc trouvée, dès sa naissance, à la tête de concessions, de terrains achetés, etc., ce qui a été pour elle un avantage considérable.

Le matériel de fabrication, commandé depuis quelque temps déjà, sera rendu à Haïphong cette année-ci encore et tout fait espérer que les livraisons de ciment pourront commencer au mois de mai ou de juin de l'année prochaine.

Société des ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 octobre 1899)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 mai 1899, M. Eugène Engel, demeurant à Paris, avenue Victor-Hugo, 48, et M. Louis-René Marchegay, demeurant à Paris, rue Cardinet, 44, ont établi les statuts d'une société anonyme qui sera régie par les lois des 24 juillet 1867 et 1er août 1893.

La société prend la dénomination de : Société des ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine.

Elle a pour objet : la fabrication et la vente des chaux, ciments et tous produits dérivés, tous travaux de béton et de ciment armé. La construction, l'achat, la location d'usines et carrières. Toutes opérations industrielles, commerciales, financières et immobilières se rattachant même indirectement à l'objet de la société. Elle pourra, sous quelque forme que ce soit, prendre toute participation dans toutes sociétés similaires existantes ou à créer et à toutes entreprises de travaux publics ou privés.

La durée de la société est fixée à 50 années qui ont pris cours le jour de sa constitution définitive (10 juillet 1899).

Le siège social est à Paris, rue de la Victoire, no 65.

Le capital social est de 1.500.000 francs divisé en 3.000 actions chacune, entièrement souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, à chaque inventaire, il sera prélevé : 1° 5 % destinés a la réserve légale ; 2° la somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt de 6 % des capitaux versés et non remboursés. Le reliquat sera attribué : 15 % au conseil d'administration, 60 % aux actions, 25 % aux parts de fondateur. L'assemblée générale pourra décider que le dividende qui excédera l'intérêt ci-dessus prévu au profit des actionnaires s'imputera sur le capital social et l'amortira a due concurrence.

Pour représenter la part de 25 % dans les bénéfices attribués aux fondateurs et aux premiers actionnaires, il sera créé : 3.600 parts, sans fixation de valeur, sur lesquelles 600 seront mises à la disposition de M. Eugène Engel, et 3.000 aux premiers actionnaires, à raison d'une part par action.

Ont été nommés administrateurs : M. Hermann-Noack Dollfus, manufacturier à Mulhouse (Alsace) ; M. Eugène Engel, industriel à Paris, avenue Victor-Hugo, 48 ; M. Louis Marchegay, industriel à Paris, rue Cardinet, 44 ; M. Ulysse Pila, négociant à Lyon, rue de la République,2 ; M. André Rickmers, armateur à Brème [2] ; M. Émile Isidor [3], rentier à Paris, rue Bosio, 9 ; M. Fernand Crémieux [4], rentier à Paris, rue Clément-Marot, 24 ; M. Jules Guilhaumat [5], ingénieur à Paris, rue Caumartin, 4 ; M. Édouard Candlot [6], ingénieur à Paris, rue d'Edimbourg, 18. — *Petites Affiches*, 26 juillet 1889.

N° 968. — ARRÊTÉ autorisant M. Rousselin [7] à céder à la Société des ciments de Portland artificiels de l'indo-Chine ses droits à l'exploitation d'une carrières de pierres calcaires dans la montagne de Nui-voi, province de Haiphong.
(*Le Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1899, p. 1504-1505)

Du 19 novembre 1899

Le Gouverneur général de l'indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;
Vu l'arrêté du 27 juin 1896, réglementant l'exploitation des carrières sur le territoire du Tonkin ;
Vu l'arrêté du 8 janvier 1897, autorisant M. Rousselin, entrepreneur à Hanoï, à ouvrir une carrière de pierres dans la montagne dite Nui-voi, province de Haïphong ;
Vu la lettre du 9 août 1899 par laquelle M. Rousselin a demandé l'autorisation de céder à la Société des ciments de Portland artificiels de l'Indo-Chine, les droits que lui ont conférés l'arrêté précité et la convention intervenue entre lui et M. le résident-maire de Haïphong, le 10r décembre 1897 ; Il
Vu l'avis favorable émis sur cette demande par M. le résident de la province de Haïphong ;
Vu le rapport du Directeur des Travaux publics ;
Sur la proposition du Résident supérieur au Tonkin,

ARRÊTE :
Article premier. — M. Rousselin, entrepreneur à Hanoï, est autorisé à céder à la Société des ciments de Portland artificiels de l'Indo-Chine ses droits à l'exploitation

---

[2] André Rickmers : associé de Pila dans les Docks et houillères de Tourane et la Société cotonnière de l'Indo-Chine à Haïphong. Administrateur de l'Est-Asiatique français.
[3] *Émile* Marx Isidor (Charles, Vosges, 10 décembre 1937-Paris, 18 décembre 1908) : banquier. Marié à Sophie Blum. Dont Gabrielle (Mme Jules Cahen : ci-dessous) et x (Mme Maurice Braunstein), des Papeteries Braunstein (papiers à cigarettes Zig-Zag…)
[4] Fernand Crémieux (1857-1928) : marié en 1880 à Alexandrie avec Soltana Aghion. Dont Esther (Mme André Alphandéry, banquier), Robert, avocat, créateur en 1924 à Saïgon de l'*Information d'Extrême-Orient*, et Suzanne (Mme Robert Servan-Schreiber), sénatrice. Avocat, député (1885-1889, 1893-1898), puis sénateur (1903-1928) du Gard. Administrateur des Pêcheries de nacre et huîtres perlières de la baie de Djibouti (1899-1900) — avec Engel — et de la Société minière du Soudan français (1901).
[5] Jules Guilhaumat : École des mines de Saint-Étienne, 1864. Ingénieur principal à Hongay (1894-1898), puis ingénieur-conseil à Paris des Charbonnages du Tonkin..
[6] Édouard Candlot : ingénieur-conseil en ciments (voir plus bas).
[7] Albert Rousselin (Douai, 1871-Mytho, 1904) : Polytechnique 1891. Entrepreneur à Hanoï (1896). Dans l'impossibilité d'exécuter un marché de phares, il se suicide (presse métropolitaine des 18-19 février 1904).

d'une carrière de pierres calcaires dans la montagne de Nui-voi, province de Haïphong, tel qu'ils lui ont été conférés par l'arrêté du 8 janvier 1897.

Art. 2. — La dite Société se trouvera subrogée, aussitôt la réalisation de la cession, dans tous les droits accordés à M. Rousselin par la convention intervenue le 1er décembre 1897, entre le résident-maire de Haïphong et lui au sujet de terrains domaniaux attenant à la carrière de Nui-voi.

Art. 3. — En conséquence, les droits d'exploitation et d'occupation concédés à cet entrepreneur par les deux actes ci-dessus désignés, seront exercés par la Société des ciments de Portland artificiels de l'Indo-Chine qui, d'autre part, devra exécuter toutes les charges et conditions imposées à M. Rousselin par les actes précités et les règlements, sans aucune exception ni réserve.

Art. 4. — Le Résident supérieur au Tonkin et le Directeur des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 19 novembre 1899.

PAUL DOUMER.

Par le Gouverneur général :

Le Résident supérieur p. i. au Tonkin,

J. MOREL.

Le Directeur des Travaux publics du Tonkin,

E. DARDENNE.

LES FÊTES DE NOËL A HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1899)

……

Le 25, le Gouverneur général, venant de visiter les fortifications de Hongay, s'est arrêté de 2 h. à 3 h. 30. à l'usine à ciments, dont il a posé la première pierre. Il n'y avait rien d'officiel. M. Doumer n'a pas paru en ville. Les corps constitués n'ont même pas été prévenus.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Le ciment artificiel au Tonkin

(*La Dépêche coloniale*, 11 janvier 1900)

Un arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 16 octobre 1899, approuve la renonciation faite par M. Dousdebès (Albert), négociant à Haïphong, au profit de la Société anonyme des Ciments de Portland artificiels de l'Indochine au capital de 1.500.000 fr., dont le siège est a Paris, rue de la Victoire, 65, des droits qui lui ont été conférés par un arrêté en date du 8 juin 1898, sur un terrain domanial d'une superficie approximative de trois mille hectares situé dans l'île des Deux-Songs, province de Quang-Yên.

En conséquence, ledit terrain, précédemment concédé provisoirement à M. Dousdebès, est acquis définitivement à la Société des ciments de Portland artificiels de l'Indo-Chine.

Cette société devra exécuter toutes les charges et conditions imposées à M. Dousdebès.

Nous pouvons ajouter que la Société des ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine s'est rendue acquéreur d'une seconde concession de calcaires à la montagne de l'Éléphant et s'est assurée de divers côtés des gisements de calcaires purs.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine, qui s'occupe avec tant d'intérêt du développement commercial et industriel de la colonie, s'est rendu, le 25 décembre, à Haïphong, pour présider à la cérémonie de la pose de la première pierre de l'usine de la société.

Haïphong
Fabrique de ciment et de chaux hydraulique
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-935)

A[lbert] Butin [8], directeur général. — Astier, directeur technique. — Duclaux, secrétaire. — Garnier, chef mécanicien. — Beaudoin, chimiste.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 mai 1901)

28 mai, 3 h., ord. et extraord. — Ciments Portland Artificiels de l'Indo-Chine. — Au siège social, 65, rue de la Victoire, Paris. — Extraord., ordre du jour : Augmentation du capital et modification aux statuts. — *Petites Affiches*, 7.

CHRONIQUE RÉGIONALE
Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 décembre 1901)

Pendant son court séjour à Haïphong, M. Doumer est allé visiter l'usine à ciment. M. Candlot, président du Syndicat français des chaux et ciments, accompagnait le Gouverneur général.

……

Sté des ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine
(Société d'études coloniales de Belgique,
Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902)

Siège social ; 65, rue de la Victoire, Paris. — Administrateurs : MM. [Hermann Noack-]Dollfus, E[ugène] Engel, É[mile] Marchegay [9], U[lysse] Pila, A. Rickmers, E. Isidor,

---

[8] Albert Butin : ingénieur ECP. Auteur d'articles dans *Le Génie civil*. Premier directeur général en 1898 et 1899 de la Cotonnière de l'Indochine et des Ciments Portland artificiels de l'Indochine à Haïphong. Atteint de paludisme, il rentre bientôt en France pour y diriger à Paris une maison à son nom spécialisée dans la ferblanterie, la tôlerie fine, les articles d'éclairage, les tuyaux flexibles. Administrateur, avec Eugène Engel, des Mines de manganèse de Las Cabesses (Ariège) et des Exploitations minières du Sud-Ouest, fondées en 1907 et 1908. Ingénieur à Paris des Sociétés minières du Tonkin et de Thanh-Moi. Pourrait aussi avoir aussi été administrateur de la Société nouvelle des Éts Adt (articles en carton et pâte de bois), présidée par Octave Butin, dont il n'était ni le frère, ni le fils.

[9] Émile Marchegay (Écully, 1873-Cannes, 1915) : Polytechnicien, gendre d'Hermann Noack-Dollfus.

F[ernand] Crémieux, J[ules] Guilhaumat, É[douard] Candlot. — Objet : fabrication, vente de chaux, ciments ; tous travaux de béton et de ciment armés. Construction, achat, location d'usines et carrières. — Capital : un million cinq cent mille francs en 3.000 actions de 500 fr., 3.600 parts de fondateur, dont 600 aux fondateurs et 3.000 aux souscripteurs.

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 février 1902)

19 fév., 2 h., ext. — Ciments Portland Artificiels de l'Indo-Chine. — Au siège social, 33, rue Joubert, Paris. — Ordre du jour : Vérification des formalités concernant l'augmentation du capital. Modifications aux statuts. — *Petites Affiches*, 5.

1902 : entrée au conseil de Raymond Ferrant,
docteur en droit,
administrateur délégué des Charbonnages du Tonkin

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française,* 21 mai 1903)
(*Bulletin officiel de l'Indo-Chine française*, juin 1903, pp. 580-591)

Au grade de chevalier

Engel (Eugène), industriel ; a pris la plus grande part à la fondation d'importantes industries au Tonkin : Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition de Hanoï.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française,* 18 juillet 1903)

Chevaliers

Noack-Dollfus (Hermann), ingénieur civil, industriel. Président du conseil d'administration de la Société des ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine. Vice-président du conseil d'administration de la Société cotonnière de l'Indo-Chine. Grand prix à l'exposition de Hanoï (1902-1903). A rendu d'importants services à l'industrie française aux colonies ; 35 ans de pratique industrielle.

INDO-CHINE
Rapport de G. Deherme,
fondateur de l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine à Paris
(*La Quinzaine coloniale*, 10 juillet 1904)

[…] Très méfiant à notre égard, non sans motifs peut-être, l'Annamite préfère être payé par un caï qui le vole que par nous directement. À l'atelier de menuiserie de la cimenterie de Haïphong, où les ouvriers scieurs sont aux pièces, j'ai vu un métreur rétribué par eux vérifier les opérations du métreur de la Compagnie. […]

Dans tous les ateliers que j'ai visités, c'est là où le salaire était le plus élevé qu'on obtenait les meilleurs résultats. Le travail aux pièces, la prime minimum ou le compteur automatique sont excellents. Quand on peut traiter avec un marchandeur indigène, c'est parfait.

Mais il convient, avant toutes choses, d'élever les salaires. Malheureusement, la main-d'œuvre est déjà, en réalité, aussi coûteuse qu'en France, hormis pour le travail mécanique.

Cela tient en partie aux mauvaises habitudes de travail et à l'opinion, très fausse, qu'on a des Annamites. Ainsi, dans une fabrique de ciments artificiels, à Haïphong (600 ouvriers, 600 chevaux-vapeur) que j'ai visitée en détail, on transportait encore la matière première dans des petits paniers, sur les épaules, sous prétexte que les wagonnets sont trop lourds pour les Annamites et que ceux-ci sont accoutumés à porter des petits paniers et non à pousser des wagonnets ! À la même usine, j'ai vu des ouvriers menuisiers et emballeurs travailler à la manière annamite, accroupis par terre. On a bien installé des établis, mais ce serait perdre du temps que d'apprendre aux ouvriers à s'en servir. Une machine, par exemple, doit égaliser à la fois les deux extrémités d'un tonneau : l'ouvrier, qui est aux pièces, ne fait marcher la machine que d'un côté et retourne le tonneau. Si l'on prenait la peine de faire son apprentissage, son gain pourrait être doublé, et la Compagnie y gagnerait sur les frais généraux. Mais les industriels ne se préoccupèrent pas de former, de perfectionner leurs ouvriers, ceux-ci se contentant d'un salaire infime, et ils travaillent à leur fantaisie. […]

DÉCISIONS ET AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*,15 avril 1905)

À partir du 15 avril 1905, les actions et les parts de fondateur de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

Ces titres seront inscrits à la deuxième partie du *Bulletin de la cote*.

4.000 actions de 500 fr.. émises au pair, entièrement libérées et au porteur, jouissance 30 juin 1904, ex-coupon n° 1 ;

3.600 parts de fondateur au porteur, coupon n° 1 attaché.

Les actions numéros 1 à 3.000 doivent être munies de l'estampille suivante : « Capital porté à 2 millions de francs par décision des assemblées extraordinaires des 28 mai 1901 et 5 mars 1902. »

Siège social à Paris, rue Joubert, 33.

Service des titres et des coupons au Comptoir national d'escompte, rue Bergère, 14.

Coll. Olivier Galand
239 Tonkin – Haïphong. — La Cimenterie (Coll. Dieulefils)

Coll. Olivier Galand
216 Tonkin – Haïphong. — Les bords du Cuâ-Cam. — La Cimenterie (Coll. Dieulefils)

Coll. Olivier Galand
521 Tonkin – Haïphong. — Fabrique de ciment (Coll. Dieulefils)

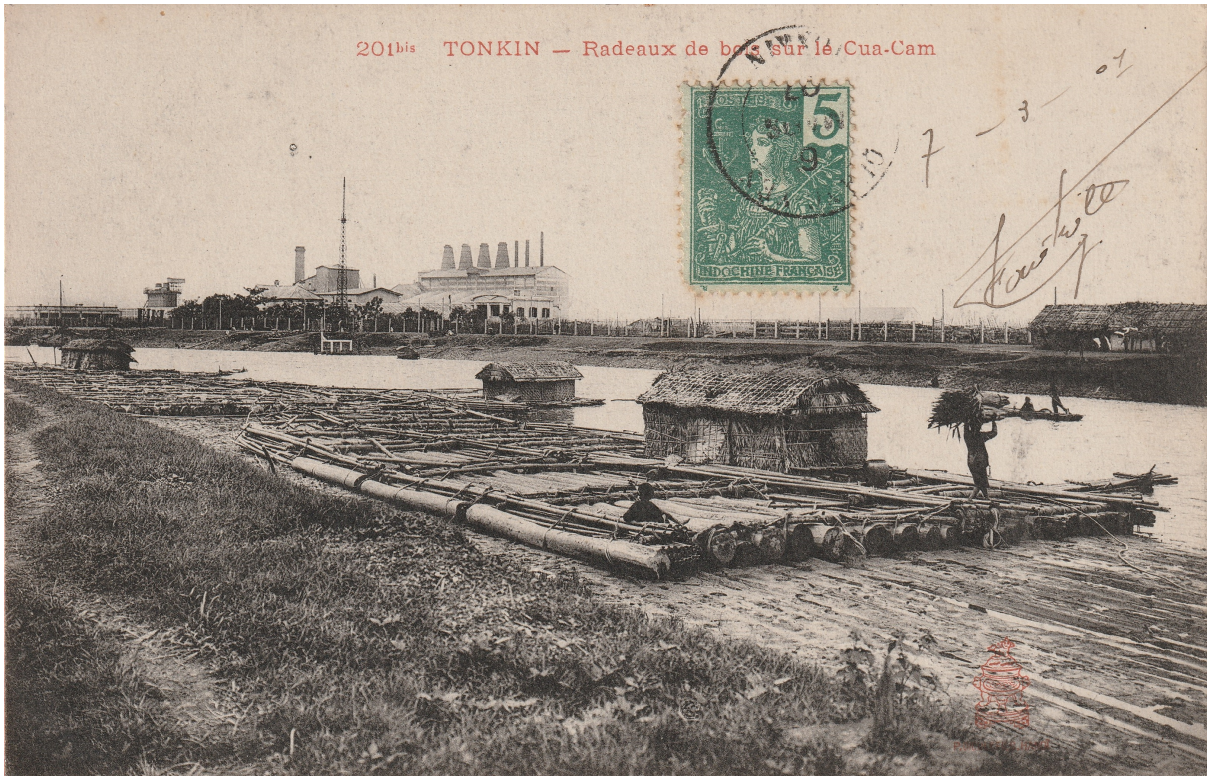

Coll. Olivier Galand
239 Tonkin – Haïphong. — Radeaux de bois sur le Cua-Cam devant la Cimenterie (Coll. Dieulefils)

Coll. Olivier Galand
135 Tonkin – Haïphong. — Cimenterie (Coll. de l'Union commerciale indochinoise)

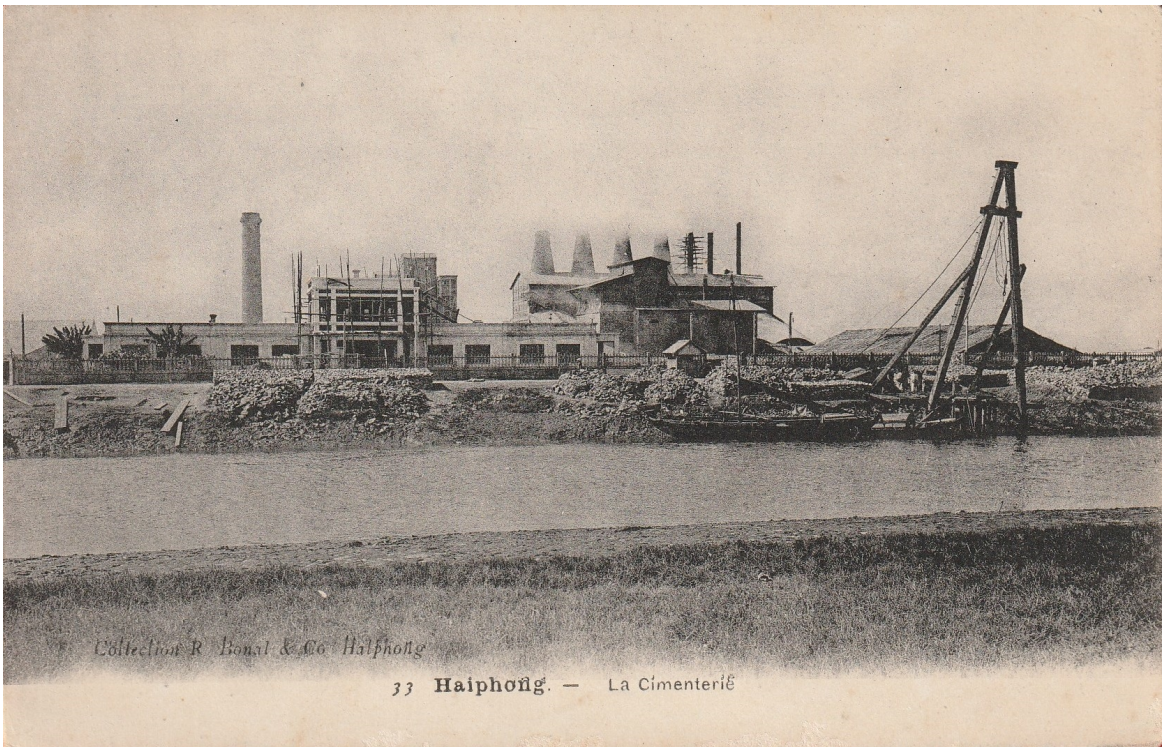

Coll. Olivier Galand
33 Haïphong. — La Cimenterie. — Collection Raymond Bonal & C°, Haïphong

L'industrie du ciment en France
par Robert Pitaval
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 octobre 1905)

……

Si l'on va plus loin, dans nos colonies asiatiques, on trouve la jeune Société des Ciments de l'Indo-Chine installée au Tonkin qui, sous l'énergique impulsion d'ingénieurs coloniaux de premier ordre, comme M. [Jules] Guilhaumat, est en train de conquérir tous les débouchés de l'Extrême-Orient.

……

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 1er janvier 1905-6 janvier 1906)

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS
DE L'INDO-CHINE
Société anonyme au capital de 2.000 000 de Francs. Siège social.
33, RUE JOUBERT — PARIS
USINE A HAIPHONG

Adresse Télégraphique : CIPORTIN — Haiphong / Paris

AGENTS GÉNÉRAUX
UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE
Compagnie lyonnaise -- Comptoir Français
GODARD & Cie RÉUNIS

Tous les produits fabriqués par la Société sont rigoureusement contrôlés par le service des Travaux Publics de l'Indo-Chine, ils sont donc garantis de la manière la plus complète, et tout travail judicieusement fait avec ces matériaux ne peut que donner entière satisfaction.

Les Ciments Portland de Haiphong sont tout spécialement recommandés pour :

Les ouvrages en prise à la mer.
Les travaux en ciment armé.
La confection de dalles en ciment.
La confection de chappes et tous ouvrages devant donner de grandes résistances, non seulement à la compression mais aussi à l'usure.
Les personnes désireuses de se rendre compte des qualités, des commodités et de l'économie qu'offrent les constructions en ciment armé peuvent se présenter à l'usine où elles pourront visiter un grand nombre de ces constructions.
En plus des constructions en ciment armé faites à l'usine même, l'on peut voir dès à présent un grand nombre de ce genre d'ouvrage exécuté au Tonkin avec le ciment de la Société en entr'autres choses : des terrasses, planchers et escaliers dans les nouveaux magasins et ateliers de la maison *Godard de Havet*, des toitures, et escaliers à l'Usine électrique à *Haiphong*, une toiture de plus de 800 m. de la maison de M. Coulet, Boulevard Amiral de Beaumont, une toiture d'un grand magasin de la Société Cotonnière à Haiphong, etc...
Pour la vente au détail, s'adresser chez les principaux négociants en matériaux de construction.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS
DE L'INDO-CHINE
Société anonyme au captal de 2.000 000 de francs.
Siège social : .43, RUE JOUBERT — PARIS
USIINE À HAÏPHONG

Adresse télégraphique : CIPORTIN Haiphong, Paris
AGENTS GÉNÉRAUX
UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE
COMPAGNIE LYONNAISE — COMPTOIR FRANÇAIS
GODARD & Cie RÉUNIS.

Tous les produits fabriqués par la Société sont rigoureusement contrôlés par le service des travaux publics de l'Indo-Chine, ils sont donc garantis de la manière la plus complète, et tout travail judicieusement fait avec ces matériaux ne peut que donner entière satisfaction.

Les Ciments Portland de Haïphong sont tout spécialement recommandés pour :
Les ouvrages en prise à la mer.
Les travaux en ciment armé.
La confection de dalles en ciment.
La confection de chapes et tous ouvrages devant donner de grandes résistances, non seulement à la. compression mais aussi à l'usure.
Les personnes désireuses de se rendre compte des qualités, des commodités et de l'économie qu'offrent les constructions en ciment arme peuvent se présenter à l'usine où elles pourront visiter un grand nombre de ces constructions.
En plus des constructions en ciment armé faites à l'usine même, l'on peut voir dès à présent un grand nombre de ce genre d'ouvrage exécuté au Tonkin avec le ciment de la Société. En entre autres, citons : des terrasses, planchers et escaliers dans les nouveaux magasins et ateliers de la maison Godard de Hanoï, des toitures, et escaliers à l'usine électrique à Haïphong, une toiture de plus de 800 m. de la maison de M. Coulet, boulevard Amiral-de-Beaumont, une toiture d'un gland magasin de la Société Cotonnière à Haïphong, etc.
Pour la vente au détail, s'adresser chez les principaux négociants en matériaux de construction.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère du commerce, de l'industrie et du travail
Les croix de l'Exposition de Liège
(*Journal officiel de la République française*, 13 octobre 1906, p. 6893)

Candlot (*Édouard*-Louis), directeur-gérant de Compagnie parisienne des ciments Portland artificiels à Dennemont (Seine-et-Oise), membre du jury.

Extrait de son dossier (Base Léonore) :
Comme ingénieur-conseil, M. Édouard Candlot a construit des usines en Russie, en Algérie, au Tonkin. L'usine d'Haïphong occupe 500 ouvriers et fabrique 40.000 t./an. M. Éd. Candlot s'est rendu à Haïphong pour mettre en marche cette usine.

Liste des électeurs de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 et 10 mars 1907)

Bacon, Benoît, chef de fabrication de la Société des Ciments,
Barrière, Just, Gustave, directeur Société Ciments
Brard, René. ingénieur Société des ciments,

Brès François, contremaître Société des ciments.
Chantereau, Henri Georges Eugène employé Société ciments,
Chantereau, Gustave, Aide comptable ciment,
Dirks, Edmond, magasinier Cimenterie,
Monnin Ferdinand Frédéric surveillant Cimenterie
Rojat Jules mécanicien Cimenterie.
Vieuchange, Henri, employé à la cimenterie*,

Liste française
Radiations

Brard, ingénieur cimenterie,
Roulet, mécanicien à la Cimenterie,
Saint Julien, employé à la Cimenterie,
Vieuchange, Cimenterie.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mars 1907)

Accident de travail. — Brièvement, dans un de nos dernière numéros, nous avons mentionné la mort d'un coolie, employé à la Cimenterie, qui, occupé à réparer la toiture d'un atelier, tomba d'une hauteur de huit mètres et se tua sur le coup. Or, nous apprenons que ce coolie monta sur la toiture, sur l'ordre qui lui en fut donné par un employé de la cimenterie ; dès lors, la responsabilité de cette Société se trouve engagée et elle doit à la famille de la victime une compensation qui vienne remplacer le vide produit par sa mort.

Sans vouloir ardemment désirer au Tonkin la promulgation de la loi sur les accidents du travail, nous estimons que, dans des cas semblables, il est du devoir des chefs de maisons de se conformer aux articles de cette loi et de servir aux parents de la victime une indemnité, surtout lorsqu'ils sont vieux, indemnité qui vient remplacer les quelques piastres gagnées péniblement, lesquelles servaient à assurer la vie de toute la maisonnée, sans doute. Nous tenons à déclarer ici, que nous ignorons complètement si la Cimenterie n'a pas indemnisé les parents de la victime de l'accident relaté plus haut. Au cas où elle aurait déjà pensé comme nous, nous ne saurions trop la féliciter d'avoir fait une bonne action. Ce sont celles-là, meilleures que les théories d'assimilation et d'association de nos ministres, qui nous feront aimer du peuple protégé par nous.

Annuaire de la Compagnie des agents de change 1908, p. 1861-1863 :

Administrateurs : MM. H. Noack-Dollfus, président ; R. Ferrant, Guilhaumat, Candlot, E. Engel, E. Isidor, L. Marchegay, Ulysse Pila.

Commissaires des comptes. — MM. Lespagnol de la Tramerye, Eugène Sée.

Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin,
L'Avenir économique de nos colonies, Flammarion, Paris, 1908

[65] À Haïphong s'est installée une usine modèle pour la fabrication des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine. C'est une société anonyme au capital de 2 millions de francs, par actions de 500 francs. Le dividende a été de 25 fr. en 1905 et de 9 % en

1906, et le cours actuel est de 1.000 francs. La société, créée en 1899, a une durée de 50 ans, siège social, 33, rue Joubert, Paris.

On y fait aussi des chaux hydrauliques. L'usine et ses installations occupent une superficie de 14 hectares. Les matières premières employées sont de l'argile provenant des bords mêmes du Cua-Cam et des calcaires absolument purs extraits des carrières de l'île des Deux-Songs, où la société possède une concession de 3.000 hectares.

LISTE
DES
ÉLECTEURS DE LA VILLE DE HAÏPHONG
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 720-723)

Bacon, Benoît, chef de fabrication de la Société des ciments ;
Barrière, Gustave, directeur de la Société ciments ;
Brès, François, contremaître Société ciments ;
Cals, Alphonse-Antoine, employé cimenterie ;
Chantereau, Gustave, aide-comptable, cimenterie ;
Chantereau, Henri-Georges-Eugène, employé Société des ciments ;
Dirks, Edmond, magasinier cimenterie ;
Monnin, Ferdinand-Frédéric, surveillant cimenterie ;
Rojat, Jules, mécanicien, cimenterie ;

Liste des 124 électeurs consulaires français
ANNÉE 1908
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 724-725)

114 Société des Ciments Portland de l'Indo-Chine, Barrière, Just, entreprise industrielle, Haïphong,

---

La vie économique de nos colonies
LA SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDO-CHINE
(*Dépêche coloniale illustrée*, 15 janvier 1908)

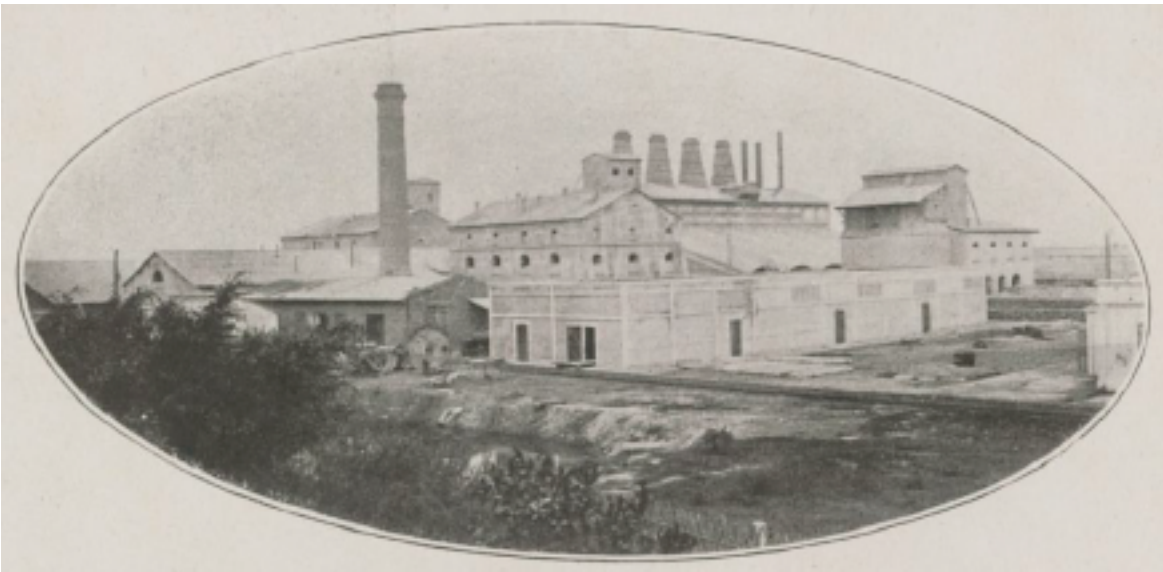

[36] Cette société, au capital de deux millions de francs, dont le. siège social est à: Paris, 33, rue Joubert, a été fondée en juillet 1899.

De longues études précédèrent le choix de l'emplacement de l'usine ; on désirait, en effet, qu'elle fût placée dans les meilleures conditions possibles, aussi bien pour les approvisionnements en matières premières que pour les facilités d'expédition.

L'emplacement choisi, à la porte d'Haïphong, répond à tous les besoins. L'usine se trouve édifiée sur un vaste terrain longeant le Cua-Cam, et, par conséquent,

parfaitement située pour les expéditions par eau ; elle va être raccordée à la voie ferrée Haïphong-Hanoï qui passe à 500 mètres et la mettra ainsi en communication avec tout le réseau ferré indo-chinois. Enfin, grâce au canal de la coupure de Haly, qui borde sur près de 800 mètres de longueur un des côtés de l'usine, l'arrivage par eau des matières premières se fait dans des [37] conditions particulièrement économiques et favorables.

Les matières premières ont été l'objet de nombreuses investigations, et ce n'est qu'après de longs mois que l'on est parvenu à trouver des calcaires répondant à toutes les exigences.

Il fallait donc s'assurer la possession d'un gisement dans lequel on ne serait pas exposé à trouver des. calcaires magnésiens dont la tolérance est de 3 % seulement ; ce gisement s'est rencontré, très heureusement à une distance peu éloignée de l'usine, dans l'île des Deux-Songs. Cette île a été explorée pendant de longs mois par le chimiste de la société, et ses analyses, contrôlées par M. Candlot, ingénieur-conseil, ont permis de constater que ces calcaires pouvaient être considérés comme chimiquement purs et, surtout, ne contenaient de magnésie qu'en proportion insignifiante. La société avant acquis en toute propriété l'île des. Deux-Songs, et possédant ainsi près de 3.000 hectares de terrains sur lesquels le calcaire forme une masse de plusieurs millions de mètres cubes, on peut dire que l'approvisionnement de l'usine en matières premières est assuré d'une manière indéfinie.

L'argile, extraite sur la berge du Cua-Cam dans l'usine même, ne fera jamais défaut.

Les diverses opérations de la fabrication. se font suivant une marche méthodique ; les matières circulent constamment dans une même direction sans jamais revenir en arrière.

Magasins et dépôts

La surface couverte des ateliers, magasins et bureaux est de 13.266 mètres. La plupart de ces bâtiments sont en ciment armé, car c'est là le genre de construction qui convient le mieux dans un pays qui, comme le Tonkin, est exposé à des typhons aussi violents que fréquents.

La matériel comprend : 4 chaudières d'ensemble 1.000 chevaux environ ; 3 moteurs à vapeur de 250 chevaux chacun ; 1 concasseur pour le calcaire ; 2 séchoirs rotatifs pour le séchage de l'argile ; 4 presses Dorsten pour la mise en briques ; 10 fours continus ; 7 groupes groupes de broyeurs à boulets et tubes finisseurs ; 1 scierie et 1 tonnellerie mécaniques pour 1.000 barils par jour ; 1 chaloupe à vapeur et plusieurs chalands et jonques.

La production annuelle de l'usine, qui était au début de 10 à 12.000 tonnes de produits hydrauliques, peut atteindre maintenant 60.000 tonnes avec le matériel ci-dessus.

L'usine comprend, en dehors du directeur et du sous-directeur, 25. employés divers, majeure partie Européens, et 2.000 ouvriers, tous indigènes.

Bureaux de la direction en béton armé

La société a, sur le terrain même de l'usine, 8 pavillons d'habitations pour ses principaux employés européens, et possède au centre de la ville une grande propriété pour le directeur et le sous-directeur. Enfin, elle a acquis à Doson, belle plage située à 20 kilomètres d'Haïphong, une propriété où, chaque été, les employés européens de l'usine vont à tour de rôle faire un séjour pendant la période des fortes chaleurs.

Les produits de l'usine d'Haïphong sont essayés et contrôlés par l'Administration des Travaux publics de l'Indo-Chine qui, outre un agent à demeure à l'usine, a un chimiste qui procède journellement à de nombreux es sais. Aussi ces produits ont-ils été rapidement appréciés en raison de leurs qualités absolument satisfaisantes et ont-ils été adoptés par tous les services du Gouvernement de l'Indo-Chine. Ils trouvent également un écoulement facile dans les pays voisins (Siam, Philippines, Chine, etc.).

La Société a obtenu les récompenses suivantes : Grand Prix à l'Exposition internationale d'Hanoï 1902-1903 ; Hors concours, membre du jury à l'Exposition internationale de Liège en 1905 ; Grand Prix à l'Exposition coloniale de Marseille en 1906.

NÉCROLOGIE
Émile Isidor
[Administrateur des Ciments Portland artificiels de l'Indochine]
(*Le Temps, Le Figaro, Le Matin*, 19 octobre 1908)

On nous prie de faire part du décès de M. Émile Isidor. Les obsèques auront lieu dimanche 20 du courant. On se réunira à dix heures à son domicile, 103, avenue Henri-Martin. L'inhumation se fera au cimetière de Nancy. Ni fleurs, ni couronnes. De la part de ses enfants et petits-enfants : M. et Mme Jules Cahen et leurs enfants, Mme Maurice Braunstein et ses enfants ; et des familles Isidor et Blum.

ANNONCES DE DIVIDENDES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 mai 1909)

Il sera propose à l'assemblée du 26 mai courant de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine, de fixer le dividende de l'exercice 1908 à 40 fr. par action, contre 50 fr. repartis pour 1907.

Ciments Portland artificiels de l'Indochine
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 393)

Tous les terrains domaniaux libres dans la région Nord de l'île des Deux-Songs, d'une contenance approximative de trois mille hectares, ont été concédés, provisoirement à M. Dousdebès par arrêté du 8 juin 1898. Ces terrains ont été concédés définitivement le 16 octobre 1899 à la Société anonyme des Ciments Portland artificiels de l'Indochine constituée par M. Dousdebès et qui est substituée à lui dans ses droits sur la concession.

Cette société, dont le siège est à Paris, possède un capital de 1.500.000 francs. Elle a installé son usine à Haïphong et s'est engagée à produire 500 tonnes de ciment pendant les 10 premières années et 3.000 par an dans la suite.

La société a, jusqu'ici, satisfait à ses engagements.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juin 1910-30 août 1911
puis, sans Bazin, du 14 février 1912 au)

CIMENTS PORTLAND HAÏPHONG.

Agents Généraux : L'Union commerciale indochinoise. En vente au Tonkin chez les principaux commerçants tels que MM. Descours, Cabaud et Cie, Deschamps et Cie, Charrière et Cie, Linossier, Speidel et Cie, Bazin et Cie, etc.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Usine à Haïphong.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911 p. 426)

MM. J. BARRIÈRE, ingénieur général.;
G. RIVAS, ingénieur chimiste, sous-directeur.

Édouard CANDLOT, président

SOCIÉTÉ
DES
CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE [10]
Siège social : à Paris, 1, rue de Stockholm.
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 1911
(*Le Recueil des assemblées générales*, 4 janvier 1912)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. H[enri] Noack-Dollfus, président honoraire ; E[douard] Candlot, président ; R[aymond] Ferrant, J. Guilhaumat, membres du comité de direction ; J[ules] Cahen [11], E[ugène] Engel, E[mile] Marchegay, L[ouis] Marchegay.

Secrétaire général : M. Ch. Thomann, ingénieur des arts et manufactures.

Commissaire : M. Lespagnol de la Tramerye.

Commissaire suppléant : M. Eugène Sée.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 33 des statuts, votre conseil d'administration a l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice 1910, en complétant cette communication par son rapport habituel sur les opérations de l'année.

---

[10] Société anonyme constituée en 1899 pour une durée de 50 années.

Capital : 2 millions de .francs, divisé en 4.000 actions de 500 francs, entièrement libérées, inscrites à la deuxième partie de la Cote officielle, ainsi que les parts de fondateur qui sont au nombre de 3.600.

Cours du 14 mars 1912 :

Actions 1.105 00

Parts 215 00

Répartition des bénéfices :

1° 5 % à la réserve légale;

2° somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt de 6 % des capitaux versés et non remboursés.

Le reliquat est attribué :

15 % au conseil d'administration ;

60 % aux actions ;

25 % aux parts de fondateur.

L'assemblée générale peut décider que le dividende qui excédera l'intérêt ci-dessus prévu au profit des actionnaires s'imputera sur le capital social, et l'amortira à due concurrence.

Siège de l'exploitation et usine : à Haïphong.

[11] Jules Cahen (Paris, 18 octobre 1954-Paris, 9 décembre 1919) : Marié en 1882 avec Gabrielle Isidor, fille d'Émile Isidor (ci-dessus). Dont Sophie (Mme Roger Trêves) et Georges dit Geo. Beau-frère de Maurice Braunstein (des Papeteries éponymes), administrateur délégué d'icelles, conseiller du commerce extérieur de la France (1906), président du Syndicat des fabricants de papiers minces.

L'exercice 1910 est le onzième depuis la fondation de la société, et le neuvième exercice d'exploitation.

Le bénéfice, avant amortissement statutaire, est de fr. 496.544 20
Nous vous rappelons que celui de 1909 avait été de 334.279 25
soit, une augmentation de 162.264 95
due au développement qu'ont pris nos ventes au cours de l'année dernière.

EXPLOITATION

La production en 1910 a été de tonnes 44.564
contre en 1909 de 35.196
soit une augmentation de 9.368

Cette production d'environ 45.000 tonnes est le maximum que nous puissions obtenir avec notre organisation telle que nous vous l'avons décrite il y a trois ans, dans notre rapport du 30 .mai 1908. Nous vous rappelons qu'à cette époque, vous avez bien voulu donner votre approbation au programme que vous soumettait votre conseil, et qui avait pour objet d'augmenter de 15 à 20.000 tonnes la puissance de production annuelle de l'usine. Vous savez à la suite de quelles circonstances nous avons été, peu de mois plus tard, amenés à suspendre momentanément l'exécution du programme adopté. L'automne dernier, en présence des demandes qui se sont produites simultanément sur divers marchés d'Extrême-Orient, et auxquelles il a été impossible à notre directeur, malgré toute sa bonne volonté et son activité, de donner satisfaction complète, votre conseil a estimé que le moment était venu d'achever aussi rapidement que possible les travaux d'agrandissement amorcés trois ans auparavant. Nous avons de suite pris les mesures nécessaires, et nous pouvons vous annoncer aujourd'hui que ces travaux, qui se sont poursuivis régulièrement depuis six mois, sont très avancés : une partie du nouveau matériel est déjà en marche, et il y a tout lieu d'espérer que les nouvelles installations fonctionneront au complet dès le commencement du 2e semestre. Souhaitons que la marche des affaires en Extrême-Orient se maintienne sur le pied actuel pendant un certain temps, et que les demandes ne viennent pas à fléchir au moment précis où nous serons à .même d'y répondre plus largement.

Les dépenses en Immobilisations nouvelles ont été, en 1910, de 135.874 fr. 85, dont M. le commissaire censeur donnera le détail dans son rapport.

La majeure partie de cette dépense s'applique aux travaux d'agrandissement en cours. Elle comprend aussi une somme de 14.256 francs pour un séchoir à douvelles. Les bois du Tonkin étant, en effet, très spongieux et renfermant une proportion d'eau considérable, il était difficile d'obtenir avec eux des barils bien conditionnés. D'un autre côté, nous ne pouvions pas songer à importer du dehors des bois qui nous seraient revenus beaucoup plus chers que ceux du pays. Aussi, avons-nous été amenés à construire un séchoir à douvelles grâce auquel notre fabrication de barils se trouve très sérieusement améliorée.

VENTES

Les ventes de produits hydrauliques ont été de tonnes 44.474
contre en 1909 de 35.124
soit une augmentation de 9.350

Ce tonnage de 44.474 tonnes vendues est le plus élevé que nous ayons encore obtenu. Il dépasse de plus de 3.000 tonnes les ventes de 1907 qui avaient été les plus importantes depuis le début des affaires de notre société. Si, malgré cette augmentation du tonnage vendu, le bénéfice est resté inférieur à ceux des exercices 1906 et 1907, cela tient aux deux raisons suivantes. D'abord, l'abaissement du bénéfice moyen par tonne qui provient, d'une part, de ce que la proportion des ventes d'exportation par rapport à celles d'Indo-Chine a fortement augmenté, et vous savez,

Messieurs, que les ventes en Indo-Chine sont plus rémunératrices que les autres qui se trouvent grevées de frais considérables ; et, d'autre part, de ce que les ventes du dehors se font elles-mêmes aujourd'hui dans des conditions moins favorables que par le passé, en raison de la concurrence des produits nationaux dont nous vous avons parlé l'année dernière. En 1906, nos ventes en Indo-Chine représentaient 65 % de nos ventes totales ; en 1910, cette proportion est tombée à 36 %. La deuxième raison qui explique la diminution du bénéfice est celle du change. Depuis plusieurs années, il est constamment en baisse. Pour l'exercice 1910, cette baisse s'est traduite chez nous par une perte de 31.598 fr. 70, alors qu'en 1906, par exemple, le relèvement du change avait, au contraire, produit, un bénéfice de 26.000 francs, soit une différence totale de près de 58.000 francs entre les deux exercices.

Pour contrebalancer, en partie tout au moins, ces causes de diminution de bénéfice, nous avons décidé, comme vous le savez, d'augmenter la production, ce qui aura comme conséquence immédiate urne réduction du prix de revient. Mais si nous augmentons la production, il est indispensable de lui trouver en même temps des débouchés plus étendus. Nous vous avons dit, l'année dernière, que nous comptions développer nos affaires en Cochinchine et Cambodge. C'est ce que nous faisons. Il ne faut toutefois pas se dissimuler que le développement de nos ventes dans ces deux pays ne pourra pas dépasser des limites assez étroites. Aussi portons-nous en même temps tous nos efforts sur l'exportation et travaillons-nous sans relâche à étendre notre rayon d'action. Les résultats obtenus prouvent que nos efforts n'ont pas été stériles, puisque, depuis trois ans, les tonnages exportés ont été respectivement :

1908	11.607
1909	18.525
1910	28.233

Nous vous avons dit que le bénéfice, avant amortissement statutaire, est de fr. 496.544 20

sur lequel votre conseil vous propose de faire cette année un amortissement de 229.876 85

ce qui laisserait un bénéfice net de 266.667 35

BILAN (fr.)

Si cette proposition est acceptée, le bilan se présentera de la façon suivante :

ACTIF		
Immobilisations :		
Terrains et concessions		39.216 80
Constructions		1.177.282 10
Matériel		1.140.539 50
Mobilier :		
Paris :	11.993 05	
Haïphong :	20.012 15	32.005 20
		2.389.043 60
Amortissements :		

Des exercices antérieurs :	1.374.181 15	
De l'exercice 1910 :	229.876 85	1.604.058 00
		784.985 60
Compte amorti :		
Frais de premier établissement :	384.598 20	(mémoire)
Disponibilités :		
Paris :		
Caisse et Banque :	548.636 25	
Débiteurs divers :	41.201 70	
Frais payés d'avance :	14.862 75	
Provision pour coupons à payer :	4.430 60	
		609.131 30
Haïphong :		
Approvisionnements :	744.687 80	
Caisse et banque :	50.190 40	
Débiteurs :	346.414 55	
Frais payés d'avance :	1.426 80	
		1.139.719 55
		2.533.836 45

PASSIF		
Capital		2.000.000 00
Réserve légale		65.620 00
Créanciers :		
Paris.		
Divers :	64.842 95	
Coupons à payer :	4.430 60	
Haïphong.		
Divers :	116.817 15	
Employés :	15.458 40	201.549 10
Profits et pertes :		
Bénéfice de l'exercice :	496.544 20	
Moins: Amortissement :	229.876 85	266.667 35
		2.533.836 45

Le bénéfice net est donc de 266.667 35
que nous vous proposons d'employer comme suit :
1° 5 % à la réserve légale : 13.334 00
2° Aux actionnaires un intérêt de 6 % sur un capital de 2 millions 120.000 00
133.334 35
Le reliquat est ainsi de 133.333 35
dont l'attribution, conformément aux statuts, doit être la suivante :
15 % au conseil d'administration 20.000 00
60 % aux actionnaires 80.000 00
25 % aux parts de fondateur 33.333 35
Total 133.333 35

La somme totale destinée aux actionnaires serait donc de 200.000 francs, ce qui correspond à un intérêt de 10 % du capital.

M. Noack-Dollfus, que l'état de sa santé a retenu loin de nous depuis plus d'un an, nous a fait parvenir sa démission de président. Votre conseil d'administration, à titre de témoignage de sympathie et de gratitude pour les éminents services rendus à la société par M. Noack-Dollfus, l'a nommé président honoraire.

Aux termes de l'article 16 des statuts, les fonctions d'administrateur de M. E[douard] Candlot prennent fin cette année. Nous vous proposons, Messieurs, de réélire M. E. Candlot, administrateur pour six ans.

Enfin, vous avez à nommer un commissaire chargé de faire un rapport sur les comptes de l'exercice 1911 et un commissaire suppléant pour remplacer éventuellement le premier. Comme vous le savez, MM. Lespagnol de la Tramerye et Eugène Sée, commissaires et commissaires suppléant sortants, sont rééligibles.

……

Gaston-Louis-Jules CHENU, sous-directeur

Né à Paris IXe, le 5 mars 1885.
Fils de Louis Henri Chenu, marchand de meubles, et de Marie Désiré Louisa Bernard,.
Marié à Louise Julienne Caré. Dont :
— Odette Geneviève Louisa (Haïphong, 14 oct. 1913-Paris VIIe, 24 mars 2007), mariée à Haïphong, en 1932, avec Vincent Philippe Alfano (1901-1978), polytechnicien, ingénieur des Chemins de fer de l'Indochine (1927-1945).

Orphelin de père.
Engagé volontaire pour trois ans, le 10 nov. 1904, comme aspirant à la licence ès sciences.
Licencié de l'École supérieure de physique et de chimie de Paris.
Sous-directeur de la cimenterie d'Haïphong (sept. 1911).

Conseiller municipal de Haïphong (1922-1929).
Président de la chambre de commerce d'Haïphong.
Chevalier (1926), puis officier (1939) de la Légion d'honneur.
Décédé à Haïphong, le 21 février 1942.

Ciments Portland artificiels de l'Indochine
(*Le Journal des finances*, p. 27 janvier 1912)

Grâce à la gestion prudente du conseil, la situation financière de la Société des ciments de l'Indo-Chine est des plus satisfaisantes. Fin 1910, les disponibilités s'élevaient à 1.007.163 fr. et il s'y ajoutait 741.688 fr. d'approvisionnements, tandis que les exigibilités, y compris le dividende et les tantièmes, ne ressortaient qu'à 454.882 fr. Les bénéfices de la société sont susceptibles d'accroissement en raison du développement des ventes auxquelles les travaux projetés en Indo-Chine vont encore donner une nouvelle extension.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*,7 octobre 1912)

La production de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine s'est élevée, en 1911, à 50.150 tonnes contre 44.564 tonnes en 1910, soit une augmentation de 5.586 tonnes d'un exercice à l'autre, non compris une quantité de 1.595 t. de chaux grasse dont la fabrication, entreprise à titre d'essai, ne sera poursuivie que si les résultats en sont intéressants.

L'accroissement de la production dû à la mise en service du nouveau matériel dont la société poursuivait l'installation depuis plusieurs exercices, eut été plus considérable si la saison particulièrement mauvaise n'avait retardé les travaux et entraîné des réparations importantes aux fours et chaudières.

Les ventes de produits hydrauliques ont porté sur 52 655 tonnes contre 44.474 tonnes en 1910, soit une augmentation de 8.181 tonnes. Il a été vendu, d'autre part, 1.561 tonnes de chaux grasse.

Le tonnage livré en Indo-Chine a été un peu supérieur à celui de 1910. Les ventes à l'exportation ont porté sur 38.635 tonnes contre 28.233 tonnes en 1910. Ainsi se trouve réalisées, pour cette année, les prévisions exposées dans le rapport de l'an dernier, au sujet des conditions dans lesquelles le conseil espérait écouler la production supplémentaire résultant de la mise en marche du nouveau matériel.

Toutefois, en dépit de l'accroissement de la production, les prix de revient se sont accrus et les bénéfices s'établissent en légère diminution. C'est la conséquence des difficultés rencontrées au cours des travaux du fait de conditions climatériques défavorables.

Le bénéfice réalisé à l'usine se chiffre par 542 632 fr., contre 552 801 50 l'an dernier. En tenant compte des produits accessoires et déduction faite des frais généraux, le bénéfice net ressort à 189.166 fr., contre 496.541 fr. précédemment.

Grâce à la réduction des amortissements, la société a pu toutefois proposer aux actionnaires à l'assemblée du 31 mai dernier la répartition d'une portion de bénéfices plus élevée que l'an dernier, ainsi qu'il ressort de la comparaison des comptes de profits et pertes établie ci-après :

	1910	1911
CHARGES		
Siège social	65.886 75	66.807 50
Divers	13.030 85	7.476 35
	78.917 60	70.283 85
PRODUITS		
Bénéfice de l'usine	562.801 50	542 632 00
Intérêts et divers	12.680 30	16.818 55
Total des produits	575 461 80	559.450 55
Rappel des charges	78 917 60	70.233 85
Bénéfices nets	495 544 20	489.166 70
Amortissem. avant inventaire	229 876 85	187.412 05
Bénéfices au bilan	266 667 35	301.754 65

Dans ces conditions, en dépit de la diminution des bénéfices industriels, le dividende des actions se trouvera porté de 50 à 55 fr., celui des parts de 9 fr. 25 à 11 fr. 57.

La répartition suivante des bénéfices a été votée :

	1910	1911
Réserve légale	13.334 00	15 088 00
Conseil	20.000 00	25.000 00
Dividende actions	200.000 00	220.000 00
Parts de fondateur	33.333 35	41.666 65
	266 667 35	301.754 65

Au cours de. l'exercice 1911, les augmentations d'immobilisations correspondant au programme d'extension des installations ont atteint 381.179 francs 35. Dès l'exercice en cours, le conseil estime que la Compagnie recueillera le bénéfice de la mise en marche de ces installations nouvelles.

Quelques accidents qui se sont produits au cours des derniers mois de l'exercice ont montré la nécessité de renforcer la force motrice comme, d'ailleurs, le conseil en avait depuis quelque temps l'intention. Aussi, après étude de cette question, le conseil a-t il jugé indispensable de prendre les mesures nécessaires pour doter l'usine d'une nouvelle force motrice de 1 000 chevaux qui servira à la fois de rechange pour les périodes où l'ancien matériel aura besoin d'être réparé et de force motrice supplémentaire en prévision d'une augmentation ultérieure éventuelle de la production.

*
* *

Les deux derniers bilans se comparent de la manière suivante (au 31 décembre) :

	1910	1911
ACTIF		
Immobilisations	784.985 60	978.752 90
Frais de prem. établissent.	Mémoire	Mémoire
Paris :		
Caisse et banque	548 636 25	342.344 35
Débiteurs divers	41.201 70	63.955 45
Frais payés d'avance	14.862 75	17 009 55
Provis pour coupons	4.430 60	6.161 45
Haïphong		
Approvisionnements	741 687 80	635.100 90
Caisse et banque	50 190 40	38.227 30
Débiteurs	346.414 55	492.985 95
Frais payés d'avance	1.426 80	690 00
	2 533.833 45	2.573.227 85
PASSIF		
Capital	2.000.000 00	2.000.000 00
Réserve légale	63.620 00	94.042 00
Paris :		
Créanciers divers	69.273 55	25.879 70
Haïphong :		
Créanciers divers	182.273 55	163.639 50
Profits et pertes	266 667 35	286.666 65
	2 533 836 45	2.575.227 85

La situation financière est bonne. La trésorerie présente une aisance très suffisante. La comparaison de l'actif liquide et des exigibilités fait ressortir l'existence d'un fonds de roulement de 780.000 fr. environ, non compris 635.000 francs d'approvisionnements.

Toutefois, on ne peut s'empêcher d'observer qu'au bilan, les institutions de prévoyance sont uniquement représentées par la réserve légale. C'est la conséquence de dispositions statutaires dont le conseil a, d'ailleurs, demandé aux actionnaires la modification au cours d'une réunion extraordinaire tenue, le 31 mai dernier également, à l'issue de la réunion extraordinaire.

En conséquence, le conseil pourra maintenant établir les bénéfices annuels déduction faite non seulement des charges sociales et des amortissements industriels mais encore des sommes qui pourront être affectées à un ou plusieurs fonds de prévoyance, en vue, notamment de stabiliser les répartitions.

La date de l'assemblée générale annuelle a été, par ailleurs, reculée de 20 jours.

L'Industrie au Tonkin en 1912
(*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier 1913)

[121] Il y a quelques années, la cimenterie de Haïphong* traversa une période critique du fait de la concurrence que lui opposaient en Extrême-Orient sur les marchés anglais et chinois les établissements de Macao et Hong-Kong. Ceux-ci commençaient, en effet, à s'approvisionner de calcaire à la baie d'Along et dans l'île des deux Sông, au moment même où venaient d'être frappés d'un droit de sortie les ciments fabriqués dans la colonie. Une enquête dont les résultats ont été consignés dans les rapports et conclusions du Service commercial, en 1908, permirent de réparer cette erreur et de faciliter ainsi l'essor qu'a pris cette industrie. Fondée au capital de 2 millions de francs, cette entreprise occupe près de 1.500 ouvriers sous la surveillance et la direction de 8 Européens et avec une force motrice de 850 chevaux.

Le résident supérieur Destenay visite Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 janvier 1913)

.....

À la Cimenterie. — La visite terminée, M. Destenay reprend passage sur le *Quang-Tchéou*, pour se rendre à la Cimenterie en passant par le Song-Tam-Bac et la coupure de Ha-Ly. M. Chenu, sous-directeur, reçoit le résident supérieur à son arrivée et le guide au milieu de cette cité au ciment, en éternel travail d'extension, et qui est une des plus belles usines du genre qui existent.

La première halte a lieu devant les concasseurs, énormes cylindres d'acier où roulent pèle-mêle les blocs de calcaire et de gros boulets de fer qui les brisent et les réduisent en poudre.

Celle-ci est montée dans des malaxeurs où elle est mélangée à de l'argile, préalablement séchée, puis passe sous des presses puissantes, qui la mettent en briques. Ces briques, après quelques jours de séchage, sont portées dans onze immenses fours dont trois sont éteints et d'où une armée de coolies sont en train d'extraire, à grands coups de barre de mine, des blocs d'un produit noirâtre qui n'est autre que du ciment non encore pulvérisé, et qui passent, plus loin, pour subir cette dernière opération, dans des concasseurs semblables au premier, dans des pulvérisateurs et sur des tamis.

Le cortège arrive alors dans les ateliers de scierie ou des troncs d'arbres entiers sont réduits en planches, débités mécaniquement, automatiquement, selon un gabarit qui les transforme en douelles. Celles-ci sont aussitôt portées dans des séchoirs, puis à l'atelier de tonnellerie, où elles sont mécaniquement assemblées, liées, rognées et transformées presque instantanément en ces tonnelets que tout le monde connaît, les ciments de la société de Haïphong étant répandus dans tout l'Extrême-Orient.

La visite se termine par la salle d'empaquetage, où les ciments mis en sacs, pesés, sont mis en barils, fermés, et étiquetés.

En passant devant les énormes chaudières qui fournissent la force motrice nécessaire à l'usine, M. Chenu explique au résident supérieur que l'on va installer deux énormes turbines à vapeur et construire prochainement dix nouveaux fours.

M. Destenay, en se retirant, exprime au directeur de la cimenterie tout l'intérêt qu'il a pris à cette visite et le félicite du merveilleux développement pris par cette merveilleuse entreprise.

Chronique de Haïphong
VOYAGE DU GÉNÉRAL TSAÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1913)

……

De la Cotonnière, ils se sont rendus aux appontements Roque et ont pris passage à bord de la chaloupe *Émeraude*, dont M. Fafart leur a fait les honneurs, pour aller à la cimenterie.

Reçus par MM. Barrière, Chenu, Doaris [Doirisse] et Monin [Monnin], ils ont parcouru cette magnifique exploitation en détail, et, enfin, pressés par l'heure, se sont rembarqués en compagnie de MM. Barrière et Chenu à bord de l'*Émeraude* pour rejoindre le *Hué.*

……

Annuaire Desfossés 1914, p. 1065 :

Administrateurs : MM. Thion de la Chaume [12], R[aymond] Ferrant, J. Guilhaumat, E. Candlot, J[ules] Cahen, E[ugène] Engel, L[ouis] Marchegay, E[mile] Marchegay.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Annuaire général de l'Indochine française, 1915, p. 80)

Conseil d'administration, Paris

MM. NOACH-DOLLFUS (H[ermann]), président d'honneur
CANDLOT (E.), président ;
Membres du comité de direction :
FERRANT (R[aymond]),
GUILHAUMAT (J[ules]),
CAHEN (J[ules]),
ENGEL (E[ugène]),
MARCHEGAY (F.*[sic : E. comme Émile]*),
MARCHEGAY (L[ouis]),
THION DE LA CHAUME (R[ené]),
THOMANN (CH.), secrétaire général.

Usine à Haïphong
Ad. télégr. : CIPORTIN, HAÏPHONG

MM. BARRIÈRE (J.), directeur général ;
CHENU (G[aston]), ingénieur E. P. C., sous-directeur ;

---

[12] René Thion de la Chaume (1877-1940) : inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet de Joseph Caillaux au ministère des finances, il entre en 1909 à la Banque de l'Indochine comme secrétaire général et en devient président en mai 1932. Voir encadré.

LUJA (G.), chef comptable ;
DOIRISSE (G.), secrétaire ;
CAPELLE (D.), caissier-comptable ;
CHANTEREAU (L.), aide-comptable ;
DIRCKS (E.), magasinier ;
PIESSENS (P.), métreur ;
VIDAL (A.), transitaire ;
MONNIN (F.), chef du laboratoire ;
REY (F.), chef de fabrication ;
FESQUET (F.), chaufournier ;
NEPUSCHLAN (H.), chef tonnelier ;
HOLOYE (D.), chef mécanicien ;
BIELOFF (G.), mécanicien machiniste ;
QUINCHE (A.), électricien ;
SCHLIER (É.), aide-mécanicien.

CIMENTS DE L'INDO CHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juin 1915)

Les actionnaires de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine, réunis au début de ce mois, ont approuvé les comptes de l'exercice 1914 et maintenu les dividendes aux chiffres respectifs de 50 fr. par action et de 9 25 par part payables à partir du 30 courant.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 66)

Conseil d'administration, Paris

Idem

-

MARCHEGAY (Émile), décédé.

Personnel Haïphong :

Idem

-

PIESSENS (P.), métreur ;
SCHLIER (É.), aide-mécanicien.

+

H. NEPUSCHLAN, ex-chef tonnelier devenu métreur ;
DIRCKS (E.), magasinier devenu chef-magasinier ;
F. MAUGAS, magasins à ciment ;
D. DIZON, shipping clerk ;
J. LEGRIS, chef tonnelier ;
D. HOLOYE, chef mécanicien ;
L. TEYSSIER [13], dessinateur-mécanicien ;
H. GARNIER, mécanicien ; i
M. GENEY, mécanicien ;

---

[13] Louis Auguste Teyssier (1891-1927) : futur fabricant d'allumettes et armateur.

G. THOMAS, surveillant ;
E. HARNIST, surveillant de nuit.

Le Tonkin en 1915
(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet 1916)

[458] La cimenterie de Ha-Ly (Haïphong) est elle-même en pleine prospérité. Sa production et ses expéditions ne cessent d'augmenter. La direction de cette entreprise ne néglige aucun effort pour prendre sa part dans la fourniture des pays voisins ou même assez éloignés, comme Java et les Philippines.

Annuaire Desfossés 1917, p. 1008 :
Administrateurs : MM. R. Thion de la Chaume, R[aymond] Ferrant, J. Guilhaumat, E. Candlot, J. Cahen, E[ugène] Engel, L[ouis] Marchegay.

CIMENTS DE L'INDO-CHINE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 janvier 1918)

En dépit des difficultés inhérentes à l'état de guerre et qui rendent très mauvaises les conditions d'exportation ou d'approvisionnement par mer, la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine a réalisé pendant l'exercice 1916 un bénéfice très sensiblement supérieur à celui de l'exercice 1915. Ce bénéfice, avant amortissement statutaire, s'élève à 873.062 fr. 74 au lieu de 697.120 fr. 03. Il correspond à une augmentation du chiffre de production et de ventes : la production a passé de 55.837 tonnes en 1914 à 72.621 tonnes en 1915 et 79.192 tonnes en 1916. Les chiffres de ventes sont à peu près les mêmes.

Les résultats de 1916 ont permis le vote d'un dividende de 13 %, soit 65 fr. par action, au lieu de 55 fr. en 1915, et par part de fondateur de 16 fr. 20 au lieu de 11 fr. 57. Il est à craindre que l'exercice en cours soit moins fructueux par suite de la quasi-impossibilité de se procurer certains articles nécessaires à l'exploitation et dont la sortie a été successivement prohibée de France, d'Angleterre et d'Amérique.

Les comptes de Profits et Pertes se comparent de la manière suivante pour les deux dernières années :

	1915	1916
CHARGES		
Charges du siège social	81 628 92	83 890 01
Solde du compte Prof. et Pert. à Paris	10.488 25	—
Amortissem. sur immeubles	365.365 37	451.129 41
Réserve pour fonds d'assur.	30 000 00	50.000 00
Total	487.482 54	585 019 42
PRODUITS		
Bénéfice de l'usine	785.328 16	940.430 81

Intérêt créd. à Paris et divers	3 909 04	16.521 94
	789.237 20	956.952 75
Rappel des charges	487.482 54	585 019 42
Bénéfice net à répartir	301.754 66	371.933 33

La répartition pour les deux exercices a été la suivante :

Réserve légale	15.088 00	18.600 00
Dividende aux actions	220.000 00	260.000 00
Parts de fondateur	41.666 66	58.332 23
Conseil d'administration	25.000 00	35.000 00
Total égal aux bénéfices	301.754 66	271.933 33

L'ensemble des disponibilités est passé, au dernier bilan, de 1.995 883 72 à 2.673.127 43, L'augmentation porte surtout sur l'encaisse et banque et sur les marchandises en stock. Les exigibilités de leur coté se sont élevées de 386.160 12 à 722.665 57 ; la Trésorerie est par conséquent des plus à l'aise.

M. Candlot est réélu administrateur.

NÉCROLOGIE
Hermann Noack-Dollfus
(*Le Figaro,* 19 février 1918)

On nous prie d'annoncer le décès de M. Hermann Noack-Dollfus, chevalier de la Légion d'honneur, industriel à Mulhouse et Belfort, décédé à Cannes, villa Stella, le 8 février 1918, dans sa soixante-douzième année.

Cette mort met en deuil Mme Noack-Dollfus sa veuve ; Mme veuve Émile Marchegay, sa fille ; et Mlles Odette [ép. Maurice Petsche] et Yvonne Marchegay [ép. baron Baudoin de Neufville], ses petites-filles. L'inhumation a eu lieu à Lyon. Il ne sera pas envoyé de faire-part.

Les grands centres du Commerce et de l'Industrie au Tonkin
HAÏPHONG
par H. CUCHEROUSSET.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 septembre 1918)

[…] De toutes les industries de Haïphong, la plus imposante et la plus pittoresque est certainement la cimenterie dont les vastes constructions et les quinze cheminées crachant sans arrêt une fumée blanchâtre, apparaissent tout d'abord à la vue, que l'on arrive par le bateau ou par le chemin de fer.

Lors de sa fondation en 1902, l'usine fabriquait 12.000 tonnes de ciment par an ; en 1915, la production atteignait 71.000 tonnes et elle dépassera 130 000 tonnes avec les agrandissements qui viennent d'être inaugurés. L'usine a quinze fours construits d'après les derniers modèles de Perpignani et Gaudlot *[sic : Candlot]* et dispose d'une force

motrice de 3.700 chevaux. La cimenterie exporte beaucoup à l'étranger, grâce à l'adoption du système du dumping, qui consiste à profiter des derrières les tarifs douaniers pour faire payer plus cher aux compatriotes qu'aux étrangers, employant les bénéfices réalisés sur les compatriotes à baisser les prix de vente à l'étranger. C'est ainsi que la cimenterie de Haïphong arrive à concurrencer à Hongkong la fameuse cimenterie de l'île Verte (Green Island) qui a, elle, le désavantage d'être obligée de faire venir de Hongay et son charbon et son calcaire. […]

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Ciments de l'Indo-Chine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 septembre 1919)

Les titres de cette Société, dont la dénomination exacte est Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine ont bénéficié simultanément de l'intérêt qui s'attache aux valeurs de ciment et aux affaires indochinoises, en raison du développement de la colonie et de la hausse de la piastre. La société a été constituée en 1899 au capital de 1.500.000 fr., porté en 1902 à son chiffre actuel de 2 millions. La société n'a pas d'obligations. Il y a en circulation 4.000 actions de 500 fr. et 3.600 parts de fondateur. Les actions ont droit à un premier dividende de 6 %, puis à 60 % de l'excédent bénéficiaire, dont 25 % reviennent aux parts. Ces dernières reçoivent donc 0 fr. 463 pour chaque franc attribué à l'action au-delà de 30 fr.

Les établissements de la société sont situés à Haïphong, port en plein développement auquel aboutissent les voies ferrées du Tonkin et du Yunnan. Les usines ont été édifiées sur les bords de la rivière Cuacam ; dans une île de cette rivière, d'une étendue de 3.000 hectares, appartenant en toute propriété à la société, se trouvent les carrières de calcaires. Les berges du Cuacam fournissant l'argile, la société est assurée de ses matières premières dans les meilleures conditions et est très bien placée pour les débouchés. L'usine elle-même est sans cesse perfectionnée ; les fours utilisés sont les plus modernes, le matériel de broyage et de mouture va être complètement rénové. Au point de vue industriel, l'affaire, bien conduite, se présente donc de façon satisfaisante.

Elle n'a pas cessé, d'ailleurs, de se développer : la production, de 35.195 tonnes en 1909, atteignait 85.826 tonnes en 1917, et un chiffre légèrement supérieur en 1918, en progrès chaque année sur l'année précédente.

Les résultats obtenus se résument comme suit ;

	Bénéf. bruts	Amort.+rés.	Bénéf. nets	Divid. par act.	Divid. par part
	(1.000 fr.)			(en fr.)	
1909	334	114	120	45	6 95
1910	496	243	253	50	9 25
1911	498	202	287	55	11 57
1912	372	119	253	50	9 25
1913	588	335	267	50	9 25
1914	556	301	267	50	9 25
1915	697	410	301	55	11 57
1916	873	520	372	65	16 20
1917	1.712	1.214	443	75	20 83
1918	2.139	1.379	729	120	41 66

Ces chiffres appellent deux remarques : tout d'abord, la part faite aux comptes de prévoyance est très large. Aussi, malgré le développement de la production et l'amélioration de l'outillage, les immobilisations sont complètement amorties à 20.000 fr. près, et il existe 1.600.000 fr. de réserves au passif du bilan.

En second lieu, on voit que les bénéfices se sont très rapidement accrus, surtout depuis deux ans ; il faut en voir la raison dans la hausse de la piastre indo-chinoise et des monnaies chinoises, consécutive à celle de l'argent. La société vendant ses produits, en Indo-Chine et au Tonkin reçoit des piastres indo-chinoises ; son bénéfice, traduit en francs, se ressent de la hausse de la piastre qui vaut plus de 7 fr. aujourd'hui au lieu de 4 60 environ en 1918 et de 2 20 à 2 50 avant la guerre. À bénéfice industriel égal, on peut donc s'attendre a une nouvelle progression sensible des bénéfices de 1918 exprimés en francs.

Sur un total de bilan de 5.540.000 fr., la société a 5.518.000 fr. disponibles, en regard de 1.214.000 francs de créditeurs. Cette situation lui permet de distribuer la presque totalité de ses bénéfices ; or, pour 1918, il n'a été réparti que 720.000 fr. sur 2.139.000 fr. Les dividendes présentent donc une grande élasticité et les cours actuels des titres envisagent avec assez de vraisemblance une nouvelle et sensible augmentation des répartitions.

NÉCROLOGIE
JULES CAHEN
[Administrateur des Ciments Portland artificiels de l'Indochine]
(*Le Temps*, 12 décembre 1919)

On annonce la mort de M. Jules Cahen, administrateur délégué de la Société des anciens établissements Braunstein frères, décédé le 9 décembre en son domicile, à Paris, chaussée de la Muette, 8. Selon la volonté formellement exprimée du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité de famille. De la part de Mme Jules Cahen, M. et Mme Roger Trêves et leurs enfants, et M. Georges Cahen.

MODIFICATIONS
Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 décembre 1919)

Division des actions anciennes de 500 fr. en 5 actions nouvelles de 100 fr. Modification aux statuts. — *Petites Affiches,* 11 décembre.

CIMENTS DE L'INDO-CHINE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 janvier 1920)

Par suite de l'accroissement de la production et surtout de la nouvelle élévation du taux de la piastre, passé de 3 fr. 61 en 1917 à 4 fr. 28 en 1918, les bénéfices réalisés pendant le dernier exercice par la Société des Ciments Portland Artificiels de l'Indo-Chine sont en augmentation sensible. Avant amortissement statutaire, ils atteignent 2.098.171 fr. 14 contre 1.657.352 francs 36 en 1917.

Voici du reste comment se comparent les deux derniers comptes de Profits et Pertes, établis après affectations aux amortissements et réserves statutaires :

	1917	1918
CHARGES		
Charges du siège racial	86.200 77	92.106 47
Amortissements sur immobilisation	914.352 36	363.906 14
Réserves pour fonds d'assurances	300.000 00	400.000 00
Réserve pour fonds de prévoyance	—	605.000
Total	1.300.553 13	1.461.012 61
PRODUITS		
Bénéfice de l'usine	1.712.618 16	2.139.447 46
Intérêts créditeurs à Paris	20.239 16	46.808 76
Divers	695 81	4.024 39
Total	1.743.553 13	2.190.280 61
Rappel des charges	1.300.553 13	1.461.012 61
Bénéfices	443.000 00	729.268 00

Réunis en assemblée générale le 6 juin, les actionnaires, après avoir approuvé les comptes de l'exercice, ont adopté la répartition proposée par le conseil. Elle se présente comme suit, comparée à celle adoptée pour les bénéfices de l'exercice précédent.

	1917	1918
Réserve légale	23.000	9.268
Dividende aux actions	300.000	480.000
Parts de fondateur	75.000	150.000
Conseil d'administration	45.000	90.000
	448.000	729.268

Le dividende a été ainsi porté de 75 à 120 fr. par action et. de 20 fr. 83 à 41 fr 66 par part de fondateur.

La signature de l'armistice a été le point de départ d'un ralentissement des affaires ; la demande de ciment a diminué, la clientèle se bornant à. écouler les stocks constitués.

Néanmoins, la production de 1918 a été légèrement supérieure à celle de 1917. Les ventes de produits hydrauliques ont été à peu près égales.

Pendant l'exercice, la deuxième turbine et le four 12 ont été mis en marche.

Le matériel de broyage et de mouture, qui date en grande partie de l'origine de la Société et nécessite des réparations trop fréquentes. Son remplacement devient nécessaire, d'autant plus que des types nouveaux, de rendement supérieur, ont été créés et qu'il y a avantage à les utiliser. Lors de l'assemblée, le programme de cette transformation était à l'étude.

Au bilan, malgré les acquisitions et installations nouvelles et par suite de l'affectation d'une somme de 363.906 fr. 14 aux amortissements, les Immobilisations ne figurent plus que pour 21.331 fr. 83 contre 141.117 fr 38 au 31 décembre 1917. Les disponibilités passent de 3.830.712 fr. 10 à 5.518.633 fr. 72 ; cette augmentation est constituée en majeure partie par celle des Bons de la Défense et Rentes françaises, des Marchandises et des Débiteurs. Les exigibilités s'élèvent à 1.214.965 fr. 55 contre 961.097 fr. 48 La trésorerie est donc à l'aise.

MM. R. Ferrant et Ch. Candlot. administrateurs sortants, ont été réélus.

Annuaire Desfossés 1920, p. 1091 :

Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine

Administrateurs : MM. R. Thion de la Chaume, R[aymond] Ferrant, E. Candlot, J. Cahen, E[ugène] Engel, L[ouis] Marchegay, Ch. Candlot.

Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine
(*La Journée industrielle*, 11 juin 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société s'est tenue hier, au siège social, 1, rue de Stockholm, à Paris.

Les bénéfices de l'exercice écoulé sont très satisfaisants. Avant amortissements et y compris le report à nouveau, ils s'élèvent à 8.878 380 fr. Ces résultats sont dus a l'élévation du taux de la piastre, à la grande fermeté des prix de vente en Extrême-Orient et enfin à l'augmentation du tonnage de ciment fabrique et vendu par la société. Le conseil s'était proposé de réaliser un double programme : d'une part, renouvellement du matériel de l'ancienne usine, d'autre part, création sur les terrains libres de Haly d'une nouvelle usine constituant un groupe autonome d'une puissance annuelle du 60.000 tonnes et comportant les derniers perfectionnements apportés à l'industrie du ciment, plus particulièrement en vue de la réduction de la main-d'œuvre.

Le rapport signale que le premier de ces programmes s'accomplit normalement. Le matériel est ou expédié ou sur le point de l'être ; il sera monté au cours du deuxième semestre et, si tout va bien, prêt à fonctionner à la fin de l'année. Les anciens appareils étant remplacés par des unités plus puissantes, il en résultera une augmentation de production. Quant au projet de création de la nouvelle usine, les études se poursuivent activement. Le matériel est commandé, les terrains sont nivelés et préparés et les fondations ne tarderont pas à être commencées Toutefois, ce n'est guère qu'en 1923 que, d'après les prévisions du conseil, cette nouvelle usine pourra fonctionner.

L'assemblée a décidé de fixer le dividende à 100 fr par action et à 217 fr. 59 par part. Un acompte de 50 fr. par action et de 108 fr 795 par part ayant été payé en janvier dernier, le solde sera payable à partir du 1er juillet, sous déduction des -impôts, à raison de net 45 fr. par action nominative, 43 fr. 84 par action au porteur, 97 fr 92 par part nominative et 96 fr. par part au porteur.

L'industrie et l'expansion économique
DE L'INDOCHINE
par Lucien Cornet,
sénateur,
membre de la Commission des Affairés étrangères, des Protectorats et des Colonies.
(*Les Annales coloniales*, 29 juin 1921)

[…] Haïphong est le plus important [centre industriel du Tonkin] : 25 usines, dont une avec 400 ouvriers, la cimenterie, dont la production a passé en dix ans de 30.000 à 150.000 tonnes par an […].

CIMENTS DE L'INDOCHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*,30 septembre 1921)

Les opérations et les comptes de cette entreprise pour l'exercice 1920 ont été soumis à l'assemblée du 10 juin dernier. L'annonce du paiement en janvier d'un acompte de 50 fr. avait fait prévoir d'intéressants résultats, et, en effet, le rapport les qualifie de très satisfaisants ; ils se sont élevés, avant les prélèvements statutaires et y compris le report de 1919, à 8.778.380 fr.

À l'occasion des assemblées générales précédentes, nous avons déjà signalé les causes qui ont amené cette progression des bénéfices au cours des derniers exercices, savoir l'élévation du taux de la piastre, la grande fermeté des prix de vente en Extrême-Orient, enfin l'augmentation du tonnage de ciment fabriqué et vendu. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que ces causes, qui ont joué d'une façon continue et allant s'intensifiant d'année en année pendant plusieurs exercices, peuvent, à un moment donné, disparaître en tout ou en partie. En prévision de cette éventualité, restant fidèle à ses principes de prudence et de prévoyance, la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine a eu soin de doter très largement les fonds d'amortissement et de réserves diverses, de façon que sa situation financière se trouve aussi allégée que possible si, à un moment donné, une période moins prospère devait faire son apparition.

Dans ces dernières assemblées, a été exposé son double programme : d'une part, renouvellement du matériel de l'ancienne usine ; d'autre part, création sur ses terrains libres de Haly d'une nouvelle usine constituant un groupe autonome, d'une puissance de production annuelle de 60.000 tonnes et comportant les derniers perfectionnements apportés à l'industrie du ciment, plus particulièrement en vue de réduire la main-d'œuvre au minimum, Le premier de ces programmes s'accomplit normalement, le matériel est ou expédié ou sur le point de l'être ; il sera monté au cours du deuxième semestre et, si tout va bien, prêt à fonctionner à la fin de l'année. Les anciens appareils étant remplacés par des unités plus puissantes, il en résultera une augmentation de production d'environ 30.000 tonnes par an. Quant au projet de la nouvelle usine, les études s'en poursuivent activement ; le matériel est commandé, les terrains sont nivelés et préparés, et la société compte que cette nouvelle usine pourra fonctionner sans doute en 1923.

Sur le bénéfice de 8.778.380 fr., le conseil a proposé d'appliquer aux amortissements et réserves 5.380.655 fr., ce qui laisse disponible 3.397.724 fr. et de distribuer un dividende brut de 100 fr. par action qui avec l'attribution aux parts et au conseil absorbera 3.253.333 fr. laissant un solde à reporter de 144.391 fr.

La somme totale destinée aux actionnaires est donc de 2 millions de francs correspondant à un intérêt de 100 % du capital, soit 100 fr. par action nouvelle ; la part de fondateur recevant 217 50, le tout sous déduction de l'acompte payé le 1er janvier. La mise en paiement du surplus a eu lieu le 1er juillet de cette année.

L'assemblée a réélu conformément M. L. Marchegay, administrateur pour six ans.

AEC 1922/720 — Sté des ciments Portland artificiels de l'Indochine
1, rue de Stockholm, PARIS (8e).

Capital. — Société anon., fondée le 10 juillet 1899, 2 millions de fr. en 20.000 act. de 100 fr. ent. lib. — Divid. 1916, 13 fr. ; 1917, 15 fr. ; 1918, 24 fr. ; 1919, 50 fr.; 1920, 100 fr. ; 1921, 120 fr. par action.

Objet. — Fabrication et vente en Indochine et exportation dans les pays voisins (Chine, Philippines, Siam, Détroits...) de chaux, ciments et tous produits dérivés. — Usine à Haïphong (Tonkin) — En 1920, il est sorti de cette usine 116.000 tonnes de ciment contre une moyenne décennale (1910-1919) de 64.137 tonnes.

Correspondants. — En Chine : MM. Racine et Cie, à Shanghai ; MM. Alvès et Cie, à Hong-Kong ; aux Philippines : M.M. Smith, Bell and Co ; au Siam et à Singapore : MM. Monod et Cie ; à Java : Internat. Kredieten Handels-Vereeniging.

Conseil. — MM. E[douard] Candlot, présid. ; R[aymond] Ferrant, L[ouis] Marchegay* [1869-1933. Anc. député de La Roche-sur-Yon 1895-1998], R. Thion de la Chaume [Bq Indo.], Ch[arles] Candlot, Félix Lebreton [14], Nicolas Perpignani [15], admin.

Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 31 mai 1922)

Les comptes de 1921 se soldant par un bénéfice de 9 millions 718.504 francs ont été approuvés par l'assemblée d'hier. Après affectation de 5.618.354 francs aux réserves et amortissements, il a été voté un dividende de 120 fr. aux actions et 263 fr. 888 aux parts.

---

[14] Félix Lebreton (1861-1940) : professeur à l'École nationale supérieur des mines de Paris. Ingénieur-conseil ou administrateur d'une douzaine de sociétés dont les Mines de Malfidano. Voir encadré. Administrateur des Matériaux de constructions de la Loisne (1919).

[15] Nicolas Perpignani (1872-1950) : ingénieur ECP, inventeur du four à ciment Perpignani-Candlot (1905), administrateur délégué à Paris des Ciments Portland artificiels de l'Indochine… Administrateur délégué de la Société de constructions civiles et industrielles. Voir encadré.

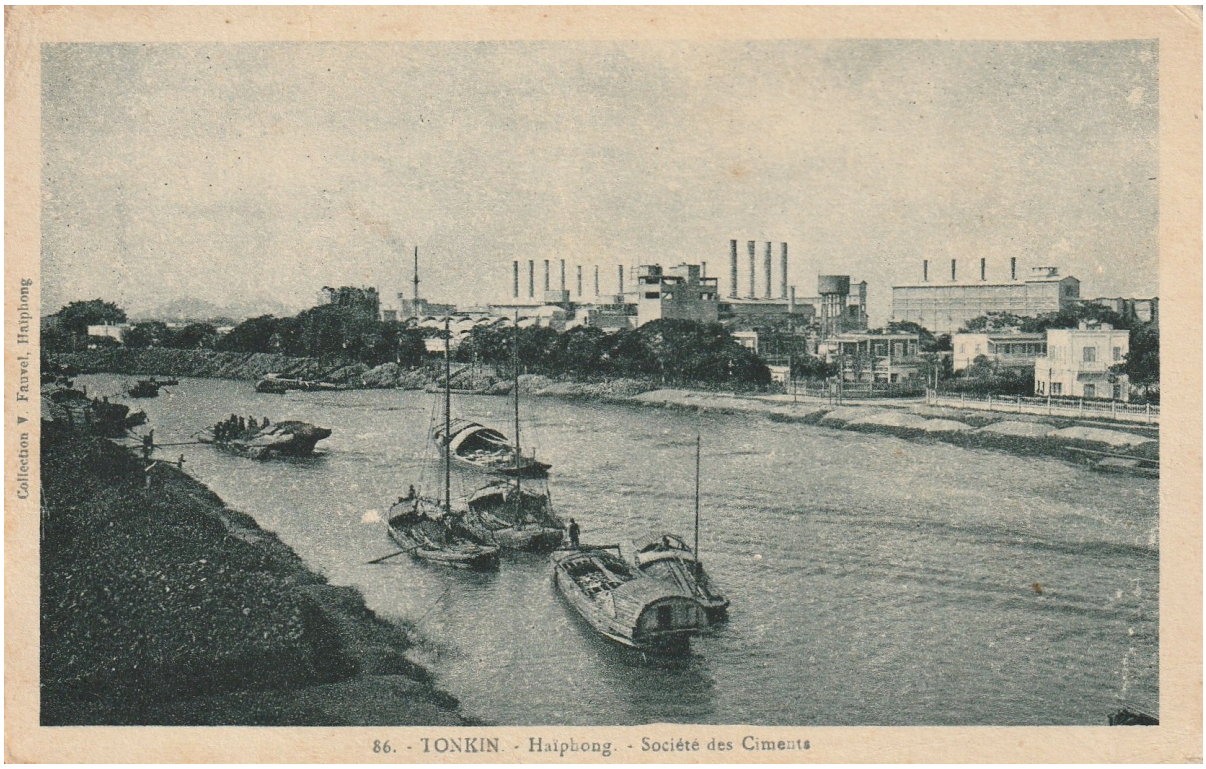

Coll. Olivier Galand
Tonkin — Haïphong — Société des ciments. Coll. V. Fauvel, Haïphong

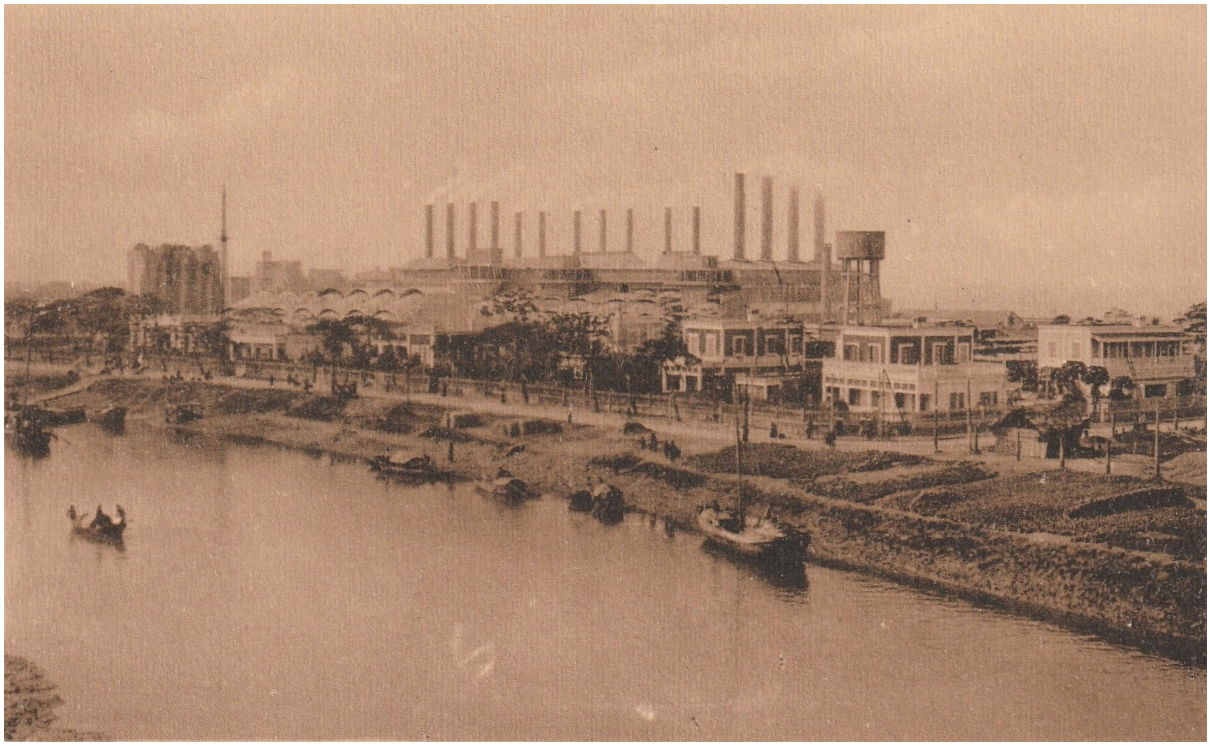

Coll. Olivier Galand
Tonkin — Haïphong — Cimenterie. Coll. V. Fauvel, Haïphong

NÉCROLOGIE
Édouard Candlot
(*Le Figaro*, 17 octobre 1922)

Nous apprenons le décès de M. Édouard Candlot, ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur, président du Ciment Portland artificiel de l'Indo-Chine, survenu après une courte maladie, chez ses enfants, 7, rue Édouard-Detaille.. Les obsèques auront lieu mercredi 18, à dix heures, en l'église Saint-Charles de Montceau, où l'on se réunira.

Louis MARCHEGAY, président

Né à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure) le 15 octobre 1869, baptisé protestant à La Rochelle le 9 décembre suivant.
Fils de François Émile Edmond Marchegay (1842-1891), ingénieur des constructions navales.
Cousin d'Émile Marchegay (1873-1915) : ci-dessus.
Marié le 27 juin 1896, en l'église luthérienne de Beaucourt (Belfort), à Andrée Japy.
Député de la Vendée (1895-1898),
Président de la Société des Ciments de l'Ouest,
Président de la Société vendéenne d'électricité (1920).
Maire de Saint-Germain-de-Prinçay (1925-1933),
Décédé aux Roches-Baritaud de Saint-Germain-de-Prinçay le 15 septembre 1933.

CIMENTS DE L'INDO-CHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 novembre 1922)

La Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine a réussi, en 1921, malgré la crise qui a affecté les affaires de ciments dans la deuxième partie de l'année, à conclure des marchés importants et avantageux pour l'exportation, pendant la période où les cours en Extrême-Orient étaient relativement élevés.

Le résultat de ces opérations s'est fait sentir sur les bénéfices qui se sont inscrits en augmentation sensible sur ceux de l'année précédente, les bénéfices de l'usine étant passés de 8.636.777 fr. 07 à 9.596.959 fr. 10. Si l'on y ajoute les intérêts et les produits de sources diverses (288.157 fr. 72 et 3.524 fr. 80 respectivement), le total des bénéfices bruts s'établit à 9.888.641 fr.62 contre 8.783.978 fr. 80 en 1920.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau des comptes de profits et pertes et de répartition comparés que nous reproduisons ci-dessous, le solde disponible, après déduction des charges, s'établit à 4.244.541 fr. 20 au lieu de 3.397.724 fr. 17, ce qui a permis une sensible augmentation des sommes consacrées au dividende des actions et des parts et à la rémunération du conseil d'administration.

	1920	1921
CHARGES		
Siège social	136.524 72	170.137 78

Amortissements	3.610.370 90	3.530.939 02
Réserves d'assurances	270.277 05	500.000 00
Réserve de prévoyance	1.500.000 00	1.587.454 76
	5.517 180 67	5.788.491 56
PRODUITS		
Bénéfices de l'usine	8.636.777 07	9.590.939 10
Intérêt	142.406 52	288.157 72
Divers	4.795 29	3.524 50
	8 783.978 88	9.888.641 62
Rappel des charges	5.517.180 67	5.788.491 26
	3.266.798 21	4.100.150 01
Report antérieur	140.926 26	144.391 14
	3.307.724 47	4.214.541 20

Répartition

	1920	1921
Aux actions	2.000.000 00	2.400.000 00
Aux parts	783.333 33	950.000 00
Au Conseil	470.000 00	570.000 00
Report à nouveau	144 391 14	324.531 20
Total	3.397.724 47	4.244.541 29

La somme revenant à chaque action d'après la répartition adoptée est de 120 fr., soit 12 %, au lieu de 100 fr. l'année dernière ; les parts, au nombre de 3.600, reçoivent 263 fr. 888 chacune au lieu de 217 fr. 59.

Le rapport du conseil d'administration indique que la société n'a pas eu trop à souffrir de la concurrence européenne : cependant les ciments d'Europe commencent à faire leur apparition sur le marché ; toutefois, la société dispose de moyens qui paraissent suffisants pour lutter avantageusement confire ces concurrents ainsi que contre les usines japonaises ou chinoises.

[Prise de contrôle de la Société des chaux hydrauliques du Lang-Tho]

Au cours de l'exercice, les Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine ont souscrit entièrement l'augmentation du capital de la Société des chaux hydrauliques du Lang-Tho (porté de 300.000 francs à 600.000 fr.), Ils possèdent ainsi le contrôle de cette entreprise, dont la direction technique et administrative leur est confiée : cette fusion d'intérêts est très intéressante, étant donné que les deux sociétés se faisaient concurrence antérieurement pour la fabrication de la chaux.

Les travaux d'agrandissement de l'ancienne usine et l'installation de la nouvelle cimenterie se poursuivent activement, et l'on peut espérer que tout sera terminé avant la fin de 1923.

Au bilan, les immobilisations, amortissements déduits, figurent seulement pour 1.000 fr. comme l'an dernier. Les immobilisations faites et amorties en cours d'exercice ont atteint 3.530.939 fr. 08 en 1921 contre 1610.378 fr. 90, ainsi qu'on a pu le voir lors de l'examen du compte de profits et pertes.

Le compte de premier établissement de 384.598 20 est entièrement amorti et ne figure que pour mémoire.

Les disponibilités s'élèvent à 9.540.917 fr. 35 à Paris et 8.300.784 fr. 31 à Haïphong, soit au total 17.841.701 fr. 56 contre 14.159.167 fr. 89 en 1920. Au passif, les exigibilités sont de 4.866.837 fr. 64 (967.169 fr. 76 à Paris et 3.899.667 fr. 88 à Haïphong) faisant ainsi apparaître une situation de trésorerie remarquablement saine.

Le capital n'a pas varié à 2 millions ; l'ensemble des réserves, fonds d'assurance et de prévoyance atteint 6.731.322 fr. 82.

L'assemblée du 30 mai, qui a approuvé les comptes et le rapport du conseil d'administration, a réélu comme administrateur, pour six ans, M. R. Thion de la Chaume.

Annuaire Desfossés 1923, p. 1239 :

Ciments Portland artificiels de l'Indochine

Administrateurs : MM. E. Candlot, R[aymond] Ferrant, R. Thion de la Chaume, Marchegay, Ch. Candlot, F. Lebreton, N. Perpignani.

VISITE DE HAÏPHONG PAR M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL P.I. BAUDOIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mai 1922, p. 1, col. 4)

……

Mardi matin, à 8 heures, le gouverneur général et M. Dupuy arrivaient à la cimenterie.

MM. Chenu, directeur, Berlay, ingénieur, les reçoivent et tout aussitôt commerce la visite des établissements. La scierie a attiré tout particulièrement l'attention du gouverneur. M. Chenu fait son office de cicérone, aimable et documenté, et offre un champagne, bienvenu par ce temps caniculaire.

……

Un petit tour à Haïphong
par H. CUCHEROUSSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 janvier 1923)

[…] Dès l'arrivée du train à la hauteur de la cimenterie, le voyageur est frappé du changement survenu depuis six mois : la cimenterie, avec sa nouvelle usine, a pris les allures d'une entreprise gigantesque. […]

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 février 1923)

DÉPARTS. — Liste des passagers partis vendredi, à 16 heures, à bord du *Cordillère* :

À destination de Marseille : … M. René Maugas, de la Cimenterie

TONKIN
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 15 avril 1923)

Le Tonkin commence à souffrir du déboisement dont sont cause les populations montagnardes qui brûlent chaque année un coin de forêt pour y faire leurs cultures.

L'Administration a déjà entrepris le reboisement dans certains endroits ; 93 réserves forestières ont été constituées dont 41 sont aménagées et s'étendent sur 283.000 hectares ; en 1922, 2 millions d'arbres ont été plantés et plus de 12.000 kg de graines de meilleures essences du pays ont été distribués aux particuliers et aux villages.

Il y a lieu de féliciter certaines entreprise privées qui viennent en aide à l'administration, notamment la Société des Ciments Portland de l'Indochine qui crée de vastes plantations de bois sur des terrains incultes.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
LA MISSION DE PROPAGANDE VISITE LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1923)

[…] La visite de la Cimenterie eut lieu à 4 heures 30 ; elle a également fort intéressé MM. Guyon et de Vitry. Reçus par M. Behrlé [16], directeur, ils purent admirer cette importante et vaste usine, représentant une des principales industries du Tonkin. Ce n'est pas,non plus, sans plaisir que nous avons constaté l'état d'avancement de la nouvelle usine en construction, appelée à doubler la production. Elle pourra être mise en activité, à la fin de l'année, nous dit-on. À côté de cela, nous avons remarqué d'énormes chaudières en cours de montage qui pourront donner une surface de chauffe de 500 mètres carrés [ligne illisible]. M. Behrlé offrit le champagne à ces messieurs qui le complimentèrent et lui firent part de l'émotion ressentie en visitant cet établissement dont la Colonie peut être fière. […]

NÉCROLOGIE
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 août 1923)

Hier est parvenue à Hanoï la nouvelle du décès de M. Penigaud, employé de la cimenterie, sur les plantations de Pho-Ba-che

M. Penigaud, frappé d'insolation, est mort à l'hôpital de Quang-Yên.

Les obsèques ont lieu aujourd'hui, jeudi, à l'heure où nous paraissons et nous en rendrons compte demain.

Cette nouvelle a attristé les nombreux amis que M. Penigaud comptait à Hanoï, où il avait servi au 4e Régiment d'artillerie coloniale comme maréchal des logis.

En cette pénible circonstance, nous adressons à sa famille, à ses amis, l'expression de nos bien vives condoléances.

[16] Louis Behrlé (Blaye, 1878-Veneux-les-Sablons, 1966) : ancien chef du mouvement des Tramways électriques de Bordeaux. Il dirige plus tard la Société indochinoise d'électricité.

QUANG YEN
Les obsèques de M. Pénigaud
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 août 1923)

Les obsèques de M. Pénigaud, ancien sous officier d'artillerie coloniale, employé de la cimenterie, détaché aux plantations de cette société à Pho-Ba-Ché, ont eu lieu le 9 août à 17 heures, suivies par une nombreuse assistance européenne.

La levée du romps a été faite au dépositoire de l'hôpital militaire de Quang-Yên, délicatement orné, pour la circonstance, de palmes et de fleurs ; puis le cortège suivit le frais dédale des allées ombragées de la Citadelle, pour se rendre à la chapelle où le révérend père Gomez donna l'absoute.

L'office funèbre terminé, ce fut alors la triste marche vers le petit cimetière où reposent déjà tant de bons Français.

Le deuil était conduit par le jeune fils du regretté défunt, assisté de MM. Behrlé, directeur de la Société des Ciments, et Gavello, garde des Forêts, et par Mlle Pénigaud, assistée de Mlle Martin, amie de la famille. Ensuite venaient : Mme et M. le résident de Quang-Yên, Broni ; M. Krautheimer, résident-maire de Haïphong ; M. Guibier, inspecteur des Eaux et Forêts ; M. Godelu, négociant ; M. Grogniard, contrôleur des contributions directes à Haïphong ; Mme et M. Barthas [17], chef de fabrication à la Cimenterie ; Mme et M. Quinche ; MM. Maugas, Legris, de la Cimenterie ; M. Masse et sa famille, de l'usine électrique de Haïphong ; M. Le Boterf, agent commercial de la Société des Ciments ; M. Ménétrey, monteur de la Société Électro-Mécanique ; M. Lacombe, Mmes Janniard, Picard et Mlles ; Garnier et Mlle ; Beyer ; Bourrelli, de Haïphong ; Mme et M. Garnier, de la maison Descours et Cabaud, de Haïphong ; M. Carte, mineur ; M. Guilhot, de Uong-Bi ; M. Dessegne, ingénieur des Travaux publics de la circonscription de Quang-Yên ; Mme et M. le médecin chef Poux ; Mlle et M. Verdaguer, chef de la division forestière du Sud-Ouest ; M. Colonna ; M. Lanecque. inspecteur de la garde indigène ; M. Nievenglowki ; M. Le Gac, percepteur à Quang-Yên ; M. Glutron. garde forestier ; Mme et M. Gironce, des D. et R ; MM. Delsol et Lecourtal, gendarmes ; MM. Mahé et Arnaud, de la Fonderie de Quang-Yên ; M. Bardy, garde principal ; M. Matignon, sous-officier ; M. Sigalas, M. Deck, représentant l'*Avenir du Tonkin*.

Les cordons du poêle ont été tenus per MM. Janniard, inspecteur de la sûreté ; Salmon, entrepreneur , Manère, employé à la cimenterie ; et Quinche, employé de la même Société.

Mmes Guilhot et Perrin assistaient, au cruel moment de la levée du corps, Mme Pénigaud, dont la douleur faisait peine à voir.

……

POUR LES OBSÈQUES DE M. PÉNIGAUD
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 août 1923)

La Société des Ciments mit, à la disposition des personnes désireuses d'assister aux obsèques de M. Pénigaud, une chaloupe, l'*Onyx*, qui partit pour Quang-Yên à 14 heures. À 18 heures 30, la cérémonie terminée, l'*Onyx* se dirigea sur Haïphong où elle arriva à 20 heures 30.

---

[17] *Clovis* Charles Barthas : né le 3 février 1889 à Naucelle (Aveyron), d'un père conducteur des ponts et chaussées. Ingénieur des Arts et métiers (Aix-en-Provence). Marié le 8 décembre, à Paris XVIe, avec Sophie Gérard. Décédé le 24 février 1957 à Paris VIIIe, inhumé à Naucelle.

Nous remercions M. Behrlé, directeur de la Société des Ciments, de ce beau geste qui permit à de nombreux Haïphonnais de remplir un pieux devoir en conduisant le regretté défunt à sa dernière demeure.

Promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française (lois et décrets)*, 16 août 1923)

EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

Chevaliers

Perpignani (*Nicolas*-Gabriel-Marie), administrateur délégué de la Société des ciments Portland artificiels de l'Indochine ; 4 ans 3 mois de services militaires, 6 campagnes de guerre, 30 ans de pratique industrielle. Grand prix. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition nationale coloniale de Marseille.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mars 1924)

DÉPARTS. — Doivent partir par l'*Orénoque* dimanche 16 mars à midi :
À destination de Marseille : M. [Daniel Yvan] Glaszmann, ingénieur à la Cimenterie

---

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Siège social : 1, rue de Stockholm, Paris
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, 74)

Usine à Haïphong
Adresse télégraphique : CIPORTIN, Haïphong.
Conseil d'administration

MM. L[ouis] MARCHEGAY, président ; R[aymond] FERRANT, N[icolas] PERPIGNANI, membres du comité de direction ; Ch. CANDLOT, F. LEBRETON, R[ené] THION DE LA CHAUME ; R[obert] THOUMYRE [député (1919-1932), puis sénateur (1932-1942) de Seine-Inférieure] ; Ch. THOMANN, secrétaire général ; P. THOMANN, secrétaire général adjoint.

Exploitation de Haïphong

MM. G[aston] CHENU, directeur général ;
L. BEHRLE, sous-directeur technique ;
J. LE BOTERF, agent commercial ;
G. DOIRISSE, secrétaire ;
D. CAPELLE, chef-comptable ;
F. MONNIN, chef du laboratoire ;
P. PILATY, chef cuiseur ;
A. DEPIS, chaufournier ;
G. VOUILLEMONT, caissier-comptable ;
L. CHANTEREAU, comptable ;
C. BATTEUX, chef-magasinier ;

A. CHANTEREAU, magasinier ;
A. VIDAL, transitaire ;
S. CHIROKOW [18], chimiste ;
G. BRUNEAU, agent bureau d'études ;
R. MAUGAS, agent bureau d'études ;
A. QUINCHE, mécanicien-électricien ;
F. ULRICTS *[sic : ULRICH]*, mécanicien-électricien ;
L. LEYMARIE, mécanicien ;
E. ROCHÉ, mécanicien ;
R. HOARAU, métreur ;
H. CALLET, A. MAZIÈRE, J. COSTA, TCHOUMAKOFF, surveillants.

(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1924)

[…] Les travaux de la Société des ciments Portland artificiels vont être bientôt terminés. Le matériel est constamment perfectionné, en vue de porter la production journalière de 300 à 400 tonnes. […]

Annuaire industriel, 1925.

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDO-CHINE (Société des), 1, rue de Stockholm, Paris, 8e. T. Wagram 56-08. Ad. t. Ciportin-Paris. Codes ABC 5e éd. et AZ 3e éd. Cap 2.000.000. Usines : Haïphong (Tonkin). 5.000 HP. 4.000 ouvriers. Production 150.000 tonnes de ciment et chaux hydraulique agréés par l'administration des travaux publics de l'Indo-Chine. Agences : Hongkong, Shanghaï, Bangkok, Singapore, Batavia, Manille.

Ciments Portland artificiels. (4-9966).

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Siège social : 1, rue de Stockholm, Paris
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-57)

Usine à Haïphong
Adresse télégraphique : CIPORTIN, Haïphong.
Conseil d'administration

MM. L[ouis] MARCHEGAY, président ; R[aymond] FERRANT, N[icolas] PERPIGNANI, membres du comité de direction ; Ch. CANDLOT, F. LEBRETON, R[ené] THION DE LA CHAUME ; R[obert] THOUMYRE ; Ch. THOMANN, secrétaire général ; P. THOMANN, secrétaire général adjoint.

Exploitation de Haïphong

MM. G[aston] CHENU, directeur général ; J. LE BOTERF, agent commercial ; G. DOIRISSE, secrétaire ; D. CAPELLE, chef-comptable ; G. VOUILLEMONT, caissier-comptable ; L. CHANTEREAU, comptable ; C. BATTEUX, chef-magasinier ; A. CHANTEREAU, magasinier ; A. VIDAL, transitaire ; C. BARTHAS, ingénieur, chef du matériel ; A. QUINCHE, chef mécanicien ; F. ULRICH, électricien ; A. LEPAPE, électricien ;

---

[18] Serge-Wladimirowitch Chirokoff : né le 17 janvier 1896 à Moscou (Russie). Marié à Jeanne-Marie Dano, née le 4 avril 1888 à Plélo (Côtes-du-Nord). Naturalisé français (1923). Ingénieur chimiste.

L. LEYMARIE, mécanicien ; S. ARNOUX, mécanicien ; F. MONNIN, chef du laboratoire ; S. CHIROKOW, chimiste ; A. DEPIS, chef de fabrication ; P. PILATY, chef cuiseur ; F. RAMPONY, chaufournier ; R. BARIL, chef tonnelier ; H. CALLET, A. MAZIÈRE, V. CHANLOIS, J. COSTA, et E. RAYMOND, surveillants.

ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS
(*Annuaire industriel*, 1925)

Perpignani (Nicolas), 134, r. de la Pompe, Paris, 16e. — Administrateur délégué de la Société de constructions civiles et industrielles, 1, r. de Trétaigne, Paris, 18e. Administrateur de la Société des ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine.

Ingénieurs et ingénieurs-conseils
Sélection des ingénieurs coloniaux
(*Annuaire industriel*, 1925)

Brard (René)[fils de Félix Brard, ancien ingénieur des Charbonnages du Tonkin à Hongay], chev. Lég. honn., 1, r. de la Sablière, Courbevoie, Seine. — E.C.P. [1900] Ingénieur-conseil et administrateur de sociétés minières. Administrateur des « Étains et wolframs du Tonkin » [EWT].

Antérieurement : ingénieur à la Soc. des ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine. Directeur de la cimenterie de la Société métallurgique de Senelle-Maubeuge. Directeur de la Société des mines d'étain de Cao-Bang, Tonkin [1907].

Ciments Portland artificiels de l'Indochine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
30 janvier 1925)

Le conseil d'administration des Ciments Portland artificiels de l'Indochine a décidé, dans sa séance du 18 décembre, de convoquer, pour le 13 janvier 1925, une assemblée générale extraordinaire qui statuera notamment sur la prorogation de durée de la société, sur une augmentation du capital social d'une somme de 6 millions de francs, par la création de 60.000 actions de 100 francs émises à 105 francs, jouissance du 1er janvier 1925, réservées aux actionnaires à raison de 3 actions nouvelles pour 1 action ancienne, sur la faculté à accorder aux porteurs de paris de fondateur de demander la subdivision de leurs parts en dixièmes, enfin sur diverses modifications aux statuts.

Dans la séance du 18 décembre, le conseil a décidé de distribuer sur le dividende de l'exercice qui a pris fin le 3i décembre 1924, un acompte de 70 francs par action et de 155 fr. 09 par part de fondateur sous déduction des impôts.

Ciments de l'Indo-Chine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
6 février 1925)

Nous lisons dans *France économique et financière* :

Des bruits relatifs à une prochaine augmentation de capital ont attiré l'attention sur les titres de cette entreprise, notamment sur les parts qui viennent de progresser à 13.700.

Les modalités de l'opération ne sont pas encore officiellement connues mais voici la combinaison qui est envisagée : Il s'agirait de la constitution, en commun avec la Société de Ciments de Lafarge et du Teil, d'une société filiale ayant pour objet l'exploitation de procédés et brevets pour la fabrication d'une sorte de ciment ultrarapide dit ciment fondu. Le capital des Ciments Portland de l'Indo-Chine, qui est actuellement de 2 millions de francs, serait porté à 8 millions, les actionnaires pouvant souscrire à trois titres nouveaux à 105 francs pour un titre ancien. En outre, le conseil proposerait d'autoriser les porteurs de parts à diviser leurs titres en dixièmes, ce qui semble exclure toute idée de rachat.

Rappelons que les statuts ont prévu que les parts pourraient être rachetées à un prix correspondant à 20 fois le dividende moyen reçu par ces titres pendant les cinq derniers dividendes ; ayant été de 979 fr. 15, soit une moyenne de 195 fr. 83, le prix de rachat serait, actuellement, de 3 916 fr. 60, soit un décaissement total de 14.099 760 fr. pour les 3.600 parts, disproportionné avec les ressources de la société.

C'est néanmoins cette clause qui maintient le cours des parts fort au-dessous du niveau que leur assignerait la parité avec celui des action d'après les droits aux bénéfices. Les actions ont droit, en effet, à un premier intérêt de 6 %, et ensuite à 60 % de l'excédent, les parts ayant droit à 25 % de cet excédent. Le nombre des actions étant, jusqu'ici, de 20.000, le dividende des parts progressait théoriquement de 2 fr. 30 quand celui des actions augmentait de 1 fr. au delà de l'intérêt statutaire de 6 francs. En fait, les actions reçoivent même moins que cette proportion, une partie des bénéfices leur revenant étant affectée à un fonds de prévoyance appartenant en propre aux actionnaires

Si le capital est quadruplé, les parts recevront dorénavant 9 fr. 25 pour chaque franc attribué, au delà de 6 fr. aux actions ou au fonds de prévoyance spécial. Le cours actuel de 7.300 coté actuellement par les actions correspondra ex-droit de souscription, à 1.900 francs environ, de sorte que la parité théorique de la part serait de 16.650 fr. Le titre présente donc encore une appréciable marge de plus-value d'autant plus que la subdivision en deuxièmes va élargir son marché, et que le cours actuel de l'action ne paraît pas excessif, étant donné la forte augmentation de la capacité industrielle de la société, aujourd'hui que sa nouvelle usine de Hali est en exploitation.

LA MISSION ÉCONOMIQUE JAPONAISE
À HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1925)

……

Puis, l'heure s'avançant, tout le monde quitta la table et les membres de la mission montèrent en automobile, accompagnés de M. Paquin, de MM. Forest, Godelu, Léandri, commissaire spécial de la Sûreté, Helbert, commissaire de police, et se rendirent à la Cimenterie où ils furent reçus par M. Chenu, directeur général qui, encore fatigué à la suite d'une sérieuse attaque de grippe, s'excuse de ne pouvoir accompagner les visiteurs et prie M. Barthas, ingénieur, de faire visiter la cimenterie à la Mission japonaise. MM. Le Boterf et Monnin, qui appartiennent au personnel de l'usine, accompagnaient également et donnaient toutes les explications utiles, car les membres de la mission s'intéressaient à tout.

Malheureusement, une usine comme la cimenterie ne peut être visitée en peu de temps. Il fallut donc se contenter de voir le plus important, et grosso modo.

Nos hôtes japonais ne purent s'empêcher d'admirer l'ordre qui règne dans cette belle usine et la grandeur des travaux exécutés, ainsi que l'importance que prend la cimenterie dont les produits ont une renommée méritée dans tout l'Extrême-Orient.

Ce qui parut intéresser le plus les membres de la mission, ce fut la scierie et la tonnellerie, où des barils à ciment furent fabriqués sous leurs yeux avec une rapidité étonnante.

À 16 h., la visite était terminée, mais tout le monde était couvert de poussière de ciment. Certains membres de la mission avaient eu le soin de se recouvrir la bouche de leur mouchoir ; M. le capitaine de corvette Kajiki avait un petit masque spécial contre les poussières, mais peu après, par courtoisie sans doute, voyant qu'aucun des visiteurs français n'était protégé, il fit comme tout le monde. À vrai dire, il ne doit pas être bien sain pour les poumons de vivre au milieu de cette poussière sans être protégé.

Comme il était déjà seize heures, la Mission japonaise quitta la cimenterie, puis, accompagnée des personnalités déjà nommées plus haut, elle se dirigea vers l'usine de la S. I. C. E. O.

……

Visite d'une mission japonaise à Haïphong
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 février 1925)

[…] L'après-midi fut consacré à la visite de la cimenterie, de l'usine de produits chimiques et des docks. À la cimenterie, les nombreux moulins et compounds où se broyé le calcaire et se pulvérise le ciment, les 19 fours dont 4 sont automatiques et d'un modèle très récent, la scierie, où se débitent journellement des centaines de billes de bois immédiatement transformées en barils à ciment, la mise en barils et en sacs, les trois turbines à vapeur qui représentent une puissance d'environ 6.000 chx. ont beaucoup intéressé les visiteurs. […]

Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Société anonyme
Capital social : 8.000.000 fr.
divisé en 80.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés chez Me Civier, notaire à Condrieu, modifiés et refondus par délibération des assemblées générales extraordinaires des 2 mars, 27 avril 1925, et déposés chez Me M. Ploque, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 16 mai 1925

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Le président du conseil d'administration : Louis Marchegay
Par délégation du conseil d'administration : ?
Pierre Forveille, graveur Paris-Rodez

Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 16 mai 1925

DIXIÈME DE PART DE FONDATEUR

Ciments de l'Indochine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
29 juillet 1925)

Les bénéfices de l'exercice 1924 s'élèvent à 9.802.436 fr. contre 9.193.673 fr. Le disponible atteint 10 109.631 fr. — ?.185.811 fr. sont consacrés aux amortissements et réserves et de fixer les dividendes à 140 fr. par action et 310 fr. 18 par part de fondateur contre 120 fr. et 263 fr. 88 respectivement.

Au bilan, les immobilisations sont portées pour 1.000 fr. alors qu'elles ont coûté près de 30 millions. L'actif disponible atteint 16.191.125 fr. contre 4.818.305 fr. d'exigibilités.

1925 : CO-FONDATION DE LA SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DU CIMENT FONDU LAFARGE

Les comptes de l'exercice 1924 des Ciments Portland artificiels de l'Indochine marquent une sensible amélioration sur les précédents. Ils font apparaître un bénéfice net de 4.616.624 fr. 99 contre 3.917.274. fr. 78 l'année précédente.

Après adjonction du report antérieur, le solde disponible ressort à 4.923.820 fr. 17 contre 4.227.195 fr. 18 pour l'exercice 1923.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le dividende a été porté de 120 à 140 fr. par action. Les parts reçoivent 310 fr. 18 au lieu de 263 fr. 88 précédemment. La première moitié de ce dividende a été payée en janvier, la seconde le 12 juin. Au total, les actionnaires ont reçu 100 fr. net pour l'exercice 1924 et les porteurs de parts 209 fr. 80.

Bien que les exportations aient légèrement fléchi, par suite des troubles en Chine, les ventes ont été particulièrement satisfaisantes. Elles ont porté sur 122.430 tonnes contre 110.330 en 1923 et les bénéfices industriels sont passés de 7,8 à 9,6 millions. Les charges sociales étant insignifiantes (273.888 francs de frais généraux), ces bénéfices, qui représentent près de cinq fois le capital, auraient pu être presque intégralement répartis. Mais le conseil n'a pas dérogé cette année à la règle constamment suivie de passer par profits et pertes le montant des dépenses de premier établissement. Il a donc prélevé, avant ventilation des bénéfices, 277 millions pour maintenir à 1.000 fr. dans le bilan la valeur industrielle qui a coûté près de. 30 millions.

Le rapport fait ressortir que la capacité de production vient d'être considérablement augmentée grâce à une nouvelle organisation de l'usine d'Haïphong et à l'appoint de la nouvelle usine édifiée à Haly (banlieue d'Haïphong). Cette usine peut, dès maintenant, produire 60.000 tonnes, mais son rendement n'atteint pas ce chiffre, la société tenant, pour éviter la surproduction, à donner au service commercial le temps d'organiser les marchés qui doivent absorber ces nouvelles quantités de ciment. La société compte, en outre, en réorganisant le régime de sa force motrice, réaliser un supplément de bénéfice très appréciable, tout en l'affranchissant des risques d'accidents qui pourraient entraver la bonne marche de ses usines. Enfin, de concert avec les Ciments de Lafarge et du Teil, elle a constitué la Société indochinoise du ciment fondu Lafarge, an capital de 6 millions. Cette filiale se spécialisera dans le fabrication du ciment fondu qui, inventé il y a une dizaine d'années dans les laboratoires de la Société Lafarge, trouve chaque, jour de nouveaux débouchés.

Elle installe son usine sur des terrains appartenant aux Ciments de l'Indochine et à proximité de leurs établissements.

À propos du repos hebdomadaire
(*L'Écho annamite*, 1er septembre 1925)

On nous communique une lettre adressée, au nom des employés indigènes et des ouvriers et ouvrières indigènes de Haïphong, au président de la Fédération nationale des Syndicats d'employés, à Paris.

Cette lettre, malgré la bizarrerie de certaines tournures, nous semble, au fond, justifiée sur la plupart des points soulevés. C'est pourquoi nous l'insérons volontiers.

N. D. L. R.

Haïphong, le 20 août 1925.

À Monsieur le Président de la Fédération nationale des Syndicats d'employés à Paris.

Monsieur le Président,

À la suite de votre circulaire récente concernant la mise en vigueur de la loi d'application des repos hebdomadaires en faveur des employés européens et indigènes sans distinction dans les Colonies, nous avons l'honneur, à cette heureuse occasion, de porter à voirie connaissance que cette loi ne peut être bien appliquée sans vos observations sérieuses auprès des employeurs ou des représentants des sociétés, des manufactures ou des agents des compagnies, etc.

Depuis longtemps jusqu'ici, après l'intervention de la France dans notre empire d'Annam, la loi de travail tout entière ou particulièrement la loi précitée n'est pas encore appliquée ici. Nous, Annamites protégés, gagnant notre pain surtout dans les industries ou le commerce français, ne pouvons que compter sur la qualité plus ou moins humanitaire et généreuse des capitalistes pour notre bien-être général. Aussi sont-elles fermées peu de maisons de commerce les dimanches et jours fériés pour les indigènes, alors que presque tous les employés européens jouissent régulièrement de leur congé sans compter le congé exigible de 6 à 8 mois de séjour en France à solde entière avec frais de voyage aller et retour. Les employés annamites n'ont presque rien comme plénitudes de droit vis-à-vis de leurs collègues européens, et pourtant ils sont des employés de tâche. De ce fait injuste résultent beaucoup d'inconvénient mortels aux Annamites à cause du travail excessif, car les uns meurent de tuberculose, les autres de faiblesse de constitution. Les statistiques du pays vous renseigneront à cet égard.

Nous avons remarqué que quelques firmes sont aussi fermées d'une manière semblant bien réglementaire à l'extérieur les jours fériés, mais les patrons, indépendants dans leur gestion, font travailler leurs employés à l'intérieur. Qui chercherait à savoir tout cela, sinon les employés qui en sont victimes eux-mêmes ? Si ceux-ci savent réclamer leur droit, les patrons deviennent furieux et ne cherchant plus qu'à les remercier sans motifs précis : en un mot, ils ne veulent rien savoir. C'est donc le premier cas d'oppression, de la part des capitalistes employeurs, qui entrave vos gestes d'humanité.

D'autres industries bien grandes, comme la Société Cotonnière du Tonkin, la Société des Ciments à Haiphong, dans les usines desquelles sont employés un nombre considérable d'ouvriers et d'ouvrières, n'appliquent jamais la loi en question.

Non seulement les ouvriers et ouvrières n'ont pas de repos hebdomadaire, ils n'ont même pas de repos pour prendre leur repas. Il va sans dire que les ouvriers se divisent

en deux équipes, les uns travaillent de 6 heures du matin i 6 heures du soir, les autres prennent suite de 6 heures du soir à 6 heures du lendemain matin. Durant cette rotation continuelle, ils ne mangent qu'en travaillant. Cependant, ils sont très mal payés en compensation avec leur besogne d'esclave qui donne, bien entendu, un rendement très avantageux. Leur salaire ne varie que de quinze cents à vingt cents par jour malgré la cherté de vie persistante depuis l'après-guerre jusqu'ici. Les jours de maladie, d'accidents survenus dans le travail ne sont pas payés.

Jusqu'à présent, depuis les personnes les plus charitables jusqu'aux derniers malheureux, personne n'ose encore mettre en lumière cette situation lamentable d'êtres humains, qui; est même inférieure à celle des bêtes de somme, comme les chevaux, les buffles, les bœufs, lesquels ont toujours du repos et une ration suffisante après de rudes travaux. On doit savoir que, sans distinction de race civilisée ou de race arriérée, lorsque des hommes qui,par leur force, par leur couleur plus brillante, traitent en esclaves d'autres hommes, ils sont eux-mêmes des barbares.

Les présidents des chambres de commerce locales sont des hommes éclairés, mais l'amour da lucre les rend injustes. En conséquence, méfiez-vous de leurs rapports concernant l'application du repos hebdomadaire ou tout autre chose, s'il y aura lieu.

Dans le cas où, animé de sentiments d'humanité envers les employés indigènes, vous désireriez vous informer de leur condition, il serait bien préférable de vous adresser au président de l'Association Mutuelle des Employés de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de l'Annam-Tonkin, à Hanoï et à Haïphong, pour avoir des renseignements précis sur leur situation.

Ayant confiance dans le but de votre honorable Fédération, qui travaille pour l'équité humaine et pour la défense des droits des employés de toute classe, nous venons attirer votre bienveillante attention sur les faits que nous vous avons exposés plus haut en vous priant de vouloir bien y porter remède pour que les employés indigènes des deux sexes, toujours loin du « Soleil bienfaisant », puissent vivre dans une atmosphère plus confortable.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération très distinguée et de nos sentiments respectueusement dévoués.

Signé : Les employés indigènes
et les ouvriers et ouvrières indigènes à Haïphong

DIRECTION DES MINES DE L'INDOCHINE
(*Annuaire administratif de l'Indochine*, 1926, p. 115)

LABORATOIRE D'ANALYSES

M. Lebédel (Albert), surveillant principal hors classe, chargé du contrôle de l'usine de ciment à Haïphong.

Oculus habent et non videbunt
par Clodion
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 février 1926)

[…] Voici quelques usines qui, même pour un géant comme Blaquière, n'ont rien de lilliputien :

La cimenterie de Haïphong, avec 4.000 ouvriers, une force motrice de 4.200 chx et une production de 150.000 tonnes.

Élections à la Chambre de commerce de Haïphong
(*L'Écho annamite*, 4 mars 1926)

Les résultats des élections à la Chambre de commerce de Haïphong sont les suivants :

Électeurs français inscrits 137, votants 111 ;

Sont élus :

M. [Gaston] Chenu, directeur de la Société de Cimenterie de Haïphong, 85 voix ;

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL À HAÏPHONG.
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1926)

Monsieur le gouverneur général [Varenne], accompagné de MM. Robin, résident supérieur, Clerc, attaché au cabinet, et du capitaine Schérer, est arrivé à Haïphong mardi à neuf heures trente.

Il a été reçu à la résidence-mairie par M. Krautheimer, résident-maire, et les membres du conseil municipal, puis, un quart d'heure après, a abordé la visite des principales usines de la ville en commençant par la cimenterie.

MM. Porchet, président de la chambre de commerce, le docteur Forest, délégué du Tonkin, Faquin, premier adjoint, Girodolle et Fieschi, conseillers municipaux ; Nam Sinh, Sy-ky, Thanh et Khang, conseillers municipaux indigènes, Léandri et Helbert, commissaires de police, et les membres de la presse s'étaient joints au cortège officiel et on arriva à la cimenterie à dix heures.

M. Chenu, directeur général, entouré de ses collaborateurs, MM. Monnin, Le Boterf et Barthas, reçut le gouverneur général et sa suite et lui fit visiter l'usine d'un bout à l'autre, ainsi que la scierie et la tonnellerie où se fabriquent les barils contenant le ciment, puis l'atelier de cerclage et les chaufferies.

Monsieur le gouverneur général parut très intéressé par ce qu'il venait de voir, puis, la visite terminée, on se rendit dans le cabinet du directeur où un petit buffet était dressé et où les visiteurs furent invités à prendre une coupe de champagne.

……

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 avril 1926)

MARIAGE. — Le mariage de M. Edmond Michelis, mécanicien, avec Mlle Germaine, Jeanne, Augustine Pillaty, aura lieu le 24 avril à 16 heures.

Les témoins seront MM. Charles Le Chevallier, croix de guerre, capitaine au long cours, et Clovis, Charles Barthas, sous-directeur de la Cimenterie.

Nos souhaits de bonheur aux futurs époux.

Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Société anonyme
Capital social : 12.000.000 fr.
divisé en 120.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés chez Me Civier, notaire à Condrieu, modifiés et refondus par délibération des assemblées générales extraordinaires des 2 mars, 27 avril 1925, 16 septembre 1926 et déposés chez Me M. Ploque, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 16 octobre 1926

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Le président du conseil d'administration : Louis Marchegay
Par délégation du conseil d'administration : ?
Pierre Forveille, graveur Paris-Rodez

Communiqué du gouvernement général
Promotions dans l'Ordre national de la Légion d'honneur
(*Le Journal officiel de la République française*, 22 août 1926)
(*L'Écho annamite*, 23 août 1926)

Chevalier

Chenu (*Gaston*-Louis-Jules), directeur général de société industrielle en Indochine ; 1 an 10 mois 13 jours de services militaires, 19 ans 10 mois 29 jours de pratique professionnelle, dont 14 ans 6 mois 19 jours aux colonies.

Titres exceptionnels : dirige avec compétence une industrie importante qui a puissamment contribué au développement économique de l'Indochine. A rendu des services appréciés en qualité de membre de la chambre de commerce et du conseil municipal de Haïphong.

Annuaire Desfossés 1927, p. 948 :

Ciments Portland artificiels de l'Indochine

Administrateurs : MM. R. Ferrant, R. Thion de la Chaume, Marchegay, Ch. Candlot, F. Lebreton, N. Perpignani, R. Thoumyre.

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1927)

Bien que le capital ait été porté de 8 à 12 millions de francs, les bénéfices des Ciments de l'Indochine en 1926 sont stationnaires, atteignant 13.183.325 francs en 1926 contre 12.128.909 francs en 1925. Aussi le dividende tombe-t-il de 45 à 35 francs brut par action. Les parts reçoivent 40 fr. 26 contre 36 fr. 10 l'an. dernier.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 septembre 1927)

FIANÇAILLES. — Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de M. Rey, de l'U.C.I.A.*, avec Mlle Denise Baril, la gracieuse fille de M. et de Mme Baril, de la Cimenterie.

Nos compliments aux fiancés et à leurs patents.

Ciments de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 mars 1928)

Les actions et les parts des Ciments de l'Indochine viennent d'augmenter aussi d'une façon assez intéressante.

Cette affaire avait pu inspirer des craintes légitimes il y a quelques années, en dépit du monopole de fait dont elle jouit dans la Colonie.

C'est qu'en effet les brevets qu'elle exploitait — les brevets Candlot — n'étaient pas bien fameux et son matériel était vieux et démodé. Les Travaux publics se plaignaient

vivement du ciment qui leur était fourni et faisaient remarquer qu'un matériel moderne produirait un ciment très supérieur et à un prix moindre.

Depuis, la Compagnie a installé des fours rotatifs et la situation a complètement changé.

Elle s'est encore trouvée améliorée du fait que le groupe Thiémonge n'a pas réussi à monter son affaire du Sông Da Bach.

Une cimenterie installée sur le Sông Da Bach eût été très dangereuse pour la firme Marchegay, car elle eût eu plus facilement le charbon, aurait été sur la pierre calcaire et des navires assez gros auraient pu charger à pied d'œuvre

Mais l'affaire fut menée avec hésitation ; la Banque de l'Indochine, qui a partie liée avec Marchegay, fit les gros yeux aux empêcheurs de danser en rond et, pendant ce temps-là, Marchegay modernisa ses installations.

Aujourd'hui, on peut acheter actions et parts des Ciments en toute tranquillité.

Société des ciments P. A. de l'Indochine
(*Le Temps*, 28 mai 1928)

L'assemblée générale ordinaire tenue par cette société le 24 du courant, sous la présidence de M. Louis Marchegay, a approuvé les comptes de l'exercice 1927. qui font apparaître un bénéfice industriel de 11.973.905 francs, et, avant amortissements, un solde créditeur de 13.211.691 fr. Le dividende, qui sera payé à partir du 2 juillet prochain, sous déduction des impôts et de l'acompte versé, a été fixé à 40 francs brut pour l'action, et à 472 fr. 20 pour la part de fondateur, soit 47 fr. 22 pour le dixième de part.

Au bilan, les immobilisations sont passées de 37.439.482 francs à 46,821,805 francs, qui se trouvent amorties jusqu'à concurrence de 560.162 fr., par un prélèvement de 4.947.769 francs sur les bénéfices de l'exercice et l'absorption de la réserve pour fonds de prévoyance et travaux neufs, soit 3.875.391 francs:

Les disponibilités, y compris les marchandises, s'élèvent à 35.478.077 francs en face de 6.396.639 francs de créanciers divers.

Le rapport du conseil signale que le tonnage vendu en 1927 a été légèrement supérieur à celui de 1926 (145.585 contre 143.086 tonnes) ; il indique que les ventes ont été particulièrement actives en Indochine et que l'augmentation de la consommation du ciment dans la colonie a compensé le ralentissement des exportations à destination de Hongkong et la stagnation d'autres marchés comme Shanghaï, où la société espère retrouver des débouches normaux quand le calme y sera revenu.

Le conseil souligne encore, dans son rapport, que le vaste programme de transformation de la force motrice entrepris en 1925 à Haïphong été poursuivi et est maintenant virtuellement réalisé. Le président a ajouté, après lecture du rapport, que le nouveau groupe turbo-alternateur de 5.000 kilowatts venait d'être mis en route quelques jours avant l'assemblée générale. D'autre part, les travaux d'achèvement de l'usine à fours rotatifs, qui va se trouver dotée des tout derniers perfectionnements de l'industrie du ciment, sont très activement poussés : tout le matériel est à pied d'œuvre et on espère que cette usine pourra être mise en route avant la fin-de l'année présente.

Enfin, le rapport ajoute que parallèlement à tous ces travaux effectués dans les usines de ciment Portland, la construction de l'usine de la filiale, la Société indochinoise du ciment fondu Lafarge, est très avancée et il estime que les divers ateliers pourront commencer à fonctionner progressivement à partir de septembre prochain.

L'assemblée a renouvelé les pouvoirs de M. René Thion de La Chaume, administrateur.

Toutes les résolutions proposées ont été adoptées à l'unanimité.

Tonkin
Cambrioleur surpris
(*Les Annales coloniales*, 19 juin 1928)

Un coolie domicilié à Thuong-Ly, le nommé Tran-van Hai, a été surpris, au moment où il tentait avec une fausse clef d'ouvrir la porte d'un magasin de la Société des Ciments.

Il essaya de fuir : il a tout de même été écroué à la disposition du Parquet.

Ciments de l'Indochine
(*Le Journal des finances,* 31 août 1928)

Les actions de la Société des Ciments de l'Indochine qui se traitent au Parquet au comptant, ont valu, cette année, 1.415 au plus bas, 1.960 au plus haut, les dixièmes de part ont oscillé entre 1.835 et 2.215 ; les premiers se traitent actuellement vers 1.865, les secondes à 2.045, tout près, par conséquent, les unes et les autres, de leur niveau maximum.

Cette faveur ne paraît pas injustifiée. La Société des Ciments de l'Indochine, fondée en 1899, exploite deux usines, l'une à Haïphong, l'autre à Haly. L'usine d'Haïphong est raccordée au réseau de chemins de fer indochinois et se trouve également desservie par voie fluviale. Les matières premières proviennent de l'île voisine de Deu-Songs, d'une superficie de 3.000 hectares et qui appartient à la société, et des berges du fleuve Cuacam. En 1922, la société s'est assuré le contrôle financier et technique des Établissements Bogaert, devenus par la suite la Société des Chaux hydrauliques de Lang-Tho, dont le siège d'exploitation est situé à Hué, dans l'Annam. En outre, la société a constitué, en 1925, en participation avec les Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil, la Société Indochinoise de Ciment Fondu Lafarge.

L'affaire, habilement conduite au point de vue financier et prudemment gérée au point de vue commercial, s'est développée sans avoir recours à des appels importants au crédit public. Dès 1919, les bénéfices dépassaient 3 millions en regard d'un capital qui n'était que de 2 millions ; en 1924, le bénéfice approchait de 10 millions, soit cinq fois le capital.

Deux augmentations de capital, réalisées en 1925 et 1926, ont porté le capital de 2 à 8, puis 12 millions, mais les actions nouvelles furent émises, soit au pair, soit avec une prime relativement peu importante par rapport aux cours cotés par l'action ancienne et ces augmentations de capital, qui n'étaient nullement nécessitées par des besoins de trésorerie, avaient plutôt le caractère d'une répartition des réserves et présentaient le gros avantage d'élargir le marché des titres.

En dehors des actions, il a été créé 3.600 parts de fondateur qui ont été divisées ensuite en 36.000 dixièmes. Les actions, au nominal de 100 francs, ont droit à un premier dividende de 6 %, soit 6 francs, et, sur le surplus des bénéfices, il est attribué 15 % au conseil et 25 % aux parts. Le solde, sous déduction de tous prélèvements de prévoyance votés par l'assemblée générale, appartient aux actions.

Voici quels ont été les résultats obtenus par la Société pour les six derniers exercices :

Exercices	Bénéfices nets	Amortiss. et réserves	Dividende

		réserves	par action	par 1/10 de part
	(en 1.000 fr.)		(en fr.)	
1922	8.709	4.800	120	26,3
1923	9.194	5.276	120	26,3
1924	9.804	5.185	140	31
1925	12.129	6.462	45	36,1
1926	13.183	7.815	35	40,26
1927	13.211	5.099	40	47,22

La situation financière est excellente. Fin 1927, les immobilisations, qui ont coûté près de 47 millions, étaient à peu près intégralement amorties. La trésorerie était mieux que large. Pour faire face à 6.400.000 fr. d'exigibilités, le bilan alignait, tant à Paris qu'à Haïphong, 35 millions et demi d'actif réalisable ou disponible.

Le dividende net de l'action Ciments de l'Indochine est ressorti, pour l'exercice 1927, à 24 fr. 90, celui de la part à 28 fr. 10. Le rendement de l'action au cours actuel est ainsi à peine supérieur à 1 % ; celui de la part guère plus élevé encore à 1 1/5 %. Ces cours disent assez dans quelle estime la Course tient l'affaire. Il est probable d'ailleurs que les portefeuilles qui peuvent se contenter, momentanément,, de rendement aussi peu rémunérateur, recueilleront avec le temps des compensations appréciables. Sur la base des cours en Bourse, la capitalisation totale de l'affaire ressort à environ 300 millions : ce ne parait pas excessif.

Une remarque importante pour finir. Le rendement des parts Ciments de l'Indochine est un peu plus élevé que celui des actions, pas de beaucoup sans doute, mais le fait n'en est pas moins contraire à la tradition. Il a son explication dans la clause des statuts, pas assez connue, prévoyant que les parts de fondateurs peuvent être rachetées à toute époque à un prix capitalisant à 5 % le dividende moyen des cinq derniers exercices. Sur cette base, le prix de rachat ne dépasserait pas à l'heure.actuelle 600 ou 700 fr. Certes, le conseil n'a jamais manifesté jusqu'ici l'intention d'utiliser la disposition statutaire concernant le rachat des parts. Toutefois, c'est une éventualité dont on doit tenir compte. On objecte, il est vrai, que ce rachat entraînerait un très gros débours. Sur la base du dividende moyen ci-dessus, ce débours ne serait que de 21 à 22 millions, et si la société devait procéder à de nouvelles opérations financières, peut-être aurait-elle avantage à l'envisager, pour que le dividende des actions garde toute son élasticité.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 octobre 1928)

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dimanche, vers 16 heures, à la Cimenterie, le nommé Loc, âge de 13 ans, aide-maçon, travaillait à la construction d'un réservoir. Par suite d'un faux mouvement, il tomba d'une hauteur de 14 mètres. Relevé aussitôt avec une fracture du bras droit et de la jambe gauche, et de multiples contusions sur diverses parties du corps, il a été transporté d'urgence à l'hôpital indigène.

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1928)

De passage. — Nous saluons avec plaisir le passage en notre ville de M. et de madame Louis Marchegay. M. Marchegay est aujourd'hui président du conseil d'administration de la Société des ciments Portland artificiels de l'Indochine. Il fut administrateur de cette société depuis sa fondation.

En voyant le magnifique développement de l'usine de Haïphong, M. Marchegay a dû éprouver quelque joie mêlée de fierté de présider aux destinées d'une entreprise aussi florissante.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 décembre 1928)

DÉPARTS. — Sont partis, jeudi à 8 h., par le *Claude-Chappe* :
À destination de Marseille : … M. Christiansen, de la Cimenterie.

Annuaire Desfossés 1929, p. 988 :
Administrateurs : *Idem*.

Visite de la cimenterie par le gouverneur général Pasquier
(*Le Colon français républicain*, 24 janvier 1929)

M. le gouverneur général Pasquier a visité les nouvelles installations de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine et de la Société indochinoise du ciment fondu Lafarge.

Il était accompagné de M. le résident supérieur Robin et de M. l'administrateur-maire Bouchet, ainsi que de plusieurs notabilités parmi lesquelles nous avons remarqué MM. Porchet, Paquin, l'ingénieur en chef Dupont, Forest, Fieschi, etc.

M. Pasquier et les personnes qui l'accompagnaient furent reçues d'abord à l'usine du Ciment fondu par M. Louis Marchegay, président du conseil d'administration de la Cimenterie, et MM. Chenu et Le Boterf, directeur général et directeur commercial, ainsi que par le haut personnel de la cimenterie auquel s'était joint M. Albert Marchegay [19]. Tout les visiteurs s'intéressèrent vivement aux différentes phases de cette nouvelle industrie.

La visite se continua par celle des installations du four rotatif de la cimenterie et se termina par un lunch au cours duquel M. Louis Marchegay prononça l'allocution suivante :

Monsieur le gouverneur général,

Je me félicite que les circonstances m'aient permis de profiter de votre première visite à Haïphong pour vous recevoir dans les usines de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine et de la Société Indochinoise du Ciment fondu Lafarge. C'est un grand honneur et un privilège que soulignent les regrets éprouvés par mon très distingué collègue et ami, M. le ministre Thoumyre, à la pensée qu'il ne lui serait plus possible d'être à Haïphong aujourd'hui.

---

[19] Albert Marchegay (1898-1939) : fils de Louis.

Une bonne fée m'accompagne depuis Marseille, me permettant tout d'abord de profiter, sur le *Porthos*, de l'expérience qu'ont des questions indochinoises, deux de vos collaborateurs les plus avertis, les très aimables MM. Bosc et Norès. Depuis lors, il m'a été donné d'avoir des entretiens fort intéressants avec M. l'administrateur-maire Bouchet et de lire plusieurs discours de M. le résident supérieur Robin.

Celui qu'il a prononcé en novembre, au Conseil de gouvernement, celui par lequel il vous a souhaité à vous, son ami et son frère d'armes, la plus affectueuse bienvenue, m'ont particulièrement frappé et, en le remerciant de vous accompagner dans notre maison, un Vendéen tient à dire à son voisin du Poitou, combien il en a goûté l'humeur et l'esprit. Ils y frétillent dans la pleine lumière des idées, des actes nécessaires, comme les perchaudes renommées dans l'eau claire de sa délicieuse Gartempe [20].

Bien qu'il soit à peu près introuvable, la fée a mis sur mon chevet l'*Annam d'autrefois* où le lettré érudit et délicat que vous êtes a sorti des plus exquises parures, les énumérations et les classifications, pourtant les plus précises, en sorte qu'on se délasse à la lecture de ces pages charmantes, même quand on n'est pas mandarin et qu'on a pas « de maison de fraîcheur placée au milieu d'un étang où s'épanouissent les lotus roses ». La bonne fée qui, ce jour-là, m'a-t-il semblé, avait pris l'aspect du petit démon de la curiosité, m'a conduit à votre palais d'Hanoï à l'heure même où vous preniez possession de vos très hautes fonctions et l'ancien parlementaire, qui se réveille parfois en moi, a fait immédiatement un rapprochement entre vos éloquentes paroles de réalisateur et celles prononcées récemment par mon éminent ami, M. le ministre Tardieu. Ne peuvent-elles pas, elles aussi, se résumer dans ce seul mot : Achever.

Je souhaite que vous puissiez non seulement achever mais que le gouvernement laissant enfin, pendant une longue période un homme aussi complètement qualifié que vous-même à la tête de l'Indochine, vous permette d'y faire beaucoup plus, car la continuité des mêmes efforts y est aussi indispensable que dans le cadre plus modeste d'une industrie comme la nôtre.

Ce sont les exemples et les traditions que nous ont légués, ses fondateurs qui, j'en suis le seul témoin survivant, n'ont jamais été découragés par les difficultés de nos débuts. Ils s'appelaient Noack-Dollfus et Engel, remarquables ingénieurs alsaciens devenus, l'un et l'autre, par leur fidélité à la France, suspects à ceux dont ils n'ont pu, hélas ! à leur tour, voir l'expulsion de leur chère cité mulhousienne ; Guilhaumat, l'un des premiers pionniers de la gigantesque houillère de Hongay ; Ulysse Pila, qui, tout en gardant la réflexion méthodique du Lyonnais, savait courir les risques inévitables, surtout aux premières heures de la colonisation ; Édouard Candlot, dont le nom reste justement attaché à l'amélioration et à la diffusion des liants hydrauliques. Celui que la confiance indulgente de ses collègues a appelé à succéder à ce dernier à la présidence, profite de votre présence, Monsieur le gouverneur général, pour vous dire que, secondés, à Paris, par notre ami Perpignani, administrateur délégué de tout premier plan, et à Haïphong, par notre excellent directeur, M. Chenu, mes collègues du conseil d'administration, préoccupés de maintenir notre outillage à la hauteur de tous les véritables progrès et, partant, ainsi que vous venez de le constater, de mieux utiliser la main-d'œuvre indigène qui trouvera de plus en plus, dans ce pays en plein essor, l'occasion de s'employer par ailleurs.

Votre venue à la cimenterie dont, après moi, se féliciteront mes collègues, sera pour nous tous un encouragement à persévérer dans notre gestion, prudente sans doute, mais qui ne néglige aucune occasion de développer son champ d'activité. Nos actionnaires de l'Indochine, comme ceux de la Métropole, n'apprécieront pas moins l'honneur que vous faites à notre société.

En leur nom à tous, je bois à la prospérité de la ville d'Haïphong, où Mme Marchegay et moi recevons un accueil qui nous touche infiniment, au succès de vos généreux

---

[20] René Robin sortait de Saint-Savin-sur-Gartempe.

efforts pour le développement économique de l'Indochine, persuadé que votre labeur ajoutera un lustre singulier à cette colonie splendide à laquelle, de longtemps, vous êtes attaché par toutes les fibres de votre cœur de bon et éminent français.

Répondant à M. Louis Marchegay, M. le gouverneur général, dans une charmante improvisation, a très vivement félicité le conseil d'administration et la direction des sociétés, de leurs constants efforts qui ont abouti à doter l'Indochine de la moderne industrie du ciment fondu et à faire de la cimenterie un magnifique établissement pouvant soutenir la comparaison avec les plus grandes usines mondiales.

« Vous avez, a-t-il ajouté, et je vous en remercie, fait une grande œuvre économique et à la fois politique en montrant avec éclat aux indigènes, ce que peuvent des industriels français attachés à donner à la colonie des matériaux indispensables, à témoigner de la valeur technique indiscutée des ingénieurs de la Métropole et à contribuer au rayonnement chaque jour plus intense de l'Indochine, cette jeune France d'Extrême-Orient.

M. le gouverneur général a uni ensuite dans les mêmes souhaits chaleureux, le port d'Haïphong et la Société des Ciments, celle-ci contribuant largement par ses expéditions, chaque année plus importantes, au développement ininterrompu de ce port.

M. ROBERT THOUMYRE, député, ancien ministre, nous dit son admiration pour l'œuvre coloniale française EN EXTRÊME-ORIENT

(*Le Colon français*, 2 mars 1929)

Ce fut avec une satisfaction réelle que j'eus, au mois d'octobre dernier l'occasion de faire la connaissance de Robert Thoumyre, député de la Seine-Inférieure, qui se rendait alors en Indochine pour un voyage de quelques mois.

S'il est des hommes, qui, par leur simplicité, leur charme naturel, savent vous captiver et vous gagner a leur cause dès le premier abord, ce personnage est bien ceux-là.

Point hâbleur, M. Thoumyre, pêche, si je puis oser ainsi m'exprimer, par excès de modestie.

Né à Dieppe, docteur en droit, député de la Seine-Inférieure, ancien sous-secrétaire d'État de la marine marchande, mobilisé pendant la guerre en qualité de lieutenant, blessé très grièvement le 11 novembre 1914, M. Thoumyre est amputé du bras droit. Mis en congé illimité, et renvoyé dans son foyer en mars 1915, il reprenait volontairement du service en novembre, la même année.

Il fut affecté successivement au ministère des Travaux publics et au Commissariat de la Marine Marchande où il remplit d'importantes fonctions administratives jusqu'en mars 1919, date de la démobilisation.

M. Thoumyre, qui a été chargé par le Gouvernement Français de missions délicates en Lettonie, en Estonie, Finlande (1921), et en Yougo-Slavie (1922), a vingt ans de pratique industrielle et commerciale dans des différentes sociétés métropolitaines et coloniales. Il serait long d'énumérer le nombre des sociétés dont il est président, des comités ou groupements qu'il dirige ou dont il est membre.

Spécialisé d'autre part dans l'étude les questions sociales depuis qu'il siège à la Chambre, il n'a cessé de faire partie de la commission du Travail et de celle de l'Assurance et de la Prévoyance sociale.

C'est à bord de l'*André-Lebon* que j'eus le plaisir de m'entretenir longuement avec lui. Voyageant à titre privé, M. Robert Thoumyre affirme n'être chargé d'aucune mission officielle, et faire en Indochine un simple, voyage d'études, exempt de tout caractère politique.

— Je crains fort que vous ne soyez déçu, lui dis-je à la veille, d'arriver à Saïgon. Je vous ai vu parcourir tous les livres parlant de l'Indochine où l'on fait de notre colonie une description des plus fantaisistes et où l'imagination de l'auteur a le plus souvent. mal interprété ce qu'il n'a pu voir qu'imparfaitement, en passant au cours d'un rapide, voyage.

Lorsque nous nous séparâmes, j'obtins la promesse de mon éminent compagnon de voyage qu'il me ferait part de ses impressions, qu'elles fussent bonnes ou mauvaises.

M. Robert Thoumyre est homme de parole, puisque, à la veille de s'embarquer pour la France, il vint gentiment me rappeler ce qu'il m'avait promis : et c'est un peu aussi à l'intention des lecteurs de l'*Impartial* qu'il me fit les déclarations suivantes.

— Voyageant à titre privé pendant près de trois mois et demi, j'ai visité les cinq parties de l'Union Indochinoise, le Yunnan et les mers de Chine. J'ai observé dans ces diverses régions la situation politique et administrative et j'ai constaté les résultats obtenus par la France en Extrême-Orient.

Je me suis efforcé de dégager les grands problèmes qui méritent de retenir l'attention des gouvernants, et les directives qui doivent guider dans l'avenir nos hardis, nos splendides colons français.

Pays essentiellement exportateur, l'Indochine a, sous la tutelle française, d'une part considérablement enrichi un grand nombre d'indigènes, et, d'autre part, attiré beaucoup de capitaux français, dont certains ont déjà atteint la période de rémunération régulière.

L'Indochine, trouvant sous notre pavillon paix et sécurité, a élevé son niveau moral et intellectuel, a développé son commerce, son industrie, ses ports.

Ce n'est pas, à proprement parler une colonie, c'est une sorte de dominion, c'est bien plutôt une puissante fédération qui, jusqu'aujourd'hui, rassemblait cinq pays ; le Tonkin, l'Annam, le Laos, le Cambodge et la Cochinchine, qui se complète depuis quelques années, d'une sixième et nouvelle partie dite région Moï. »

— Avez vous constaté un effort, un travail réel ?

— J'ai admiré l'effort de production du petit paysan dans sa rizière d'autant plus méritoire que son activité féconde est desservie par les moyens primitifs dont il se sert, et par les préjugés qui dominent son esprit.

J'ai apprécié la tranquillité des diverses races, et des nombreux peuples qui constituent l'Union Indochinoise. Il suffit d'un bon gouverneur, qui veuille bien faire l'effort de gouverner, pour qu'aucun trouble grave ne se produise et pour que la liaison entre colons français avec l'indigène devienne toujours plus confiante, plus loyale et plus féconde.

Mais la tâche gigantesque accomplie par l'administration française et par les colons français, tâche que je n'ignorais pas en débarquant à Saïgon, est cependant apparue a mes yeux, dans la réalité, à une échelle bien supérieure à celle que j'imaginais. Ce fut, pour moi, un peu comme l'agrandissement d'une photographie comparé au minuscule cliché primitif.

Quelle belle leçon et quel exemple d'administration civile d'Indochine donne à celle de France ! La fonction de résident-maire a fait merveille, et je souhaiterais pouvoir l'importer dans la métropole. Type parfait du pouvoir contrôlé, et de l'initiative presque complètement libre, elle a, dans tous les domaines moral, social, financier, économique, donné des résultats au-dessus de tout éloge. L'administration est presque partout le collaborateur du colon. Elle le précède pour mieux l'aider, quand celui-ci arrive à son tour.

Et que dire de l'effort des Français dans les mines, dans les entreprises publiques, dans les industries, et, plus récemment, dans la culture ! Qui pourrait croire que l'occupation française ne remonte guère à plus de 60 ans, et que la colonisation dépasse rarement 30 ans ?

Quel beau témoignage de génie colonisateur de notre race ! L'Indochine, confirme les preuves déjà données en Algérie, en Tunisie, et dernièrement au Maroc.

Ceux qui ont dénigré l'Indochine n'ont donc pas songé à l'immense travail que représente la construction des routes, des chemins de fer, des ports et l'établissement de tous les services publics ? Ils ont pu parcourir si vite l'Union Indochinoise qu'ils n'ont pas apprécié les villes toutes neuves, parées et coquettes, qui sourient à la Française tout le long des chemins ; qu'ils n'ont pas réfléchi sur tout ce que demande d'intelligence, de capitaux, de machines, de persévérance, l'effort des colons, pour créer de toutes pièces dans un pays jadis impaludé, à 3.000 lieues de France, sous un climat tropical, parfois en pleine brousse, des industries qui mettent en valeur l'Indochine, qui enrichissent le pays, et qui répandent dans le monde entier les matières premières que celui-ci réclame !

Il est temps qu'on dise la vérité sur l'Indochine, qu'on réfute les erreurs parlées ou écrites, en langue française et en langue étrangère.

Il n'est pas défendu aux poètes de chanter l'Indochine, au littérateur de bien écrire, mais quand on ne sait ni chanter ni écrire, et tel est mon cas, on a le droit et c'est ce droit que je prends, de rendre justice à tous, au Français comme à l'indigène, au colon comme au fonctionnaire.

Je quitte l'Indochine, termine M. Thoumyre, fier dé mes compatriotes, Seul et sans mission de qui que ce fût, je suis passé presque partout, souvent inconnu, j'ai vu le plus possible, j'emporte des impressions vécues.

Je saurai dire en France l'œuvre magnifique réalisée en Indochine, la reconnaissance que nous devons à ses pionniers, et la confiance que nous pouvons mettre en elle pour un très long avenir ».

*
* *

Ainsi s'est exprimé un homme qui, pendant près de trois mois, a fouillé dans ses moindres recoins tant le Tonkin que la Cochinchine, l'Annam que le Laos.

S'il eût voyagé en « député », M. Thoumyre n'aurait vu que ce que l'on veut bien montrer à un visiteur officiel. Souvent inconnu, comme il le dit lui même, il n'a pas rencontré, cette sorte de retenue cette pudeur administrative qui consiste à cacher à toute « persona grata » en visite les erreurs ou les imperfections de notre administration.

Le voyage de M. Robert Thoumyre en Indochine est une véritable le providence pour notre colonie. Lorsque ce dernier aura rejoint la France, il saura servir dans la Métropole la cause coloniale, et s'efforcera de convaincre tous les Français qui par trop l'ignorent, la valeur de l'Indochine.

Aux capitaux encore timides, et hésitants, parce que mal informés il saura montrer les perspectives d'avenir qu'offre notre belle colonie, et réussira, nous en sommes convaincu, à les décider à collaborer à sa mise en valeur rapide et complète.

M. Thoumyre et M. Marchegay, dont nous avons signalé le passage à Saïgon, reprennent ce soir le chemin de France ; c'est une bonne fortune, pour la colonie, que le voyage, de ces deux hommes, qui savent voir et juger, ait coïncidé.

L'Indochine aura, en eux, deux avocats de plus, deux avocats dont l'opinion comptera parce qu'ils pourront parler en connaissance de cause de ce qu'ils auront, vu et admiré ici.

Danilo PETRELLUZZI.

(*L'Impartial*)

Parts Ciments de l'Indochine
(*Le Journal des finances*, 3 mai 1929)

Un véritable coup de théâtre s'est produit cette semaine sur le marché des parts Ciments de l'Indochine qui se traitaient encore il y a quelques jours au-dessous du cours de 3.000, et qui avaient été poussés à plus de 4.000 depuis le début de cette année ; on annonça que le conseil envisageait le rachat prochain de ces titres. Aussi, ceux-ci ont-ils brutalement réactionné et sont-ils inscrits mercredi offerts sans contrepartie à 2.400.

Cette émotion s'explique assez aisément. En effet, les statuts de la société prévoient que, dans le cas qui se présente aujourd'hui, le prix d'achat des parts serait calculé en prenant comme base le dividende moyen des cinq derniers exercices capitalisé à 5 %. Sur ces bases, la somme que recevraient les porteurs ressortirait à moins de 800 francs.

On conçoit dans ces conditions l'empressement qu'ont mis les porteurs de parts à chercher à se débarrasser de leurs titres. C'est une leçon assez dure qui leur est infligée aujourd'hui et qui peut aussi servir d'exemples à maints autres cas. Les perspectives de l'affaire, l'extrême animation du marché des titres en prévision d'une prochaine augmentation de capital, ont fait oublier aux acheteurs la précaution élémentaire qui s'impose à tout porteur de titres de ce genre : lire attentivement les statuts.

On assure que les porteurs auraient l'intention de se grouper en association pour défendre leurs droits : mais on ne voit pas bien ce qu'ils pourraient légalement obtenir. Il est plus probable que le conseil d'administration, hésitant à se livrer à un geste qui pourrait être diversement interprété, va chercher à trouver une transaction. On assure qu'il l'étudie. Envisagerait-on l'échange d'un dixième de part contre une action ? Ce n'est pas impossible. Dans ce cas, la déconvenue des porteurs de parts serait relativement modérée, puisque l'action s'est avancée, ces jours-ci, à 2.600. Hâtons-nous, d'ailleurs, d'ajouter qu'en tout état de cause, cette hausse de l'action qui est sans doute suscitée par l'espoir que la suppression des parts permettra une augmentation de la répartition, paraît procéder jusqu'à un certain point d'une illusion : le rachat des parts nécessitera, en effet, de toutes façons une importante augmentation du capital qui réduira dans de fortes proportions l'élasticité des répartitions prochaines.

Observons, à toutes fins, en terminant, que les statuts dans l'article traitant des parts prévoient que la. Société peut « acheter» (et non racheter) les parts ; mais que dans l'article traitant de l'assemblée extraordinaire, il est indiqué que celle-ci statue sur le « rachat » des parts.

PARTS CIMENTS DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des finances*, 10 mai 1929)
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1929)

En exposant, il y a huit jours, dans un de nos « À travers la Cote », les conditions dans lesquelles se posait la question du rachat des parts Ciments de l'Indochine, nous signalions les possibilités d'une transaction en insistant *in fine* sur une certaine obscurité des statuts.

Devant l'émotion soulevée par son projet, le conseil d'administration des Ciments de l'Indochine a décidé d'apporter des « précisions » et il a publié le communiqué suivant :

« L'attention du conseil a été de nouveau attirée par un groupe important d'actionnaires sur l'article 33 des statuts, prévoyant l'achat des parts de fondateur. Ces actionnaires ont demande si le conseil entendait leur faire des propositions à cet égard au moment où d'importantes augmentations de capital sont à envisager.

Le conseil est en train d'étudier attentivement la question posée et de prendre à cet égard les consultations qui s'imposent. Tout ce qu'il peut dire, dès à présent, c'est qu'il incline à chercher une solution moyenne conforme à la fois au droit et à l'équité et sauvegardant autant que possible les intérêts en présence, en se tenant dans le cadre de la loi du 23 janvier 1929 relative aux parts de fondateur, loi qui permet précisément aux actionnaires et aux porteurs de parts de se mettre d'accord aimablement par l'intermédiaire de leurs mandataires respectifs. »

Il est possible que cela veuille dire beaucoup de choses, mais le tout est de savoir quoi. Qu'est-ce que le conseil appelle une solution conforme à l'équité ? Ce qui semblera équitable aux acheteurs de parts sensiblement au-dessous de 2.000 fr. dans le courant de 1928, ne le paraîtra pas du tout à ceux qui les ont achetées au-dessus de 4.000 cette année, il n'y a pas beaucoup de semaines.

En tous cas, le communiqué, en parlant de « l'achat » des parts de fondateur, laisse bien entendre qu'il admet les conséquences que peut comporter l'emploi de ce terme, à la place de celui de « rachat » auquel songerait peut-être les inspirateurs des statuts, si l'on en juge par l'article relatif aux pouvoirs de l'assemblée extraordinaire.

S'il s'agit d'une erreur typographique, elle risque de coûter fort cher aux actionnaires.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Parts de fondateurs de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 mai 1929)

Une réunion des porteurs locaux de parts de la Société a eu lieu le douze mai courant en l'étude de Me Fauque, avocat défenseur à Haïphong.

Quarante porteurs, détenteurs de deux mille dixièmes de parts étaient présents ou représentés.

Des câbles ont été envoyés tant au président du conseil d'administration, pour préciser les doléances du groupement, qu'à Me Dureteste, avocat à Paris, chargé de défendre les intéressés.

Un comité composé de MM. Ray, Thierry et Vinay, à Haïphong et M. Passano à Hanoï, a été chargé spécialement de rester en contact avec le siège social de la société et avec Me Dureteste par l'intermédiaire de Me Fauque.

Ce dernier continuera à centraliser les adhésions et donnera tous renseignements aux intéressés, notamment en ce qui concerne la rédaction de la procuration à lui remettre. Chaque porteur sera informé du montant des frais lui incombant, proportionnellement à ses titres.

Le 14 mai, les porteurs se sont réunis à nouveau pour étudier les offres de la Société et ont câblé leurs décision et contre-offre.

Me Dureteste a choisi un mandataire pour les assemblées et il a engagé des pourparlers avec le conseil d'administration.

Haïphong, le 16 mai 1929.

Paul FAUQUE.

L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ À HAÏPHONG

(*Le Colon français républicain*, 24 août 1929)

……

Le cahier des charges dit bien que la concession ne comprend pas la fourniture de l'énergie électrique pour force motrice aux entreprises de transport en commun et aux établissements de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine, dans les limites de ses emprises industrielles.

C'est que la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine vend, depuis quelques temps, de l'énergie électrique à la Franco-Asiatique des Pétroles et à la Standard Oil Cy ; qu'elle emprunte partie du domaine public pour passer sa canalisation ; que la concession lui en fut donnée sans que le conseil municipal ait eu à se prononcer, si quelques édiles furent consultés, pour la forme, à *domicile*.

On conçoit que la S. I. E. ne peut se mettre au travers des projets de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine dont la centrale électrique fournit du courant électrique à un prix de revient voisinant *deux cents de piastre d'Indochine* le kW. Nous tenons ce renseignement de M. Chenu, ancien conseiller municipal, alors qu'il trouvait exagéré les prétentions de la S. I. E. Cependant, on retiendra que les membres du conseil d'administration des deux sociétés précitées sont cousins germains, s'ils ne sont pas parents à un degré plus élevé.

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
(*Le Temps*, 14 octobre 1929)

Après une longue discussion au cours de laquelle des explications lui ont été fournies par le président de la société, l'assemblée des parts de fondateur a adopté la proposition transactionnelle qui lui était faite. La participation des parts dans les bénéfices sociaux est réduite en conséquence de 26 à 15 %, les actionnaires renonçant au droit de rachat éventuel des parts.

Des négociations seront poursuivies entre des représentants des porteurs de parts et le conseil d'administration, pour que celui-ci propose à l'assemblée des actionnaires, dans un avenir assez prochain, une solution définitive de la question des parts, par la transformation de celles-ci en actions dans des conditions à déterminer.

L'assemblée a voté à ce sujet, d'accord avec le conseil, une motion faisant confiance au conseil pour rechercher une formule transactionnelle.

Le président du conseil d'administration a indiqué que la société avait besoin de 80 millions de francs d'argent frais, à raison de 30 millions fin 1929, 30 millions fin 1930 et 20 millions fin 1931. Dès la seconde augmentation, il pourra faire des propositions aux actionnaires pour donner satisfaction à la demande des porteurs de parts.

L'assemblée a désigné cinq représentants des porteurs de parts pour la discussion et la défense de leurs intérêts, auprès de la société. Ce sont MM. Reveilhac, Magondier, général Morgon [21], Faure et Heck.

Dans son rapport, le conseil indique que les conditions dans lesquelles se poursuit l'exploitation des usines à ciment d'Haïphong et les perspectives d'accroissement de la consommation dans tout le marché d'Extrême-Orient et plus particulièrement en Indochine, l'ont amené à envisager dans le plus bref délai possible un développement important et une modernisation rationnelle des installations de la société, et cela dans un délai rapide.

---

[21] Ernest Morgon (Bourges, 1862-Paris, 1938) : saint-cyrien, général de cavalerie, commandeur de la Légion d'honneur.

Ciments de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 novembre 1929)

L'assemblée générale des porteurs de parts de fondateurs a voté une motion demandant au Conseil d'administration de rechercher, en accord avec les actionnaires et les porteurs de parts, une formule permettant la transformation des parts en actions.

Le Conseil a promis de rechercher un accord, qui serait mis en application entre la première et la seconde des augmentations de capital prévues, aura lieu à la fin de l'année courante.

Rappelons qu'au lieu de 25 % dans les superbénéfices, les parts ne recevront plus que 15 % ; les tantièmes ont été ramenés simultanément de 15 à 10 % de sorte que le quantum des actions est désormais de 75 %, au lieu de 60 %. Ceci permet à la société de procéder désormais aux augmentations de capital qui lui seront nécessaire. Pour faire face aux demandes dé la consommation, les Ciments de l'Indochine doivent en effet, accroître considérablement leur outillage.

À peine achevée la nouvelle usine d'Haïphong, la construction d'un établissement avec quatre grands fours est envisagée. Les ventes, passées de 145 585 tonnes en 1927 à 166.615 tonnes en 1928, continuent à s'accroître sur le même rythme. Il est à peine besoin de rappeler la situation financière de l'entreprise : les comptes de prévoyance dépassent le montant immobilisé, et le capital n'est que de 12 millions alors que les bénéfices ont dépassé 14 millions l'an dernier.

Récemment, les « Ciments de l'Indochine » ont pris des participations prépondérantes dans la « Société des Chaux hydrauliques de Lang-Tho* » et dans la « Société Indochinoise de Ciments fondus Lafarge* » constituée d'accord avec la puissante Compagnie Pavin de Lafarge.

Ces deux affaires sont susceptibles de corser encore ses magnifiques résultats et les actionnaires sont désormais beaucoup plus largement intéressés à leur progression certaine.

L'action « Ciments » a sa place dans tout portefeuille sagement composé.

Ciments de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 14 novembre 1929)

Baisse des Ciments de l'Indochine (1.900).

La prochaine assemblée extraordinaire aura à statuer sur une augmentation de capital de 4 millions de francs et sur la conversion des parts en actions par l'échange d'un dixième de part contre une action de 100 fr. libérée sur les réserves constituées par les primes des augmentations de capital antérieures et ne comportant, par conséquent, aucun versement pour les porteurs de parts.

Situation économique à Singapour et en Malaisie en 1928
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 novembre 1929)

[…] Les ciments de Haïphong, dont Dupire frères sont les représentants, prendraient encore une place plus importante, si les facilités de transport au départ du Tonkin étaient plus grandes. […]

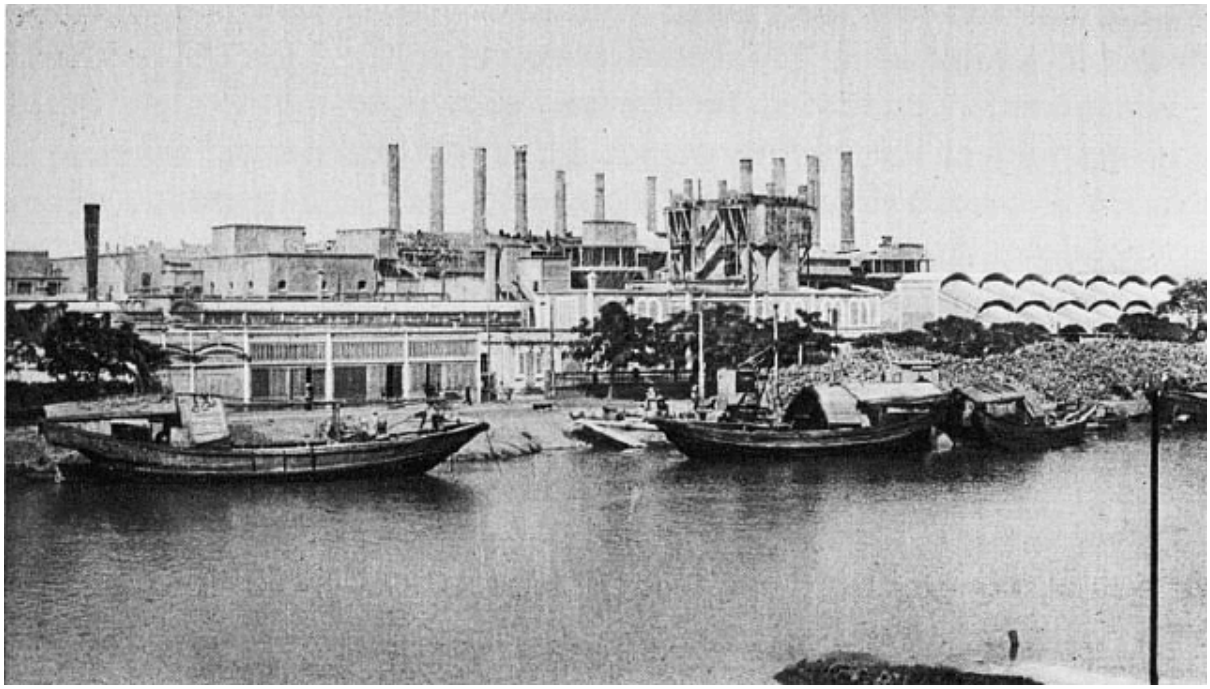

Cimenterie à Haïphong
(Henri Gourdon, *L'Indochine*, Paris, Larousse, 1931, p. 183)

Annuaire anc. élèves de l'École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris (1930) :

CHENU, Gaston (Ch), ESPCI, *1901, licencié ès sciences physiques, 12, rue Francis-Garnier, à Haïphong (Tonkin) ; directeur général de la Société des ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine, de la Société des chaux hydrauliques du Lang-tho et de la Société indochinoise du ciment fondu Lafarge ; président de la chambre de commerce et du conseil d'administration du port autonome d'Haïphong.

Nouvelles du Tonkin
Élections consulaires
(*L'Écho annamite*, 12 mars 1930)
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1930)

Hanoi, le 11 mars. — Mardi 11, ont eu lieu, au Tonkin. les élections consulaires. pour le renouvellement partiel des chambres de Commerce de Hanoi et de Haïphong.

Pour la Chambre de commerce de Haïphong, 8 membres français devaient être élus : Inscrits 139, votants 100.

Ont été élus : MM. [Gaston] Chenu, directeur de la Sté des Ciments de l'Indochine, 95 voix…

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1930)

Ciments Portland artificiels de l'Indochine. — Augmentation du capital de 12 à 24 millions par émission, à 250 francs, de 120.000 actions de 100 fr. La société, dont le

siège social est à Paris, 1, rue de Stockholm, est suffisamment connue pour qu'il ne soit pas utile de rappeler son objet social. Le capital actuel de 12 millions est représenté par 120.000 actions de 100 francs. Il existe 3.600 parts de fondateur qui ont été divisées en dixièmes et qui avaient précédemment droit à 25 % dans la répartition des bénéfices. Une assemblée extraordinaire tenue le 22 juillet 1929 a décidé de ramener ce droit de 25 à 15 %.

Le bilan publié est celui concernant l'exercice clos le 31 décembre 1928, soldé par un bénéfice net de 7.520.000 francs, après affectation de 6 millions 1/2 aux amortissements. Les immobilisations ne figurent plus que pour 8 millions 1/2, ayant déjà été amorties de plus de 60 millions. On trouve néanmoins au passif un total de 10 millions de réserves. L'actif disponible et réalisable atteignant 31 millions, n'a à couvrir que pour 9 millions d'exigibilités.

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1930)

Les Ciments de l'Indochine ont réalisé un bénéfice, avant tout prélèvement, de 14.716.832 francs. Le dividende est fixé à 45 francs par action et 51 fr. 16 par dixième de part.

Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Société anonyme
Capital social : 24.000.000 fr.
divisé en 120.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés chez Me Civier, notaire à Condrieu, modifiés et refondus par délibération des assemblées générales extraordinaires des 2 mars, 27 avril 1925, 16 septembre 1926, 22 juillet 1929, 20 février et 14 mai 1930 et déposés chez Me M. Ploque, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 4 juin 1930

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Le président du conseil d'administration : Louis Marchegay
Par délégation du conseil d'administration : ?
P. Forveille, imprimeur de titres Paris-Rodez

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 20 juin 1930
Les événements d'Indochine
(*Le Temps*, 22 juin 1930)

DISCOURS DE M. THOUMYRE

Après une suspension de séance de 17 h. 30 à 18 heures, M. Thoumyre, mandaté par les républicains de gauche, fait l'historique de l'établissement de la France en Indochine. Rappelant que ce sont les empereurs d'Annam qui ont fait appel à notre aide, il déclare que nous ne pouvons oublier que leur jeune successeur est notre hôte et que nous devons tout faire pour lui assurer un règne tranquille.

En l'espace de cinquante ans, nous avons construit 25.000 kilomètres de routes, 20.000 kilomètres de canaux, reconstruit de grandes villes et de nombreux villages, assaini le pays, développé les cultures naturelles, créé toute une exploitation industrielle, répandu largement l'hygiène et l'enseignement, organisé le crédit agricole pour défendre les cultivateurs contre les usuriers.

Toute l'explication du malaise actuel doit être cherchée dans l'action du parti communiste depuis quelque cinq ans. L'orateur rappelle les troubles de Chine et montre leur influence sur la vie de l'Indochine. À son avis, les Annamites ne comprennent pas comment nous tolérons au Parlement des représentant communistes et à Paris une ambassade des Soviets (Applaudissements au centre et à droite), alors que nous les combattons aux colonies.

La politique de conquête n'a jamais été la nôtre.

La politique d'assimilation est impossible. Seule la politique de collaboration doit être pratiquée. Nous devons tenir compte de la lenteur de l'évolution de l'âme indochinoise, de la diversité des races, de leur attachement à la religion des ancêtres et à leurs moindres coutumes. Il serait indigne et malhabile de brutaliser les consciences.

L'Indochine n'a jamais été indépendante. Avant nous, elle a longtemps subi la cruelle domination des Chinois. Si demain nous abandonnions l'Indochine, nous la livrerions à l'anarchie ou à la tyrannie du bolchevisme. (Applaudissements au centre et à droite.)

Contre les menées communistes, nous devons partout lutter avec énergie, et, dans le même temps, pratiquer une politique qui tienne le plus grand compte du caractère particulier de la race jaune.

Ce que les Indochinois attendent de nous, ce n'est pas la libération, c'est la tutelle, et c'est la justice. (Interruptions à l'extrême gauche.) Et ils savent, par l'exemple de ce que nous avons fait en 1904 pour le Cambodge, que la France est juste et généreuse. (Applaudissements à droite et au centre.)

Texte intégral de l'intervention de M. Thoumyre.

SUICIDE
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 octobre 1930)

Un caï de la Cimenterie s'est suicidé hier en avalant de l'opium délayé dans du vinaigre. La cause du suicide paraît devoir être attribuée à des détournements d'argent commis par le désespéré.

NÉCROLOGIE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1930)

Nous apprenons avec regret la mort de M. Nuillemont, caissier-comptable à la Cimenterie, qui s'est noyé en se baignant à Doson.

AEC 1931/1026 [22] :
Ciments Portland artificiels de l'Indochine
Conseil. — MM. L. Marchegay, prés. ; R. Ferrant, N. Perpignani, admin., membres du comité de direction ; Ch. Candlot, O. Homberg [SFFC], F. Lebreton, R. Thion de la Chaume, R. Thoumyre.

Société des Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine
(*La Journée industrielle*, 24 juin 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1930, présentant un solde bénéficiaire de 14.870.642 francs, auquel s'ajoute le prélèvement effectué sur la prime d'émission pour égaliser la jouissance dés actions nouvelles avec les anciennes, soit 986.280 francs, ce qui donne un total de 15.356.922 francs. Il a été prélevé 5.756.922 francs pour les amortissements. Le bénéfice net disponible ressort ainsi à 9.600.000 francs.

Le dividende a été fixé à 30 francs par action. Les parts recevront 320 francs, soit 32 francs pour le dixième de part.

Un acompte ayant déjà été versé aux actions, le solde et le dividende des parts seront payables à partir du 1er juillet comme suit : actions nominatives, 12 fr. 60 ; actions au porteur, 11 fr. 10 ; parts nominatives entières, 134 fr. 40 ; parts au porteur, 105 fr. 40 ; dixièmes de parts nominatives, 13 fr. 44 ; au porteur, 10 fr. 54.

MM. Candlot et Ferrant, administrateurs sortants, ont été réélus.

La nomination de M. Albert Marchegay [23], en remplacement de M. ~~Gustave~~ [Octave] Homberg, qui ne sollicitait pas sa réélection pour raisons de santé, a été ratifiée.

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 août 1931)

L'assemblée ordinaire du 23 juin a fixé le dividende à 30 fr. par action et 320 fr. par part.

Nous avons indiqué dans une précédente chronique les résultats financiers de l'exercice. Nous ajoutons qu'il a été réalisé, en 1930, 175.222 tonnes de ciment, tonnage qui n'avait jamais été encore vendu par la société.

Les résultats de l'exercice 1931 se ressentiront probablement de la situation actuelle, par suite de diverses circonstances : baisse de la piastre, concurrence japonaise, absence d'entreprises importantes pour le moment.

(N.D.L.R. — Depuis quelque temps, d'importants travaux ont été mis en train et à Hanoï, il n'y a pas de ralentissement dans la construction.)

---

[22] Archives Serge Volper.
[23] Albert Marchegay (1898-1939) : fils aîné de Louis et père d'Edmond (Intertechnique).

Au conseil municipal d'Haïphong
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1932)

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de l'administrateur-maire, M. Servoise.

Voici l'ordre du jour qui fut discuté : Cession d'une parcelle de terrain à la Société des Ciments.

PARLEMENTAIRES ET FINANCIERS
par R. MENNEVÉE
(*Documents politiques*, mars 1932)

PETSCHE, Maurice [fils d'Albert Petsche, patron de la Lyonnaise des eaux, dirigeant de plusieurs sociétés nord-africaines : SMD, Fasi d'électricité, Habitations au Maroc, Gaz et eaux de Tunis…]

[1895-1951]

Député des Hautes-Alpes [1925-1942, 1946-1951].

[Après avoir été deux fois sous-secrétaire d'État sous la IIIe et voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, il fut ministre des finances (12 janvier 19149-11 août 1951)]

Adresse : 8, boulevard Émile-Augier, à Paris (XVIe), puis 38, avenue Hoche, à Paris (VIIIe), puis 122, rue de Grenelle, à Paris (VIIe).

Commissaire aux comptes : Ciments Portland artificiels de l'Indochine [Petsche ayant épousé en 1res noces Odette Marchegay, petite-fille d'Hermann Noack-Dollfus, fondateur desdits Ciments de l'Indochine].

Administrateur : Le Nord-Lumière (Triphasé), Secteur électrique de la Place Clichy (démissionnaire assemblée du 2 avril 1930), Société française des poteaux électriques (démissionnaire à l'assemblée du 27 mai 1930).

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
LE DUC ET LA DUCHESSE DE BRABANT À HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mars 1932)

……

M. Jaspar présenta … à L. L. A. A. R. R. les membres de la colonie belge, parmi lesquels nous avons remarqué : … Mme et M. Delhaye, ingénieur …

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
RETOUR DE LL. AA. RR. LA DUCHESSE ET LE DUC DE BRABANT
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mars 1932)

À leur retour d'excursion en baie d'Along, hier vers 10 h. 30, LL AA RR ont reçu à bord de la chaloupe, la visite de la colonie belge.

Madame Lucien Delhaye, épouse d'un ingénieur belge de la cimenterie, a offert, au nom de ses compatriotes du Tonkin et en témoignage de leur inaltérable fidélité envers la famille royale, un joli coffret en argent ciselée à LL AA RR, qui se montrèrent

vivement touchées des sentiments affectueux de la colonie belge et avec leur bonne grâce habituelle s'empressèrent de prendre place au milieu d'eux sur le quai devant l'objectif d'un photographe, pour perpétuer le souvenir de la visite princière à Haïphong.

La réception terminée, L.L. A.A. R R., accompagnées de M. le résident-maire Servoise, se sont redus ensuite aux Etablissements Portland où elles furent reçues par le directeur, M. Chenu.

À 18 heures, le duc et la duchesse, accompagnés de leur suite, ont quitté Haïphong, pour regagner Hanoi.

TONKIN
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 mai 1932)

Sont repartis en France : … Barthas, de la Cimenterie…

Ciments Portland artificiels de l'Indo-Chine
(*La Journée industrielle*, 7 juin 1932)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1931 accusant, avant tout prélèvement pour les amortissements ou réserves, un bénéfice net de 10.277.172 francs.

Il a été affecté 2.544.593 fr. aux amortissements sur immobilisations, 1 million aux amortissements sur portefeuille, 501.000 fr. aux amortissements sur frais d'émission d'obligations.

Le dividende a été fixé à 20 fr. brut par action et à 186 fr. 60 par part entière, payable le 1er juillet, sous déduction de l'acompte payé le 4 janvier dernier et des impôts, soit à raison de net : actions nominatives, 8 fr. 40 ; actions au porteur, 7 fr. 62 ; parts nominatives, 78 fr. 80 ; au porteur, 60 fr. 70 ; le dixième de part nominative, 7 fr. 83 ; au porteur, 6 fr. 07.

M. Perpignani, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du conseil fait observer que le fléchissement des bénéfices est naturellement le résultat de la crise économique qui sévit durement dans tout l'Extrême-Orient et a déterminé un fléchissement de 16 % des ventes de la société L'Indochine reste le principal marché de la société, mais elle a été durement touchée par la crise et la consommation du ciment a enregistré un recul marqué en 1931. Les grands travaux sont à peine amorcés, la consommation indigène s'est ralentie sensiblement et les ventes de la société ont, de ce chef, enregistré une diminution de 30 %. Cependant, il y a tout lieu d'espérer que la colonie, dès la fin de la crise, reprendra vigoureusement son essor, grâce à ses immenses ressources.

Le conseil estime que l'usine d'Haïphong pourra être mise en marche dans le second semestre de 1933. Pour faire face à une partie de ce programme de constructions, la société a émis en 193t un emprunt obligataire de 20 millions de tonnes.

Ciments de l'Indochine
(*Le Journal des finances,* 24 juin 1932)

Ainsi que l'on s'y attendait, les résultats des Ciments de l'Indochine pour 1931 se ressentent des difficultés économiques que subit notre colonie d'Extrême-Orient. Le bénéfice brut est de 10.277.172 francs contre 14.370.642 francs. Après affectation de 4.045.593 fr. aux amortissements contre 5.756.922 francs, le bénéfice net ressort à 6.231.579 fr. contre 9.600.000 francs L'assemblée du 7 juin a voté la répartition d'un dividende de 20 francs brut par action contre 30 francs et de 18 fr. 66 brut par dixième de part contre 32 francs.

Ces résultats se comparent ainsi avec les précédents :

	Amortissements avant bilan	Bénéfices nets	Dividendes act.	Dividendes parts
1925	6.462.000	5.606.000	143	36
1926	7.816.000	6.196.000	35	40,26
1927	6.690 000	7.520.000	40	47,22
1928	6.503.000	7.620.000	40	47,22
1929	5.946.000	8.520.000	45	64,16
1930	5.756.000	9.120.000	30	32
1931	4.045.000	6.231.000	20	18,66

Le fléchissement des bénéfices en 1931 est la conséquence du développement de la crise économique qui s'est fait très durement sentir en Indochine et a déterminé une diminution de 15 % des ventes de la société. Sur les marchés d'exportation, l'entreprise a eu à faire face à là concurrence des produits japonais. L'industrie cimentière japonaise a décuplé sa fabrication en vingt ans, et pour écouler une production que le marché intérieur n'absorbe plus, les grands consortiums japonais n'hésitent pas à recourir à des procédés de dumping nettement caractérisés. Pour se protéger, certains gouvernements ont déjà élevé très fortement leurs barrières douanières.

Exclus de ces marchés par des tarifs douaniers prohibitifs, boycottés en Chine à la suite de leur conflit avec ce pays, les Japonais ont naturellement reporté leurs efforts sur l'Indochine où, jusqu'à présent, leurs ventes étaient faibles.

Leur concurrence a été favorisée, en outre, par la dévaluation du yen à la suite de l'abandon de l'étalon-or par le Japon.

La situation des Ciments de l'Indochine n'est donc plus tout à fait aussi favorisée qu'elle l'était auparavant. Néanmoins, les résultats obtenus sont encore fort beaux et démontrent la grande vitalité de l'entreprise. Le bénéfice brut de 10 millions a été réalisé avec un capital effectif de 46 millions, dont 24 millions de capital nominal et 22 millions de primes d'émission. L'emprunt obligataire de 20 millions, émis dans le courant de 1931, a servi à financer un programme de développements industriels comportant notamment la construction d'une nouvelle usine à Haïphong dont la mise en marche n'est prévue que pour le second semestre de 1933. Ce dernier investissement de fonds n'a donc pas concouru aux résultats.

En réalité, si l'entreprise jouit, malgré des conditions défavorables, d'une productivité encore élevée, c'est qu'elle détient, pratiquement, le monopole de la fabrication des ciments spéciaux dans un pays en plein essor économique. Le mérite de ses dirigeants est d'avoir su titrer tout le parti que comporte cet avantage de fait en édifiant des usines modernes à grande capacité susceptibles de satisfaire à toutes les demandes, aussi bien de la clientèle privée que du gouvernement de la colonie.

La réalisation de ce programme industriel, qui est, d'ailleurs, loin d'être à son terme, a été effectuée, en grande partie, sur les ressources propres de la société. Une part importante des bénéfices est, en effet, réinvestie chaque année sous forme d'amortissement avant inventaire. Au cours de ces six dernières années, la société a consacré ainsi plus de 42 millions à son développement. C'est, à peu de chose près, l'équivalent de ce qu'elle a demandé à ses actionnaires pendant la même période. Cela revient à dire que les travaux d'extension effectués pendant ces sept années ont été financés à concurrence de 50 % au moyen des revenus propres de la société.

Enfin, la situation financière paraît forte. Au bilan, à fin 1931, les immobilisations, qui ont coûté plus de 80 millions sont inventoriées, amortissements déduits, pour 20 millions seulement, et il existe au passif plus de 26 millions de réserves et primes d'émission qui viennent s'ajouter au capital de 24 millions et à l'emprunt obligataire de 20 millions émis en 1931.

L'actif disponible et réalisable se totalise par 63 millions et couvre près de 10 fois le passif exigible qui n'atteint pas sept millions.

Celte large trésorerie constitue dans la période actuelle une sérieuse garantie. La crise économique entraîne sans doute un fléchissement passager du rendement immédiat, mais l'avenir semble devoir réserver aux actionnaires patients des dédommagements qui se traduiront sans doute par un relèvement progressif des répartitions dès que la situation s'améliorera. En outre, la réalisation progressive du programme comportant l'augmentation du capital jusqu'à 100 millions leur fournira vraisemblablement l'occasion d'utiliser des droits de souscription intéressants. Ces perspectives confèrent un certain attrait aux actions et aux parts Ciments de l'Indochine qui se traitent les premières à 325, les secondes à 440. À ces cours, voisins des plus bas, ces titres semblent pouvoir constituer un élément d'appoint intéressant pour le portefeuille à condition de pouvoir être conservés assez longtemps.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 septembre 1932)

Déplacements et villégiatures. — Quitteront Hanoï ce soir par le train de nuit à destination de Laokay et gagneront ensuite Chapa : … M. Chenu, Mme Alfano…

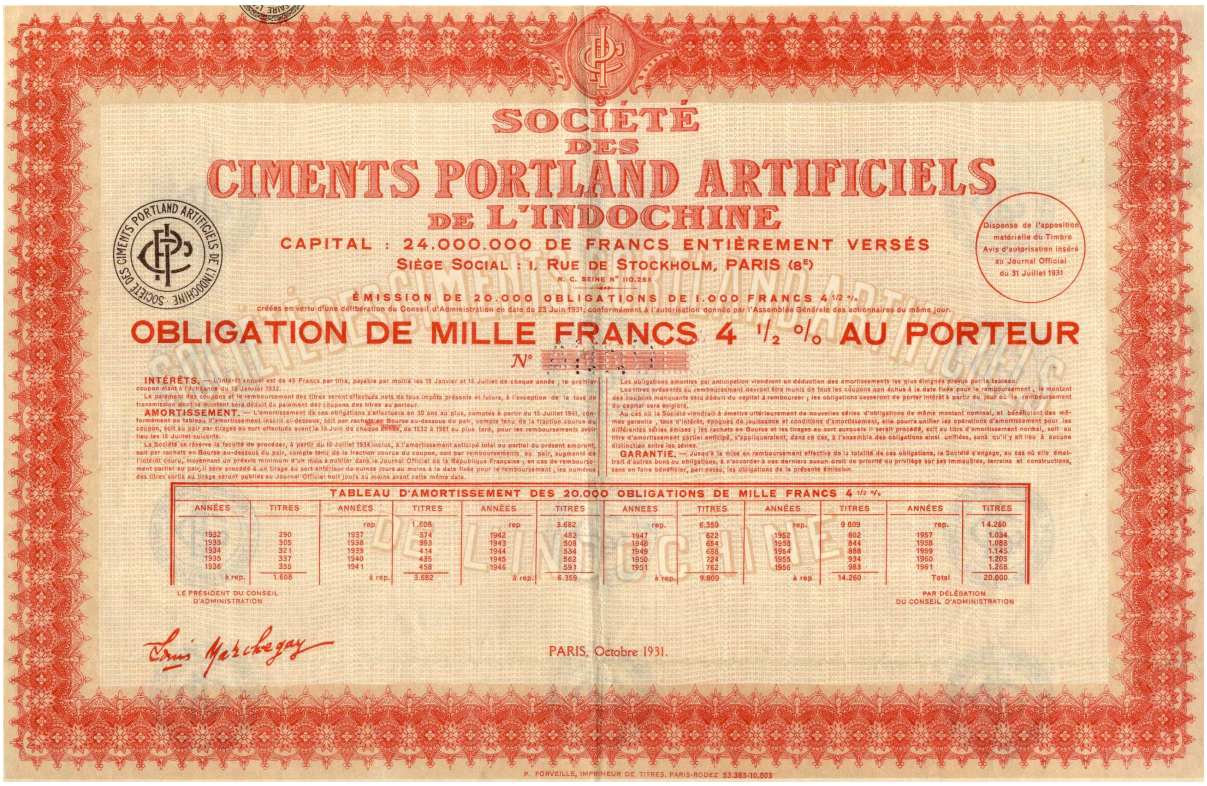

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE

CAPITAL : 24.000.000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL : 1, RUE DE STOCKHOLM, PARIS (8E)

R. C. SEINE N° 110.255

ÉMISSION DE 20.000 OBLIGATIONS DE 1.000 FRANCS 4 1/2 %

créées en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 23 Juin 1931, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du même jour.

Dispensé de l'apposition matérielle du Timbre
Avis d'autorisation inséré au Journal Officiel du 31 Juillet 1931

OBLIGATION DE MILLE FRANCS 4 1/2 % AU PORTEUR

N°

INTÉRÊTS. — L'intérêt annuel est de 45 Francs par titre, payable par moitié les 15 Janvier et 15 Juillet de chaque année ; le premier coupon étant à l'échéance du 15 Janvier 1932.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres seront effectués nets de tous impôts présents et futurs, à l'exception de la taxe de transmission dont le montant sera déduit du paiement des coupons des titres au porteur.

AMORTISSEMENT. — L'amortissement de ces obligations s'effectuera en 30 ans au plus, compités à partir du 15 Juillet 1931, conformément au tableau d'amortissement inscrit ci-dessous, soit par rachats en Bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, soit au pair par tirages qui sont effectués avant le 15 Juin de chaque année, de 1932 à 1961 au plus tard, pour les remboursements avoir lieu les 15 Juillet suivants.

La Société se réserve la faculté de procéder, à partir du 15 Juillet 1934 inclus, à l'amortissement anticipé total ou partiel du présent emprunt, soit par rachats en Bourse au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, soit par remboursements au pair, augmenté de l'intérêt couru, moyennant un préavis minimum d'un mois à publier dans le Journal Officiel de la République Française ; en cas de remboursement partiel au pair, il sera procédé à un tirage au sort antérieur de quinze jours au moins à la date fixée pour le remboursement ; les numéros des titres sortis au tirage seront publiés au Journal Officiel huit jours au moins avant cette même date.

Les obligations amorties par anticipation viendront en déduction des amortissements les plus éloignés prévus par le tableau.

Les titres présentés au remboursement devront être munis de tous les coupons non échus à la date fixée pour le remboursement ; le montant des coupons manquants sera déduit du capital à rembourser ; les obligations cesseront de porter intérêts à partir du jour de leur remboursement du capital sera exigible.

Au cas où la Société vendrait à émettre ultérieurement de nouvelles séries d'obligations de même montant nominal, et bénéficiant des mêmes garanties, taux d'intérêt, époques de jouissance et conditions d'amortissement, elle pourra unifier les opérations d'amortissement pour les différentes séries émises ; les rachats en Bourse et les tirages au sort auxquels il serait procédé, soit au titre d'amortissement normal, soit au titre d'amortissement partiel anticipé, s'appliqueraient, dans ce cas, à l'ensemble des obligations ainsi unifiées, sans qu'il y ait lieu à aucune distinction entre les séries.

GARANTIE. — Jusqu'à la mise en remboursement effective de la totalité de ces obligations, la Société s'engage, au cas où elle émettrait d'autres bons ou obligations, à n'accorder à ces derniers aucun droit de priorité ou privilège sur les immeubles, terrains et constructions, sans en faire bénéficier, par-pesé, les obligations de la présente émission.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES 20.000 OBLIGATIONS DE MILLE FRANCS 4 1/2 %

ANNÉES	TITRES	ANNÉES	TITRES	ANNÉES	TITRES	ANNÉES	TITRES	ANNÉES	TITRES	ANNÉES	TITRES
			rep. 1.608		rep. 3.682		rep. 6.359		rep. 9.809		rep. 14.260
1932	290	1937	374	1942	482	1947	622	1952	802	1957	1.034
1933	305	1938	393	1943	508	1948	654	1953	844	1958	1.088
1934	321	1939	414	1944	534	1949	688	1954	888	1959	1.145
1935	337	1940	435	1945	562	1950	724	1955	934	1960	1.205
1936	355	1941	458	1946	591	1951	762	1956	983	1961	1.268
à rep.	1.608	à rep.	3.682	à rep.	6.359	à rep.	9.809	à rep.	14.260	Total	20.000

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Louis Marchegay

PARIS, Octobre 1931.

P. FORVEILLE, IMPRIMEUR DE TITRES, PARIS-RODEZ 53.383-10.803

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Capital : 24.000.000 fr. entièrement versés

Dispensé de l'apposition matérielle du timbre

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 31 juillet 1931

Siège social : 1, rue de Stockholm, Paris (8e)

Émission de 20.000 obligations de 1.000 fr. 4 1/2 %
créées en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 23 juin 1931, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires du même jour
OBLIGATION DE MILLE FRANCS 4 1/2 % AU PORTEUR
Paris, octobre 1932
Le président du conseil d'administration : Louis Marchegay
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : —
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

Ciments de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 octobre 1932)

Les offres ont été réduites sur les CIMENTS DE L'INDOCHINE (395 contre 420).

L'augmentation des tarifs douaniers sur les ciments à prise lente, à leur entrée en Indochine, apportera vraisemblablement une atténuation à la concurrence des produits japonais, que la dévalorisation du yen permet de vendre à des prix très bas. D'autre part, la société, qui a été, l'an dernier, en mesure de distribuer, malgré la crise, un dividende de 20 francs, peut espérer un développement de ses ventes avec le programme de grands travaux prévus dans la colonie.

LES FRAUDES FISCALES
(*Le Temps*, 25 novembre 1932)

Les juges d'instruction de la Seine ont poursuivi, hier, les inculpations des clients de la Banque commerciale de Bâle qui n'ont pas acquitté l'impôt sur les valeurs étrangères. À la première liste de 1.018 inculpés, il faut ajouter 65 nouveaux clients de la banque dont les noms ont pu être également identifiés. En comptant les quatre parlementaires qui font actuellement l'objet, de demandes de levée de leur immunité, des deux conseillers à la cour et d'un magistrat de Grenoble, cela fait un total de 1.090 dossiers qui sont entre les mains de la justice.

Ont été inculpés, hier et avant-hier, d'infractions aux lois de 1914 et 1930 sur les fraudes fiscales, les personnes suivantes :

……

Par M. Audibert :

M. … *Louis*-René Marchegay, 51, rue des Mathurins…

---

brève
CIMENTS DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 24 décembre 1932)

Le conseil, dans sa séance tenue 22 décembre, a décidé de ne pas distribuer cette année l'acompte habituel sur le dividende et d'ajourner jusqu'à l'assemblée générale de juin ses propositions de répartition de bénéfice. Cette décision a été prise en raison de la situation économique mondiale. bien que. les résultats de l'année soient favorables, et que le bénéfice de 1932 soit légèrement supérieur à celui de 1931.

Annuaire Desfossés 1933, p. 1075-1076 :

Ciments Portland artificiels de l'Indochine

Administrateurs : MM. L. Marchegay, pdt ; R. Ferrant, R. Thion de la Chaume, Ch. Candlot, F. Lebreton, N. Perpignani, A. Marchegay, R. Thoumyre.

Hanoï

Naissances
(*La Volonté indochinoise*, 3 septembre 1933)

À 9 h.40, à la clinique du docteur Patterson, 15, bd Gambetta, de Claude Nicole, fille de Mme et de M. Marcel Louis Jacquier, comptable à la cimenterie de Haïphong.

NÉCROLOGIE
(*La Journée industrielle*, 22 septembre 1933)

Nous apprenons la mort de M. Louis Marchegay, président de la Société des Ciments Portland de l'Indochine, officier de la Légion d'honneur, décédé au château des Roches-Baritaud (Vendée), dans la 64e année.

Le défunt était cousin de M. Jacques Marchegay, secrétaire général du Comité central des armateurs de France.

1933 : Robert THOUMYRE, président

Robert Alfred THOUMYRE

Né à Dieppe, le 16 février 1883.
Frère de Maurice Thoumyre, maire de Dieppe.

Docteur en droit.
Associé de Thoumyre & fils (importation de charbon, fabrique d'agglomérés).
Administrateur des Charbonnages du Tonkin (1899)
et des Éts Robbe frères, huiles et lubrifiants à Dieppe
Président de la Société dieppoise d'habitations à bon marché, de la Société française d'habitations à bon marché, membre du Conseil supérieur des habitations à bon marché, président de la Société des jardins ouvriers de l'arrondissement de Dieppe, du Syndicat intercommunal d'électricité de la région d'Offranville, de l'Union des syndicats d'électricité de la Seine-Inférieure.
Chevalier de la Légion d'honneur du 16 mai 1915 avec croix de guerre : amputé du bras droit.
Député (1919-1932), puis sénateur (1932-1942) de la Seine-Inférieure.
Secrétaire de la commission d'Assurance et de Prévoyance sociales et de la commission des mines, président la commission des pensions à la Chambre des députés.
Président de la Société d'horticulture de Dieppe.
Président des Normands de Paris.
Sous-secrétaire d'État du Ravitaillement (1920-1921)
Administrateur de quelques affaires confidentielles : S.A. française René Vollet (matériel électrique et mécanique), Société des indicateurs automatiques (mai 1918), Produits Chimiques de l'Est, Industrielle Nationale de Pêche et d'armement (liquidateur, 27 février 1930)
Président du Comité national du cidre.
Conseiller général (1924), puis président (1937-1943) du conseil général de la Seine-Inférieure.
Président du comité parlementaire d'étude et d'action coloniales rattaché à l'Institut colonial français (1930).
Éphémère ministre des pensions (décembre 1930)
Officier de la Légion d'honneur du 7 décembre 1931 (ministère de la Guerre).
Administrateur des Chaux hydrauliques du Lang-Tho,
des Sucreries brésiliennes.

Décédé à Paris, le 20 novembre 1947.

À propos d'un important détournement
(*La Volonté indochinoise*, 12 octobre 1933)

Depuis quelques jours, le Service mobile de la Sûreté a procédé à une sérieuse enquête relative à un important détournement au préjudice de la Cimenterie, au cours de laquelle on a pu mettre la main actuellement sur quatre indigènes employés de cet établissement qui sont accusés d'avoir participé à cet important détournement.

Le principal coupable, nommé An, ancien employé de la cimenterie, est actuellement en fuite.

La somme détournée s'élève actuellement à 26.000 $ 00.

Le service de la comptabilité de la cimenterie continue de rechercher d'autres sommes détournées.

Autour du détournement à la Cimenterie
(*La Volonté indochinoise*, 18 octobre 1933)

Nous avons annoncé que plusieurs secrétaires et comptables de la Cimenterie avaient détourné à l'aide de faux bons et de faux en écriture au préjudice de ladite firme plusieurs milliers de piastres

Le principal coupable, l'ex-caissier Ng.-nang-An, après de vigilantes recherches, a été arrêté dimanche au village de Bio-Dong, huyên de Phu-duc, province de Thai Binh, par le brigadier Tac, de la police judiciaire mobile de Haïphong. Cet individu a été conduit à Haïphong où il a été mis à la disposition de M. le juge d'instruction.

Les autres coupables, les nommés Thanh, Nhu, Phung, Cao et le planton Lâu, qui ne sont que des complices, sont actuellement écroués à la prison civile de Haïphong.

Il est établi maintenant que ces indélicats secrétaires ont opéré depuis 1927, et ont détourné en moyenne 7.000 $ par an.

D'importants détournements ont été
commis à la Cimenterie de Haïphong
(*La Volonté indochinoise*, 9 novembre 1933)

Une grave affaire de détournements vient d'être découverte à la cimenterie de Haïphong. Plainte a été déposée par le directeur de la Société, M. Chenu, contre l'auteur de ces actes criminels qui n'est autre qu'un employé indigène en service depuis de longues années et qui était chargé de la paie du personnel asiatique.

Le procédé auquel il avait recours était très simple. Le coupable se contentait de commettre sciemment des erreurs d'addition qui majoraient ses reports et ses totaux de sommes assez importantes.

Lorsque le méfait fut découvert, la plainte immédiatement adressée au Parquet indiquait un premier total de 17.000 piastres.

Depuis, l'enquête et l'examen des comptes tenus par le coupable ont permis de constater — jusqu'à présent — que les sommes détournées atteignaient 40.000 piastres.

Mais on croit que les fonds réellement détournées dépassent ce chiffre.

L'employé indélicat, qui a été écroué à la disposition de la justice, était devenu propriétaire de nombreux terrains à Haïphong et s'était livré sur ces terrains, à des spéculations assez importantes.

L'instruction de cette grave affaire se poursuit activement.

S. M. Bao-Dai au Tonkin
(*Chantecler*, 30 novembre 1933)

Vendredi 1er décembre

Visite de les Verreries d'Extrême-Orient, de la cimenterie, de la sapèquerie, de la fabrique de tapis [Hàng-Kênh].

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE.
Siège Social : 1, rue de Stockholm, Paris,
Usine à Haïphong (Tonkin),
(*Annuaire de toute de l'Indochine*, 1933-1934, pp. 607 et 609)

Conseil d'administration :

Président L[ouis] Marchegay.
Membres du comité de direction
R[aymond] Ferrant [adm., avec Candlot, des Chaux, ciments et matériaux de construc. du Maroc],
N[icolas] Perpignani,
Ch[arles] Candlot,
A[lbert] Marchegay,
F. Lebreton,
R. Thion de la Chaume,
R[obert] Thoumyre.
Secrétaire général : Ch. Thomann.
Secrétaire général-adjoint : P. Thomann.
R.C. Haïphong n° A. 26.
Adr. Tél. : « CIPORTIN »
Téléphone n 08 66 et 328,
Codes Cogef Lugagne 1929, Bentley's,
A. B. C. 6e édition, A. Z.
Directeur général : G[aston] Chenu.
Directeur général adjoint : J. Le Boterf.
Directeur technique : C. Barthas.
Ingénieur : L. Delahaye.
Secrétaire : A. Vidal.
Agent commercial : G. Martel.
Chef comptable : D. Capelle.
Caissier comptable : M. Jacquier:
Chef Magasinier : M. Rostaing.
Magasinier. : M. Lemaire.
Aide Magasinier : J[oseph] Jousique.
Transitaire : J. de Faria
— Peyre.
— L. Sinnou.
Chef mécanicien : A. Quinche.
Mécanicien : L. Leymarie,
— C. Gadière.
Chef électricien : A. Gauthier [24].
Chimiste : R. Cathala.
Chef de fabrication : S. Chirokoff.
Aide-Cuiseur : P. Guttin-Veysin.
— A. Grivot.
Chaufournier : R. Rampony.
Chef Tonnelier : R. Baril.
Surveillant : H. Gallet
— E. Raymond

[24] Aimé Benoît Aurélien Gauthier (Douvres, Ain, 24 avril 1897-Lyon, 6 septembre 1993).

— J. Sauer.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1933)

Sont revenus en France : MM. … Beck et Strosbaut, des Ciments de l'Indochine.

ÉTAT CIVIL
DÉCÈS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er juillet 1933)

Haïphong. — M. Joseph Jousique, 77 ans, doyen des Haïphonnais, décédé le 3 juillet.
……
À l'assemblée des Ciments de l'Indochine, M. Marchegay a déclaré qu'aucune usine en France ne faisait des ciments ayant à la compression la résistance des ciments Indochinois. Les Chaux hydrauliques du Langtho ont gagné 79.330 francs cette année.

LES CIMENTS D'INDOCHINE
par P. CORDEMOY
(*Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine*, janvier 1934)

Vue d'ensemble de la cimenterie d'Haïphong.

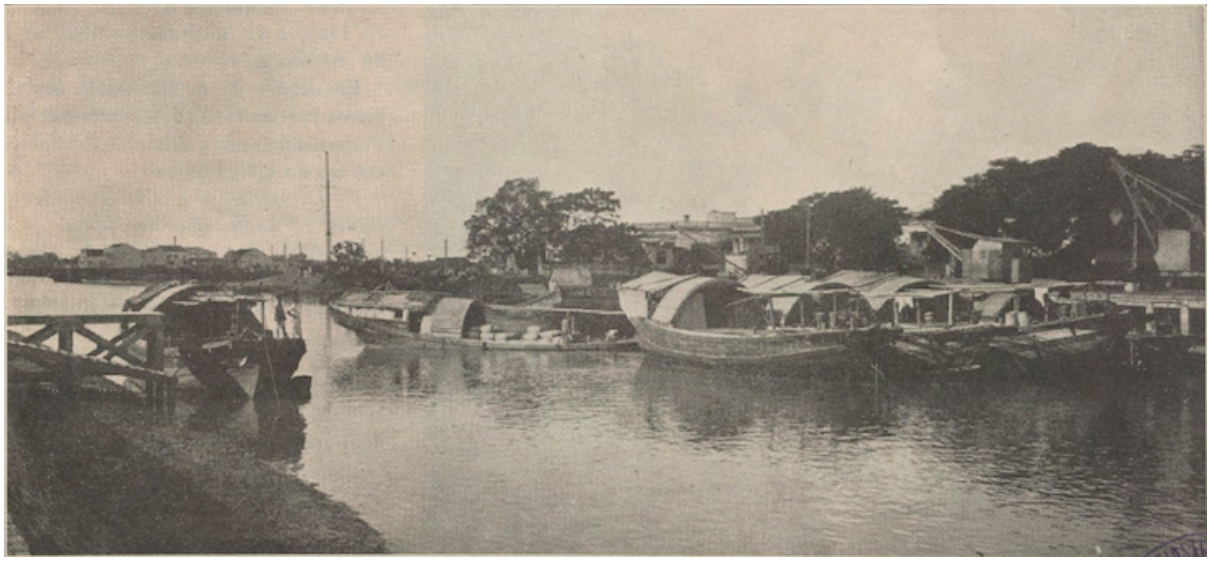

Le port fluvial de la cimenterie de Haïphong.

……

Jusqu'à la fin de la guerre mondiale, on s'est borné à l'utilisation de fours verticaux atteignant en 1918 une production annuelle de 90.000 tonnes.

Depuis la fin de la guerre, on a créé successivement une nouvelle usine à fours verticaux, puis deux usines à fours rotatifs, réalisant les derniers progrès de l'industrie des ciments. Dans peu de temps, l'ensemble des usines d'Haïphong pourra donner une production annuelle de 500.000 tonnes de ciment.

Silos de broyage de ciments.

Séchage et broyage du charbon.

*
* *

Les procédés de fabrication ont varié avec les progrès de la technique :

Autrefois, la combustion avait lieu uniquement dans des fours verticaux où l'on entassait à sec des briques formées de calcaire et d'argile.

Maintenant, on fabrique surtout par le procédé humide, et on se sert de fours rotatifs faiblement inclinés sur leur axe longitudinal autour duquel ils tournent lentement. On injecte dans le tube, à l'une de ses extrémités, une pâte homogène très fluide, qui est un mélange bien dosé et très dilué de calcaire et d'argile. Cette pâte va progressivement à la rencontre d'une puissante source de chaleur et s'écoule, à l'autre bout du four, sous formes de scories qui, après broyage, fourniront le ciment.

Les avantages de ce procédé des fours rotatifs, qui donne un ciment à durcissement très rapide susceptible de très hautes résistances au bout de peu de temps, sont tels que la société en a rapidement étendu l'emploi.

Le premier four rotatif, d'une longueur de 86 mètres et d'une capacité journalière de 200 tonnes de ciment, entrepris en 1927, a été utilisé dès la fin de 1928. On a monté un deuxième four semblable, mis en service en juillet 1931, puis enfin en 1933, on a pu mettre en marche deux nouveaux fours rotatifs, chacun de 300 tonnes de capacité et de 100 mètres de longueur.

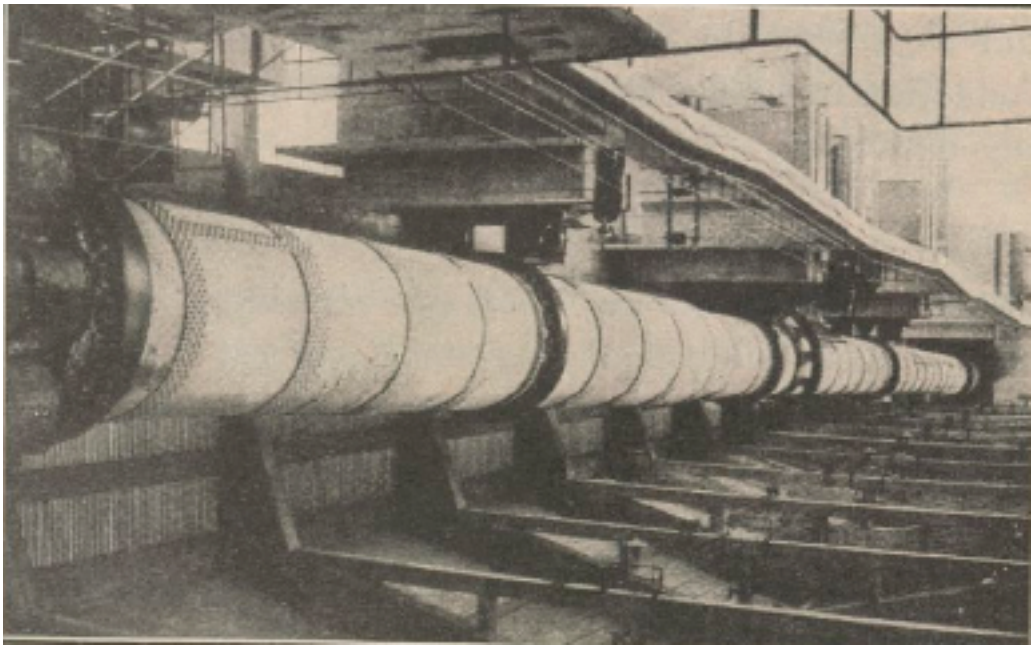

Four rotatif de 200 tonnes à la cimenterie d'Haïphong.

Parallèlement à cette multiplication et à cette modernisation des fours, se poursuivait la réorganisation de la force motrice.

De 1929 à 1930, la Société des Ciments fit édifier, à côté de son ancien groupe électrique de 2.200 K. W., entièrement révisé, deux groupes turboalternateurs de 500 kW. chacun, constituant une nouvelle centrale thermique. Cette installation assure à l'usine d'Haïphong son indépendance en matière d'énergie électrique et la met, grâce une large réserve de puissance, à l'abri d'un accident entraînant un arrêt de la fabrication.

*
* *

D'autre part, un outillage très moderne assure toutes les manutentions indispensables, dans une grande exploitation, à l'aide de puissants engins : grues, ponts roulants, transporteurs à tablier métallique, élévateurs à godets, etc.

La cimenterie d'Haïphong possède en outre tous les ateliers annexes nécessaires aux emballages et aux réparations :

Scierie et tonnellerie pour la confection de barils en bois devant contenir le ciment (production journalière d'une capacité de 4.000 barils).

Chaudronnerie pour la construction de fûts en acier, souvent nécessaires à la conservation du ciment dans les régions chaudes et humides production quotidienne de 2.000 fûts pouvant être facilement doublée).

Ensachage automatique dans des sacs de jute ou de papier à plusieurs épaisseurs.

Ateliers de réparations du matériel mécanique et électrique avec un outillage complet manié par des ouvriers annamites spécialisés, que dirigent des contremaîtres européens.

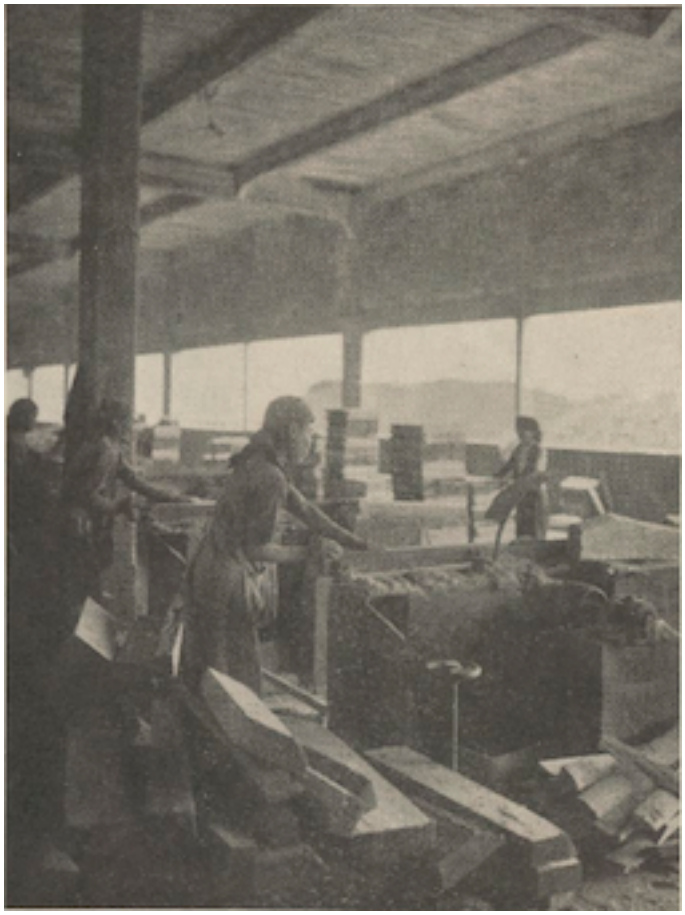

La scierie de la cimenterie d'Haïphong.

*
* *

Le fonctionnement irréprochable de ces vastes usines, comprenant 19 fours verticaux pour la fabrication par voie sèche et 4 fours rotatifs pour la fabrication par voie humide, est assuré par des laboratoires de contrôle où des chimistes exercent, de jour et de nuit, leur surveillance sur toutes les phases de la fabrication.

La direction des Travaux publics de l'Indochine contrôle d'ailleurs, en permanence, la qualité des produits.

*
* *

Le personnel employé à la cimenterie d'Haïphong comprend :

— des agents européens peu nombreux (une trentaine) chargés de la direction et de la surveillance des chantiers, ateliers et usines. Ils surveillent spécialement le dosage des matières premières et la cuisson dans les fours rotatifs ;

— les ouvriers annamites, dont un assez grand nombre de spécialistes, atteignant un effectif de plusieurs milliers d'individus.

*
* *

La qualité du ciment Portland d'Indochine est absolument supérieure et régulière. Ce produit a la même valeur que les meilleurs ciments artificiels d'Europe.

Il possède une résistance très élevée à la traction et à la compression. La constance de volume est absolue, ce qui démontre une combinaison intime des éléments constitutifs.

Utilisé en Extrême-Orient dans de nombreuses constructions en ciment armé, ponts, barrages, gares, silos, usines, travaux maritimes, bâtiments civils, etc., il a partout donné d'excellents résultats.

Sa bonne tenue à la mer a été prouvée par une série d'expériences exécutées par le Service des usines de l'Indochine. Des bétons et mortiers immergés pendant 15 ans à Doson (Tonkin) n'ont présenté aucune trace de désagrégation et ont fourni des résistances a la compression très élevées.

La production des ciments Portland d'Indochine, qui était en 1902 de 10.000 tonnes, atteignait :

en 1910	45.000 tonnes
en 1920	116.000 tonnes
en 1930	175.000 tonnes

Elle est actuellement de 275.000 tonnes et pourrait atteindre, dans quelques années, 500.000 tonnes.

La question des débouchés domine naturellement cette production.

L'Indochine française a toujours été la principale cliente de la Société, qui a toujours maintenu sa capacité de production au-dessus des besoins de la colonie.

Banque de l'Indochine à Saïgon, construction en ciment armé.

Pont en ciment armé sur la route coloniale nº 12.

Pont en ciment armé sur la route coloniale nº 16.

Ses ciments ont été exportés sur les divers marchés de l'Extrême-Orient : Chine, Malaisie et Singapore, Siam, Indes néerlandaises, Philippines, Nouvelle-Calédonie.

Mais les exportations deviennent très difficiles, depuis le début de la crise mondiale, dans tous les pays du Pacifique. Les causes de ce marasme sont, d'une part, les barrières douanières élevées partout pour protéger l'industrie nationale ; d'autre part, le dumping pratiqué par le Japon, gros producteur de ciment, qui écoule sa fabrication à des prix tellement bas qu'ils défient toute concurrence.

Bao-Dai au Tonkin
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er janvier 1934)

……

Le 1er décembre, c'est l'arrivée à Haïphong. Foule énorme, réception solennelle par M. Bouchet, dépôt d'une gerbe au monument aux morts, visite de la verrerie du Cua-Cam, de la cimenterie, de la filterie Cuny ; à la philharmonique, réception des groupements annamites, discours de M. Pham kim Bang, conseiller municipal, remise de décorations. Après le déjeuner, visite des établissements Testudo, de la sapèquerie de Poinsard et Veyret, de la manufacture de tapis Hangkenh.

Puis réception à Kiên-An, visite de Phu-Lien, visite de Doson, thé au Pagodon, retour à Haïphong, soirée de gala au théâtre.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
ACCIDENT AU BAC DE BINH-DONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1934)

Dimanche, vers 11 heures 30, le bac traversant le fleuve et assurant la liaison entre Quang-Yên et Haïphong a coulé au milieu du Cua-Cam, par suite des remous provoqués par une chaloupe monoroue qui remontait le fleuve venant de Hongay.

Trois Européens : MM. Delhaye, ingénieur civil ; Catala et Catais, tous trois de la Cimenterie, ainsi qu'une trentaine d'indigènes étaient sur le bac.

Par un bonheur miraculeux, tous purent être sauvés à temps, si nous en croyons le rapport officiel. Une auto était à bord, qui a pu être retirée de l'eau ce matin.

……

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 16 juin 1934)

Les comptes de 1933, se soldant par un bénéfice du 8.195.203 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 14 juin qui a voté les dividendes annoncés de 12 francs par action et 8 francs par dixième de part.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
AU TRIBUNAL
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 septembre 1934)

……

Lai van Minh comparaissait sous l'inculpation d'avoir causé par accident de chaloupe, des blessures involontaires sur la personne de M. Delhaye, lors de l'accident du bac de Binh-Long survenu l'hiver dernier. Le tribunal inflige à Minh deux mois de prison et 100 fr d'amende.

Coll. Olivier Galand
SOCIÉTÉ DES CIMENTS P. A. DE L'INDOCHINE
INDOCHINA PORTLAND CEMENT C° Ltd
Vue générale des usines d'Haïphong (Tonkin)
Haïphong : general view of the cement works
(Horizons de France. Imp. Paris)

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N° matricule	Nom et prénom	Profession	Adresse
1.253	Baril (René)	Chef d'atelier Cimenterie	30, boulevard Candlot, Haïphong
72	Capelle (Désiré)	Chef-comptable Cimenterie	Haïphong
670	Chirokoff (Serge)	Chimiste Cimenterie	Haïphong
1.158	Gauthier (Aimé)	Ingénieur électricien Cimenterie	Haïphong
792	Hapchette (Léon)	Cimenterie	Haïphong
784	Jonsique (Julien)	Cimenterie	Haïphong
1-543	Le Maire (Michel)	Magasinier Cimenterie	4, av.Ferrant, Haïphong
1.063	Marchegay (Albert)	[Cimenterie]	En congé
225	Vidal (Amédée)	Société des Ciments	36, rue Candlot, Haïphong

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1935)

L'assemblée générale ordinaire du 14 juin 1935 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1934. qui ont été analysés dans nos feuilles du 1er juin et fixé le

dividende à : brut 12 fr. par action. La part de fondateur recevra 80 fr., soit 8 fr. pour le dixième de part, le tout payable, sous déduction des impôts. à partir du 1er juillet 1935.

Elle a réélu comme administrateur pour six ans M. Robert Thoumyre.

Le rapport du conseil signale que les ventes totales de ciment, qui avalent marqué en 1933 un fléchissement appréciable sur les années antérieures, s'établissent pour 1934 à un chiffre très voisin de celui du précédent exercice. En Indochine. les grands travaux publics, pour lesquels la totalité du ciment utilisé est sorti des usines, ont continué à en absorber, comme l'année précédente, un tonnage important : il reste encore à exécuter de nombreux travaux d'hydraulique agricole et, en particulier, de grands barrages au Tonkin et dans le Nord-Annam. Dans l'ensemble, les ventes en Indochine ont légèrement baissé au cours du dernier exercice. Par contre, à l'exportation, les expéditions ont marqué sur 1933 une reprise, qui a compensé cette diminution. Sur les divers marches extérieurs, la Société a continué à se heurter à une concurrence japonaise toujours aussi active et favorisée par la dévaluation du yen, mais dans l'ensemble, les positions ont été conservées.

Ciments Portland d'Indochine

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 juin 1935)

Le crédit du compte de profits et pertes fait état d'un bénéfice brut d'exploitation se chiffrant par 8.029.054 fr. Les intérêts y sont portés pour 432.606 fr. et les ristournes et remboursements divers pour 135.715 fr.

Les charges du siège social ont absorbé 536.328 fr. et le service des obligations 993.454 fr. Après 4.552.856 fr. d'amortissements, le bénéfice net s'élève à 3.414.737 fr. contre 3.536.842 fr. en 1933, et les répartitions proposées par le conseil d'administration à la prochaine assemblée générale seront égales à celles du précédent exercice, soit 12 fr. par action et 8 fr. par dixième de part de fondateur, ainsi que nous l'avons annoncé le 16 mai dernier.

Les amortissements pratiqués depuis la fondation de la société ayant été portés de 74.130.563 fr. à 78.333.419 fr., les immobilisations, nettes sont inscrites pour 40 456.526 fr. à l'actif du bilan au 31 décembre 1934. au lieu de 43.909.917 fr. précédemment.

Les fonds en caisse et en banques ont été ramenés 3.818.465 fr., au lieu de 13.182.565 fr., mais il apparaît un nouveau poste de 11.100.400 fr., comprenant les placements à court terme et les bons du Trésor. Les débiteurs divers sont passés de 2.911.967 fr. à 3.722.319 fr.

Les produits fabriqués et en fabrication sont peu modifiés à 2.533.223 fr., tandis que les matières premières et approvisionnements se sont contractés d'environ 1 million, à 4.056.920 fr., ainsi que le matériel et les rechanges en magasins, à 4.808.761 fr.

Au passif, la dette obligataire a été ramenée par amortissement à 19.084.0001 francs contre 22.414.182 fr. Les créditeurs divers sont passés de 1.313.325 fr. à 2 611.122 fr. Le capital est demeuré à 24 millions et les fonds de réserve et de provision sont en légère progression à 26.414.182 francs.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 juillet 1935)

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance survenue le 29 juillet 1993, à 14 heures 30, à la Clinique du docteur Patterson, Bd Gambetta, no 15, de Françoise

Thérèse Jeanne Gauthier, fille de Mme et M. Aimé Benoît Aurélien Gauthier, ingénieur électricien, Croix de guerre, à Haïphong.

Nous adressons nos compliments aux parents et nos souhaits au bébé.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Assemblée ordinaire du 11 juin 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 août 1936)

Séance présidée par M. R[obert] Thoumyre, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. le général Morgon et M. [Baudoin] de Neufville [25].

Secrétaire : M. Thomann.

Nombre d'actions présentes ou représentées : 94.251.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale ordinaire, en conformité de l'article 33 de nos statuts, pour vous soumettre les résultats du 36e exercice de notre société, ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 1935.

L'exploitation

Dans son ensemble, l'exercice 1935 apparaît, au point de vue des ventes et des résultats, comparable à l'année précédente.

Une légère augmentation de nos livraisons en Indochine et une faible diminution de nos expéditions sur les marchés d'exportation ont donné un chiffre total de ventes peu inférieur à celui de l'exercice 1934.

La reprise constatée dans la colonie, venant après l'arrêt du fléchissement des ventes que nous avions signalé à notre dernière assemblée, semble pouvoir être considérée comme la conséquence de l'amélioration de la situation économique de l'Indochine et permet d'espérer, pour l'avenir, le maintien à son taux actuel de la consommation du ciment dans la colonie, malgré l'achèvement prochain des grands travaux financés sur l'emprunt colonial de 1931.

À l'exportation, la concurrence est toujours âpre. Notre tâche a été rendue plus difficile en Chine par la dévaluation monétaire qui s'est produite dans les derniers mois de 1935 et qui favorise considérablement les cimenteries locales. Nous espérons néanmoins pouvoir conserver dans l'ensemble notre situation de vente, en nous efforçant de maintenir nos débouchés actuels, et en pénétrant sur les nouveaux marchés d'exportation qui s'ouvrent à nos produits. Certains résultats ont déjà été acquis dans ce sens depuis le début de l'année 1930.

Nous croyons équitable de signaler à ce sujet que nous avons été aidés dans cette tâche par certains de nos fournisseurs qui ont accepté de nous faire profiter de conditions spéciales pour la fabrication de nos ciments destinés à l'exportation.

Dans nos usines d'Haïphong, tous nos efforts ont porté sur le maintien de la qualité de nos ciments, qualité toujours irréprochable, et vers une exploitation aussi économique que possible, de façon à nous donner, par une réduction du prix de revient, dont nous avons d'ailleurs fait profiter notre clientèle indochinoise, des possibilités de vente accrues sur tous les marchés d'exportation.

Les dépenses engagées en 1935 pour des immobilisations nouvelles sont de même importance. Un des principaux postes de ces dépenses a été le raccordement de nos

---

[25] Baudoin de Neufville : marié à Yvonne Marchegay, fille d'Émile Marchegay et Lucie Ida Noack-Dollfus (fille d'Hermann).

usines à la voie du chemin de fer Haïphong-Hanoï, permettant ainsi l'expédition directe et rapide de nos ciments vers le Haut-Tonkin et le Yunnan.

Institution d'une caisse de prévoyance

Au cours de l'année 1935, nous avons institué, en faveur du personnel de la société, une caisse de prévoyance qui fonctionne depuis le 1er janvier 1936. Depuis plusieurs années déjà, votre conseil d'administration en avait étudié le principe et les modalités, mais, pour des raisons de trésorerie, il en avait différé jusqu'à présent la création.

Il lui est apparu que la situation financière de notre affaire et les résultats obtenus, dus pour une large part à l'activité et au dévouement inlassables de tout notre personnel, autorisaient maintenant la création de cet organisme.

De telles caisses de prévoyance existent déjà dans nombre de sociétés, métropolitaines ou coloniales. En approuvant la création d'une telle institution sociale, vous vous associerez au conseil d'administration pour donner à nos collaborateurs un nouveau témoignage de notre estime et de l'intérêt que nous leur portons.

Filiales

Ainsi que nous vous le laissions prévoir dans notre rapport de l'année dernière, nous avons été amenés à arrêter l'activité de notre filiale, la Société Indochinoise du Ciment Fondu Lafarge*. Sa dissolution a été prononcée le 7 octobre 1935 et la liquidation a été réalisée en plein accord avec nos associés, la Société des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil.

Par cette liquidation, votre société est devenue propriétaire de l'ensemble des terrains et des bâtiments de notre filiale situés à Haïphong au voisinage immédiat de nos usines de ciments Portland.

Quant à la Société des Chaux hydrauliques du Langtho, le rythme ralenti de son exploitation et de ses ventes a entraîné, pour l'exercice 1935, des résultats encore inférieurs à ceux de l'exercice précédent : il n'y aura donc pas, pour notre filiale, de distribution de dividende.

Résultats et répartition

Le compte de Profits et pertes que nous vous soumettons aujourd'hui, fait apparaître un produit d'exploitation de 9 millions 076.479 fr. 55, comparable à celui de l'exercice précédent. Ce chiffre a été obtenu après application d'une dépréciation reconnue nécessaire sur la valeur de nos rechanges en magasin, après absorption du solde débiteur résultant de la liquidation de la Société du Ciment Fondu, et après une nouvelle dotation à la provision spéciale pour risques divers dont vous avez, l'année dernière, approuvé la création.

Nous vous proposons, d'autre part, d'affecter aux amortissements sur immobilisations la somme de 3.028.017 fr. 17.

Le bénéfice net, tel qu'il ressort du compte Profits et pertes, s'élève ainsi à 4.320.000 fr.

Il permet la distribution d'un dividende brut de 15 fr. par action (contre 12 fr. l'année dernière) ; la part de fondateur recevra 120 fr., soit 12 fr. par dixième de part, le tout sous déduction des impôts.

Votre conseil a estimé qu'il pouvait envisager ce léger relèvement du dividende, la politique prudente de la Société ayant porté ses fruits, et rendu à la trésorerie toute l'aisance désirable

Questions à l'ordre du jour

Le mandat de M. Félix Lebreton prenant fin cette année, nous vous proposons, messieurs, de le renouveler pour six ans.

Vous aurez à désigner deux commissaires chargés de faire un rapport sur les comptes de l'exercice 1936. M. de Neufville, qui avait été nommé commissaire pour l'exercice 1935, nous a remis sa démission en raison des incompatibilités édictées par le décret du 8 août 1935. De son côté, et pour la même raison, M. Hamonic[26] , commissaire sortant, auquel vous aviez, depuis 1931, à l'unanimité, confié la vérification des comptes de votre société, ne pourra, cette année, se représenter à vos suffrages. Nous sommes convaincus que vous vous associerez à votre conseil pour exprimer à M. Hamonic nos très vifs remerciements pour sa collaboration éclairée et nos regrets de nous en voir privés dans l'avenir.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF	
Terrains et concessions	1 00
Constructions	12.600.000 00
Matériel	24.189.374 19
Mobilier	1 00
Caisses et Banques	2.723.908 61
Bons du Trésor et placements à court terme	22.177.665 85
Provision en banque pour coupons à payer	268.420 99
Portefeuille-titres	400.000 00
Débiteurs divers	3.203 057 00
Produits fabriqués ou en fabrication	2.349.726 04
Matières premières et approvisionnements	3.297.874 45
Matériel et rechanges en magasin	4.205.574 80
Marchandises en cours de route	88.084 10
Acomptes payés aux fournisseurs	24.275 80
Impôts payés d'avance	614.406 67
	76.142.370 50

PASSIF	
Capital	24.000.000 00
Réserve légale	2.400.000 00
Réserve pour fonds d'assurance (maritime, incendie, accidents)	2.000.000 00

[26] Guillaume Hamonic (Loudéac, 1880-Prémeaux, 1964) : gendre d'Édouard Candlot. Avocat, assureur-conseil, juge au tribunal de commerce de la Seine, secrétaire général des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, administrateur des Chaux et Ciments de Normandie (1918), du Consortium interrégional (1920), des Ciments Portland de l'Afrique du Nord (1921), commissaire aux comptes des Ciments Portland artificiels de l'Indochine (1931-1936). Chevalier de la Légion d'honneur en 1933 comme professeur à la chambre de commerce de Paris.

Père de Guy (marié à Solange Dessertenne) et de Henry (marié à Odette Trouillot, petite-fille de l'ancien ministre Georges Trouillot et nièce de Lucien Saint, résident général en Tunisie, puis au Maroc, sénateur).

Réserve provenant de primes sur augmentations de capital	22.414.182 27
Obligations de 1.000 francs 4 1/2 % 1931 : 17.576 en circulation	17.576 000 00
Créditeurs divers	3.163.767 24
Coupons à payer	268.420 99
Profits et pertes :	
Bénéfice net	4.320.000 00
	76.142.370 50

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Charges du siège social	561.871 70
Service des obligations	913.486 65
Amortissement sur immobilisations	3.928.017 17
Dotation initiale de la caisse de prévoyance	400 000 00
Bénéfice net	4.320.000 00
	10.123.375 52
CRÉDIT	
Résultats bruts d'exploitation	9.076.479 55
Intérêts	642.644 10
Profits divers	404.251 87
	10.123.375 52

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Le bilan de cette année fait ressortir une amélioration très sensible de notre situation sur l'année dernière : les Bons du Trésor et les placements à court terme représentent 22 millions, le poste Caisses et Banques, près de 3 millions. Nous avons donc en disponibilités intégralement la valeur de notre capital.

N'est-il pas imprudent d'avoir une trésorerie aussi abondante ?

Or, la situation actuelle, que vous connaissez mieux que moi, nous donnant beaucoup d'appréhensions pour l'avenir, au point de vue monétaire notamment, ne trouvez-vous pas, comme moi, que notre trésorerie est trop importante ? Ne trouvez-vous pas qu'il est un peu imprudent d'avoir une telle trésorerie à une époque où l'on peut prendre l'argent où il est ? Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable de placer nos disponibilités en valeurs étrangères ? Ou bien si tout ce disponible n'est pas nécessaire à la bonne marche de la société, distribuez-en une partie aux actionnaires (Applaudissements.)

M. le président. — Vous savez avec quelle prudence cette société a toujours été gérée. Vous savez que nos usines ont dû, en raison des progrès techniques, être

complètement refaites en 1930. Elles nous donnent maintenant entière satisfaction et nous n'avons aucun regret d'avoir fait ces changements.

Vous savez également qu'à ce moment, nous avons dû porter notre capital au nominal de 24 millions avec des primes d'émission importantes qui n'ont jamais été rémunérées.

Ensuite, nous avons fait appel, pour éviter une trop forte augmentation du capital, a un emprunt obligataire : 20 millions d'obligations ont été souscrites.

Depuis lors, notre affaire a toujours pu reconstituer sa trésorerie après avoir payé intégralement ses dépenses. Une fois notre trésorerie reconstituée, nous nous sommes attaqués, il y de cela deux ans, au rachat des obligations ; nous avons pensé qu'il convenait d'abord de réduire notre dette obligataire. Au 31 décembre 1935, un progrès a été marqué dans cette voie puisque notre emprunt se trouve déjà ramené à 17.500.000 francs. Entre le 1er juin 1935 et le 11er juin 1936, nous avons été heureux de pouvoir acheter en Bourse 4.126 obligations, ce qui ramène notre compte obligataire à 13 millions environ. C'est dont près de sept millions d'obligations que nous avons remboursé.

Nous avons voulu conserver une marge de trésorerie large, comme je l'ai dit l'année dernière, pour parer à toute éventualité. S'il arrivait un accident grave à la colonie, la situation ne nous permettrait peut-être pas de faire appel aux actionnaires ni de contracter un nouvel emprunt obligataire. Par conséquent, nous devons garder une grande marge de disponibilités

Ceci dit, le conseil d'administration s'est rendu compte comme vous-mêmes Messieurs, de l'accroissement de notre trésorerie, malgré les sommes employées au rachat d'obligations.

Comment le conseil compte utiliser les disponibilités

Laissant de côté les questions d'ordre politique, nous estimons qu'il est juste de limiter cette trésorerie et qu'au-delà d'un certain chiffre, il faut l'utiliser.

Comment pouvons-nous l'utiliser ?

Votre conseil d'administration a envisagé différentes modalités, mais il n'a pas encore pris de décision. Toutefois, nous avons pensé que le moment était venu de rappeler qu'en 1930-1931, les actionnaires avaient versé des primes d'émission assez fortes sur lesquelles ils n'ont jamais touché aucun intérêt ni reçu aucun remboursement. Aujourd'hui, nous croyons qu'il est temps de penser à ces actionnaires qui nous ont aidés gratuitement. Et, dans une assemblée générale extraordinaire que nous pourrions tenir avant les vacances, votre conseil d'administration vous proposera des modalités qui répondront au souci que vous avez bien voulu exprimer, tout en conservant à notre trésorerie l'aisance dont elle a besoin.

Pendant les premiers mois du présent exercice, la situation a été identique à celle de l'année précédente qui nous a donné satisfaction. Nous pouvons donc envisager de rendre une partie des sommes que les actionnaires nous ont données gratuitement lors des émissions d'actions et en même temps poursuivre le rachat des obligations.

(Applaudissements.)

L'emploi actuel des fonds disponibles

Un actionnaire. — Quel est à peu près le minimum qu'il vous faut comme trésorerie de prudence ?

M. le président. — De l'étude préliminaire que nous avons faite, il résulte qu'il ne faudrait pas descendre au-dessous de dix à douze millions, compte tenu des rentrées d'argent que nous escomptons avant la fin de l'année.

Un actionnaire. — Dès à présent, ne pourrions-nous pas avoir un peu de livres ou de dollars ?

M. le président. – La question s'est posée au conseil d'administration et nous en faisons un cas de conscience. Au 31 décembre 1935, nous avions 118.000 dollars. Mais nous n'avons pas continué à en acheter pour les raisons que vous devinez, que nous devinons tous aujourd'hui. Notre société est uniquement française et nous avons besoin de défendre notre franc. D'autre part, nous avons pensé qu'une société comme la nôtre pourrait s'exposer à certaines critiques, même à certaines mesures, car nous n'avons pas de justifications de ces opérations sur devises.

C'est pourquoi votre conseil d'administration a préféré placer ses disponibilités en francs. Au 31 décembre dernier, il y avait en caisse et banques à Paris, 2.723.000 fr., en bons du Trésor dont les échéances sont comprises entre trois mois et un an, 13 millions 500.000 francs ; le reste en Bons Trésor à échéance de 1937 et 1938. Vous ne courez aucun risque et nos placements sont très avantageux. Avec les bons du du Trésor dont le taux actuel est de 6 %, nous tirons un revenu plus important qu'autrefois. Voilà l'emploi de nos disponibilités, nous avons pensé que nous n'avions pas le droit de nous exposer à des spéculations que vous nous reprocheriez.

Quelques suggestions

Un actionnaire. — Dans ce cas, Monsieur le président, je crois qu'il serait plus prudent de surseoir à l'amortissement des obligations. Vous avez intérêt à avoir une dette obligataire en ce moment.

M. le président. — Je crois que nous pouvons faire et l'une des opérations dont nous venons de parler. L'amortissement des obligations ne peut se faire que très lentement car il n'en vient qu'une certaine quantité sur le marché

Un actionnaire. — Pour que l'assemblée extraordinaire prochaine réunisse le quorum nécessaire, ne pourriez-vous pas donner un jeton de présence ? Si on est obligé de reporter la réunion à une date ultérieure, l'opération que l'on se propose de faire viendra trop tard. Or, avec les événements actuels, le temps presse.

M. le président. — Nous pourrions convoquer nos actionnaires à fin juillet, recueillir les pouvoirs et ensuite tenir les assemblées successives au fur et à mesure que les statuts le permettent. Ainsi, les décaissements ne pourraient guère se faire avant octobre.

Un actionnaire. — Avec un jeton de présence, on obtiendrait le quorum plus tôt, et c'est essentiel.

M. le président. — Nous essaierons d'avoir le quorum de 5 %.

Un autre actionnaire. — Ne pourriez-vous pas amortir vos actions ?

M. le président. — C'est un autre problème. Vous pouvez toujours amortir les actions ou réduire le capital. Mais il faut reporter cela à une date que je ne saurais déterminer. Aujourd'hui, vous pourriez amortir le capital en transformant des actions de capital en actions de jouissance mais la réduction du capital ne peut se faire tant qu'il y a des obligataires.

Nous sommes à une époque où on ne peut pas augmenter les dividendes considérablement. Mais, dans une société coloniale où on ne court pas les risques d'une société métropolitaine, on peut rembourser les emprunts et ensuite faire des actions de jouissance.

La main-d'œuvre en Indochine

Un actionnaire. — En ce qui concerne la main-d'œuvre en Indochine, n'avez-vous pas, en ce moment, les mêmes craintes que l'on a avec la main-d'œuvre métropolitaine ?

M. le président. — Nous n'avons connaissance d'aucune difficulté analogue à celles qui existent en France en ce moment.

Le précédent actionnaire. — Parce que, avec de nouveau ministre des Colonies, il y a tout à redouter.

M. le président. — Nous ne pouvons pas préjuger de ce que fera le ministre des Colonies. Nous savons que nous avons là-bas de vieux cadres éprouvés qui tiennent bien en main la main-d'œuvre indigène.

Le précédent actionnaire. — On va vous imposer une certaine augmentation légale des salaires qui va être assez considérable.

M. le président. — Nos salaires avaient été réduits, il y a deux ans et cette réduction avait été acceptée. Il est possible que tous les salaires de la métropole étant augmentés, l'augmentation de ceux de la colonie s'ensuive et c'est une des premières questions à envisager par votre conseil.

Justification des réserves en devises étrangères

Un actionnaire. — Nous utilisons à l'usine des fours d'origine anglaise, je crois ?

M. le président. — Ce sont des fours d'origine danoise.

Le précédent actionnaire. — Ces achats de machines étrangères justifieraient une réserve de monnaie anglaise.

M. le président. — C'est en effet une suggestion. Mais notre matériel est presque neuf et nos usines ont une capacité de production supérieure à ce dont nous avons besoin actuellement. Par conséquent, nous n'avons pas beaucoup de raisons d'accumuler des livres et des florins pour réparation ou achat de matériel.

Le précédent actionnaire. — Le jour où nous serions obligés de moderniser notre usine, devrions-nous le faire avec du matériel danois ou anglais ?

M. le président. — Je ne peux pas vous le dire car je ne saurais prévoir l'évolution de la technique à ce sujet. Tout ce que nous savons c'est que les machines que nous avons marchent très bien.

Le précédent actionnaire. — C'est pourquoi on ne pourrait pas vous reprocher d'avoir une certaine masse d'argent étranger.

M. le président. — Je vous remercie de votre suggestion.

LES RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que tous les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration. Elle lui donne, en conséquence, un quitus définitif.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte le partage des bénéfices proposé par le conseil d'administration et fixe, en conséquence, le dividende payable à partir du 15 juin 1936, à 15 fr. par action et à 120 fr. par part de fondateur, soit 12 fr. par dixième de part, sous déduction des impôts

Troisième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans les pouvoirs de M. Félix Lebreton, administrateur sortant

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme M. Georges Nicolas et M. Joseph Buisson commissaires aux comptes pour l'année 1936 et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1936, avec pouvoir d'agir conjointement ou séparément.

Elle fixe à 2.500 fr. la rémunération de chacun des commissaires.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constatant qu'il lui a été rendu compte des opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24. juillet 1867 approuve ledit compte rendu et renouvelle aux membres du conseil toutes autorisations et facultés en conformité et par application de cet article.

Naissance
(*Chantecler*, 11 octobre 1936, p. 6)

Naissance le 2 octobre à la clinique Patterson, de Hanoi, d'une fille de M. Meusnier, des Cimenteries d'Haïphong.

LA SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS
DE L'INDOCHINE
(*Le Monde colonial illustré*, novembre 1936, p. 130 a)

Coll. Olivier Galand
Vue aérienne des usines de Haïphong
F.C. 733 — Cliché aviation militaire Indochine

Coll. Olivier Galand
Vue prise en avion de la cimenterie d'Haïphong (Cl. de l'Agence économique de l'Indochine)

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 décembre 1936)

Par arrêté du résident supérieur au Tonkin du 27 novembre 1936, sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1937, de la Commission de conciliation de Haïphong

comme membre employé ou ouvrier français titulaire
M. Leymarie, mécanicien à la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine à Haïphong.

NÉCROLOGIE
Raymond Ferrant
(*Le Temps*, 23 décembre 1936)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Raymond Ferrant, administrateur de la Société française des charbonnages du Tonkin et de la Société des ciments de l'Indochine
Les obsèques seront célébrées mercredi 23 décembre 1936, à 10 h. 30 précises, en l'église de Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise) où l'on se réunira.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1206 :
Ciments Portland artificiels de l'Indochine
Administrateurs : MM. R. Thoumyre, pdt ; N. Perpignani, A. Marchegay, Ch. Candlot, membres du comité de direction ; F. Lebreton, F. Pila, R. Thion de la Chaume.
Commissaires des comptes : G. Nicolas, V. Cruchon-Dupeyrat.

M. Châtel visite Haïphong
(*Chantecler*, 15 juillet 1937, p. 3)

M. le résident supérieur Châtel, accompagné de M. Berjoan, son chef de cabinet, a passé la matinée du samedi 10 courent à Haïphong. Il avait tenu, dans cette visite, à étudier avec les personnalités haïphonnaises les graves problèmes concernant la situation économique du port du Tonkin. et à lui témoigner de sa constante sollicitude.

Le chef du Protectorat était parti de Hanoï à 5 h. du matin M. l'administrateur-maire Vinay s'était porté à sa rencontre. Avant de gagner l'hôtel de ville, M. Châtel passa une bonne demi-heure à la Cimenterie qu'il a visitée, guidé par M. Le Boterf, directeur de l'établissement. M. Châtel s'est vivement intéressé au travail et au sort des ouvriers.

……

M. Godelu mit en avant la question du sport. Il se plaignit que Haïphong n'eût pas un stade approprié. Le stade des Jeunots est édifié sur un terrain appartenant au Crédit foncier.

M. Vinay envisagea la possibilité d'organiser des manifestations sportives sur le nouveau stade de la Cimenterie.

……

Ciments de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 juillet 1937)

L'assemblée du 22 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1936, qui accusent un bénéfice de 6.240.000 francs.

Le dividende a été fixé à 21 fr. brut par action et à 200 fr. par part de fondateur, soit 20 fr. par dixième de part.

Il sera mis en paiement à partir du 1er juillet 1937, déduction faite des acomptes respectifs de 9 fr., de 80 fr. et de 8 fr. versés le 7 janvier dernier. Il sera, net, de 10 fr. 56 ou 9 fr. 84 au nominatif et 9 fr. 59 au porteur (coupon 52) par action ; de 105 fr. 60 au nominatif et 95 fr. 70 au porteur (coupon 46) par part de fondateur ; de 10 fr. 56 ou 9 fr. 84 au nominatif et 9 fr. 57 au porteur (coupon 46) par dixième de part.

MM. Charles Candlot et Albert Marchegay ont été réélus administrateurs.

La nomination de M. Fernand Pila, en remplacement de M. Raymond Ferrant, administrateur décédé, a été ratifiée par l'assemblée.

Bulletin administratif du Tonkin

5 nov. 1937 Arrêté relatif aux repos hebdomadaires à accorder aux ouvriers employés à la Sté des Ciments Portland artificiels de l'Indochine à Haïphong.

Annuaire industriel, 1938 :

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS de l'INDO-CHINE (Société des), 1, rue de Stockholm, Paris, 8e T. Laborde 14-16. Ad. t. Ciportin-118-Paris. Codes : A. B. C. 6e éd., A.Z. 3e éd. Cogef Lugagne. Soc. an. au cap. de 24.000.000 fr. — Usines à Haïphong (Tonkin).

Ciments Portland artificiels. (4-9966).

Pierre GUILLAUMAT,
L'Industrie minérale de l'Indochine en 1937
(*Bulletin économique de l'Indochine*, fasc. 6, 1938)

V — PRODUITS DIVERS

A. — Ciment

La production de ciment en Indochine provient uniquement de la Société des ciments Portland artificiels de l'Indochine dont l'usine est établie à Haïphong.

a) Production annuelle (en milliers de tonnes)

1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937
167,8	151	170,5	115	115	107	149	235

b) Exportation annuelle (en milliers de tonnes)

	Chine +Hong-Kong)	Singapour	France et colonies	Autres pays	Total
1930	24,3	3,3	—	3,7	31,3
1931	47,2	5	—	0,9	53,1
1932	85,3	3,5	1,8	0,2	90,8
1933	34,2	1	1,3	0,5	37
1934	35	0,9	1,3	—	38
1935	30,1	0,7	1,5	—	32,3
1936	24,3	18,8	7,5	8,6	59,2
1937	43,9	41,4	8,5	30,7	124,5

Pour apprécier la consommation indochinoise des ciments, il faut aussi tenir compte des importations.

c) Importation annuelle (en milliers de tonnes)

1932	7,4
1933	3,3
1934	11,1
1935	10,3
1936	11,6
1937	3,7

Ces importations sont surtout en provenance des pays européens et se décomposent ainsi pour 1937 (en milliers de tonnes).

France	2,3
Danemark	0,9
Autres pays : Grande-Bretagne, Italie, etc.	0,5
Total	3,7

d) Consommation locale annuelle

1932	87,1
1933	81,3
1934	83,1
1935	85
1936	101,4
1937	114,2

F. — Fer

1° Île de Kébao (Tonkin)

Le gisement dit de Hayat est exploité par la Société française des charbonnages du Tonkin.

……

Ce minerai a été vendu en partie (1.529 t.) à Haïphong à la Société des Ciments d'Indochine.

Ciments de Portland artificiels de l'Indochine

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 janvier 1938)

Cette société a son siège à Paris, 1, rue de Stockholm. Elle a été constituée en 1899, au capital initial de 1.500.000 francs, porté depuis par étapes à 24 millions, en 240 000 actions de 100 francs libérées et au porteur. Depuis 1930, le conseil est autorisé à augmenter le fonds social jusqu'à 100 millions de francs.

Il existe 3.600 parts de fondateur, divisées en dixièmes. Elles ont droit à 15 % des super bénéfices.

Un emprunt obligataire de 20 millions en obligations de 1.000 francs 4 1/2 % a été émis en 1931. Le montant non amorti figure au dernier bilan pour 13.338.000 francs.

Voici les résultats des cinq derniers exercices :

	Bénéf. nets	Divid. actions	Divid. 1/10e part

1932	3.536.842	12 00	8 00
1933	3.536.842	12 00	8 00
1934	3.414.737	12 00	8 00
1935	4.320.000	15 00	12 00
1936	6.240.000	21 00	15 00

Nous publions ci-dessous le rapport et les comptes de l'exercice 1936, approuvés par la dernière assemblée ordinaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons- réunis, messieurs, conformément à l'article 33 de nos statuts, pour vous rendre compte des résultats du 37e exercice de notre société et soumettre à votre approbation le bilan arrêté au 31 décembre 1936.

Marche de l'exploitation

L'exercice 1936 a été caractérisé par une reprise marquée de nos ventes en Indochine et en Extrême-Orient.

Dans la colonie, nous avons enregistré, au cours de l'année dernière, l'amélioration de la situation économique dont notre précédent rapport vous signalait l'amorce, et nos ventes dans l'ensemble de l'Union Indochinoise ont dépassé celles de l'année 1935, malgré l'achèvement, dans le Nord et le Sud-Annam, des grands travaux publics qui nous avaient permis de traverser les années de crise sans trop en ressentir les effets. L'exercice 1936 a encore bénéficié de livraisons importantes de ciment faites pour la construction du barrage du Day (Tonkin). Pour l'avenir, l'amélioration de la situation générale en Indochine permet d'espérer qu'après la réalisation complète du programme actuel des grands travaux publics, la consommation se maintiendra dans la colonie grâce au développement de la clientèle privée et à la reprise des travaux d'entretien dans les administrations.

À l'exportation, nous avons abordé de nouveaux marchés et rétabli notre situation sur d'autres places, comme la Malaisie et les Indes néerlandaises, où nous avions fait autrefois un chiffre d'affaires important. Nous avons la satisfaction de pouvoir vous dire que nos efforts persévérants se sont traduits par des difficultés dues en particulier à la concurrence nippone.

Dans nos usines d'Haïphong, la fabrication a été conduite sur un rythme plus poussé pour répondre aux ventes plus considérables et nous sommes heureux de vous dire que notre matériel continue de nous donner entière satisfaction, tant par la qualité des ciments fabriqués que par leur prix de revient. Nos immobilisations nouvelles furent insignifiantes pour l'année 1936 ; elles seront plus sensibles en 1937, car nous avons décidé de compléter l'équipement mécanique de certains ateliers de la fabrication par le doublement de quelques appareils, pour éviter qu un accident survenant à l'un de ces organes uniques ne puisse arrêter momentanément notre production. Ce sont des mesures de sécurité que vous approuverez certainement.

Votre conseil a également décidé de faire procéder à la démolition de différents bâtiments de nos anciennes usines à fours verticaux qui ne peuvent plus répondre aux exigences des fabrications modernes.

Mesures sociales

Dans le domaine social, des dispositions nouvelles ont été étudiées pour l'application en Indochine d'une législation déjà existante dans la métropole : limitation de la durée de la journée de travail, repos hebdomadaire, congés payés, assurance du personnel

européen contre les accidents du travail. Ces dispositions sont trop récentes pour que nous puissions vous entretenir de leur incidence sur la marche de notre affaire.

La Caisse de prévoyance qui a été instituée pour le personnel européen, et dont notre rapport de l'année dernière vous annonçait la création, a fonctionné depuis le 1er janvier 1936 à notre entière satisfaction. En cours d'année, votre conseil a, sur la proposition de la direction générale d'Haïphong, décidé l'institution d'une caisse analogue pour le personnel asiatique à solde mensuelle. Cet organisme nouveau fonctionne depuis le 1er août 1936 et nous vous demanderons de bien vouloir ratifier la dotation qui lui a été faite, au moment de sa création, et qui figure au compte profits et pertes.

Filiale

Pour notre filiale, la Société des Chaux hydrauliques du Langtho, l'année 1936 n'a pas été meilleure que les précédentes, en raison de la diminution des affaires en Annam, où s'exerce presque exclusivement l'activité de cette société. Ce ralentissement ayant rendu disponible une partie importante du fonds de roulement, notre filiale a pu procéder à une réduction du quart de son capital par remboursement aux actions ; notre société a utilisé une partie des fonds qui provenaient de cette opération à augmenter sa participation dans cette affaire.

Résultats de l'exercice

Le compte de profits et pertes que vous nous soumettons aujourd'hui fait ressortir un résultat brut d'exploitation de 12.033 765 francs 51, sensiblement plus élevé que celui de l'exercice précèdent. Il tient compte d'une dépréciation de 400.000 francs, reconnue nécessaire sur la valeur de notre magasin général.

Votre conseil vous propose d'affecter aux amortissements sur immobilisations une somme de 4.415.879 fr. 18. D'autre part, pour tenir compte de l'accroissement notable des risques résultant de l'application en Indochine des lois sociales sur les accidents du travail, nous estimons utile d'augmenter de 2 millions de francs la réserve pour fonds d'assurances qui figurent à votre bilan, notre société continuant à rester son propre assureur.

Le bénéfice net, tel qu'il ressort du compte profits et pertes, s'élève ainsi à 6.240.000 fr.

Il permet la distribution d'un dividende brut de 21 francs par action (contre 15 francs l'année dernière) ; la part de fondateur recevra 200 francs, soit 20 francs pour le dixième de part, le tout sous déduction des impôts et de l'acompte payé en janvier 1937.

Remboursement de primes d'émission

Nous vous rappelons d'autre part qu'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 22 juillet 1936 a décidé le remboursement aux actionnaires des primes d'émission. Conformément à la résolution prise par cette assemblée, une première distribution de 40 francs brut par action a été effectuée le 27 juillet 1936. Votre conseil a ensuite décidé qu'un second versement de 10 francs brut serait fait aux actions le 7 janvier 1937.

Pour des raisons de commodité à la fois pour les actionnaires, la société et ses banquiers, ce versement a eu lieu en même temps et avec le même coupon que l'acompte de 9 francs sur le dividende de l'exercice 1936.

Les répartitions ultérieurs seront effectuées en tenant compte de l'état de la trésorerie et des délais précisés par l'assemblée générale du 23 juillet 1936.

Mission

Un de vos administrateurs, M. [Albert] Marchegay, a été chargé par ses collègues d'une mission d'inspection et d'étude de plusieurs mois en Indochine et en Extrême-Orient. La documentation qu'il a recueillie au cours de cette mission est particulièrement intéressante et nous sommes heureux de traduire ici les impressions encourageantes qui résultent de ses rapports.

Questions à l'ordre du jour

L'ordre de sortie de vos administrateurs met fin, cette année, au mandat de M. Charles Candlot et de M. Albert Marchegay. Nous vous proposons de le leur renouveler pour six ans.

Au mois de décembre dernier, nous avons eu la douleur de perdre M. Raymond Ferrant, membre du conseil d'administration décédé après une longue maladie. M. Ferrant, qui était entré à notre conseil en 1902, avait pris, pendant plus de trente années une part active à la gestion de la société, comme administrateur et comme membre du comité de direction. Sa perte a été douloureusement ressentie par tous ses collègues et ses nombreux amis. Vous vous associerez certainement, Messieurs, aux regrets profonds que nous cause sa disparition et aux sentiments de respectueuse sympathie que nous avons adressés a sa famille. Nous vous demandons de donner à la succession de notre défunt collègue *quitus* de sa gestion.

À la suite du décès de M. Ferrant, votre conseil a fait choix d'un nouvel administrateur en la personne de M. Fernand Pila, ancien ambassadeur de France au Japon, et fils de M. Ulysse Pila qui fit partie du conseil d'administration de la société, à sa fondation en 1899. Par ses longs séjours en Extrême-Orient et sa connaissance approfondie de toutes les questions qui s'y attachent, M. Fernand Pila est à même d'apporter à votre conseil d'administration une collaboration particulièrement précieuse. Nous vous demanderons de bien vouloir ratifier sa nomination qui a été faite par le conseil à titre provisoire.

Vous aurez également à nommer deux commissaires aux comptes pour l'exercice 1937, en tenant compte de la nouvelle législation en vigueur.

Enfin, nous vous proposons de donner à ceux de nos administrateurs qui font partie de sociétés en rapports d'affaires avec la nôtre, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Au cours de l'exercice 1936, il n'a été traité, de ce chef, que des opérations courantes.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1936

ACTIF	
Terrains et concessions	1
Constructions	11.100.000 00
Matériel	21.278 596 40
Mobiller	1 00
Caisses et banque	9.451.185 31
Bons du Trésor et placement à court terme	8.886.925 85
Provision en banque pour coupons à payer	1.141.400 00
Portefeuille-titres	313.000 00
Débiteurs divers	3.887.056 45
Produits fabriqués ou en fabrication	2.169.716 79

Matières premières et approvisionnements	3.699.789 16
Matériel et rechanges en magasin	3.746.130 06
Marchandises en cours de route	228.277 20
Acomptes payés aux fournisseurs	49.106.01
Impôts payés d'avance	814.464 31
	66.805.649 90

PASSIF	
Capital	24.000.000 00
Réserve légale	2.400.000 00
Réserve pour fonds d'assurance (maritime, incendie, accidents)	4.000.000 00
Réserve provenant de primes sur augmentations de capital	12.533.123 32
Obligations de 1.000 francs 4 1/2 % 1931 : 13 338 en circulation	13.338.000 00
Créditeurs divers	3.153.125 83
Coupons à payer	1.141.400 41
Profits et pertes : Bénéfice net : solde à répartir	6.240.000 00
	66.805.649 90

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Charges du siège social	648.262 57
Service des obligations	713.770 54
Amortissement sur immobilisations	4.415.879 18
Dotation initiale de la Caisse de prévoyance du personnel asiatique	35.000 00
Dotation Fonds d'assurance	2.000.000 00
Bénéfice net	6 240.000 00
	14.052.918 29

CRÉDIT	
Résultats bruts d'exploitation	12.038.765 51
Intérêts	768.646 98
Profits divers	1.245.505 80
	14.052.918 29

LES RÉSOLUTIONS

Toutes les propositions faites par le conseil dans son rapport ont été ratifiées par l'assemblée.

(*Chantecler*, 6 mars 1938, p. 6)

Départ de Mme Chenu, épouse du directeur de la Cimenterie, dont la santé a toujours laissé un peu à désirer depuis son retour de France.

AU TONKIN
Élection à la Chambre de commerce
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 3 avril 1938)

HAÏPHONG

Inscrits 141
Votants 116
Chenu [Gaston] 105 voix

À la chambre de commerce de Haïphong
(*Les Annales coloniales*, 2 mai 1938)

Il fut ensuite procédé à l'élection du bureau pour la période 1938-1940 :
Ont été réélus :
Président : M. [Gaston] Chenu.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Assemblée ordinaire du 4 mai 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 4 juin 1938)

……
Reprise d'un projet déjà ancien

Ces bénéfices, nous ne pouvons en effet vous les distribuer, parce qu'ils sont absorbés par notre trésorerie, par nos besoins commerciaux mais nous pouvons les utiliser en vous donnant des actions ou en permettant l'échange des parts contre des actions.

C'est là un très vieux projet, puisque nous vous en avons déjà parlé il y à près de dix ans. Après avoir, dans une première assemblée, supprimé la clause statutaire du rachat, nous avons, dans une autre assemblée, proposé aux porteurs de parts, comme ils en avaient d'ailleurs eux-mêmes exprimé le désir, d'échanger leurs parts contre des actions.

À ce moment, les porteurs de parts subissaient l'influence de l'époque, de l'ambiance dans laquelle on vivait il y a dix ans, et ils ont refusé la proposition qui leur était faite.

Je crois qu'ils n'ont pas fait en cette occasion une très bonne affaire. Aujourd'hui, il nous paraît opportun de proposer de nouveau aux porteurs de parts un échange de leurs titres contre des actions. Nous ne leur demandons pas de faire un sacrifice, car, au contraire, la proposition que nous leur faisons est à notre avis très large ; elle ne pourrait pas être plus large sans que les actionnaires eux-mêmes se trouvent lésés dans

une certaine mesure. Mais nous demandons aux porteurs de parts de songer à l'intérêt général de la société.

L'existence des parts est une gêne pour la société

Il est très gênant pour nous d'avoir des parts. Cela est très gênant par exemple parce que nous n'avons pas pu offrir aux actionnaires de leur remettre des actions gratuites comme remboursement de la réserve provenant de primes d'émission. Nous avons, depuis deux ans, appauvri notre trésorerie en vous remboursant près de douze à quatorze millions en espèces sur les primes d'émission, en plus des dividendes. Si nous n'avions pas eu de parts de fondateur, nous aurions été autorisés par nos statuts à vous remettre des actions gratuites en échange.

L'existence des parts nous a empêchés de faire cette réalisation. Nous aurions ainsi conservé une trésorerie plus abondante et nous aurions pu augmenter le dividende de tout le monde

Nous voudrions aujourd'hui reprendre à nouveau la question, montrer au porteurs de parts qu'en n'acceptant pas notre proposition il y a huit ou dix ans, ils n'ont pas fait une bonne affaire, car plus nous avons donné des dividendes importants et plus les parts ont baissé en Bourse. Sans doute ils espéraient le contraire, mais c'est ainsi que les choses se sont passées. Nous sommes devant une situation de fait.

L'échange des parts serait conforme aux intérêts de tous

Or cette année, alors que nous pouvons donner 24 francs de dividende aux actions et 24 francs aux dixièmes de part, chose qui ne se retrouvera peut-être pas, il nous est possible de faire aux porteurs de parts une proposition relativement très avantageuse. Nous avons une réserve de 7.800.000 francs, qui n'est pas distribuable, que nous ne pouvons pas vous donner sous forme de dividende, mais qui est disponible sur le papier. Nous pouvons leur offrir trois actions pour 2/10e de part. Nous pouvons alors, si les porteurs de parts acceptent cette proposition, réaliser ce que je vous disais tout à l'heure, liquider les primes d'émission, en donnant aux actionnaires une action nouvelle pour cinq anciennes. Comme cela, nous ne sortons presque pas d'argent, nous le conservons pour développer nos affaires.

L'année prochaine, nous n'aurons plus de porteurs de parts, nous n'aurons plus que des actionnaires ; notre capital sera augmenté de 10.200.000 francs, mais nous aurons une trésorerie abondante, mais nous pourrons maintenir, je l'espère, notre dividende, ou même l'améliorer ainsi que vous le désirez.

J'ajoute même, mais sur ce point je veux être très discret, qu'à l'époque où nous vivons, nous sommes tous préoccupés par des augmentations possibles d'impôts. Depuis quelques années, l'État recherche sans cesse de nouvelles occasions de créer des impôts. Je crois que nous avons intérêt a avoir un capital un peu plus fort, pour ne pas distribuer des dividendes qui, proportionnellement au capital nominal de l'action, accuseraient vraiment un écart un peu considérable.

Par conséquent, si vous voulez bien nous suivre dans les propositions que nous ferons aux assemblées générales extraordinaires, nous étalerons notre capital. Pour un bénéfice donné, le dividende sera peut être un peu moins fort pour chaque action, mais comme vous aurez davantage d'actions, cela reviendra exactement au même et nous nous serons libérés de cette sujétion des parts, qui nous gêne beaucoup.

Nous offrons immédiatement aux porteurs de parts
l'avantage qu'ils pourraient réaliser dans l'avenir

J'espère donc que vous ratifierez les propositions qui vous seront faites aux uns et aux autres en assemblée extraordinaire, puisque nos disponibilités nous permettent aujourd'hui de vous offrir une action pour cinq en même temps que nous offrirons aux

porteurs de parts trois actions pour deux dixièmes de parts. Nous avons fait différents calculs.

De toutes les façons, ces calculs nous ont montré que notre proposition était très juste, très acceptable ; jamais les porteurs de parts n'auront une plus belle occasion d'échanger leurs parts contre des actions.

Notre société travaille d'aujourd'hui au plein de ses usines ; par conséquent, ils ne peuvent pas espérer que nous ferons des bénéfices doubles de ceux actuels, et que leurs titres augmenteront encore dans des proportions considérables. Nous leur offrons tout de suite l'avantage qu'ils pourraient réaliser dans l'avenir, en supposant que nos usines travaillent toujours à plein. Or il n'est pas sûr que la guerre sino-japonaise durera toujours. Nous leur donnons, à l'occasion de cette guerre sino-japonaise, la possibilité d'avoir trois actions contre 2/10e de parts ; je suppose donc qu'ils saisiront la possibilité que nous leur offrons, non pas tant, encore une fois, dans l'intérêt des porteurs de parts, que dans l'intérêt supérieur de la société ; au-dessus de l'intérêt des actionnaires et des porteurs de parts proprement dits, il y a un intérêt collectif que je voudrais bien dégager dans votre pensée.

Le quorum n'est pas atteint pour l'assemblée extraordinaire

J'ai débordé un peu, dans ces explications, le cadre de la réponse que je voulais vous faire ; je m'en excuse. Je l'ai fait pour bien vous expliquer l'opération que nous avons projetée.

Nous devons tenir pour cette opération des assemblées extraordinaires. Malheureusement, nous n'aurons pas aujourd'hui le quorum nous permettant de tenir ces assemblées pour lesquelles nous vous demanderons de revenir dans cette même salle le 25 mai. Nous espérons avoir alors un quorum nous permettant une solution ; nous ferons tout notre possible pour l'assurer d'ici là. La situation de notre société se trouvera alors définitivement réglée

L'amortissement des obligations

Un autre actionnaire. — Pouvez-vous nous dire quelques mots de l'amortissement des obligations ? C'est une question qui est également intéressante.

M. le président. — Nous poursuivons toujours l'amortissement des obligations. Dans le bilan à fin 1937 qui vous est soumis aujourd'hui, nous enregistrons le rachat de 1.489 obligations, qui ont été rachetées au taux moyen de 795 francs

Le même actionnaire. — Vous ne prévoyez pas leur amortissement global ?

M. le président. — Nous ne sommes tenus, dans notre contrat avec les obligataires, qu'à amortir un certain nombre de titres chaque année. Dans la mesure de l'abondance de notre trésorerie, nous pouvons racheter plus ou moins ; nous rachetons en réalité tout ce qui est disponible sur le marché. Nous n'avons pas intérêt malgré tout à pousser ces achats, étant donné que nous avons besoin de nos capitaux pour développer nos affaires.

Depuis le 1er juillet 1937 jusqu'au 4 mai 1938, nous avons encore racheté un certain nombre d'obligations, à un taux moins élevé que précédemment, 763 francs. Nous poursuivons le remboursement de ces obligations suivant un rythme plus rapide que celui prévu dans notre contrat avec les obligataires Je ne crois pas que momentanément la société ait intérêt à aller plus vite ; nous profitons simplement de toutes les occasions qui se présentent sur les marchés financiers de faire disparaître ces obligations.

La différence entre le prix de rachat de l'obligation et son taux nominal, qui est de mille francs, apparaît chaque année dans les bénéfices sociaux. Vous avez cette année, de ce chef, un bénéfice de l'ordre de 300 000 francs qui entre dans le compte de profits et pertes, où il est compris dans les profits divers.

Un autre actionnaire. — Vous faites ce bénéfice sur le dos des actionnaires, à qui vous remboursez un titre de mille francs pour un prix inférieur.

M. le président. — C'est le jeu du contrat qui est intervenu avec les obligataires.

Lorsqu'il a été émis pour 20 millions d'obligations, il a été convenu que pendant un certain nombre d'années, la société s'interdisait le droit de racheter, mais qu'au bout de quatre ou cinq ans — et je crois que c'est en 1935 que nous avons commencé —, il pourrait y avoir des rachats. Nous sommes maintenant tenus par le contrat à amortir un certain nombre chaque année; mais nous sommes allés beaucoup plus vite qu'il n'était prévu, puisque vous voyez que lors de l'établissement de notre bilan à fin 1937, il ne reste plus que 11.849 obligations, sur vingt mille. Nous aurons en quatre ans remboursé presque la moitié, au moins 45 % de nos obligations.

L'amélioration considérable du passif

J'attire votre attention sur l'amélioration de notre passif depuis plusieurs années.

La réserve spéciale par primes d'émission a été de 23 millions ; nous vous avons remboursé en espèces 13 millions et aujourd'hui, il reste à peine 10 millions. Il reste même beaucoup moins puisqu'en janvier, nous vous avons payé dix francs en plus du dividende. La réserve n'est donc plus aujourd'hui que de sept millions. Si vous acceptez les propositions que nous vous ferons dans nos assemblées générales extraordinaires, cette réserve provenant des primes d'émission aura disparu l'année prochaine, et notre passif sera apuré de ces 23 millions.

Au point de vue des obligations, nous avions une dette de 20 millions. Elle n’est plus aujourd'hui que de 11.849.000 francs.

Elle est même au-dessous de ce chiffre, puisque, depuis, nous avons racheté encore 630 obligations, ce qui fera apparaître une nouvelle réduction au bilan à la fin de 1938.

Ainsi, peu à peu, votre passif s'améliore.

Notre situation est aussi saine que possible

En ce qui concerne l'actif, je n'ai pas besoin d'attirer votre attention sur le fait que la valeur de nos terrains, constructions, matériel. mobilier, apparaît à fin 1937 pour 29 millions, alors que nous avons dépensé 120 millions depuis trente ans. La plus grosse partie de cette somme a été dépensée il y a dix ans, pour faire nos grandes usines modernes à fours horizontaux. À ce moment, nous avons dépensé de 60 à 70 millions. Le tout est aujourd'hui porté pour 29 millions.

Vous voyez que la situation de notre bilan est aussi saine qu'elle peut l'être pour une société.

Le litige avec l'Administration de l'Enregistrement

Un autre actionnaire. — Je vois dans le rapport dont vous nous avez donné connaissance que vous êtes en difficulté avec l'Administration de l'Enregistrement au sujet des droits relatifs à l'augmentation du capital. Serait-il indiscret de vous demander si la décision prise à ce sujet l'a été directement par le conseil d'administration ou sur l'instigation d'un conseil fiscal ? Quelle est la personne physique ou morale qui a pris l'initiative du règlement de ces frais ?

M. le président. – L'Enregistrement nous a réclamé une somme considérable sur les augmentations de capital de 1925 et de 1926. Nous avons examiné nous-mêmes sa réclamation en consultant naturellement nos conseils juridiques. Nous nous sommes aperçus d'ailleurs de nous-mêmes que l'Enregistrement s'était trompé dans ses calculs et nous demandait 700.000 fr. de plus qu'il n'était justifié même par sa propre théorie. Il y avait de la part des fonctionnaires de l'Enregistrement une erreur matérielle de 700.000 francs ; il nous a fallu trois ou quatre ans pour faire admettre l'existence de cette erreur matérielle par l'Administration de l'Enregistrement.

Ensuite, nous avons discuté sur le principe, appuyés, soutenus, par nos conseils juridiques, et nous sommes arrivés à la période du jugement, ce qui n'a pas été très

rapide, comme vous le voyez, puisque ce jugement ne remonte qu'à la fin de 1937, c'est-à-dire treize ans après le commencement du litige.

Nous avons conservé pendant treize ans la somme qu'on nous réclame ; elle a servi dans notre trésorerie ; elle se trouve grossie d'intérêts. Nous aurons à payer ces intérêts, mais comme nous avons utilisé la somme pendant treize ans, il y a compensation.

Le même actionnaire. — Je crois que ce n'est pas là un très bon acte d'administration.

M. le président. — C'est un excellent acte d'administration puisque, pendant treize ans, nous avons utilisé cette somme.

Je dois ajouter que nous estimons que ce procès n'est pas définitivement perdu. Il s'agit d'un cas que je ne peux pas vous expliquer en assemblée générale, car cela est extrêmement complexe et difficile.

Nous avons passé des heures et des heures à cette étude, en particulier notre administrateur, M. Perpignani, a qui je dois rendre pleinement hommage.

Nous avons eu de nos conseils juridiques — nous en avons consulté trois — des avis unanimes. Tous nous ont conseillé d'aller en Cassation. Mais le pourvoi en Cassation n'est pas suspensif ; nous avons donc dû ces jours derniers payer le principal, qui a été porté à un compte d'ordre.

L'activité sociale et la guerre sino-japonaise

Un autre actionnaire. – Quelle influence pourrait avoir sur la marche de la Société la cessation de la guerre de Chine ?

M. le président. – Nous ne sommes pas prophètes. Il est certain que la guerre nous a permis d'augmenter sérieusement nos expéditions, notamment sur Singapour et un peu sur les Indes néerlandaises. Mais ne croyez pas que l'accroissement de vos ventes soit venu uniquement du fait de la guerre sino-japonaise. Comme je vous l'ai déjà rappelé, et je tiens à bien le préciser, pour rendre hommage à notre personnel et, en particulier, à notre direction de Haïphong, depuis de nombreuses années un très gros effort avait été fait sur les marchés d'exportation. C'est ainsi qu'aux Indes néerlandaises, nous avions pu obtenir un contingent régulier par un traité de commerce avec la Hollande ; ceci est acquis. La guerre sino-japonaise nous a permis d'envoyer un peu plus que notre contingent. Nous perdrons peut-être cette différence mais nous espérons bien que notre contingent ne sera pas entamé.

À Singapour, nous faisons plus qu'autrefois, c'est entendu, mais nous avions posé des jalons : depuis trois ans, nous avions imposé notre marque

Nous avions entrepris aussi des négociations avec les producteurs du Japon. Notre administrateur, M. [Albert] Marchegay, qui n'assistait pas à l'assemblée générale l'année dernière, précisément, parce qu'il se trouvait au Japon, est aujourd'hui présent parmi nous et je tiens à le remercier d'avoir supporté cette fatigue, d'être resté longtemps au Japon pour s'y entretenir avec les producteurs japonais. Il nous a permis de poser ainsi les bases d'une entente qui doit jouer quand la guerre sino-japonaise sera terminée. Nous avions conclu cette entente avant la guerre mais elle n’était pas signée ; nous avions donc notre liberté. Cette liberté nous profite aujourd'hui mais nous maintenons nos relations avec les producteurs japonais de façon, à la fin de la guerre sino-japonaise, à maintenir dans toute la mesure du possible la position que nous aurons acquise, pendant cette guerre. Ainsi, nous ne perdrons pas tous les avantages que nous avons actuellement, mais nous pouvons bien dire qu'actuellement, ces avantages sont exceptionnels.

Renseignements divers

Un autre actionnaire. — Je voudrais vous demander à titre de renseignement s'il y a d'autres producteurs de ciments que nous en Indochine.

M. le président. – Non, nous sommes les seuls.

Un autre actionnaire. — La main-d'œuvre est-elle plus chère à Haïphong qu'au Japon ?

M. le président. — Je n'ai pas les éléments de comparaison présents à l'esprit, pour le moment du moins, mais je ne crois pas qu'il y ait une grosse différence. D'ailleurs, je vois dans la salle notre directeur adjoint qui pourra vous répondre.

M. le directeur adjoint. — La main-d'œuvre est un peu plus chère au Japon, mais elle a un meilleur rendement.

M. le président. — Peut-être aussi ne compte-t-on pas les heures de travail aussi strictement qu'on les compte chez nous.

Un autre actionnaire. — Serait-il indiscret de vous demandez quel est actuellement le nombre des membres du conseil d'administration ?

M. le président. — Il est de sept. Nous avons toujours été à peu près ce nombre.

LES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix les résolutions suivantes :

……

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte le partage des bénéfices proposé par le conseil d'administration et fixe en conséquence le dividende, payable à partir du 1er juillet 1938, à 24 fr. par action, et 240 fr. par part de fondateur, soit 24 fr. par dixième de part, sous déduction des impôts et de l'acompte payé en janvier 1938.

Les jetons de présence

M. le président. — La troisième résolution est relative aux jetons de présence du conseil d'administration. Avant que je la soumette à votre vote, permettez-moi, comme c'est mon devoir de président à l'égard de mes collègues, de vous expliquer en deux mots et de justifier la demande que nous vous présentons.

Les jetons du conseil d'administration ont été fixés à vingt mille francs or en 1908. À cette époque, il n'y avait ni les impôts cédulaires sur le revenu ni l'impôt global. Depuis cette époque, notre société ayant progressé peu à peu, mais ayant eu des années très heureuses, jamais ce chiffre n'a été modifié.

Depuis, le franc s'est dévalué dans la proportion que vous connaissez. L'impôt cédulaire sur ces sommes était de 27 % jusqu'à ces jours derniers ; il atteint 30 % depuis avant-hier. Sur vingt mille francs, vos administrateurs, qui sont sept, avaient environ treize mille francs à se partager. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de président du conseil d'administration, étant donné les services éminents rendus par mes collègues, les voyages que font certains d'antre eux (je viens de vous parler dû voyage de M. Marchegay, je l'ai fait moi-même il y a une dizaine d'années, un autre de nos collègues se prépare à aller prochainement en Indochine), j'ai pensé, dis-je, qu'il était juste de vous demander une allocation qui, impôts déduits, représentera à peu près le coefficient 3 par rapport à ce qui nous avait été accordé en 1908.

Je me permets donc de soumettre à votre approbation la résolution suivante :

Troisième résolution

L'assemblée fixe à 80.000 francs les jetons de présence auxquels a droit le conseil d'administration d'après l'article 18 des statuts.

Ce montant, applicable à partir de l'exercice 1938, sera maintenu jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale renouvelle, pour six ans les pouvoirs de M. Nicolas Perpignani, administrateur sortant.

Hommage de reconnaissance à M. Perpignani

M. le président. — Messieurs, nous pouvons tous applaudir à cette réélection, dont je veux profiter pour exprimer à M. Perpignani la reconnaissance de la société tout entière, me faisant en cela l'interprète des actionnaires et des porteurs de parts. M. Perpignani est un des plus anciens, sinon le plus ancien, de nos administrateurs. Il a dirigé notre usine d'Haïphong à son origine ; il est aujourd'hui notre principal administrateur Nous n'avons pas nominalement d'administrateur délégué mais il en exerce les fonctions ; il donne les meilleurs conseils à son président et à ses collègues. Je tiens à le remercier au nom de ceux-ci et de tous les actionnaires.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme M. Nicolas et M. Cruchon-Dupeyrat commissaires pour les exercices 1938, 1939 et 1940, dans les conditions et avec les attributions déterminées par la loi avec faculté d'agir ensemble ou séparément. Elle fixe à 4.000 francs la rémunération annuelle de chacun des commissaires.

Sixième résolution

L'assemblée, constatant qu'il lui a été fait le compte-rendu prévu par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, approuve ledit compte-rendu et renouvelle aux membres du conseil d'administration toutes autorisations et facultés en conformité et épar application de cet article.

La provision spéciale

M. le président. — Nous avons une septième résolution, relative à la provision spéciale que vous avez bien voulu voter. Cette provision avait été calculée sur la base des impôts existants ; mais par suite des taux des nouveaux impôts annoncés depuis deux jours, le montant de cette provision doit se trouver légèrement modifié. Aussi avons-nous jugé préférable de soumettre à votre approbation la résolution suivante :

Septième résolution

Pour le cas où les impôts entraînés par l'augmentation de capital qui sera soumise à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et à l'assemblée générale des propriétaires de parts de fondateur seraient modifiés par la récente législation fiscale, l'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de. prélever la somme représentant le complément d'impôts soit sur les provisions existant au bilan au 31 décembre 1937, soit sur les bénéfices de l'exercice en cours.

Ces diverses résolutions sont votées à l'unanimité).

Assemblée extraordinaire

Comme indiqué par M. le président dans son allocution, l'assemblée extraordinaire ne réunit pas le quorum nécessaire pour délibérer valablement et sera convoquée à nouveau pour le 55 mai ainsi que l'assemblée générale des porteurs de parts, avec le même ordre du jour.

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Société anonyme
Capital social : 34.200.000 fr.
divisé en 342.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés chez Me Civier, notaire à Condrieu, modifiés et refondus par délibération des assemblées générales extraordinaires des 2 mars, 27 avril 1925, 16 septembre 1926, 22 juillet 1929, 20 février 1930, 14 mai 1930 et 25 mai 1938, et déposés chez Me M. Ploque, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 22 juin 1938

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Le président du conseil d'administration : Robert Thoumyre
Par délégation du conseil d'administration : ?
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

MINISTÈRE DES COLONIES
LÉGION D'HONNEUR
(*Journal officiel de la République française*, 23 juillet 1938)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 6 août 1938)

Au grade de chevalier.

Marchegay (*Albert*-Octave-Edmond-Louis), administrateur de la Société des ciments de l'Indochine ; 25 ans 6 mois 11 jours de pratique professionnelle, dont 4 ans de majoration pour mobilisation.

LÉGION D'HONNEUR
(*Chantecler*, 16 octobre 1938, p. 4)

Le 6 octobre, tout le personnel de la cimenterie s'est réuni autour de son directeur pour fêter la Légion d'honneur de M. Raymond.

Après avoir rappelé en quelques mots la belle carrière coloniale toute de droiture et de travail, du nouveau légionnaire et lui avoir transmis les félicitations du président et du conseil d'administration de la Société des Ciments, M. G. Chenu procéda à sa réception dans notre ordre national.

Un lunch termina cette réunion à laquelle M. l'administrateur-maire Valette et M. le Dr Forest avaient bien voulu assister.

Nous renouvelons nos bien sincères compliments à M. Raymond.

LÉGION D'HONNEUR
(*Chantecler*, 29 décembre 1938, p. 8)

Retour de France par le *Claude-Chappe* de M. Le Boterf, sous-directeur de la cimenterie.

Charles ROBEQUAIN, *L'Évolution économique de l'Indochine française*, Paris, Paul Hartmann, 1939 :

L'une des plus anciennes et des plus puissantes usines de la colonie est la cimenterie d'Haïphong, fondée en 1899, par la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine. Sa situation est conditionnée par le voisinage du charbon, du calcaire, de l'argile, et par les facilités des transports maritimes et fluviaux. Ces circonstances favorables lui ont valu, après des débuts modestes (capital initial de 2 millions de francs), un développement remarquablement régulier : aux fours verticaux de la première usine se sont ajoutés depuis 1926, puis substitués, des fours rotatifs, dont la capacité de production est de 300.000 tonnes par an. La Société a sa centrale thermique, ses ateliers pour la confection de barils en bois et de fûts en acier, ses ensacheuses automatiques pour sacs de jute ou de papier. Les produits sont excellents et appréciés dans tout l'Extrême-Orient : cependant le principal débouché, c'est l'Indochine même, où la construction de bâtiments « en dur », de ponts, de barrages, de quais, etc., réclame des quantités de plus en plus grandes de ciment. La production totale atteignit 183.000 tonnes en 1929, dont 22 % furent exportés sur l'étranger ; après un déclin marqué de 1933 à 1935, elle se relevait en 1937 à 235.000 tonnes

(dont 53 % exportés). 4.000 ouvriers en moyenne étaient employés par la cimenterie en 1937.

Une autre entreprise, beaucoup plus modeste, est en liaison financière étroite avec la précédente : les établissements de Lang Tho, près de Huê, qui fabriquent non seulement du ciment, mais des objets en terre cuite, brute ou émaillée, et de la chaux hydraulique.

QUARANTENAIRE

L'INDUSTRIE DU CIMENT EN INDOCHINE
SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1939)

[457] À l'occasion du quarantenaire de la fondation de cette société, le *Bulletin économique*, consacré à l'étude de l'activité économique de la Colonie, a estimé devoir présenter à ses lecteurs une description de la cimenterie d'Haïphong. Cette publication paraît d'autant plus opportune que l'industrialisation de l'Indochine est à l'ordre du jour et retient l'attention des pouvoirs publics de la Métropole.

Historique

La société, dont le siège social est à Paris, fut fondée en juillet 1899 par un groupe de commerçants lyonnais. Le 25 décembre de la même année, le gouverneur général Paul Doumer procédait à la pose de la première pierre de la cimenterie d'Haïphong, montrant ainsi l'intérêt qu'il portait à l'industrie tonkinoise. Cette pierre est un des rares vestiges des installations du début, lesquelles ont subi de nombreuses transformations par suite du développement et de la modernisation des usines.

Le capital initial de 1.500.000 francs fut porté successivement à 2.000.000 en 1901, à 8.000.000 en 1925, à 12.000.000 en 1926, à 24.000.000 en 1930 et à 34.200.000 en 1938. Cette énumération ne donne d'ailleurs qu'une idée imparfaite, sinon inexacte, des capitaux engagés dans l'affaire. par l'épargne française et indochinoise. Dans l'ensemble, ils atteignent 120.000.000 de francs, car, au capital social, il faut ajouter les primes d'émission, les sommes prélevées sur les bénéfices et investies à nouveau, ainsi que les émissions d'obligations nécessaires pour réaliser les agrandissements. Si l'on tient compte des dépréciations successives du franc, les immobilisations peuvent être évaluées aujourd'hui à 300 millions de francs environ. Ce chiffre permet de mesurer l'effort réalisé par la société, dont les établissements représentent une des plus importantes manifestations de l'industrie française aux Colonies.

À l'origine, il s'agissait d'une bien modeste cimenterie pouvant fabriquer 30.000 tonnes de ciment par an, avec une centrale de 500 chevaux et quatre fours verticaux produisant chacun 25 tonnes par jour.

L'usine a grandi, sa centrale peut développer actuellement 12.200 kW et son potentiel de production s'est élevé à 125.000 tonnes de ciment et 175.000 de superciment, soit au total 300.000 y. par an.

Ce n'est pas sans difficultés que la société a obtenu ce résultat.

[458] Ses débuts furent laborieux. Il fallut trouver les capitaux. Or, si l'Indochine a bénéficié, à une certaine époque, de l'engouement des capitalistes, ce n'était le cas ni avant la guerre ni au cours de ces dernières années. Le problème de la construction de bâtiments très importants sur le sol marécageux du Delta ne fut pas facile à résoudre ; il suffira d'indiquer qu'il fut nécessaire de battre plus de 100.000 pieux.

Indépendamment des difficultés de mise au point d'une industrie entièrement nouvelle en Indochine, la société eut à lutter contre les habitudes des consommateurs. Ceux-ci, accoutumés aux noms prestigieux de Demarle et Lonquety, de Pavin de Lafarge et autres gloires de l'industrie française du ciment, admettaient difficilement qu'elle puisse les égaler en qualité.

Il en était pourtant bien ainsi ; mais c'est seulement en 1909 qu'un arrêté de M. le gouverneur général Klobukowski, pris sur la proposition de M. le directeur général des Travaux publics Jullidière [27], mit définitivement fin à cette situation en assimilant ses produits à ceux de la marque Pavin de Lafarge.

Les ventes prirent alors un rapide essor ; de 20.000 tonnes en 1905, elles passèrent à 41.000 tonnes en 1910, 69.000 tonnes en 1915, 116.000 tonnes en 1920, 147.000 tonnes en 1925, 175.000 tonnes en 1930. Après une régression de quelques années due à la crise mondiale, la marche ascendante a repris avec 235.000 tonnes en 1937 et 260.000 tonnes en 1938.

Pour donner une idée de l'importance des usines, nous indiquerons qu'édifiées à Haïphong sur des terrains bordés par le Cua-Cam et la coupure de Haly, elles occupent une superficie de près de 400.000 m^2.

La société possède, en outre, une concession de 3.000 hectares dans l'île des Deux-Songs (province de Quang-Yên).

Matières premières

Le calcaire provient des très importants gisements de cette concession qui renferme les meilleurs calcaires de l'Indochine propres à la fabrication du ciment ; l'argile, dont la source est inépuisable, est constituée par les alluvions du Cua-Cam, un des bras du fleuve Rouge.

La constance absolue de la composition des matières premières : calcaire pur et argile, l'utilisation pour la cuisson d'un charbon pur, de qualité très régulière, fourni par la Société des Charbonnages du Tonkin (mines de Hongay), permettent une régularité remarquable dans la composition du ciment fabriqué.

Le gypse est importé d'Europe ou d'Amérique bien qu'un gisement ait été découvert récemment au Laos. En effet, en raison de sa situation excentrique et des difficultés de transport, son prix de revient à Haïphong serait prohibitif.

---

[27] René Jullidière (1861-1941) : polytechnicien, directeur général des travaux publics de l'Indochine (1906-1909). Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Polytechniciens_en_Indochine.pdf

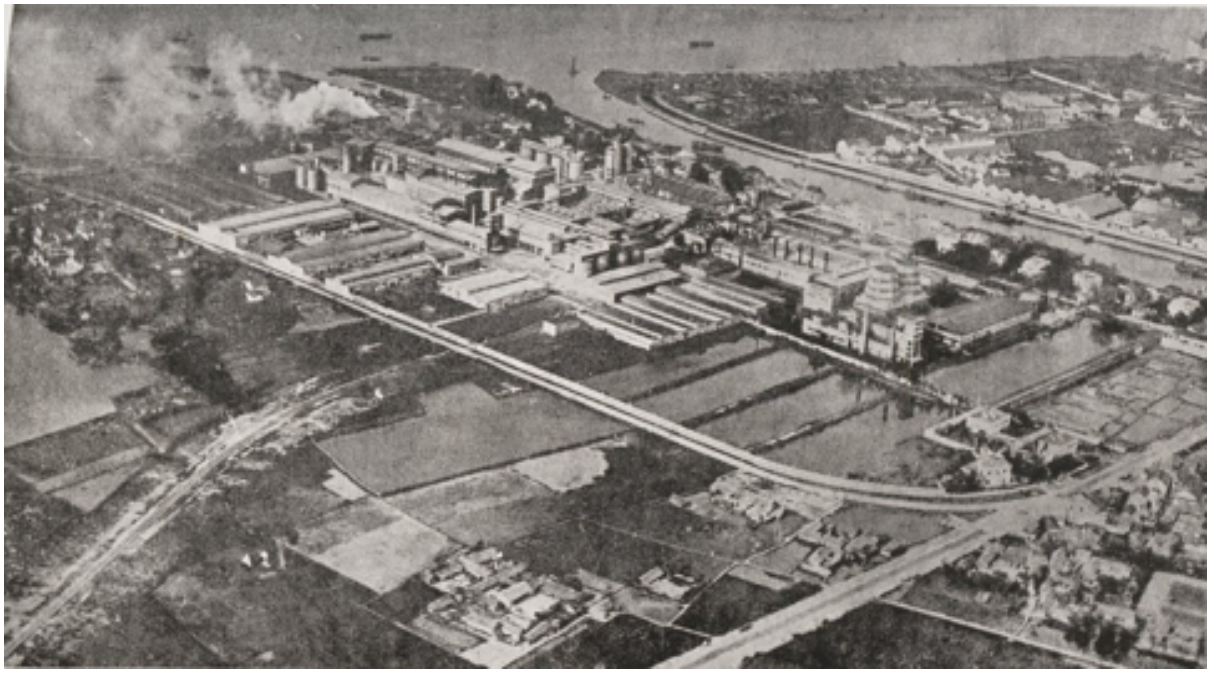

Vue générale aérienne de la cimenterie d'Haïphong

Fabrication

[459] Comme indiqué plus haut, l'usine comprenait au début 4 fours verticaux. À la suite de diverses extensions, elle disposait, en 1925, de 15 fours verticaux, système Perpignani-Candlot et de 4 fours verticaux Candlot à enfournement et défournement automatiques, permettant une production annuelle de 150.000 tonnes.

L'apparition, sur le marché mondial, des ciments alumineux à très hautes résistances initiales, l'installation après la guerre de nombreuses cimenteries possédant un outillage moderne et des fours rotatifs perfectionnés conduisent les fabricants à poursuivre activement une amélioration de la qualité de leurs produits. Leurs efforts aboutirent à la fabrication des superciments.

Il était donc indispensable pour la cimenterie d'Haïphong de s'engager paiement dans cette voie. Fin 1928, un premier four rotatif fut allumé ; un second fut mis en service en 1931 et deux autres en 1933.

Les anciens fours verticaux pour la fabrication par voie sèche sont complètement arrêtés et démolis. Ils ont été remplacés par des fours rotatifs alimentés par le procédé dit à voie humide, permettant une meilleure homogénéisation des matières premières. Ce procédé entraînant une consommation d'eau douce très importante, la société fut obligée de forer plusieurs puits à 40 mètres de profondeur ; ces puits ayant chacun un débit horaire de 75 m^3, fournissent l'eau nécessaire à la fabrication du ciment et à la force motrice.

Les usines, dont tous les organes sont conçus suivant les derniers perfectionnements de l'industrie cimentière, comportent notamment quatre fours rotatifs, système Smidth, dont :

deux fours de 86 m. de longueur et de 2 m. 70 de diamètre, d'une capacité de production journalière de 200 tonnes chacun, et deux autres de 106 m. de longueur et 3 m. de diamètre, pouvant produire chacun 300 tonnes par jour.

Compte tenu des arrêts inévitables, leur production effective est d'environ 300.000 tonnes par an.

L'installation d'un troisième four de 106 m. a été prévue.

De nombreux appareils, situés à proximité des cuiseurs (indicateurs de température de sortie des gaz de combustion, analyseurs électriques de ces gaz, indicateur de la dépression dans les fours, etc.), permettent un contrôle très serré de la cuisson.

De puissants concasseurs à calcaire réduisent des blocs de plusieurs centaines de kg en fragments de 20 millimètres ; de grands bassins à [460] barbotage mécanique et à air comprimé, d'une capacité totale de 6.500 m³, assurent une homogénéisation parfaite de la pâte crue ; neuf broyeurs triturent les matières premières et le ciment.

La manutention des matières premières et des produits finis est effectuée au moyen de dispositifs particulièrement ingénieux.

Force motrice

Les machines à vapeur du début (500 CV) ont été remplacées d'abord par une centrale électrique de 4.000 kW, puis, en 1928, par une nouvelle centrale moderne de 12.200 kW comprenant deux turboalternateurs système Zoëlly de 5.000 kW chacun, de construction « Alsthom », et un turboalternateur système « Brown Boveri » de 2.200 kW construit par l'Électro-Mécanique [CEM]

Des bassins refroidisseurs d'une superficie de 31.000 m², et deux réfrigérants en béton armé de 30 m. de hauteur, d'un débit de 3.500 m³ à l'heure, assurent le refroidissement des eaux de circulation des turbines. Ils ont fait l'objet d'une étude particulière en raison de la température élevée du Tonkin pendant l'été.

L'énergie électrique, produite sous forme de courant triphasé à 5.000 Volts, est distribuée dans les divers ateliers au moyen de deux principaux transformateurs de 2.500 kVA chacun, ainsi que de plusieurs sous-stations (comprenant de nombreux transformateurs et convertisseurs). Plus de 300 moteurs sont en service, dont certains ayant une force de 700 CV ; ceux-ci actionnent les appareils au moyen de puissants réducteurs Citroën ou Somua.

La vapeur est fournie par une batterie de cinq chaudières Babcock & Wilcox, de 500 m² de surface de chauffe, à foyers munis de grilles mécaniques. Une installation d'analyseurs électriques Siemens permet le contrôle constant de la combustion.

Deux nouvelles chaudières Babcock & Wilcox doivent être montées prochainement.

Emballage

L'usine comprend de vastes ateliers, couvrant plus de 7.000 m², pour la fabrication des barils en bois et en fer destinés à l'emballage du ciment.

La tonnellerie, d'installation tout à fait moderne, utilise les bois tendres fournis par le Tonkin ou le Nord-Annam et certaines années, elle en a débité plus de 50.000 m³. Sa capacité de production est de 4.000 barils par jour.

Fours rotatifs de 300 tonnes (longueur : 106 mètres)

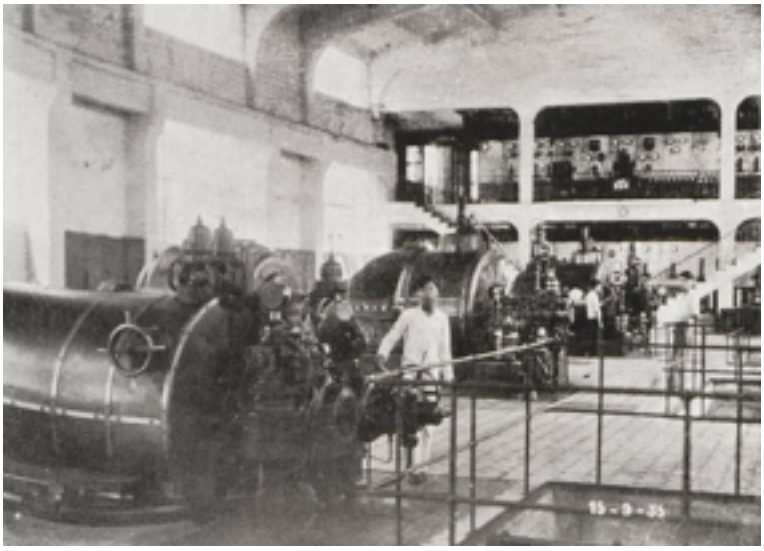

Centrale électrique de 12.200 kW.

[461] Un atelier pour la fabrication de fûts entièrement métalliques peut produire 2.000 fûts par jour. Ils sont particulièrement indiqués pour la conservation indéfinie du ciment dans les climats chauds et humides.

Le ciment est également livré soit en sacs jute (provenant des Indes) soit en sacs papier. Ces derniers sont fabriqués en France au moyen de pâtes importées des pays scandinaves.

La société a procédé à une étude très approfondie de la fabrication en Indochine des sacs en papier, mais elle a été obligée de renoncer à son projet, les bois du Tonkin ne permettant pas d'obtenir un papier assez résistant. Seules les essences résineuses à croissance lente sont susceptibles de fournir les pâtes appropriées. C'est pour cette raison qu'on utilise principalement les bois des Pays du Nord et que les essais effectués en France dans la région de Bordeaux n'ont pas donné de très bons résultats.

La cimenterie a éprouvé, en outre, de sérieuses difficultés à introduire en Indochine le sac papier, dont l'emploi s'est généralisé dans le monde entier pour l'emballage du ciment et qui est très apprécié de la clientèle parce que plus facile à manipuler que le baril.

Par suite de l'état hygrométrique en Indochine, le ciment se conservait mal en sacs papier. Pour obvier à cet inconvénient, la société a été conduite a adopter un type de sac spécial, qui comporte une couche de papier goudronné. Cette innovation protège efficacement le ciment contre l'humidité de notre climat et, actuellement, 80 % du tonnage vendus à la Colonie sont livrés sous cet emballage.

La mise en sacs ou en barils s'effectue au moyen de machines entièrement automatiques.

Magasins et ateliers divers

La cimenterie dispose de vastes hangars à clinkers, d'une capacité de 20.000 tonnes, et possède également plusieurs silos pouvant contenir 13.000 tonnes de ciment nu ; de nombreux magasins permettent d'entreposer 15.000 tonnes de ciment emballé. Grâce à ces réserves importantes, elle est en mesure de satisfaire immédiatement à toutes les demandes et de donner un « quick despatch » à plusieurs gros navires à la fois.

La majeure partie du ciment expédié est chargée sur jonques aux quais des usines. Celles-ci sont, en outre, reliées par un embranchement particulier à la voie ferrée de la Cie du Yunnan pour l'expédition directe des wagons à destination du Tonkin, du Yunnan et du Kwangsi.

De nombreux appontements, munis d'engins de levage modernes (dont une grue de 25 tonnes) permettent le chargement de 2.000 tonnes de [462] ciment par jour, ainsi

que le déchargement des matières premières, matériel et marchandises diverses nécessaires à la fabrication.

Des quais sont spécialement aménagés pour le déchargement rapide des jonques de calcaire et d'argile.

Ces manipulations portent sur un tonnage considérable puisqu'entre ciment, matières premières et produits divers, il dépasse un million de tonnes par an, c'est-à-dire un volume équivalent au trafic maritime total du port d'Haïphong (importations et exportations).

Des magasins d'approvisionnement très étendus sont affectés à l'emmagasinage des pièces de rechange, dont les stocks sont particulièrement importants par suite de l'éloignement de France ; ils représentent la consommation de deux ans.

Des ateliers puissamment équipés permettent aux usines d'effectuer les réparations d'entretien d'un matériel dont la mécanique a été très poussée.

Outre l'atelier de mécanique proprement dit et ses machines de précision, la société dispose d'un important atelier de forges et de chaudronnerie, avec postes de soudure électrique et oxy-acétylénique, de marteaux pneumatiques, etc. Un atelier d'électricité, doté d'un outillage perfectionné (étuves, tour à bobiner, transformateur d'essais à 50.000 volts, etc.), rend possible la réparation sur place du matériel électrique, y compris le rebobinage des gros moteurs.

Pour le transport du calcaire et de l'argile, ainsi que le chargement du ciment sur rade, la société utilise une flottille de plus de 150 jonques.

En raison de la distance du centre urbain, la société possède son propre service d'incendie, qui comporte une motopompe Guinard, de nombreux seaux d'eau et de sable répartis dans les divers magasins et ateliers, une série d'extincteurs à mousse ou à tétrachlorure de carbone, ainsi qu'une batterie de bouteilles d'anhydride carbonique. Une équipe de pompiers procède régulièrement à des exercices pour vérifier le bon état de fonctionnement des divers appareils.

Une consigne, affichée dans les différents ateliers, détermine le rôle de chaque agent en cas de sinistre.

Dans un laboratoire moderne très complet sont effectués, non seulement les essais chimiques, physiques et mécaniques concernant plus particulièrement la fabrication du ciment, mais également des analyses de charbon, huiles de graissage, résistance et porosité des papiers, dureté des métaux etc.

C'est le seul laboratoire d'Indochine possédant des presses hydrauliques d'une force de 300 t. pour l'écrasement des cubes de béton ; elles ont souvent été mises à la disposition des ingénieurs des Travaux publics pour vérifier la résistance des bétons mis en œuvre sur les chantiers.

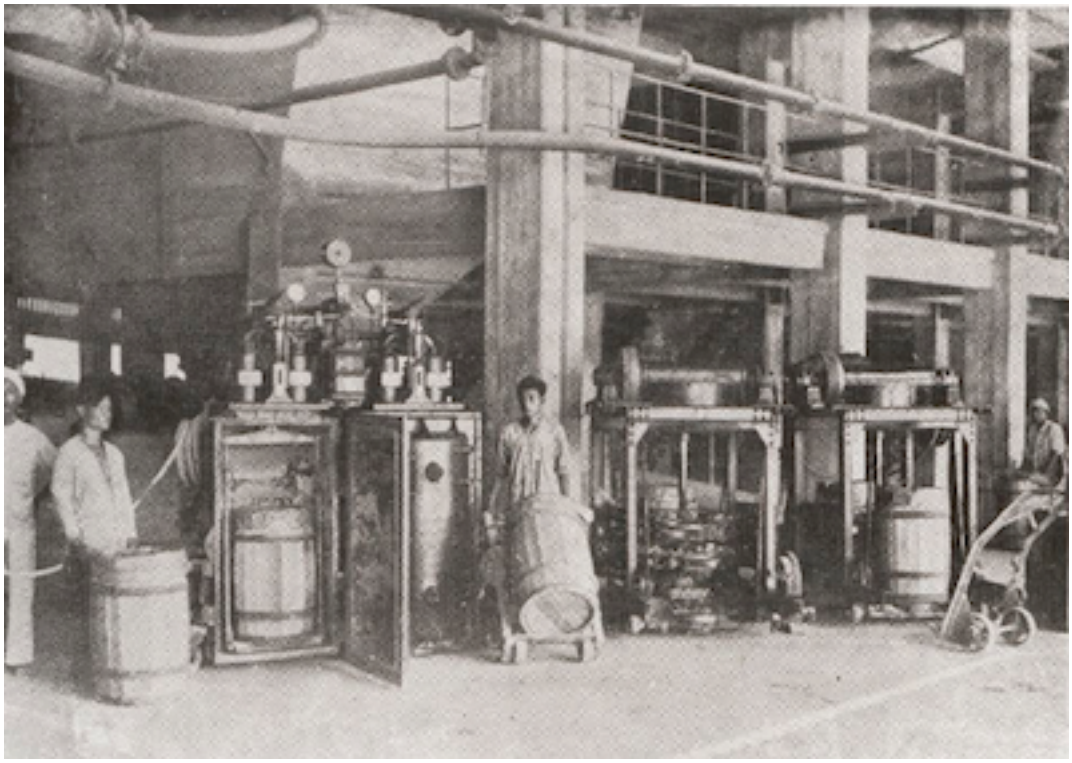

Machines automatiques pour l'emballage du ciment

Stock de bois en grumes pour la fabrication des barils (la taille des coolies auprès des tas de bois donne une idée de l'importance de ces stocks)

Silos à ciment et Hall d'emballage

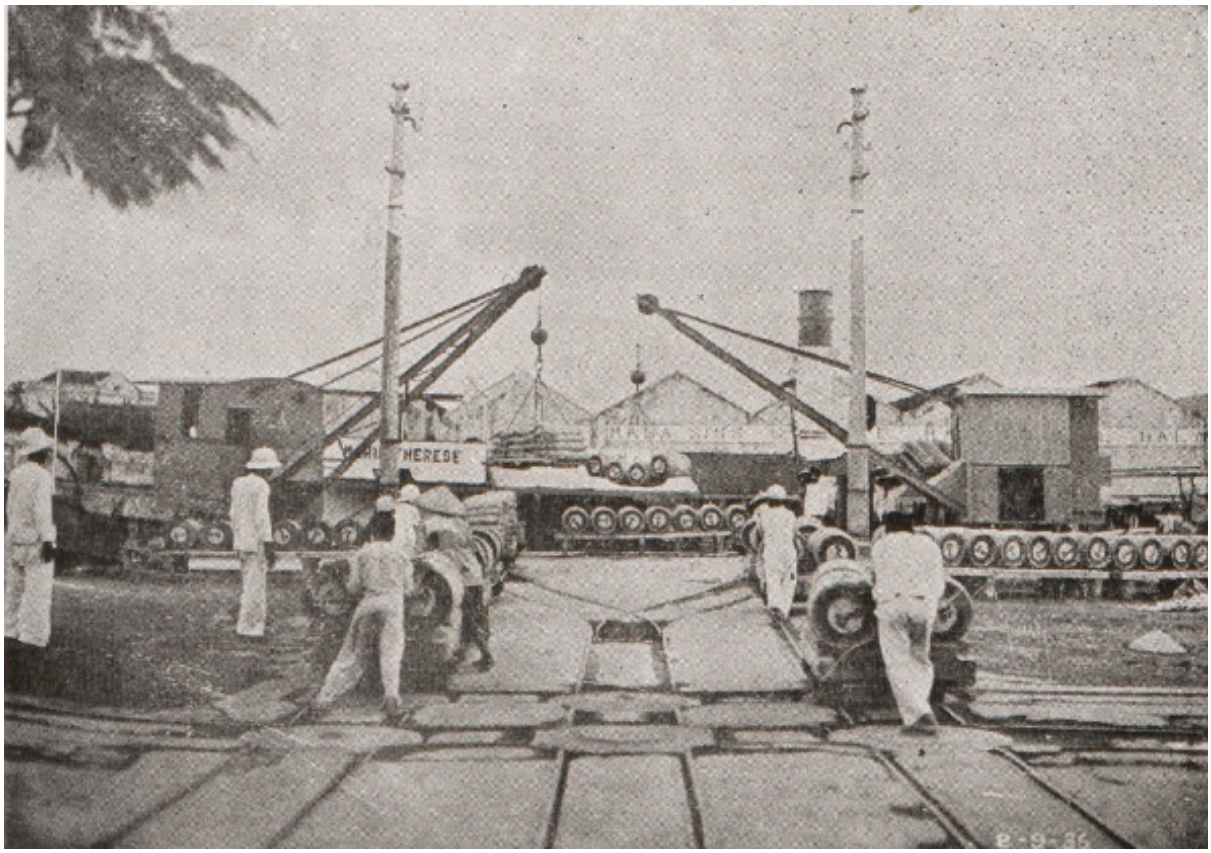

Un des nombreux appontements de chargement

Qualité

[463] Ce laboratoire, où travaillent en permanence plusieurs chimistes, exerce une surveillance continuelle sur toutes les phases de la fabrication. C'est grâce à ces soins constants que l'on obtient un ciment de qualité supérieure et d'une régularité parfaite.

Le Laboratoire du Service des Mines de l'Indochine exerce également un contrôle sur la fabrication au moyen de nombreux essais, qui sont communiqués régulièrement aux ingénieurs des Travaux publics.

Les résultats des essais exécutés par ce Service et d'autres laboratoires officiels français et étrangers montrent que les ciments fabriqués par la société possèdent une résistance très élevée aussi bien à la traction qu'à la compression. La constance de volume est absolue, ce qui indique une combinaison intime de tous les éléments.

La bonne tenue du ciment d'Haïphong à la mer a été démontrée également par une série d'expériences de longue durée effectuées par le laboratoire du Service des Mines de l'Indochine. Des bétons et mortiers, immergés pendant 29 ans sur le littoral du golfe du Tonkin (à Doson), n'ont présenté aucune trace de désagrégation et ont donné des résistances à la compression excessivement élevées.

Les produits livrés par les usines sont garantis conformes aux prescriptions de tous les cahiers des charges : français, anglais, allemand, hollandais, américain, etc.

Leur qualité est, en tous points, semblable à celle des ciments et superciments des usines européennes les plus renommées. Ils sont considérés comme les meilleurs ciments existant actuellement en Extrême-Orient. De très nombreuses constructions en ciment armé (ports, barrages, gares, ponts, silos, usines, constructions civiles, travaux à la mer, etc.) ont été édifiées avec les ciments « Dragon » (étiquette rouge) et « Superdragon » (carte bleue). Vingt millions de barils vendus sur de nombreux marchés ont consacré la réputation de ces ciments.

Depuis plus de vingt-cinq ans, ils sont employés exclusivement par les Travaux publics de l'Indochine pour tous les ouvrages, dont le plus important, le barrage du Day, a nécessité l'emploi de 8.000 t. de ciment. En Chine, plus de 600.000 barils ont été utilisés pour la construction de divers chemins de fer.

Ventes

En effet, la cimenterie n'a pas limité ses ventes à l'Indochine ; elle a étendu son champ d'action aux principaux marchés d'Extrême-Orient : Chine, Malaisie, Siam, Philippines, Indes néerlandaises. Elle exporte également sur la Nouvelle-Calédonie, Madagascar et La Réunion.

[464] Le graphique ci-contre fait ressortir, malgré quelques dents de scie, la progression constante des ventes de la société, dont les exportations représentent, sur une moyenne de 30 ans, un pourcentage de 40 %.

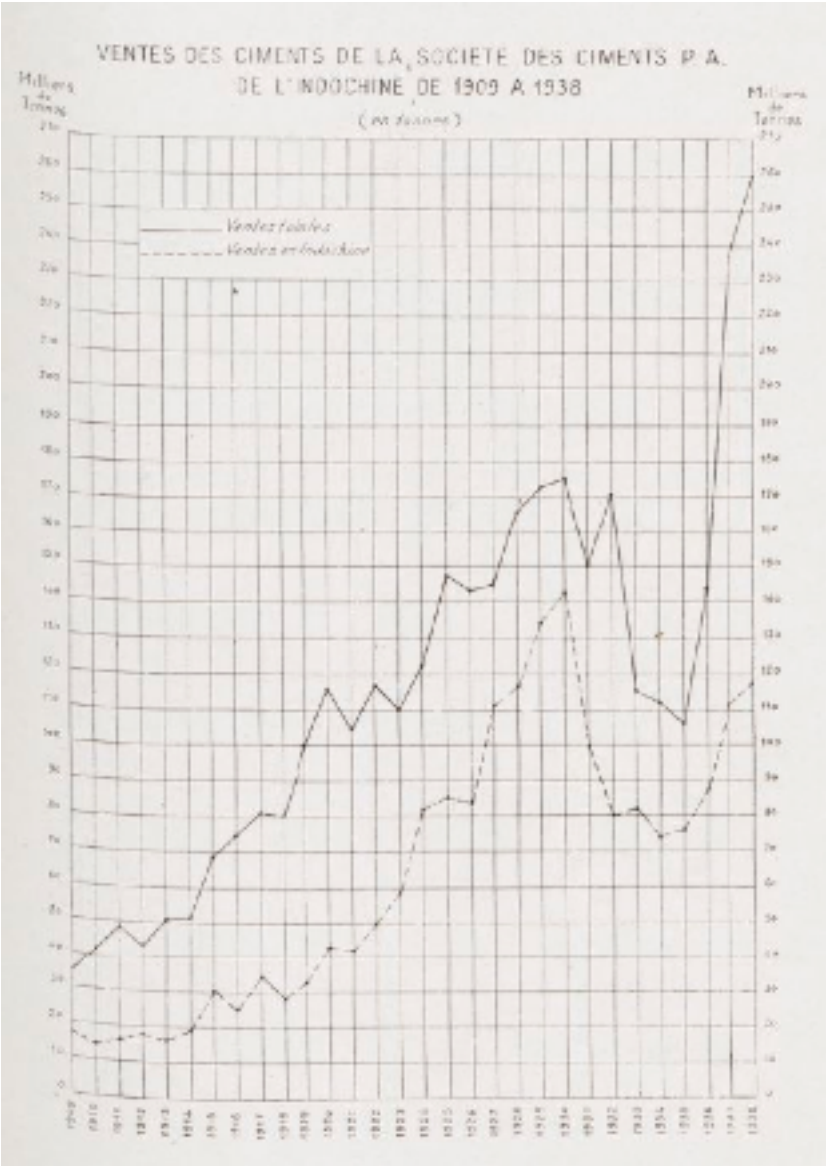

L'usine d'Haïphong eut à lutter d'abord contre les marques européennes connues et, ensuite, contre les cimenteries japonaises qui, pratiquement inexistantes lors de sa fondation, ont pris une extension considérable depuis la guerre. Pendant la crise, la concurrence fut encore plus âpre, et, handicapée par la stabilisation de la piastre à un taux élevé par rapport aux autres monnaies d'Extrême-Orient, la société ne put maintenir sa marque sur les débouchés extérieurs qu'au prix de lourds sacrifices, se traduisant souvent par des pertes importantes. La dévaluation de la piastre et les circonstances économiques favorables lui ont permis de récolter depuis deux ans le fruit de sa persévérance.

Les divers marchés sont visités régulièrement par l'agent commercial de la société. À cet égard, la création des lignes aériennes d'Extrême-Orient a facilité les relations avec les acheteurs. On peut atteindre maintenant en 3 jours des pays pour lesquels un voyage maritime de 12 jours était nécessaire, sans compter les retards résultant du départ bimensuel de certaines lignes de navigation ou du manque de correspondance entre les courriers.

L'organisation commerciale de la cimenterie en Indochine est très développée. Elle a non seulement intéressé les principales maisons de commerce européennes à la vente de ses produits, mais elle a créé, par leur intermédiaire, de nombreux dépôts dans

toutes les provinces. Plus de 300 dépôts permettent aux consommateurs de trouver sur place le ciment dont ils ont besoin.

Au début, le principal client était l'administration, puis ce fut la clientèle privée européenne avec la mise en valeur de la Colonie ; maintenant l'Annamite est le plus gros acheteur de la société. Aussi, celle-ci cherche-t-elle à intensifier de plus en plus l'utilisation du ciment dans les campagnes. À cet effet, elle a publié une brochure de vulgarisation dont plusieurs milliers d'exemplaires ont été distribués. Un agent de propagande annamite est constamment en tournée ; il fait des conférences, donne des conseils, etc. La cimenterie a lancé un sac de 15 kg (unique au monde) dans le but de faciliter l'emploi du ciment pour les petits travaux dans les villages.

La réclame n'a pas été négligée. Outre la publicité régulière dans les principaux journaux de la colonie, la société offre des cendriers, des presse-papiers, des mètres métalliques et des jeux de cartes fort appréciés de la clientèle européenne.

[465] Des cartes annamites propagent sa marque dans les villages. Elle a fait tourner un film de ses usines qui circulera prochainement dans les provinces ; ce film parlant montre les principales phases de la fabrication du ciment.

Personnel

La Société occupe dans ses usines d'Haïphong :

33 Européens, dont 5 ingénieurs et de nombreux agents de maîtrise,

3.000 ouvriers annamites.

La modernisation des installations a diminué sensiblement la main-d'œuvre ; la réduction a porté sur les manœuvres tandis que le nombre es ouvriers spécialisés a augmenté notablement.

À cette occasion, la cimenterie a cherché à développer la personnalité annamite en lui donnant une plus grande responsabilité. Les résultats n'ont pas été aussi satisfaisants qu'on l'avait espéré et la société a été conduite à renforcer ses cadres européens. L'évolution de l'ouvrier annamite se fera sans doute peu à peu, mais il faudra encore de nombreuses années avant qu'on puisse trouver des éléments susceptibles de remplacer les cadres subalternes européens, qui constituent pourtant une lourde charge, tant en raison des salaires que des frais de passage élevés et de la nécessité d'avoir un effectif de remplacement pour combler les vides laissés par les congés dans la Métropole.

Les Européens sont logés à l'usine dans des maisons confortables ; ils bénéficient de la gratuité des soins médicaux. Une coopérative comprenant des machines à glace et des appareils pour la fabrication des sodas et limonades leur permet de profiter de prix avantageux.

La construction de cités ouvrières pour le personnel annamite a été envisagée, mais la société a estimé préférable de le laisser choisir un logement à son goût par suite des facilités qu'offrent Haïphong et sa banlieue.

La cimenterie n'a pas jugé utile la construction d'un hôpital, l'hôpital Indigène d'Haïphong disposant de ressources médicales très supérieures à celles d'un établissement privé ; le personnel hospitalisé est soigné aux frais de la société. Dans une infirmerie bien aménagée, un infirmier diplômé soigne les blessures légères et distribue gratuitement les médicaments courants.

De nombreuses salles de douche et vestiaires ont été installés dans l'usine.

Une caisse de prévoyance a été fondée en 1936 en faveur du personnel européen et annamite permanent. L'institution d'une caisse de retraite, avec assurance en cas de décès, est à l'étude et doit fonctionner sous peu. Se préoccupant de diriger les loisirs de ses ouvriers, la société a construit un parc de Sports de 15.000 m^2. Ce stade comprend des tribunes, un terrain de football, une piste, des courts de tennis, etc.

Malgré les sujétions que comportait l'adaptation des lois sociales dans une usine à feu continu, celles-ci ont été appliquées rapidement et sans heurt, grâce à une étroite collaboration avec l'inspection générale du travail.

Le conseil d'administration attache une grande importance à la stabilité du personnel et de nombreux agents sont au service de la société depuis plus de vingt-cinq ans.

Conclusion

L'étude ci-dessus permet de se rendre compte de la puissance des installations et de l'importance de l'organisation commerciale de la cimenterie d'Haïphong. Pour mesurer les répercussions de cette entreprise dans la vie économique de la Colonie, il faut considérer également qu'elle fait travailler des milliers d'ouvriers chez ses fournisseurs indochinois (étant gros acheteur de bois, consommant 100.000 tonnes de charbon par an, etc.)

Elle contribue pour une large part à l'activité du port d'Haïphong et à celle des industries de transports fluviaux et maritimes. La valeur de ses exportations influence favorablement la balance commerciale du pays et les impôts et taxes de toute nature qu'elle acquitte se chiffrent par plusieurs millions par an.

Son rôle dans la prospérité économique du Tonkin est donc considérable.

Légion d'honneur
(*Journal officiel de la République française*, 4 février 1939)
(*Chantecler*, 9 et 16 février 1939, p. 6)
(*Les Annales coloniales*, 14 février 1939)

Officier

M. Louis Jules *Gaston* Chenu, président de la chambre de commerce d'Haïphong ;

Liste électorale des élections des
délégués au Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 2192-2237)

PROVINCE DE HAÏPHONG

20 Baril René Chef d'atelier à la Cimenterie 55 ans Haïphong
71 Cadière Charles Employé à la Société des Ciments 54 ans Haïphong
75 Capelle Désiré Comptable à la Cimenterie 53 ans Haïphong
91 Chenu Gaston Directeur général de la Cimenterie 58 ans Haïphong
96 Chirokoff Serge Chef de fabrication à la Cimenterie 42 ans Haïphong
105 Cognon André Surveillant à la Cimenterie 29 ans Haïphong
144 de Faria Peyre Jean Employé à la Société des Ciments 48 ans Haïphong
216 Gauthier Aimé Chef électricien à la Cimenterie 41 ans Haïphong
247 Grivot Alfred Employé à la Société des Ciments 30 ans Haïphong
260 Hapchette Léon Électricien à la Cimenterie 44 ans Haïphong
271 Hue Maurice Aide-chaufournier à la Cimenterie 37 ans Haïphong
279 Jacquier Marcel Chef comptable à la Cimenterie 37 ans Haïphong
289 Jousique Julien Employé à la Cimenterie 45 ans Haïphong
326 Le Boterf Jean Directeur adjoint général de la Cimenterie 46 ans Haïphong
333 Lemaire Michel Magasinier à la Cimenterie 49 ans Haïphong
381 Martel Christian Agent commercial à la Cimenterie 44 ans Haïphong
393 Meusnier Jacques Employé à la Société des Ciments 34 ans Haïphong
405 Morilleau René Chef de fabrication à la Cimenterie 38 ans Haïphong
422 Ollier Marius Employé à la Cimenterie 48 ans Haïphong
480 Régis François Surveillant à la Cimenterie 43 ans Haïphong

499 Rostaing Maxime Chef magasinier à la Cimenterie 54 ans Haïphong
503 Rozier Joseph Employé à la Cimenterie 40 ans Haïphong
523 Sinnou Louis Employé à la Cimenterie 42 ans Haïphong
566 Vidal Amédée Secrétaire à la Cimenterie 46 ans Haïphong

(*Chantecler*, 23 mars 1939, p. 6)

Départ par le *Claude-Chappe* de Chenu, directeur des Ciments de l'Indochine.

Ciments de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 juin 1939)

Les résultats bruts d'exploitation ont crû de façon appréciable en 1938, s'élevant à 27.734.312 francs au lieu de 19.369.514 francs en 1937. Par ailleurs, les intérêts et profits divers sont un peu inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

Le crédit du compte de profits et pertes se monte ainsi à 28.120.289 fr. contre 20.142.875 fr. Après déduction des charges du siège social, qui se montent à 977.830 fr., du service des obligations, des frais d'augmentation de capital qui, compte tenu d'un complément d'impôts se montent à un peu plus de 1 million, il est affecté à la réserve légale 1.020.000 francs, le fonds d'assurance est doté de 2 millions et la réserve spéciale de 11.256.849 fr. L'an dernier, la réserve spéciale avait reçu 7.894.736 fr. et il s'était ajouté 3.747.955 fr. d'amortissements sur immobilisations. Le bénéfice net ressort ainsi à 11.172.000 fr. contre 7.200.000 fr. Comme annoncé, le conseil proposera à l'assemblée du 6 juin la distribution d'un dividende de 30 fr. par action contre 24,. sur lequel un acompte de 15 fr. a été payé en janvier.

On sait qu'une assemblée extraordinaire doit, en outre, autoriser une augmentation de capital de 8.550.000 fr. sous forme d'une distribution gratuite d'une action nouvelle pour quatre anciennes.

Voici comment a évolué la situation financière d'un exercice à l'autre (en 1.000 francs) :

	31 déc. 1937	31 déc. 1938
ACTIF		
Immobilisé	9.602	24.222
Disponible	14.045	22.596
Bons du Trésor et plac. court terme	3.900	7.875
Débiteurs	8.724	10.117
Produits fabriqués	1.504	3.187
Approv.	6.334	7.158
Matériel	4.217	5.801
Marchand. en route	862	742
Acomptes aux fourniss	557	

PASSIF		
Capital	24.000	34.200
Réservé légale	2.400	3.420
Fonds d'assur.	4.000	6.000
Réserve spéciale	7.894	11.256
Primes d'émission	10.123	—
Oblig.	11.849	11.142
Créditeurs	3.582	6.467

Le bilan au 31 décembre 1938 fait état de l'augmentation de capital qui a été réalisée dans le courant de cette année et a consisté en l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour cinq attribuées aux porteurs d'actions anciennes et dans la création de 54.000 actions libérées par prélèvement sur la réserve spéciale, qui ont été remises en échange des parts aux porteurs de ces dernières.

En conséquence, les primes d'émission disparaissent du bilan.

Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine

Assemblée ordinaire du 6 juin 1939

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 novembre 1939)

L'assemblée est présidée par M. Robert Thoumyre, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Mallet [28] et de Neufville. M. Thomann remplit les fonctions de secrétaire.

65 actionnaires présents et 1.435 représentés possèdent ensemble 178.136 actions. […]

L'exercice qui vient de s'écoulera été particulièrement satisfaisant et nous pouvons vous dire que cette année est la première qui nous ait permis d'utiliser à leur maximum les importantes installations de nos nouvelles usines.

Activité commerciale

L'Indochine reste évidemment le centre de notre activité et le principal. facteur de notre prospérité. Nos ventes, dans l'ensemble de l'Union Indochinoise, ont marqué une légère progression par rapport aux chiffres de l'année 1937, sans atteindre toutefois les tonnages des années 1929 et 1930 qui furent des records. Aussi, pouvons-nous envisager avec optimisme le développement des ventes de ciment dans notre colonie d'Asie.

Nos marchés extérieurs ont été particulièrement actifs et ont absorbé un tonnage élevé de ciment a des prix plus intéressants que les années précédentes mais nous devons reconnaître que cette activité et cette prospérité exceptionnelles ont été déterminées en grande partie par la guerre sino-japonaise qui a contribué, à partir du troisième trimestre de 1937, à une forte augmentation dé nos exportations. En effet, la concurrence des cimenteries nippones s'est, trouvée sensiblement réduite en raison du

---

[28] Mallet (André)(1897-1964) : fils de Guillaume Mallet, neveu d'Étienne Mallet, administrateur de sociétés électriques, et de Frédéric Mallet, v.-pdt Bq union parisienne. Banquier. Administrateur de Djebel-Djerissa, Étains de l'Indochine, Étains et wolfram du Tonkin, Ateliers et chantiers de la Loire, Batignolles-Châtillon, Cie marocaine, Lesieur-Afrique Dakar…

boycott pratiqué non seulement sur les marches de Chine, mais aussi sur ceux de Singapour et de la Malaisie, où une partie importante des ventes est faite à des entrepreneurs chinois.

En plus de ces deux régions, où nous avons écoulé plus de 80 % de nos exportations, nous avons pu, grâce a des accords commerciaux conclus entre la France, les Pays-Bas et leurs colonies, réaliser des ventes appréciables aux Indes Néerlandaises où nous avions fait autrefois d'importantes affaires, mais d'où nous avions, par la suite, été complètement évinces par la concurrence japonaise.

Nous signalerons enfin, que nos ventes au Yunnan, pays qui prend chaque jour un plus grand essor, se sont fortement accrues en 1928.

Cette activité commerciale, particulièrement intense, aurait pu être plus grande encore si elle n'avait pas été limitée par la capacité de production de nos usines et aussi par divers incidents survenus à notre matériel, du fait d'une exploitation intensive. Ces incidents justifient pleinement les importants amortissements industriels auxquels nous avons toujours procédé, pour répondre aux besoins de renouvellement de nos installations mécaniques.

Ces mêmes besoins nous obligeront dorénavant, afin de conserver toujours intact notre actif social, à constituer, suivant les possibilités créées par nos bénéfices, une provision qui s'ajoutera à nos amortissements, pour nous permettre, au moment voulu, de couvrir les frais d'achat de matériel de remplacement, frais très supérieurs aux amortissements du matériel ancien, en raison des dévaluations successives du franc.

Augmentation du capital par distribution d'actions libérées sur les réserves

Cette diminution de la valeur de notre monnaie a sa répercussion sur le capital de notre société, qui est devenu trop faible par rapport à nos immobilisations et à notre fonds de commerce. Cette constatation n’est d'ailleurs pas particulière à notre affaire : c'est une situation pour ainsi dire générale, qui a retenu l'attention du Gouvernement et l'a conduit à promulguer un décret, en date du 30 mars 1939, destiné à faciliter aux sociétés les augmentations de capital par distribution d'actions libérées sur les réserves.

Il faut rappeler que les opérations de cette nature étaient jusqu'à maintenant onéreuses pour les actionnaires qui, bien que ne bénéficiant. d'aucune plus-value réelle, devaient supporter sur le montant nominal de la distribution, l'impôt cédulaire et l'impôt général sur le revenu Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé, par décret, que les réserves distribuées entre le 1er janvier 1940, sous la forme d'augmentations de capital, seront exonérées de l'impôt général sur le revenu dû par les bénéficiaires en 1940 ; de plus, ces distributions bénéficieront d'une réduction de moitié de l'impôt cédulaire sur le revenu des capitaux mobiliers.

Il y a la une situation nouvelle. dont l'intérêt ne vous échappera pas. Aussi, avons-nous décidé de proposer à uns assemblée générale extraordinaire que nous avons déjà convoquée, de procéder à une augmentation de capital que nous réaliserons en prélevant à cet effet sur les bénéfices de l'exercice 1938 une réserve suffisante et dont le montant vous sera indiqué ci-après. Les modalités de cette opération vous seront exposées à l'assemblée extraordinaire qui, seule, a qualité pour prendre une décision pour cette question.

Renseignements divers

Avant de vous soumettre les résultats de l'exercice et la répartition que nous vous proposerons d'ajouter, nous vous signalons que l'année 1938 a vu se poursuivre l'application en Indochine de lois sociales inspirées de celles instaurées en France en 1936 ; à partir du 1er janvier 1938 a été normalement appliquée en Indochine la journée de 8 heures.

Nous devons ici rendre hommage à l’énergie et à l'activité de notre direction générale et de tout notre personnel qui ont su, non seulement s'adapter à cette

nouvelle organisation du travail, mais encore faire face à une activité industrielle et commerciale particulièrement intense et aussi surmonter les incidents techniques survenus dans le courant de cet exercice.

Notre filiale, la Société des Chaux hydrauliques du Langtho, sans pouvoir faire apparaître des résultats aussi brillants que ceux que nous avons la satisfaction de vous communiquer pour notre société, a vu néanmoins s'accroître ses ventes et ces bénéfices. Mais l'obligation de procéder à des amortissements que nous avions interrompus depuis 1933 et partiellement repris l'année dernière ne nous permet pas d'envisager la distribution d'un dividende.

L'échange des parts contre des actions

Au cours de l'année 1938 ont été réalisées, dans notre société, les opérations décidées par les assemblées générales du 25 mai 1938, en vue de l'échange des parts et dixièmes de part de fondateur contre des actions. Pour faciliter aux porteurs de parts la négociation de leurs titres, dans les opérations d'échange, la cotation officielle des dixièmes de parts de fondateur a été, d'accord avec la Compagnie des Agents de change, maintenue jusqu'à lai fin du mois de janvier 1939. À la date du 25 mal 1939, 2.590 dixièmes de parts n'avaient pas encore été échangés contre des actions. Noua rappelons aux retardataires que les opérations d'échange s'effectuent par les soins de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial [CIC], établissement chargé du service de nos titres, et de nos augmentations dé capital.

Immobilisations et amortissement

Nos immobilisations nouvelles ont atteint en 1938 un montant total de 796.474 fr. 73 dort la décomposition vous sera donnée dans le rapport établi par vos commissaires des comptes.

Après prélèvement de 6.076.992 fr. 93 d'amortissements, les résultats bruts d'exploitation ressortant à 27.734.912 fr., 72.

Jusqu'à présent, nous avions l'habitude de dégager les résultats bruts de nos ventes sans tenir compte des amortissements que nous prélevions ensuite sur notre compte Profits et Pertes. Mais nous avons pensé qu'il serait plus normal d'incorporer à l'avenir dans les comptes d'exploitation les amortissements industriels qui constituent un des éléments du prix de revient. Nous déduisons cette année pour la présentation du compte Profits et Pertes, les amortissements des résultats bruts accusés par nôtre siège d'exploitation d'Haïphong et nous vous signalons, d'accord en cela avec nos commissaires aux comptes et avec les conseils juridiques que nous avons consultés, que dorénavant les amortissements seront portés au débit du compte Profits et pertes ; cette année, ces amortissements te sont élevés, comme il vient d'être dit, à la somme de 6.076.992 fr.

À ces amortissements s'ajoute une somme de 100.000 fr. provenant de la vente du vieux matériel, donnant ainsi un total un peu plus important que le montant des amortissements des années précédentes, mais que justifie l'intensité de notre fabrication.

Prélèvements divers sur les résultats bruts d'exploitation

Sur le montant des résultats bruts d'exploitation, nous prélèverons la somme de 1.020.000 fr. pour compléter la réserve légale.

D'autre part, nous vous proposons de doter les fonds d'assurances, (maritimes incendie et accident) d'une somme de 2.000.000 de francs. Cette mesure est rendue nécessaire par la baisse de la valeur de notre monnaie et l’augmentation en francs du montant des risques que cette réserve doit couvrir.

Enfin, pour permettre de réaliser l'augmentation de capital dont nous venons de vous entretenir, nous vous demandons de porter la somme de 11.236.849 fr. 31 à une

réserve spéciale que nous avons créée au passif du bilan, et sur laquelle, bien entendu, s'exerceront les droits du conseil d'administration. Si l'assemblée générale extraordinaire, à laquelle cette augmentation de capital sera proposée, ne ratifiait pas la proposition de votre conseil d'administration, cette réserve spéciale continuerait à figurer au bilan et serait dénommée Provision pour renouvellement du matériel.

Répartition des bénéfices

Après ces prélèvements, le bénéfice net disponible ressort à la somme de. 11.172.000 francs, qui sera répartie conformément aux statuts de la façon suivante :

6 % aux actions (intérêt statutaire)	2.052.000
Sur le solde, soit 9.120.000	
10 % au conseil	912.000
90 % aux actions	8.208.000
Total	11.172 000

Chaque action touchera donc, pour l'exercice 1938, un dividende brut de 30 fr. sur lequel un acompte de 15 fr. a été distribué le 3 janvier 1939 : le solde de 15 fr. sera mis en paiement le lundi 3 juillet, sous déduction des impôts.

Questions à l'ordre du jour

Le mandat d'administrateur de M. Fernand Pila venant à expiration, nous vous proposons de le lui renouveler pour six ans.

Nous vous rappelons que vous avez, l'année dernière, conformément à la nouvelle législation, nommé commissaires, M. Georges-Amédée Nicolas et M. Victor Cruchon-Dupeyrat pour les exercices 1938, 1939 et 1940 : vous n'ayez donc pas, cette année, à renouveler leur mandat.

Enfin, nous vous proposons de donner à ceux de vos administrateurs qui font partie de sociétés en rapport d'affaires avec la nôtre l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Au cours de l'exercice 1938, il n'a été traité, de ce chef, que des opérations courantes.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1938

84.063.149 48

(suite)

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 2 décembre 1939)

LA DISCUSSION

M. le président. — Je donnerai maintenant, Messieurs, la parole à ceux des actionnaires qui désireraient nous poser des questions.

La cotation à terme

Un actionnaire. — Les résultats que vous nous présentez, Monsieur le président, sont excellents, mais la question que je voudrais vous poser est indépendante de ces très beaux résultats industriels. Je voudrais vous demander si, en présence du développement que prend la société et de l'augmentation du nombre de ses titres, nombre qui va encore augmenter prochainement, le conseil n'estimerait pas bon

d'étudier la question de la cotation à terme de nos actions. Celles-ci sont actuellement cotées au comptant et il est parfois difficile d'arriver à en acheter vingt-cinq ou cinquante ; on peut en acheter dix, mais je me demande si les conditions dans lesquelles se présente actuellement notre société ne justifieraient pas la cotation à terme de ses actions.

Je vous demande donc, Monsieur le président, d'étudier ia question. Si ce que je suggère devait présenter des inconvénients pour la société, je n'y attacherais pas pour ma part une importance majeure, il me semble que ce serait important pour la société et pour les actionnaires.

M. le président. — Le conseil d'administration n'a jamais étudié cette question à fond. Le marché de nos titres en Bourse est déjà très large et je crois qu'on peut acheter un certain nombre d'actions dans une même journée assez facilement. Je dois ajouter que, jusqu'à présent, nous n'avons nullement été saisis de sollicitations à cet égard, ni de la part d'actionnaires, ni de la part du Syndicat des agents de change, mais, du moment que vous manifestez ce désir, le conseil d'administration étudiera la question.

Le même actionnaire. — *A priori*, vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que la question soit étudiée ?

M. le président. — Il suffit pour cela que vous le demandiez.

L'exercice en cours

Un autre actionnaire. — Pourriez-vous, Monsieur le président. nous donner quelques indications, ne vous engageant en rien, naturellement, sur la marche de la société pendant l'exercice en cours ?

M. le président. — Nous pouvons vous dire que la situation est au moins aussi satisfaisante à l'heure actuelle qu'elle l'a été pendant l'exercice 1938. Les conditions en Extrême-Orient ne se sont pas modifiées. Nous avons consolidé notre situation sur les marchés où nous nous sommes installés à la place des Japonais, et cela depuis maintenant un an et demi ou deux ans.

Nous continuons nos ventes aux Indes Néerlandaises où les mêmes contingents nous ont été accordés par le Gouvernement des Pays-Bas. Évidemment, nous avons une concurrence un peu plus forte surtout à Singapour. Malgré l'importance de nos usines, nous n'avons pas pu remplacer intégralement les ciments japonais ; il y a des ciments européens qui sont venus en concurrence avec nous ; mais nous vendons le maximum de notre production à des cours favorables. Et sans pouvoir évidemment préjuger de toute l'année en cours, je peux vous dire que le premier semestre est très satisfaisant.

À propos d'accidents arrivés aux fours

Un autre actionnaire. — Quelle est la nature des accidents que nous avons subis ?

M. le président. — Ce sont des accidents extrêmement normaux. Les appareils que nous avons en service ont été achetés il y a déjà dix ou douze ans ; ce sont des fours très longs, ayant de 80 a 100 mètres. Nous les avons fait marcher à plein depuis 1937, ce qui nous a permis une production de près de 25.000 tonnes de ciment par mois. Il n'est pas anormal que dans l'ensemble de cette machinerie pour produits lourds, nous ayons eu quelques à-coups, quelques accidents.

Nous avons eu, par exemple, une couronne d'un de ces fours qui a cassé ; nous avons été obligés de faire une soudure provisoire et d'arrêter la production de ce four pendant un certain temps. Il a fallu, puisque ces fours sont européens, commander une nouvelle couronne au Danemark. Du fait de la rupture de cette couronne, nous avons perdu on certain tonnage de production pendant un ou deux mois. Il n'y a là rien d'anormal. Aujourd'hui, tout est réparé et fonctionne très régulièrement.

J'ajouterai, que nos quatre fours ont travaillé à plein depuis un an et demi. Notre direction d'Haïphong (et précisément notre directeur général est actuellement en congé et présent à cette assemblée, de telle sorte que je peux, et j'en suis heureux, le saluer et

le féliciter devant l'assemblée de tous les actionnaires), notre directeur général, dis-je, nous a fait savoir que l'installation d'un cinquième four permettrait une marche beaucoup plus régulière des quatre fours déjà existant.

Ce cinquième four assurerait d'abord un certain accroissement de la production, mais, surtout, il faciliterait les réparations à faire à l'un des anciens, si le besoin s'en faisait sentir, comme cela s'est produit au cours de l'année dernière.

La trésorerie

Étant donnés les résultats dont nous venons de vous donner connaissance pour 1938, ainsi que ceux que nous espérons au cours de 1939, le conseil a d'ores et déjà décidé la commande de ce cinquième four. C'est pourquoi, au lieu de vous distribuer la totalité des bénéfices de l'année en espèces, nous vous faisons cette suggestion d'en distribuer une partie en espèces et une partie en actions, ce qui aura l'avantage de permettre à notre Société de bénéficier du décret du 30 mars 1939 d'augmenter son capital, de le mettre plus en rapport, après les dévaluations de notre monnaie, avec l'importance réelle de notre entreprise, et en même temps de ne pas gêner, notre trésorerie, puisque l'augmentation de capital à laquelle il sera procédé, laissant une somme correspondante dans notre trésorerie, nous pourrons payer, dès cette année, la plus grosse partie du cinquième four que nous avons commandée

Un actionnaire. — Que peut coûter un four de ce genre ?

M. le président. — L'ensemble des dépenses que nous envisageons est de l'ordre de 15 à 20 millions. Mais il n'y. a pas que le four ; il y a tous les accessoires.

Le même actionnaire. — Nous sommes des profanes ; il nous est très agréable de nous instruire en vous écoutant.

M. le président. — Il faut compter aussi avec les améliorations qu'impose la technique sur les fours anciens. Il y a toujours un certain nombre de perfectionnements que nous nous empressons d'apporter à nos quatre fours, en collaboration avec nos fournisseurs. L'ensemble de ces opérations va représenter sur l'ensemble des années 1939 et 1940 une dépense qui peut aller à vingt millions. C'est pourquoi nous avons besoin de maintenir une trésorerie abondante, tout en vous proposant, comme vous le voyez, un dividende fort honorable, en augmentation constante depuis cinq ou six ans.

Quelle est l'importance des sinistres dans le cours d'une année ?

Un autre actionnaire. — Vous augmentez de deux millions la réserve pour fonds de prévoyance. Je voudrais savoir quelle est l'importance des sinistres que vous pouvez avoir dans le courant d'une année.

M. le président. — Nous n'en avons eu aucun sur l'année 1938 ; mais vous allez m'obliger à toucher du bois. On ne sait jamais ce qui peut se produire dans un pays comme l'Indochine, qui est sujet à des typhons. Nous pouvons, du jour au lendemain, apprendre qu'un typhon est passé sur Haïphong, a complètement démoli un bâtiment, ou causé un sinistre. Nous avons donc besoin d'avoir une réserve pour faire face à de telles éventualités, et après les dévaluations de notre monnaie, il est indispensable que cette réserve soit accrue. Or nous pouvons précisément l'augmenter sur l'exercice 1938.

Quel est le pourcentage des ventes à l'intérieur de la colonie ?

Un autre actionnaire. — Voulez-vous me permettre de vous poser une autre question : Quel est le pourcentage des ventes à l’intérieur de la colonie ?

Le président. — Pour l'année 1938, ce fut à peu près la moitié. Dans tous les cas, nous avons plaisir à constater que la consommation en Indochine va plutôt en augmentant. L’Indochine s'habitue peu à peu à ce matériau, nouveau pour lui, qu'est le ciment. La consommation s'en développe aussi en ce moment parce que l'Indochine traverse une période de prospérité considérable depuis plusieurs années. Le riz se vendant bien, l'agriculteur se fait construire une maison, améliore son foyer.

Mais l'ensemble de cette consommation est encore très réduit. L'Indochine est un des pays du monde où l'on consomme le moins de ciment par tête d'habitant. Nous avons en Indochine près de 22 à 23 millions d'habitants ; la consommation par tête d'habitant est encore extrêmement réduite. L'augmentation de la consommation en Indochine a été nettement constatée dans les dernières années, et il semble qu'elle se consolide dans la proportion d'environ 10.000 à 12.000 tonnes par mois, ce qui correspond à peu près à la moitié de notre fabrication pour l'année 1938.

Les ventes en Chine

Un autre actionnaire. — Vos ventes en Chine augmentent-elles dans la même proportion ?

M. le président. — Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, nous vendons aux Indes Néerlandaises, en Chine, à Singapore. Mais en Chine, cela est dû à la période de guerre. Il y avait été construit, depuis vingt ans, une douzaine d'usines de ciment ; certaines d'entre elles ont été détruites par les bombardements des Japonais. Elles seront certainement reconstruites et nous pourrons nous retrouver d'ici quelques années devant une concurrence extrêmement vive.

Le même actionnaire. — Sans doute, mais les besoins seront tellement immenses.

M. le président. — Oui, les besoins seront très considérables. D'autre part pour reconstruire des usines neuves, il faudra un certain temps qui commencera à courir à partir de la fin de la guerre. Si les cimenteries chinoises commandent leur matériel en Europe, comme très vraisemblablement elles le feront, il leur faudra peut-être un an et demi ou deux ans après la cessation des hostilités pour pouvoir produire du ciment.

À propos d'un prélèvement

Un autre actionnaire. — Je me permets, Monsieur le président, d'appeler votre attention sur la lettre que je vous ai écrite au sujet du prélèvement par le conseil de 10 % sur la réserve que vous avez constituée pour la consacrer à l'augmentation du capital. Je me permettrai d'insister auprès de vous et auprès de l'assemblée sur cette question. Comme vous en faites mention dans votre rapport à l'assemblée ordinaire, je voudrais aussi faire quelques observations devant cette assemblée, si vous voulez bien me le permettre.

Vous indiquez, pour justifier un prélèvement sur cette réserve, que celle-ci a été constituée après le prélèvement du dividende statutaire, et avant la répartition du surplus entre les actionnaires et le conseil. Je pense que l'argument ainsi invoqué ne donne aucune légitimité au prélèvement du conseil sur cette réserve

En effet, il ne s'agit pas, en fait, d'une distribution de bénéfices. Le conseil a été amené à constituer cette réserve, et tout le monde l'a approuvé d'ailleurs, en vue de l'incorporer au capital de la société pour les besoin de son industrie. et comme conséquence des modifications des valeurs de remplacement à la suite des successives dévaluations monétaires auxquelles vous faites du reste allusion dans votre rapport. Le conseil n'a pas envisagé la répartition de cette réserve comme bénéfice ; il ne s'agit que de l'utilisation actuelle du nouveau décret-loi pour harmoniser le capital nominal de la société avec son capital réel, avec le capital nécessaire à l'entreprise. Ceci est d'ailleurs pleinement conforme à ce que vous venez de nous dire, puisque, en effet, vous allez acheter de nouveaux fours, dont l'acquisition est parfaitement justifiée, comme du même coup se trouve parfaitement justifiée l'incorporation au capital de cette réserve.

En fait, même si les actionnaires reçoivent une action nouvelle pour quatre anciennes, ils ne feront que conserver strictement le même actif. Le bilan de la société ne comportera qu'une modification de pure forme ; une somme de 8.550.000 francs constituant une réserve se trouvera incorporée au chiffre actuel du capital. En fait, également, les actionnaires ne se trouveront pas en possession d'un revenu réel supérieur. C'est d'ailleurs ce qui a conduit le ministère des finances à exonérer les

distributions gratuites d'actions de l'impôt global sur le revenu, Il ne peut donc être considéré comme légitime que cette opération comporte pour le conseil d'administration des revenus en surcroît.

Je passe à un deuxième point. En admettant que nous considérions cette distribution d'actions comme une répartition de bénéfice, ce qui est contestable, comme je viens de le dire, cette répartition va incorporer *ipso facto* au capital un bénéfice réalisé au moyen de ce capital. Par exemple, les produits du four nouveau seront répartis dans l'avenir à concurrence de 90 % pour les actionnaires et de 10 % pour le conseil. Par conséquent, l'opération permet au conseil de bénéficier dans l'avenir d'un dixième de tous bénéfices que permettra cette incorporation au capital. Il ne paraît donc pas logique que le conseil prélève dès l'origine une part de 10 % sur une réserve qui, en réalité, n'est qu'une partie du capital. Une répartition du capital ne pourrait être engagée qu'en cas de liquidation et dans cette hypothèse, d'après les statuts, il est prévu qu'après les remboursement intégral du capital nominal, le conseil ne bénéficiera que d'une part de cinq pour cent sur les plus-values éventuelles. La répartition anticipée de dix pour cent serait d'autant plus injustifiée

En résumé, il me semble que :

1° Il ne s'agit pas d'une répartition de bénéfices, mais d'une harmonisation du capital nominal au capital réel ; il ne peut donc être considéré comme juste que le conseil prélève 10 % sur cette réserve

2° Même en admettant qu'il s'agisse d'une distribution de bénéfices, le processus de son incorporation au capital ne peut justifier une attribution.

J'attire l'attention de l'assemblée sur ces différents points. Je vous ai écrit à ce sujet, Monsieur le président, une lettre dans laquelle Je fais surtout appel à vous, d'une façon générale, en dehors de tout argument juridique. Comme vous le voyez, je me suis surtout efforcé de chercher des arguments de bon sens, d'ordre général, et non des arguments juridiques. J'insiste donc auprès, de vous pour que vous renonciez à ce prélèvement. (Exclamations, mouvements divers)

Ce prélèvement serait mal interprété

Je me permets d'insister auprès de Monsieur le président, car ce prélèvement serait très mal interprété ; il serait contraire non seulement à l'intérêt des actionnaires mais encore aux intérêts généraux que vous avez la lourde tâche de représenter dans la période actuelle. Vous savez les efforts faits par le ministère des Finances en vue de procéder à une détente fiscale en vue de faciliter les augmentations de capital nécessaires aux industries dans des conditions possibles, malgré l'aggravation des charges publiques nécessités par les besoins de la défense nationale. En procédant à ce prélèvement, vous donneriez des armes à ceux qui soutiennent, à tort, que les efforts faits actuellement par le ministère des Finances pour développer l'activité tout en sauvegardant les droits légitimes du travail, aboutissent à cette conséquence de permettre à de grands dirigeants d'industrie de réaliser des bénéfices importants par le prélèvement de sommes qui devraient rester au service de la production.

Je ne veux pas faire appel à des arguments juridiques. Je fais appel. Monsieur le président, à votre esprit de clairvoyance et d'équité. Dans une phase aussi critique pour ceux qui sont chargés de défendre les intérêts des épargnants et leurs capitaux, j'espère que, dans un geste à la fois généreux et opportun, vous renoncerez à ce prélèvement sur lequel on peut dire, Monsieur le président, beaucoup de choses que vous savez aussi bien que moi.

Je crois bien que dans les circonstances présentes, s'il ne s'était pas agi de profiter des dispositions du décret loi récent, il est fort probable qu'en sage gestion vous auriez laissé cette somme à la réserve constituée pour acheter du matériel. Vous voulez tirer parti d'un décret qui a été pris dans un esprit de détente fiscale pour permettre d'harmoniser le capital des sociétés avec le total auquel il devrait correspondre

réellement après les dévaluations successives. Je ne crois vraiment pas qu'il soit opportun, au moment où vous faites une opération de ce genre, de faire ce prélèvement de dix pour cent. Je crois qu'il y a là une question d'ordre très général.

Cette question intéresse nécessairement les actionnaires et c'est en leur nom que je prends la parole, mais je m'adresse aussi à vous, pris en votre qualité de chef d'industrie.

N'oubliez pas que nous sommes en face du premier ministre des Finances qui ait voulu se montrer animé d'un esprit de détente. Je ne crois pas qu'au moment où, pour la première fois, il est procédé à un essai de détente fiscale, il soit opportun d'en profiter pour faire dans ces conditions un prélèvement qui pourrait être critiqué.

(suite)

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 décembre 1939)

Il s'agit uniquement des bénéfices de l'exercice 1938

M. le président. — Je vous remercie de l'exposé que vous avez fait de cette question Nous l'attendions d'ailleurs d'un autre actionnaire qui nous avait écrit depuis plusieurs semaines, alors que votre lettre ne nous est parvenue qu'hier. Je vais répondre très sincèrement, très loyalement à la question que vous posez.

Vous demandez, si je vous comprends bien, qu'à l'époque où la société, après un certain nombre d'années d'efforts, a obtenu un rendement intéressant, où vous trouvez très normal que les actionnaires reçoivent un dividende augmenté et porté à trente francs sur un capital élargi, où vous trouvez très normal aussi que, depuis quelques années, nous ayons remboursé 23 millions de primes d'émission, en plus des dividendes annuels, ceux qui ont administré la société, qui lui ont apporté leur expérience, leurs peines, quelquefois même leur argent, soient privés des résultats de douze ou quinze années d'efforts.

Le même actionnaire. — Non, je ne demande pas cela.

M. le président. — Vous ne le demandez pas, mais cela se traduit tout de même ainsi.

Du reste, il y a, à la base même de votre raisonnement, un point qui est faux, et c'est un point très important. Vous dites qu'en réalité, nous ne répartissons pas des bénéfices. Mais si, bien au contraire, ce sont uniquement des bénéfices de l'exercice 1938 qui sont l'objet, d'une part d'une répartition, en espèces, de dividende à raison de trente francs bruts par action, et d'autre part d'une répartition supplémentaire sous forme d'actions gratuites. Il n y a pas, dans ce qu'il vous est proposé de répartir ainsi, un centime provenant d'un exercice antérieur ; nous n'avions aucune réserve disponible pour augmenter le capital.

Ce que nous vous proposons de répartir provient exclusivement des bénéfices de l'exercice 1938. Vous voyez par là que c'est la base même de votre raisonnement qui est faussée Vous dites qu'il ne s'agit pas de bénéfices, alors qu'en réalité il s'agit uniquement de bénéfices, et des bénéfices de 1938.

L'opération satisfait les actionnaires et la société

Nous aurions fort bien pu annoncer dans notre compte de profits et pertes la totalité du chiffre de nos bénéfices; Alors, l'article 37 s'appliquant, il y aurait eu le prélèvement, qui est statutaire, de 10 pour cent au profit du conseil d'administration. Et je crois que, dans ce cas, votre argument n'aurait même pas été posé. Mais pour éviter que dans notre compte de profits et pertes et dans notre bilan, nous fassions apparaître, entre les exercices antérieurs et l'exercice 1938 une différence trop grande, nous avons divisé l'opération en deux ; nous répartissons le bénéfice, partie en argent, et partie en actions nouvelles. Les actionnaires sont-ils vraiment mal placés en recevant des actions

nouvelles qui ont au nominal de cent francs et qui, nous l'espérons, dans le cours de l'année ou de l'année prochaine, s'égaliseront avec les anciennes ou au moins se rapprocheront des cours actuels ? Vraiment nous ne le pensons pas. Il est certainement plus avantageux pour les actionnaires de toucher des actions nouvelles que de toucher des espèces.

Par conséquent, une telle opération satisfait le point de vue des actionnaires ; elle satisfait aussi la société, puisqu'elle lui laisse une trésorerie importante. Elle évite enfin de faire apparaître uns trop grande différence avec les résultats des années antérieures, et je crois que nous nous comprenons tous. Tout cela est dans l'intérêt même de la société.

Comment faut-il interpréter l'article 37 ?

Vous contestez l'application des statuts en ce qui concerne la seconde tranche de bénéfices, elle répartie sous forme d'actions. Vous la contestez en disant que l'article 37 ne peut pas jouer.

L'article 37, évidemment, ne parle pas spécialement des prélèvements des administrateurs sur les réserve. Dans votre esprit comme dans le mien, il n'est question ici que de réserves qui ne sont pas la propriété intégrale des actionnaires. Nous avons eu, dans les années antérieures, 23 millions de réserves sous la forme de primes d'émission appartenant en propre aux actionnaires. Il n'est pas question de cela. Il s'agit actuellement d'une réserve constituée uniquement avec les bénéfices de l'année 1938. Le prélèvement de 10 % en faveur du conseil prévu par l'article 37, paraît dans ces conditions absolument logique.

Vous me direz que cela n'est pas particulièrement exprimé dans l'article 37, alors que plus loin, dans, l'article 421 s'appliquant au cas de liquidation de la société, il est dit que s'il y a des réserves à ce moment, le prélèvement du conseil d'administration jouera à concurrence de 5 %.

Soyons logiques. Du moment qu'on a prévu, en cas de liquidation, une répartition des réserves entre les actionnaires et le conseil d'administration, cela prouve *a fortiori* que les administrateurs peuvent exercer leur prélèvement sur les réserves provenant de bénéfices annuels; sans cela on ne leur aurait pas assuré sur le bénéfice final. Si on leur donne cinq pour cent sur le bénéfice final, c'est bien qu'ils y ont un droit.

Vous me direz : mais comment se fait-il qu'il y ait une différence entre le montant de ces prélèvements, 10 % à l'article 37 et 5 % seulement à l'article 42. Eh bien, c'est que les 5 % de l'article 42 s'appliquent à des chiffres beaucoup plus considérables que ceux d'un seul exercice. C'est d'autre part que les administrateurs en fonctions lors de la liquidation de la société ne seront pas forcément ceux qui auront assuré le bon fonctionnement de la société et qui auront le plus mérité une large répartition.

Par conséquent, d'un rapprochement même de ces deux articles, 37 et 42. il semble ressortir d'une façon indiscutable que le prélèvement du conseil d'administration doit s'appliquer.

Le conseil doit recueillir le fruit de ses efforts

Vous pensez bien d'ailleurs que nous ne sommes pas sans avoir consulté sur ce point et sans avoir pris des avis juridiques. Ceux-ci ont été absolument conformes à la façon de voir du conseil d'administration ; nous sommes obliges d'appliquer les statuts Je comprends bien le geste que vous nous demandez, ce serait un geste d'ordre sentimental

L'actionnaire. — Un peu.

M. le président. — Vous venez nous dire : vous avez bien travaillé pendant un certain nombre d'années, abandonnez maintenant le profit.

Je dirai aussi à l'assemblée que lorsque nous augmentons le capital, et cela est déjà arrive, l'intérêt statutaire s'applique, dans les futures répartitions, à un nombre d'actions

plus considérable. chaque fois que nous vous proposons d'augmenter le capital, nous réduisons donc automatiquement la part du conseil dans les répartitions futures. Et je reviens à l'idée que j'énonçais au début de mon exposé. Nous avons travaillé, et ceux qui sont fidèles à nos assemblées le savent, pour remettre complètement à neuf et maintenir en état nos usines. Nous avons travaillé pour conquérir des marchés hors de l'Indochine, en Chine, à Singapour, aux Indes Néerlandaises, à Madagascar, à la Réunion dans tout le Pacifique. Nous sommes arrivés à faire produire à plein nos usines, à nous assurer des rendements que je vais vous rappeler, car j'ai ici quelques chiffres.

En 1932, 1933, 1934, nous vous donnions douze francs par action : puis 15 francs en 1935 ; nous vous avons donné 21 francs en 1936, 24 francs en 1937. Le capital a été augmenté en 1938 et nous vous proposons trente francs aujourd'hui sur le capital augmenté.

Je vous rappellerai encore autre chose.

Nous vous avions demandé 23 millions sous forme de primes d'émission. Nous vous avons, en quelques années, remboursé intégralement ces 23 millions, tout en vous distribuant les dividendes que je viens d'indiquer.

Si je dois défendre les actionnaires, je dois défendre aussi mes collaborateurs. M. Thion de la Chaume vient d'aller passer six mois en Indochine et en Extrême-Orient ; il y a deux ans, c'était mon collègue, M. [Albert] Marchegay.

L'actionnaire. — Il ne m'est jamais venu à l'esprit de contester l'œuvre du conseil d'administration.

M. le président. — J'y suis allé moi-même il y a dix ans, et à mes frais ; j'ai dépensé alors cent mille francs, sans demander un sou à la société qui était alors en période de renouvellement de ses usines. Et aujourd'hui, vous venez nous dire, alors qu'il y a un partage statutaire à faire entre les actionnaires et le conseil, que le prélèvement du conseil ne doit pas s'opérer sur une somme d'environ onze millions ! Or. après prélèvement du fisc, et vous savez qu'il est de 30 %, chaque administrateur recevra une somme nette inférieure à cent mille francs !

J'estime qu'à l'heure où nous vivons, on doit ne pas céder à certaines campagnes de démagogie demandant que ceux qui ont le mieux travaillé soient le moins payés.

Vous avez fait appel à moi en me disant que j'étais un industriel. Eh bien, je suis un industriel et je n'ai pas honte de gagner de l'argent quand j'ai travaillé.

L'actionnaire. — La question n'est pas là.

M. le président. — La question n’est peut-être pas là, mais c'est là où on veut l’amener.

Un autre actionnaire. — Le conseil d'administration peut parfaitement demander une rémunération pour les services éminents qu'il a rendus. Mais vous venez dire que vous avez le droit de prélever cette somme, alors que je crois que rien n'est plus contestable.

Le premier actionnaire. — Il n'y a pas encore de jurisprudence à cet égard.

La solution de la question dépend de l'assemblée extraordinaire

M. le président. — Du reste, il n'est pas question de prélever en faveur du conseil d'administration un centime sans l'autorisation des actionnaires. Cette question intéresse l'assemblée générale extraordinaire, et comme nous n'aurons pas le quorum nécessaire pour tenir celle-ci tout à l'heure, c'est donc lors d'une autre assemblée, qui se tiendra le 3 juillet prochain, que les actionnaires auront à se prononcer. Mais aujourd'hui, nous tenons à réserver nos droits. Le 3 juillet prochain, vous jugerez d'une façon définitive, mais j'estime que nous n'avons pas à renoncer à un droit qui découle pour nous de notre travail d'une part, de nos statuts d'autre part. C'est un droit qui n'est pas tellement exorbitant ; il faut avoir le courage de son opinion.

Un autre actionnaire. — Sous quelle forme ce prélèvement de 10 % serait-il attribué au conseil ?

M. le président. — Forcément en espèces, mais suivant les disponibilités de la société. Cela pourrait être échelonné sur un certain nombre de mois, même d'années s'il en était besoin.

Une anomalie

Un précédent actionnaire. — Je suis tout le premier à reconnaître qu'il faut récompenser ceux qui ont fait quelque chose. Mais il ne faut tout de même pas faire pour cela quelque chose qui puisse être critiqué, non seulement en soi-même, mais même au point de vue des statuts.

Vous avez vous-même, et très légitimement, décomposé l'opération. Vous faites la répartition en espèces d'une partie de vos bénéfices, et sur cela, le conseil prélève en espèces les 10 % qui lui reviennent ; c'est parfaitement normal. Ensuite, vous faites une répartition en nature du reste du bénéfice que vous entendez distribuer. Pour des raisons parfaitement pertinentes, vous faites cette répartition sous une forme différente.

Mais comment le conseil, sur ce point, peut-il séparer son sort de celui des actionnaires et toucher cette deuxième répartition sous une forme différente de celle où la touchent les actionnaires ? Comment pouvez-vous juridiquement donner des titres aux actionnaires et prélever pour vous des espèces ?

M. le président. — Nous estimons qu'il est impossible de donner des titres aux administrateurs.

Le même actionnaire. — Je ne critique pas, remarquez le bien, mais il me semble qu'il y a une anomalie.

M. le président. — Croyez que nous avons pris toutes les consultations juridiques nécessaires. En tout cas, c'est à l'assemblée extraordinaire,..

Un précédent actionnaire. — L'assemblée extraordinaire ne peut pas créer des droits.

M. le président. — Nous ne le lui demanderons pas ; mais elle doit reconnaître des droits qui existent.

Des félicitations

Un autre actionnaire. — En ce qui me concerne, je tiens à adresser mes félicitations au président, pour la façon dont il a dirigé cette assemblée. Il est extrêmement rare qu'on voie un président répondre à toutes les questions comme nous le voyons faire aujourd'hui. Il ne s'agit en réalité que d'une question de forme

Un précédent actionnaire. — Je ne voudrais pas, Monsieur le président, qu'on me fasse dire que je demande que le conseil ne bénéficie pas de tout le travail qu'il a accompli et dons je tiens même à le féliciter. Mais ce n'est pas, encore une fois, la question. Supposez qu'étant données les difficultés auxquelles le conseil a eu à faire face, vous nous demandiez pour lui, aujourd'hui, une rémunération spéciale. Je serais le premier à le comprendre et à la voter.

Mais ce que je conteste, c'est qu'il s'agisse aujourd'hui d'une répartition de bénéfices. Il n'y a pas aujourd'hui de répartition de bénéfices ; il y a une harmonisation du capital, pour mettre celui-ci en rapport avec la situation réelle de la société. Ce n'est pas là une véritable répartition de bénéfices, et du reste, c'est prouvé par le fait même que vous êtes obligés de nous proposer une partie en espèces et une partie en actions.

M. le président. — Vous êtes cependant bien d'accord avec nous qu'il s'agit uniquement des bénéfices de l'année 1938. Nous aurions pu vous les répartir intégralement en espèces, et après prélèvement intégral des tantièmes du conseil d'administration, tout demander ensuite de souscrire de nouvelles actions.

Nous aurions fait ainsi beaucoup dé paperasserie, nous aurions perdu beaucoup de temps, grevé la société de nombreux frais et de lourds impôts que nous évitons avec la formule que nous vous proposons. Nous avons agi ainsi dans l'intérêt de la société et vous devez comprendre qu'il n'y a là qu'une question de forme.

L'opinion de deux actionnaires

Un nouvel actionnaire. — Vous avez statutairement raison et juridiquement raison. À mon avis, même en se plaçant hors de toute question morale ou sentimentale, en se plaçant uniquement devant l'article 37 des statuts, vous ne pouvez pas être critiqués.

Un autre actionnaire. — Il me semble que la question n'a pas été analysée comme il convient.

En somme, que veut faire le conseil d'administration ? Ayant fait travailler à fond vos fours et votre matériel, vous vous trouvez devant la nécessité aujourd'hui de les renouveler, tout au moins de les compléter et d'avoir, ce que l'on fait partout, un appareil de secours. Quelle est dans ce cas la formule à employer ? Si j'avais eu l'honneur d'être membre du conseil d'administration — et je ne suis pas candidat —, je n'aurais pas manqué, sur les bénéfices de l'année 1938, de prévoir un amortissement, non pas sans doute des 15 ou 20 millions nécessaires à l'acquisition d'un nouveau groupe, mais d'une somme permettant tout au moins de régler une grosse partie des dépenses qui seront faites cette année dans ce but. Ainsi votre bénéfice se serait trouvé ramené à un chiffre normal, et la question posée maintenant au sujet des modalités de la répartition ne se poserait pas.

M. le président. — Permettez-moi de vous dire que nous avons répondu par avance à votre désir, puisque nous avons fait un amortissement plus considérable que d'habitude.

Nous avons mis plus de six millions aux amortissements avant bilan.

L'assemblée extraordinaire du 3 juillet décidera

Je me résume, et je répète, la question n'a pas à être tranchée définitivement aujourd'hui par cette assemblée générale ordinaire. Nous avons pris soin de convoquer une assemblée extraordinaire ; elle devait se tenir à la suite de celle-ci, mais faute de quorum, elle sera reportée au 3 juillet prochain. À présent, nous pouvons, je crois, après les explications qui ont été échangées, passer au vote des résolutions.

LES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix les résolutions.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et ceux des commissaires, pris connaissance des motifs pour lesquels le compte de profits et pertes fait état des résultats d'exploitation établis après déduction des amortissements industriels, approuve cette disposition.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1938 tels qu'ils lui sont présentés, notamment la constitution de la réserve spéciale, tout droits au conseil d'administration réservés, ainsi que tous les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration ; elle fui donne, en conséquence., un quitus définitif.

(Cette résolution est adoptée a l'unanimité moins l'opposition d'un actionnaire (114 actions) et une abstention (44 actions).

Les trois résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité.)[…]

Ciments Portland artificiels de l'Indochine

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 juillet 1939)

L'assemblée extraordinaire du 3 juillet, présidée par M. Thoumyre, a décidé une augmentation du capital social par incorporation de la réserve constituée à cet effet par

prélèvement sur les bénéfices de l'exercice 1938. Il sera créé 85.000 actions nouvelles, qui seront remises, gratuitement, à raison d'une pour quatre, aux propriétaires des 342.000 actions actuellement existantes.

Cette décision a été prise après une longue discussion relative au prélèvement par le conseil de ses tantièmes sur la réserve dont il s'agit. Finalement, la résolution a été voté par environ 226.000 voix contre 1.287.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE

Assemblée extraordinaire du 3 juillet 1939

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 août 1939)

Assemblée présidée par M. Robert Thoumyre, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents et acceptants, MM. André Mallet et Baudoin de Neufville.

M. Paul Thomann remplit les fonctions de secrétaire.

61 actionnaires sont présents, représentant 3.679 actionnaires possédant ensemble 236.796 actions.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 1939 a décidé, nous vous le rappelons, messieurs, la création d'une réserve de 11.256.849 fr. 31 qui figure au bilan du 31 décembre 1938.

Nous vous avons exposé dans cette assemblée la nécessité de prévoir, dans un certain avenir, le renouvellement de notre matériel et l'obligation qui en découle de constituer des provisions créées sur les bénéfices et qui viendront s'ajouter aux amortissements pour permettre l'acquisition d'un matériel de remplacement. Ces considérations font apparaître le besoin d'une trésorerie abondante qui permettra la constitution de telles provisions.

Toutefois, cette année, un fait nouveau, résultant d'un décret du 30 mars 1939, nous a conduits à vous proposer une augmentation de capital social par distribution de réserves, plutôt que la constitution d'une provision destinée au renouvellement du matériel. Cette opération, dont l'intérêt a été mis en évidence à l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 1939, permettra, tout en conservant notre trésorerie, de mettre le capital plus en rapport avec l'importance de notre affaire.

Mais, en dehors même de toute considération d'exonération fiscale, nous entrons certainement dans les vues qui ont inspiré les auteurs du nouveau décret, en vous proposant là présente augmentation de capital.

Modalités de l'opération

Nous avons maintenant à vous exposer les modalités de l'opération et à vous préciser l'utilisation de la réserve que nous avons créée.

Nous vous proposons de décider l'augmentation du capital social de 34.200.000 francs à 42.750.000 francs, par la création de 85.500 actions novelles d'une valeur nominale de 100 francs qui seraient libérées par prélèvement sur la réserve spéciale et attribuées gratuitement aux 342.000 actions actuelles à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes possédées.

Ces nouvelles actions seraient identiquement semblables aux actions actuelles et jouiraient des mêmes droits à partir du 1er janvier 1939 ; le dividende de l'exercice 1938 étant réservé aux 342.000 actions anciennes.

En ce qui concerne la réserve spéciale de 11.256.849 fr. 31 — prélevée, nous vous le rappelons, sur les bénéfices du dernier exercice social et sur laquelle les droits du conseil

d'administration ont été réservés par la première résolution de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 1939 — son utilisation implique d'abord sa répartition conformément à nos statuts, à savoir :

90 % aux actions	10.131.164 38
10 % au conseil d'administration	1.125.684 93
Total	11.256.849 31

La somme revenant aux actionnaires, reçoit l'affectation suivante :

Libération des 85.500 actions	8.550.000 00
Impôt sur le revenu calculé sur la base de l'impôt frappant les titres au porteur	1.581.164 38
Total	10 131.164 38

Le taux de l'impôt frappant les titres nominatifs qui appartiennent à des personnes physiques depuis plus de six mois est inférieur à celui qui frappe les titres au porteur ; en conséquence, les actionnaires (personnes physiques) dont les titres auront été mis sous la forme nominative depuis plus de six mois bénéficieront d'un bonus représentant la différence entre ces deux taux : ce bonus sera égal à 1 fr. 54 par action ancienne nominative depuis plus de six mois.

La fraction de 10 % revenant au conseil d'administration sera portée au crédit d'un compte d'ordre et lui sera effectivement, répartie en tenant compte des disponibilités de la sociétés

Telles sont les modalités de l'opération que nous vous soumettons et qui présente un égal intérêt pour la société et pour les actionnaires. Les conditions avantageuses prévues par le décret du 30 mars derniers ne s'appliquant qu'aux augmentations de capital qui seront réalisées entre le 1er avril 1939 et le 1er janvier 1940, peuvent ne plus se représenter dans l'avenir, ce qui nous incite à vous recommander l'adoption du projet que nous venons de vous soumettre.

*
* *

Déclarations du président

Une fois terminée la lecture du rapport du conseil d'administration, M. le président indique à l'assemblée qu'avant de donner la parole aux actionnaires qui désireraient demander des renseignements ou poser certaines questions sur le rapport qui a été présenté, il tient à donner quelques précisions complémentaires pour la documentation complète des actionnaires.

Il signale notamment que la société a tenu à s'assurer qu'elle pourrait effectivement bénéficier des conditions du décret du 30 mars 1939 et il donne lecture à l'assemblée des lettres émanant du directeur général de l'Enregistrement et du directeur général des Contributions directes, lettres qui confirment que l'opération envisagée rentre bien dans le cadre du décret précité.

M. le président indique ensuite que quelques actionnaires ont contesté la légitimité du prélèvement de 10 % en faveur du conseil d'administration et il donne, à ce sujet, lecture, à l'assemblée, de l'article 37 des statuts.

Il indique, d'autre part, que les consultations données par M. Bosvieux et par Me Decugis permettent de conclure, d'une façon absolue, à la légitimité du prélèvement de 10 % en faveur du conseil d'administration

Puis il offre la parole aux actionnaires.

LA DISCUSSION

Un actionnaire rappelle qu'à l'assemblée générale ordinaire du 6 juin dernier, il a demandé au conseil d'administration de faire abandon du prélèvement de 10 % de la réserve spéciale ; depuis cette date, il a pris des consultations juridiques dont les conclusions ne concordent pas avec celles sur lesquelles s'appuie le conseil d'administration et il propose à l'assemblée d'allouer au conseil d'administration, au lieu des 10 % prévus, des jetons de présence supplémentaires pour le dédommager de la perte qu'il subira dans l'avenir par suite de l'augmentation du montant de l'intérêt statutaire, comme conséquence de l'augmentation du capital. Il propose également, pour rester dans l'esprit de l'article 42 des statuts, de porter à un compte de réserve appartenant aux administrateurs et que le dernier conseil trouverait à la liquidation, 5/95e de la somme correspondant à l'augmentation de capital envisagée. L'actionnaire déclare qu'au cas où l'assemblée ne se rallierait pas à ces suggestions, il formulerait ses réserves.

Un autre actionnaire se déclare d'un avis tout à fait opposé à celui de l'actionnaire précédent et, dans un court exposé, fait ressortir que les propositions du conseil d'administration sont tout à fait régulières et conformes aux statuts. Cette déclaration est approuvée par la majorité des membres présents.

……

Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Société anonyme
Capital social : 427.500.000 fr.
divisé en 120.000 actions de 100 fr. chacune
Statuts déposés chez Me Civier, notaire à Condrieu, modifiés et refondus par délibération des assemblées générales extraordinaires des 2 mars, 27 avril 1925, 16 septembre 1926, 22 juillet 1929, 20 février et 14 mai 1930, 15 mai 1938 et 5 juillet 1939 et déposés chez Me M. Ploque, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 28 juillet 1939

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Le président du conseil d'administration : Robert Thoumyre
Par délégation du conseil d'administration : ?
P. Forveille, imprimeur de titres Paris-Rodez

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Assemblée extraordinaire du 3 juillet 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 août 1939)

Assemblée présidée par M. Robert Thoumyre, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents et acceptants, MM. André Mallet et Baudoin de Neufville

---

Société indochinoise d'électricité*
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 septembre 1939)

La Société a traité avec la Société des Ciments de l'Indochine, qui dispose à Haïphong d'une centrale importante, un contrat de fourniture réciproque d'énergie, destiné, en particulier, à assurer à la société un secours rapide de cette centrale, en cas d'interruption fortuite sur la ligne de transport de force Hanoï-Haïphong. La jonction correspondante est actuellement réalisée et en service.

NÉCROLOGIE
Albert Marchegay
(*Le Temps*, 24 septembre 1939)

Nous apprenons la mort de M. Albert Marchegay, administrateur des Ciments de l'Indo-Chine, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, décédé à Lausanne, le 18 septembre 1939.

En raison des circonstances il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

La mort de M. Albert Marchegay
(*Chantecler*, 28 septembre 1939, p. 3)

Nous venons d'apprendre le décès, survenu il y a quelques jours, de M. Albert Marchegay, administrateur de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine et membre de son conseil de direction. Il était à peine âgé de 41 ans et bien connu dans notre ville où il avait de nombreux amis.

Il avait terminé durant la guerre ses études secondaires et il s'était immédiatement engagé dans l'artillerie. Il devint rapidement officier et fut l'objet de plusieurs citations. Après l'armistice, il reprit ses études à l'École des sciences politiques et soutint son doctorat en Droit. De 1928 à 1930, il fut sous-directeur à Haïphong de la Société financière française et coloniale [SFFC*], puis était appelé à remplacer son père, M. Louis Marchegay, disparu il y a quelques années et qui, après avoir été un des fondateurs de la Société des Ciments, en fut un des premiers administrateurs, puis président.

M. Albert Marchegay était revenu au Tonkin en 1936-1937. Il avait, à cette époque, entrepris une longue étude sur les marchés d'exportation du ciment en Extrême-Orient, et mis la main à la réalisation de divers projets intéressant le personnel : caisse de

prévoyance, terrains de sports, etc. Peu après son retour en France, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1680 :
Idem.

Commission permanente du Grand Conseil
(*L'Écho annamite*, 15 novembre 1940, p. 2)

Hanoï, 14 nov. — Le 14 novembre à 9 heures s'est réunie au Palais du gouvernement général de l'Indochine à Hanoï la commission permanente du Grand Conseil (section Nord) composé de MM. … Chenu…, membres de la commission permanente du Grand Conseil (section Nord).

Ciments Portland Artificiels de l'Indochine
(*Le Journal*, 9 juin 1941)

Bénéfice net de l'exercice 1940, 13.965.000 francs, dividende proposé 30 francs par action, égal au précédent. Un acompte de 12 francs a déjà été mis en paiement en janvier dernier.

À Haïphong
— — o — —
Les visites du Gouverneur général
(*La Tribune indochinoise*, 27 août 1941, p. 2)

Le Chef de l'Union … se rendit … au rond point du Boulevard Bonnal, à la cimenterie qu'il visita sous la direction de M. Chenu, Directeur de cette société.

INDOCHINE
Les audiences du gouverneur général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 5 octobre 1941)

HANOI, 4 octobre. – L'amiral Decoux a reçu le 4 octobre MM. Chenu et Leboterf *[sic : Le Boterf]*, directeur général et directeur général adjoint de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine… (Arip)

Publicité en quoc-ngu
Foire exposition de Hanoï, 30 novembre-28 décembre 1941

Cách thức dùng xi-măng để làm những công việc vặt

nên hỏi
lấy quyển sách này biếu không của:

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
HAIPHONG

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

CIMENTS DE L'INDOCHINE
(*Le Journal*, 4 janvier 1942)

Un acompte de 12 francs brut par action, égal à celui de l'année dernière, est payable depuis aujourd'hui, à raison de 8 fr. 40 par action nominative et de 7 fr. 50 par action au porteur.

Les audiences du Gouverneur général
(*La Volonté indochinoise*, 9 janvier 1942)

Hanoï, 8 janv. — L'Amiral Decoux a reçu le 8 janvier …, M. Le Boterf. Directeur Général adjoint de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine…

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS
Février 1942
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1942, p. 379)

Le 21 : Chenu (Louis Julien Gaston), directeur général des Ciments de l'Indochine.

Haïphong
Les obsèques de M. Chenu
(*La Volonté indochinoise*, 25 février 1942)

Le 23 février, ont eu lieu à Haïphong, les obsèques de M. Gaston Chenu, officier de la Légion d'honneur, directeur de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine, décédé à Hanoï, le 21 courant, dans sa 57e année.

Le cortège s'est réuni à 10 h. devant la gare où le cercueil était arrivé de Hanoï par le premier train. De là, il se forma pour se diriger vers la cathédrale où l'absoute fut donnée par Mgr Gomez.

À la sortie de la cathédrale, le cortège se rendit au cimetière de la rue de Haiduong. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le Dr Forest ; Chatot, directeur de la Société forestière et des allumettes de Bên-thuy ; Javouray, directeur de la S.A.C.R I.C. ; et Capelle, chef. comptable à la Cimenterie. Le deuil était conduit par les membres de la famille du disparu : M. et Mme Alfano, M. et Mme Rance et M. Le Boterf.

Parmi la très nombreuse assistance, nous avons remarqué les personnalités suivantes: M. le directeur des Affaires politiques, représentant le gouverneur général ; M. le résident supérieur au Tonkin ; le général Bénard, commandant la brigade de Haïphong ; M. l'inspecteur général des T. P. : M. l'inspecteur général des Mines et de l'Industrie; M. le président de la Chambre de commerce de Hanoï ; M. le résident-maire de Haïphong ; M. le résident de France à Haiduong ; le colonel, commandant le 19e R.M I.C. [29] à Haïphong ; le lieutenant de vaisseau représentant le Cdt de la Marine au Tonkin, etc.

---

[29] Régiment mixte d'infanterie coloniale.

Nous ne donnerons pas la liste nominative de toutes les personnes qui accompagnèrent M. Chenu à sa dernière demeure, la place nous manquerait, et il faudrait citer tout Haïphong er Hanoï et de nombreux noms du commerce, de l'industrie, de la finance et des grands services administratifs souvent représentes par leur directeur et une délégation importante de leur personnel.

Au dépositoire, des discours furent prononcés successivement par MM. Le Boterf, Javouray, Capelle, et l'administrateur-maire Merlo.

La *Volonté indochinoise* renouvelle à la famille et aux collaborateurs de M. Chenu, l'expression de ses condoléances émues.

Discours de M. Le Boterf

C'est avec une grande tristesse et un réel chagrin que je viens adresser un dernier adieu à monsieur Chenu, qui me manifesta sa bienveillante amitié à de multiples occasions au cours d'une confiante et cordiale collaboration remontant à 1922.

Dix-huit mois après son ami Marcheix [30], la mort vient enlever une autre des personnalités les plus marquantes de l'industrie indochinoise à l'affection de ses parents, à l'amitié de ses collègues et amis, à celle du conseil d'administration de la Société des Ciments et à l'attachement de tout le personnel de la Cimenterie.

Ses amis nous parleront de sa vie privée, à laquelle je fus pourtant largement mêlé, ayant fréquenté sa maison plus en ami qu'en collaborateur.

D'autres vous rappelleront son activité au sein des assemblées de la Colonie : chambre de commerce, port autonome, conseil municipal de Haïphong, Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine.

Une autre voix vous dira ce que furent ses rapports avec de personnel de la Cimenterie : celle de notre plus ancien agent pour lequel il avait une estime particulière ; il aimait se remémorer avec lui ses débuts au Tonkin.

Je me bornerai à retracer sa vie de cimentier.

Sorti major de l'École de physique et chimie de Paris, Chenu débuta comme fonctionnaire dans un laboratoire d'État où il fut remarqué par feu Candlot, un des maîtres français de la chimie du ciment, qui l'envoya en 1911 à la cimenterie de Haïphong dont il était à l'époque ingénieur du conseil pour en devenir ensuite le président.

Distingué chimiste, M. Chenu publia en collaboration avec Leduc divers ouvrages sur les chaux, ciments et plâtres, qui font encore autorité aujourd'hui.

Technicien averti, il fut également un commerçant avisé.

À son arrivée à la Colonie, il trouva une usine fort modeste ; il ne cessa de la développer, d'en perfectionner les moyens de fabrication, d'améliorer la qualité des produits et de leur ouvrir de nouveaux débouchés à l'exportation. Il sut persuader le conseil d'apporter les transformations nécessaires, et si le Tonkin possède aujourd'hui une des cimenteries les plus modernes et les plus puissantes du monde, c'est à M. Chenu que nous le devons.

L'année dernière, lorsque l'amiral Decoux voulut bien, en compagnie de M. le résident supérieur Delsalle, visiter nos installations, M. Chenu eut la satisfaction de leur indiquer qu'il avait porté la capacité de production des usines de 30.000 à 300.000 t. par an. Je me souviens également qu'il a dit au chef de la Colonie combien il était heureux que la date choisie pour cette visite coïncidât avec le trentième anniversaire de ses débuts à la cimenterie, dont il devait laisser prochainement la direction générale pour prendre une retraite bien méritée.

Même dans cette retraite, M. Chenu ne se serait pas désintéressé de notre industrie, car le conseil lui réservait à Paris un poste où il devait continuer à apporter à la société son concours expérimenté. Sa perte sera vivement ressentie par notre conseil qui m'a

---

[30] Des Charbonnages du Tonkin.

demandé de le représenter ici et d'exprimer tous ses regrets et ses vives sympathies à la famille de notre regretté directeur général.

M. Chenu disparaît, mais l'œuvre à laquelle il conservera le meilleur de lui-même, reste témoignage de son intelligence, de sa persévérance et de son dévouement inlassable à la Société qui lui avait confié la charge d'intérêts considérables.

Son nom restera également attaché à l'essor économique de l'Indochine dont il fut un des principaux artisans. Les services rendus lui valurent d'être nommé chevalier, puis officier de la Légion d'honneur.

Ayant travaillé côte à côte avec lui pendant vingt ans, je suis sincèrement ému en m'inclinant devant son cercueil et je prends une large part à la douleur de madame Chenu et de ses enfants.

Adieu, cher monsieur Chenu ; je n'oublierai jamais ce que je vous dois.

Reposez en paix !

Les audiences du Gouverneur Général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 8 mars 1942)

HANOI, 6 Mars. — L'Amiral Decoux a reçu le 6 Mars … M. Le Boterf, directeur général adjoint de la Société des ciments Portland artificiels de l'Indochine… (Arip)

CIMENTS DE L'INDOCHINE
(*Le Journal*, 8 juin 1942)

Bénéfice net de l'exercice 1941 : 12 millions 065.000 fr. contre 13.965.000 fr. Dividende proposé à l'assemblée du 22 juin : 26 fr. brut par action contre 30 fr. Rappelons qu'un acompte de 12 fr. à déjà été payé en janvier dernier.

(*L'Écho annamite*, 23 décembre 1942)

Les cimenteries de Haïphong ont dû restreindre leur production de moitié.

CIMENTS DE L'INDOCHINE
(*Le Journal*, 28 décembre 1942)

Un acompte de dividende de 12 francs brut par action à valoir sur l'exercice 1942 sera mis en paiement à partir du 4 janvier à raison de 8 fr. 40 net au nominatif, et 6 fr. 60 au porteur.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA MARINE ET AUX COLONIES
COLONIES
Comité d'organisation et groupement professionnel des productions industrielles coloniales
(*Le Journal officiel de l'État français*, 12 janvier 1943)

Indochine
Section exportateurs

Branche des produits miniers et ciments. — vice-président : M. Perpignani [Ciments de l'Indochine].

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
Société anonyme constituée le 10 juillet 1899
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Objet : La fabrication et la vente des chaux, ciments et tous produits dérivés, tous travaux de béton et ciment armé.

Usine à Haïphong.

Siège social : Paris, 1, rue de Stockholm.

Capital social : fr. 42.750.000 en 427.500 actions de 100 fr. entièrement libérées.

À l'origine, fr. 1.500.000 en 3.000 actions de 500 fr.

Porté en 1902 à 2.000.000 création de 1.000 actions de 500 fr. émises au pair.

En 1919, échange des 4.000 actions de 500 fr. contre 20.000 actions de 100 fr.

Porté en 1925 à 8.000.000 fr. par création de 60.000 actions de 100 fr. émises à 105 fr.

Porté en 1926 à 12.000.000 fr. par création de 40.000 actions de 100 fr. émises à 300 fr.

Porté en 1930 à 24.000.000 fr. par création de 120.000 actions de 100 fr. émises à 250 fr.

Porté en 1938 à 34.200.000 fr. par répartition gratuite de 48.000 actions de 100 fr. aux actionnaires et échange de 3.600 parts contre 54.000 actions (prélèvement sur les réserves).

Porté en 1939 à 42.750.000 répartition gratuite aux actionnaires de 85.500 actions de 100 fr. (prélèvement sur les réserves).

Parts de fondateur : Néant — 3.600 parts supprimées par décision de l'assemblée du 25 mai 1938 et remplacées par 54.000 actions (15 actions pour 1 part entière).

Emprunts par obligations : Emprunt de 20.000.000 fr. divisé en 20.000 obligations de 1.000 fr., 4 1/2 %, émises en 1931 à 970 fr., amortissables au pair ou par rachat avant 1962 - Coupons semestriels (15 janvier et 15 juillet) nets d'impôts sauf taxe de transmission. Remboursement anticipé en 1941.

Conseil d'administration : M. R. THOUMYRE, président ; MM. N[icolas] PERPIGNANI, Ch. CANDLOT, B[audouin] de NEUFVILLE, P. BAUDOUIN, F. PILA, M[aurice] FERRANT, F. de FLERS [31], membres.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin décembre — Une voix par action.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions ; sur le solde : 10 % au conseil, 90 % aux actions.

Inscription à la cote : marché officiel au comptant : actions et obligations.

---

[31] François de Flers (1902-1986) : inspecteur des finances, entré à la Banque de l'Indochine en 1931, il en fut PDG de 1960 à 1975. Voir encadré.

Exercices	houille (milliers tonnes)
1936	149
1937	235
1938	266
1939	306
1940	278
1941	270

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut			Cours des actions	
		total	par action	par 1/10e part.	plus haut	plus bas
	milliers fr.	milliers fr	fr	fr	fr.	fr.
1936	6.240	5.760	21	20	510	182
1937	7.200	6.624	24	24	560	365
1938	11.172	10.260	30	—	464	291
1939	13.965	12.825	30	—	470	285
1940	13.965	12.825	30	—	—	—
1941	12.103	11.115	26	—	—	—

Dernier cours connu (décembre 1942), actions : 1.175 fr.

L'EFFORT D'INDUSTRIALISATION DE L'INDOCHINE

par l'Inspection générale des mines de l'Indochine (I. G. M. I), février 1943
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

Ciments

[179] Cette industrie est essentiellement représentée par la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine, dont l'usine installée à Haïphong se classe, par ses dimensions, au même rang que les plus importantes cimenteries de France. Occupant 3.500 ouvriers, et même de 6 à 7.000 en comptant ceux employés dans les carrières, cette affaire est équipée pour une production journalière de 1.000 t., ayant effectivement produit 306.000 t. en 1939, dont 50 % avaient été exportées.

Les circonstances actuelles ont frappé fortement cette activité :

— la perturbation du marché extérieur et les difficultés de transport vers le Sud ont amené d'abord de forts à-coups dans les expéditions qui nécessitèrent l'arrêt temporaire de fours dès 1941 ;

— parallèlement, le gypse, qui venait antérieurement d'Égypte, a dû être recherché sur place et est actuellement extrait du gisement de Tchépone, au Laos ; il a conduit à réduire au maximum la consommation du « Superdragon » qui contient une bien plus forte proportion de gypse que le « Dragon » ;

— enfin, l'usure normale, nécessairement considérable, des pièces mécaniques entrant en action dans cette industrie, et la disparition des rechanges et approvisionnements viennent limiter encore la production, d'où extension au Tonkin des mesures de rationnement qui n'avaient été envisagées d'abord que pour le Sud.

Quelques mots et quelques chiffres permettront de mieux toucher du doigt la situation présente :

— l'approvisionnement en gypse provenant du Laos a soulevé un problème, très ardu pour l'époque, de transport par camions ; 18 km d'une route spéciale ont dû être construits pour relier le gisement au réseau routier existant, sur lequel 266 km restent encore à parcourir jusqu'à la voie ferrée ; le rythme actuel de production exige ce mode de transport pour 240 t. de gypse par mois. Si paradoxal que cela puisse paraître, ce gypse local n'était pas exploité avant guerre à cause de son prix de revient, rendu à Haïphong, plus élevé que celui du gypse égyptien ;

— ce sont surtout les broyeurs qui, dans la fabrication du ciment, provoquent une usure très rapide et une très forte consommation de métal sous forme de boulets broyants en fonte aciérée et de plaques de blindage en acier au manganèse ;

— en plus de nombreuses autres pièces mécaniques de rechange, la cimenterie était fortement tributaire de l'importation pour les sacs en jute dont il était consommé plus de 10.000 par mois, pour les sacs en papier spécial venant de France, pour le fil d'acier spécial pour barils (70 t. environ en 1942) ; — enfin, la mise en œuvre de 50.000 mètres cubes de bois par an pour la seule fabrication des barils (4.000 par jour) donne l'ordre de grandeur des autres consommations normales.

[180] Il reste nécessaire, pour le maintien de cette activité, de se procurer un certain nombre de pièces et produits, tant par l'importation que par la fabrication locale. Jusque là, une production totale limitée étant seule réalisable avec les moyens actuels, la question se pose de la répartir et de l'étaler sur un certain nombre de mois, compte tenu du fait que la marche raisonnable de l'entreprise exige un rythme minimum de fabrication de 10.000 t. par mois, et qu'il faut éviter des licenciements massifs de personnel et toutes perturbations lourdes de conséquences pour un fonctionnement ultérieur.

Tout en recourant autant que possible aux anciennes méthodes de construction, en utilisant la chaux dont on s'efforce de développer la production, récemment encore un peu anarchique et désordonnée, il faut noter que l'arrêt de la fabrication du ciment aurait comme conséquence d'interdire tous nouveaux ouvrages d'art de routes et de chemins de fer et tous travaux militaires ; il empêcherait, en outre, leurs simples réparations ou remises éventuelles en état après accidents toujours possibles.

Enfin, étant rattachée au réseau de distribution d'énergie du delta tonkinois, la Cimenterie, par sa centrale moderne de plus de 12.000 kW, constituerait, en cas d'accident dans la distribution normale, un poste d'alimentation de secours des plus précieux pour toute la région de Haïphong, d'où utilité encore accrue d'un maintien en fonctionnement.

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 19 février 1943)

L'Amiral Decoux a reçu le 18 février M. Le Boterf, Directeur Général de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine…

GROUPEMENTS PROFESSIONNELS COLONIAUX

III. — AU TITRE DES SECTIONS ET SOUS-SECTIONS COLONIALES
INDOCHINE
(*Journal officiel de la République française*, 5 avril 1943, p. 982)

Sous-section « Matériaux de construction ».
Président : M. Le Boterf [Ciments Portland, Haïphong].

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 26 octobre 1943)

Hanoï, 26 oct. — L'Amiral Decoux a reçu aujourd'hui M. le Premier Président p.i. Nicolas, M. Le Boterf, Directeur Général Adjoint de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine…

L'ouverture du Conseil fédéral de l'Indochine par le vice-amiral Decoux
(*L'Écho annamite*, 23 décembre 1943)

[…] En ce qui concerne le ciment, nous avions pu résoudre d'importantes difficultés techniques, quand de récents bombardements sont venus compromettre ce succès. Aussi a-t-il fallu pousser la solution du problème des succédanés. C'est ainsi que la confection de la chaux a été réglementée dans le Sud, qu'une fabrication de 300 tonnes par mois de pouzzochaux a été montée, que la production du tuileau comme liant de remplacement atteint déjà 500 tonnes par mois et sera probablement doublée.

Le *Courrier de Haïphong* a publié une série de monographies industrielles précises et très bien documentées dont voici la liste :
— La Cimenterie (10 décembre 1943 et 12 décembre 1942 et février 1943)

Ciments de l'Indochine
(*Le Journal*, 3 janvier 1944)

Bien que les résultats l'exploitation relatifs aux neuf premiers mois de 1943 fussent satisfaisants, il ne sera pas distribué d'acompte de dividende en janvier, les usines d'Haïphong ayant subi d'importants dommages et ayant dû suspendre leur fabrication en octobre dernier.

Annuaire Desfossés 1945, p. 1702 :
Administrateurs : MM. R. Thoumyre, pdt ; N. Perpignani et Ch. Candlot, membres du comité de direction ; P. Baudoin, M. Ferrant, F. de Flers, B. de Neufville, F. Pila.
Commissaires des comptes : Cruchon-Dupeyrat et Bigot.

L'Indochine en 1947

(*L'Économie* [Henry Peyret], 3 juillet 1947)

La cimenterie d'Haïphong a été en partie détruite par l'aviation alliée. Alors qu'elle produisait avant guerre 300.000 tonnes de ciment par an et 150.000 encore sous l'occupation japonaise, elle atteint à peine une moyenne mensuelle de 2.500 à 3.000 tonnes.

PIERRE FOURNIER, PRÉSIDENT

Annuaire Desfossés 1948, p. 1986 :

Administrateurs : MM. Pierre Fournier, pdt ; N. Perpignani et Ch. Candlot, membres du comité de direction ; M. Ferrant, F. de Flers, B. de Neufville, F. Pila.

Commissaires des comptes : Cruchon-Dupeyrat et Bigot.

LA SITUATION ECONOMIQUE DE L'INDOCHINE

(*Bulletin économique de l'Indochine*, 15 septembre 1949.)
(*Cahiers coloniaux*, 1er octobre 1949)

Cimenteries

On note une amélioration de la production de ciment brut durant le mois d'août par rapport aux mois précédents ; ceci est dû à la remise en service d'un nouveau four de la Cimenterie de Haïphong, arrêté depuis les bombardements et qui a été entièrement réparé et remis à neuf.

Malgré ces difficultés, la production totale de ciment au cours des huit premiers mois de cette année a augmenté considérablement par rapport à celle de la période correspondante de 1948 ; en effet, 92.468 t. de ciment broyé et 81.887 t. de ciment clinker ont été produites contre 58.579 t. et 55.088 t. respectivement.

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1950)

Le bénéfice net de l'exercice s'établit à 99.260.705 fr. contre 31 lions 194.403 fr. Le conseil proposera un dividende de 80 fr. net (contre 60 fr. net) par action de 1.000 fr., et 8 francs (contre 6 fr.) par action de 100 francs.

Il sera porté 4.963.035 fr. à la réserve légale, 2.137.500 fr. à la provision pour gros entretien et éventualités diverses et 7.048.181 fr aux fonds d'assurances.

Le bilan fait apparaître une augmentation des disponibilités à 200.029.350 francs contre 122.922.073 fr. fin 1948.

REGARDS SUR DEMAIN

L'exportation, condition première de prospérité
par Paul Munier

(*L'Entente*, 21 septembre 1950)

……

Abordons maintenant la question du ciment, produit d'exportation par excellence.

La personnalité industrielle qualifiée à qui je me suis adressé ne m'a pas caché son pessimisme. D'un mot, elle m'a fait comprendre tout le drame de la situation : le ciment actuellement fabriqué à Haly est obtenu à un prix de revient qui est le plus cher du monde ! Par tonne de ciment fabriqué, le seul payement de la main-d'œuvre égale le prix d'une tonne de ciment fabriqué en France !

Le prix de la main-d'œuvre, dans les conditions actuelles, écrase une affaire qui pourrait être, non seulement pour la compagnie mais pour le pays, une très belle affaire.

À cet obstacle s'ajoute le taux trop élevé de la piastre. Tous les exportateurs que j'ai approchés ont aborde avec moi le problème de la piastre. Que mes lecteurs me permettent de le réserver pour un paragraphe qui suivra.

Ensuite, mon interlocuteur a parlé du « scandaleux » prix du fret. On ne peut pas mieux achever de paralyser une industrie d'Indochine qu'en la contraignant à utiliser exclusivement le fret français. Le fret étranger permettrait de substantielles économies.

Puis le même se plaint des droits de douane trop élevés sur le matériel d'entretien. En effet, une cimenterie est obligée de remplacer fréquemment un matériel qui, par définition, s'use très vite. Or il droit être importé. Les droits de douane sur ce matériel sont trop lourds.

Les circonstances présentes sont donc de nature à rendre très inquiet quant à l'avenir.

Il y a bien le marché intérieur, mais il ne compense pas la disparition de l'exportation. Or les marchés extérieurs sont pratiquement fermés à un produit qui faisait prime par sa haute qualité, mais qu'on ne peut plus écouler à cause de son prix de revient, pour l'instant prohibitif.

Enfin, profitant de ces conjonctures, la concurrence japonaise s'installe. Elle n'offre pas à la clientèle un produit de qualité comparable, mais dont le prix de revient très modique entraine l'adhésion de l'acheteur.

Faut-il craindre de voir définitivement disparaître une fabrication industrielle très ancienne, dans le moment que l'on parle pour l'avenir, d'industrialisation du pays ?

N'allons pas jusque là.

Au prix ruineux de la main d'œuvre, l'industriel, tôt ou tard, sera amené à répondre par la mécanisation extrême de la fabrication. Mais on conçoit que cela ne puisse se faire en un tournemain. Cela exige l'établissement d'un programme, dont la réalisation demandera du temps. Au minimum dix-huit mois, me dit mon interlocuteur, si tout va bien.

Or tout ne va pas bien, et j'entends énoncer un nouveau grief. Pour renouveler, transformer, compléter l'installation industrielle existante, de telle façon que presque toutes les manipulations soient faites mécaniquement, ce qui est possible et souhaitable ; il faut, de toute nécessité, s'adresser à l'Amérique, seule capable, à l'heure actuelle, de fournir vite et bien. Et alors l'industriel se heurte à l'opposition de l'administration locale, qui discute, réduit, ou refuse.

Ainsi, la cimenterie ayant besoin de deux compresseurs, l'administration ne l'a autorisée à en acheter qu'un !

On tourne dans un cercle vicieux : pour éviter l'obstacle insurmontable du prix de la main-d'œuvre, il faut des machines, et l'administration se met en travers. Pour aider une industrie importante que les conditions du moment mettent dans de très graves difficultés, il faudrait alléger ses charges, et on les augmente, notamment par l'obligation de n'utiliser que le fret français.

Ces plaintes, je les ai entendues partout, au cours de mon enquête, sur un ton qui n'était jamais résigné et qui fut parfois véhément.

AEC 1951/1065 — Sté des ciments Portland artificiels de l'Indochine
1, rue de Stockholm, PARIS (8e).
Capital. — Société anon., fondée le 10 juillet 1899 [et non 1889], 427.500.000 fr. en 171.000 act. de 2.500 fr. libérées.
Dividendes. — 1947 : néant, 1948 : 73 fr. 17, 1949 : 97 fr. 56.
Objet. — Fabrication et vente en Indochine et exportation dans les pays voisins de chaux, ciments et tous produits dérivés. — Usines à Haïphong (Nord Viet-nam).
Conseil. — MM. Pierre Fournier [Sté nationale d'investissement], présid. ; Ch. Candlot, admin., membre du Comité de direction ; M[aurice] Ferrant, de Flers [Bq de l'Indoch.], J[acques] Marchegay, B[audouin] de Neufville [Ets Dollfus et Noack*, ép. Yvonne Marchegay], F[ernand] Pila*, admin. — Secrét. gén. : M. Paul Thomann.

À l'occasion du passage de Mme et M. Candiot
(*L'Entente*, 1er mars 1952)

À l'occasion de leur visite, qu'on pourrait appeler annuelle, et avant leur départ pour la métropole, Mme et M. Candlot, le distingué administrateur-directeur général des Cimenteries, avaient, jeudi soir, par une délicate attention, convié la société haïphonnaise à un cocktail.
En compagnie de M. Durant-Chastel, l'actif directeur des établissements, ils accueillirent, avec leur courtoisie bien connue, de fort nombreux invités. Durant plusieurs heures, les salons de leur hôtel de la rue Francis-Garnier retentirent de conversations animées et joyeuses.
Réunion fort brillante au cours de laquelle furent servis à profusion champagne, apéritifs divers et un buffet varié d'une présentation impeccable.
Dans l'assistance élégante et sympathique, on notait toutes les personnalités de la ville, plus particulièrement : le conseiller régional, le maire, les commandants de la Marine, de la Zone, de la Base d'Opérations, de la Base Aérienne de Cat-bi, le président de la chambre de commerce.
Très aimable soirée dont il sera gardé le plus agréable souvenir.

(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mai 1952)

CIMENTS DE L'INDOCHINE. — L'assemblée ordinaire du 27 mai a approuvé les comptes de 1951 faisant ressortir un bénéfice net de 112.164.225 fr. et voté un dividende brut de 329 fr. 268.

Du règne du bambou à l'ère du ciment
par Jean LANDRÉ
(*Indochine-Sud-Est asiatique*, septembre 1952)

SUR une colline pelée, au sommet de laquelle on accède par une route en lacet, s'élève un bloc de ciment. Il fait masse. L'œil a peine à le mesurer. Son aspect a quelque

chose d'hostile. Autour, la vie semble s'être évaporée. On dirait une pierre dans un désert.

Plus loin, à cinq ou six cents mètres, également ramassée sur l'épaule d'une autre colline, une seconde masse de ciment. Puis une autre, et encore une, là-bas, sur la ligne de l'horizon, comme un point sur un « i ».

En face de nous, se déroule ainsi la ceinture de béton qui protège le Delta tonkinois. Chacun des blocs qui coiffe les collines est un blockhaus. Il en existe des centaines. En moins d'un an, ils ont poussé comme des champignons dévorant des tonnes et des tonnes de ciment.

Pendant qu'on dressait des places fortes tout au long de la périphérie du Delta, les entrepreneurs de construction se croisaient les bras devant leurs villas inachevées, à Hanoi ou à Haïphong. C'est que la source du ciment ne produisait que pour cette ligne fortifiée sans laquelle, il faut bien le dire, les mêmes entrepreneurs, aujourd'hui, auraient peut-être un fusil sur l'épaule.

Sous sa protection de ciment, le « bâtiment » a repris son activité. Ici et là on construit. Le temps des paillotes est révolu. Les Tonkinois aisés font appel aux architectes diplômés. L'ère du ciment succède à l'ère du bambou.

À Haïphong, la source travaille à plein rendement. Le directeur de la Société des Cimente Portland Artificiels de l'Indochine peut noter sur ses livres de compte que, dans le premier semestre de l'année 1952, son usine a produit 109.537 tonnes de ciment.

Jamais, depuis sa fondation en juillet 1899, la Cimenterie de Haïphong n'avait encore éprouvé aussi lucidement sa raison d'être. Les efforts qui ont été accomplis depuis le temps où elle ne produisait que 30.000 tonnes par an sont récompensés. Les capitaux investis, deux millions de francs en 1901, près de quatre cent trente millions en 1950, ne sont pas restés improductifs. S'il fallait aujourd'hui reconstruire la Cimenterie de Haïphong, il faudrait investir dans l'affaire près de sept milliards de francs.

Ces chiffres donnent une idée du chemin parcouru depuis 1899.

Qu'on imagine, à cette époque, une modeste usine, actionnée par une machine à vapeur de 500 chevaux. Elle ne comptait en tout et pour tout que quatre fours verticaux produisant chacun 25 tonnes de ciment par jour.

Bien que sa qualité fût très honorable, on lui préférait les ciments de marque plus connue qu'on payait un peu plus cher, parce qu'ils portaient une étiquette tricolore. Il fallut l'intervention, en 1909, du gouverneur général Klobukowski pour assainir la situation en assimilant les produits de la jeune société à ceux de la marque réputée « Pavin de Lafarge ».

Les ventes aussitôt montèrent en flèche : de 20.000 tonnes en 1905, elles passèrent à 41.000 tonnes en 1910 ; 69.000 en 1915 ; 116.000 en 1920 ; 175.000 en 1930.

La crise mondiale vient tout à coup freiner l'ascension de l'usine. Mais, dès 1937, la reprise redonne un élan à la production. En 1938, elle est de 260.000 tonnes, et de 282.000 tonnes en 1940.

La guerre, qui fait prospérer les affaires de l'acier, n'est pas favorable au ciment. Le deuxième conflit mondial ouvre la page noire de la Cimenterie d'Indochine. Dès 1941, année d'indécision et d'angoisse, la production s'affaisse légèrement : 263.000 tonnes. Il en est ainsi jusqu'au fameux bombardement américain de [fin] 1943 qui arrête totalement l'activité de l'entreprise. L'usine est touchée très sérieusement. La direction ne songe point à reprendre le travail, d'autant moins que ce sont les Japonais qui en pâtissent. Ils étaient les seuls pour ainsi dire à utiliser le ciment qui coulait de ses réservoirs.

Il faut attendre le 1er décembre 1945 pour voir la vie rentrer dans les murs défraîchis par manque d'entretien et les machines dont l'immobilité, pendant vingt-quatre mois, avait rouillé les rouages. Il faut également ajouter que l'occupation japonaise, puis vietminh, puis chinoise, avaient aggravé encore l'œuvre du temps destructeur.

À la louange du personnel technique français, il faut dire qu'il était demeuré à son poste et que, dans l'attente de nouveaux directeurs, il put commencer a recruter, non sans mal, les ouvriers vietnamiens qui consentaient à reprendre l'ouvrage.

Par le premier avion qui assurait, en janvier 1946, la liaison Hanoi - Haïphong, le directeur général des Usines arrivait en compagnie de M. Sainteny. Sa présence, aux premières heures de la reprise, ne permit pas au Vietminh, qui convoitaient *[sic]* la cimenterie, de s'y installer et, peut-être, d'en faire une place forte.

Les ateliers remis en état, les machines révisées, les approvisionnements en matière première presque terminés, le travail reprit malgré la présence encombrante des troupes chinoises à proximité.

LE JAPON A REPRIS SA PLACE SUR LE MARCHÉ DU CIMENT

Pas pour longtemps, hélas ! La direction devait encore connaître de dures épreuves. Elles éclatent le 6 mars 1946, un jour où débarquèrent les troupes françaises à Haïphong : c'était pour les soldats chinois le signal du pillage. Bureaux et laboratoires furent mis à sac. Cependant, dès le départ du dernier Chinois, une compagnie française reçut la mission d'occuper l'usine. La centrale thermique de la cimenterie fournissait alors l'électricité à la ville. Il fallait coûte que coûte qu'elle fût protégée.

Cet état de choses dura deux mois au bout desquels la production reprit timidement. Toutefois, le calvaire n'était pas terminé. Le 20 novembre 1946, nouveaux troubles, nouvel arrêt. Il faut défendre contre l'insurrection vietminh les machines de fabrication. On les stoppe de nouveau. Mais l'orage s'éloigne une fois encore. À la fin de l'année, la production est définitivement en route. Quatre fours sur cinq sont en ordre de marche, mais en 1947 la Cimenterie ne produit que 42.604 tonnes ; l'année suivante, 98.416, puis 154.365 tonnes. En 1951, l'année de la « ceinture de béton », 212.906 tonnes. Ce chiffre est loin d'atteindre les 282.000 tonnes de 1940 [254.000 en 1952 ; 280.000 en 1953].

À cela, il faut donner tout de suite une raison. Le nombre des cimenteries a augmenté en Extrême-Orient. Avant la Seconde Guerre mondiale, la Cimenterie de Haïphong approvisionnait les Philippines, l'Indonésie. Aujourd'hui, il n'en est plus question : ces pays ont construit des usines et produisent le ciment dont elles ont besoin. D'autre part, la concurrence se fait à nouveau sentir. Les entreprises de ciment nippones travaillent à plein rendement. Le chiffre de leur production atteint déjà celui d'avant guerre. Quand Haïphong ne produit même pas 300.000 tonnes, le Japon en produit 5 à 6 millions, soit environ les deux tiers de la production française, qui est de 8 à 9 millions de tonnes.

Ces chiffres n'ont cependant rien de pessimiste. À considérer le marché sous son jour le meilleur, la Cimenterie de Haïphong, à elle seule, ne suffirait pas à satisfaire les demandes indochinoises si la guerre et les difficultés de transport ne ralentissaient pas la reconstruction dans l'ensemble du pays.

Pour maintenir son renom dans le Pacifique et la mer de Chine, la société reprendra, cette année, ses exportations vers Hong-Kong et Singapour. Mais ces premières livraisons ne seront encore que symboliques.

Devant la concurrence, la Cimenterie de Haïphong a mis sur pied un programme de modernisation échelonné sur plusieurs années. Dans l'état où elle se trouve actuellement, l'usine est pourtant un modèle du genre. Elle fait vivre plus de 3.000 personnes, 1.000 en main-d'œuvre directe et 2.000 par le truchement des *caïs* (tâcherons). Les cadres sont composés d'Européens au nombre de 40 et de Vietnamiens au nombre de 60. La modernisation ne frappera pas les cadres ni la main-d'œuvre propre, mais les gens employés par les caïs. Telle est la conséquence du progrès, dont les effets ne datent d'ailleurs pas d'aujourd'hui. En effet, dès 1915, la Cimenterie possédait 15 fours verticaux, système Perpignani-Candlot, et 4 fours verticaux Candlot qui permettaient une production annuelle de 150.000 tonnes. À la fin de 1928, un

premier four rotatif fit son apparition. Le second entra en service trois ans plus tard et deux autres en 1933.

Aujourd'hui, l'usine de Haïphong possède deux grands fours de 86 mètres de long et de près de trois mètres de diamètre. Leur capacité est de 200 tonnes chacun par jour. Les trois autres mesurent 105 mètres de long. Ils peuvent produire 300 tonnes par jour.

Le transport de la matière première des concasseurs aux bassins de « barbotage » se fait mécaniquement par canalisations. Il en est de même du transport du charbon en poudre, des broyeuses aux fours. Ceci, avec les années, tendra à se mécaniser davantage encore.

Avant la guerre, le ciment était vendu en barils de bois fabriqués sur place ou en barils métalliques. Cet emballage offrait l'inconvénient de prendre beaucoup de place sur les camions et dans la cale des navires. Il a été complètement abandonné et remplacé par des sacs de papier fabriqués en France au moyen de pâtes importées de Scandinavie ou des États-Unis. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, ces sacs sont très coûteux. Ils reviennent à 7 ou 8 piastres pièce. On a bien tenté d'en fabriquer [avec de] la pâte extraite des arbres du Nord-Vietnam, mais elle ne permit pas d'obtenir un papier suffisamment résistant. Seules les essences résineuses à croissance lente sont susceptibles, en effet, de fournir les pâtes appropriées. On a fait aussi des expériences avec les bois de la région de Bordeaux. Les résultats n'ont pas été meilleurs qu'avec les bois du Nord-Vietnam.

La mise en sac se fait automatiquement. Pour ce travail pénible, qui se fait dans un nuage de poussière asphyxiante, on emploie spécialement des Chinois, qui ont une énorme capacité de résistance et qui se protègent la bouche et le nez par des masques. L'été, la tâche est si pénible que ces hommes sont remplacés toutes les dix minutes.

Une série de dispositions techniques permettent *[sic]* de donner au ciment de Haïphong des propriétés particulièrement appréciées des usagers. À l'intérieur de l'usine fonctionne un laboratoire, qui permet de surveiller constamment toutes les phases de la fabrication, depuis le mélange argile et calcaire broyé jusqu'au moment où la boue de ciment va être coulée dans les fours rotatifs.

Aux contrôles du laboratoire s'ajoute celui du Service des Mines de l'Indochine, qui est particulièrement sévère. Les bétons fabriqués avec le « Portland » possèdent une très bonne résistance, aussi bien à la traction qu'à la compression. Pratiquement tous les bâtiments publics d'Indochine ont été construits avec du ciment de Haïphong.

Mais l'avenir ? La guerre actuelle a faussé le marché. Il faut, certes, construire les bétons, mais la reconstruction du pays ne pourra réellement démarrer qu'une fois la paix revenue. Dans cette œuvre pacifique, la Cimenterie assumera un rôle capital.

Légendes

La cimenterie d'Haïphong : au premier plan, l'usine dans son ensemble ; au second plan, le fleuve Cua-Cam sur la rive duquel on prélève l'argile nécessaire à la fabrication du ciment ; au troisième plan, à l'horizon, les carrières de calcaire.

L'argile (1) qui contient du silicate d'alumine est coupée au couteau, amenée à l'usine en barque ; de là, elle est transportée en wagonnets vers les machines où elle sera transformée en boue crémeuse et où on la débarrassera de ses impuretés. Les calcaires sont portés par monte-charge mécanique au sommet des broyeuses. À l'intérieur de celles-ci, se trouve une grande quantité de boulets métalliques (2) qui, animés par le mouvement circulaire de l'engin, finissent par réduire les calcaires en poudre. Le mélange argile-poudre de calcaire est versé dans les fours rotatifs (3) où la boue deviendra « poussière-ciment ». Ces fours, au nombre de 5, sont longs de 80 à 100 mètres ; leur température oscille entre 400 et 800 degrés centigrades.

Le ciment est terminé. On le coule dans des sacs en papier (50 kg par sac). Ce travail est très dur, bien qu'il soit fait pratiquement par la machine. Les ouvriers s'y succèdent un à un, toutes les dix minutes. Ils doivent porter un masque. En général, ce sont des Chinois qui effectuent ce travail.

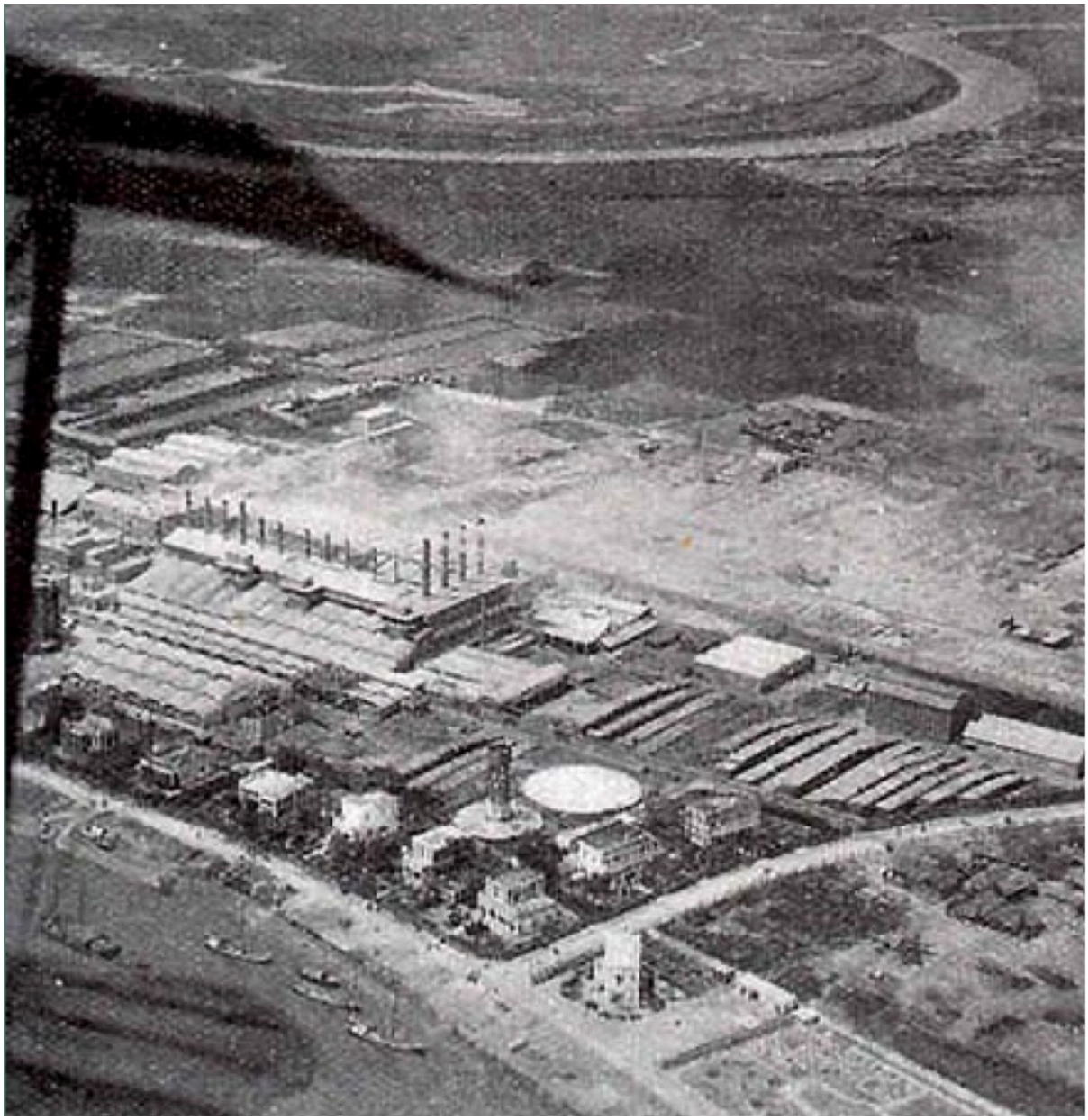

La visite faite à la chambre de commerce de Haïphong
par les cinquante officiers vietnamiens de l'Ecole de formation tactique [32]
(*L'Entente*, 18 septembre 1952)

Conférence de M. de Gasperis, directeur de la SACRIC, secrétaire de la chambre :

……

La proximité de ces gisements charbonniers a permis l'installation à Haïphong d'usines dont la plus importante est celle de la Société des Ciments d'Indochine, dont la capacité de production, avec 400.000 t., était, avant guerre, la plus importante du monde. Ceci est à retenir, car la ville de Haïphong, construite dans un but utilitaire, ne présente pas de face. Elle n'a pas la physionomie souriante et accueillante de la cité-jardins qu'est Saïgon, par exemple. C'est une ville-usine qui se parvient pas à prendre un aspect engageant malgré les efforts constants de la municipalité.

Il faut que l'on sache cependant qu'elle recèle des trésors qui compteront puissamment un jour dans la balance économique du Vietnam. Vous admirerez cet après-midi les 5 fours rotatifs de 103 m³ qui, lorsqu'ils furent installés, étaient à l'extrême avant-garde de la technique de la fabrication du ciment.

Il est nécessaire que l'on sache que cette usine, je le répète, a été, pendant une période, la plus importante du monde. Elle a conservé encore une position fort honorable puisqu'elle prend place parmi les 10 plus forts centres de production de liens hydrauliques de la Métropole et de l'Union française.

Mais, là aussi, la guerre a passé, et de graves destructions ont réduit sa capacité de production. Après deux années d'arrêt, l'usine fut mise en route péniblement en 1946 malgré les difficultés de recrutement de la main-d'œuvre spécialisée et des difficultés d'approvisionnement. Les cimenteries de Haïphong ont produit :

35.000 t. en 1946

[32] Dirigée par le colonel Vanuxem.

30.000 t. en 1947
100.000 t. en 1948
Plus de 150.000 t. en 1949 et 1950
212.000 t. en 1951

C'est de ces usines que sont parties les lignes de forteresses en béton construites par le maréchal de Lattre.

Avant guerre, les cimenteries alimentaient tous les marchés d'Extrême-Orient, de Hongkong à Singapore, des Indes Néerlandaises aux Philippines. C'est grâce à la qualité des matières premières, et plus spécialement du calcaire que le massif du Dông-triêu lui fournit en quantité inépuisable, que les cimenteries produisent un ciment de qualité exceptionnelle qui ne peut être concurrencé par aucune autre production. Le jour où les approvisionnements redeviendront normaux, ou la qualité de la main-d'œuvre sera assurée, et lorsqu'un programme d'exportation pourra lui permettre de vendre à des prix concurrençant les ciments australiens, japonais et même russes, les Ciments d'Indochine conquerront à nouveau tous les marchés du Sud-est asiatique.

DOMMAGES DE GUERRE
DÉCISION n° 8-40 du 8 janvier 1933 portant désignation des services d'études habilités à intervenir pour le compte des sinistrés dans la reconstitution des biens endommagés par faits de guerre.
(*Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine*, 22 janvier 1953)

Noms des sociétés	Adresses	Noms et compétences des chefs des bureaux d'études
Société des ciments Portland artificiels d'Indochine à Haïphong et sa filiale, la Société des chaux hydrauliques du Lang-Tho à Hue	Haïphong	M. Richard est agréé comme chef du service d'études jusqu'au 31 mai 1950 (régularisation d'un agrément provisoire). M. Morilleau, son remplaçant, est agréé du 1er juin 1950 au 31 mai 1951 ; M. Durand-Chastel, son remplaçant, est.agréé à compter du 1er juin 1951, avec les spécialités A-C1-C2-D1-F-G3-G5.

Annuaire Desfossés 1953, p. 1587 :

Administrateurs : MM. Pierre Fournier, pdt ; Ch. Candlot et M. ferrant, membres du comité de direction ; F. de Flers, J. Marchegay, B. de Neufville, F. Pila.

Commissaires des comptes : Cruchon-Dupeyrat et Bigot.

Analyse par groupes de cotation des principales valeurs inscrites à la Bourse de Paris
CARRIÈRES-CIMENTS
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 février 1953)

Le domaine industriel des CIMENTS DE L'INDOCHINE est situé à Haïphong (Nord-Vietnam). Équipées de cinq grands fours rotatifs, les usines peuvent fournir une production annuelle de 400.000 tonnes. L'alimentation en calcaire provient de l'île des Deux-Songs et des alluvions du fleuve Cua-Cam ; le charbon qui alimente la centrale thermique de 15.000 kWh. est fourni par les bassins miniers du Tonkin. Capital : 427.500.000 francs en 171.000 actions de 2.500 francs. Bénéfices en 1951 :

112.164.225 fr. c. 30.396.943. Dividende net : 270 fr. c. 136 Ventes de ciments en 1952 : 220.963 tonnes contre 210.598.

Dernier cours : 3.700.

CIMENTS DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mars 1954)

Les ventes de ciment en 1953 ont atteint 286.000 tonnes (220.000 en 1952).

À l'assemblée générale du 6 mai prochain, le conseil proposera un dividende net de 451 francs par action, contre 350 francs pour l'exercice 1952.

CIMENTS DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 avril 1954)

Bénéfice de 1953 : 487.973.429 fr. c. 168.237.230 fr. en 1952.

L'augmentation du bénéfice provient, pour la plus large part, de l'incorporation aux bénéfices des sommes précédemment mises à la provision pour fonds de renouvellement qui, depuis le 1er janvier 1953, ne jouissent plus d'exonération fiscale et sont ajoutées aux bénéfices pour l'assiette des impôts vietnamiens.

Rappelons que le conseil proposera un dividende net de 451 fr. par action contre 350.

Au bilan, les valeurs réalisables sont inscrites pour 1.072.818.306 fr. contre 1.029.271.885, les valeurs disponibles pour 293.617.489 fr. contre 158.386.312 et les valeurs d'exploitation pour 851.590.086 fr. c. 914.353.066. En regard, les dettes à court terme figurent pour 409.733.967 fr. contre 355.638.950.

Un nouveau poste « réserve spéciale » apparaît au bilan pour 89 millions 989.670 fr. Fonds de renouvellement. 711.931.168 fr. c. 848.875.738. Provisions, 166.883.472 francs contre 301.776.604.

CIMENTS DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 9 octobre 1954)

La production de ciment pour les neuf mois écoulés de 1954 s'est élevée à 185.000 tonnes contre 207.000 tonnes pour la période correspondante de l'année dernière.

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 janvier 1955)

Les ventes de ciment en 1954 ont porté sur 252.000 tonnes contre 287-000 en 1953.

L'activité de la Société, dont le domaine est situé dans la région de Haïphong, se poursuit normalement ; 26.000 t. de ciment ont été produites en décembre.

L'ACCORD FRANCO-VIETNAMIEN
SUR LES CHARBONNAGES DU TONKIN
par Jean AGEORGES.
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 avril 1955)

Et la cimenterie de Haïphong ?

La satisfaction manifestée tant du côté français que du côté vietnamien, à la suite de la signature du protocole du 8 avril, n'est toutefois pas aussi vive que certains l'avaient espéré. En effet, le problème de la vaste cimenterie française de Haïphong n'est toujours pas réglé. On pensait, dans certains milieux, que le règlement du problème des charbonnages entraînerait, ou du moins faciliterait, celui de la cimenterie.

Les pourparlers à ce sujet ont bien été engagés mais, depuis quelque temps, des difficultés ont surgi, et si les négociations ne sont pas rompues mais simplement au point mort, il n'en reste pas moins vrai que les fours de la cimenterie sont arrêtés depuis quelques jours et qu'un délai minimum de trois mois sera, selon les experts, nécessaire pour les remettre éventuellement en marche.

Échec des pourparlers concernant la cimenterie de Haïphong
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 août 1955)

Les pourparlers engagés depuis plusieurs mois à Hanoï en vue du rachat par les autorités nord-vietnamiennes de l'importante cimenterie française de Haïphong, ont pratiquement échoué, apprend-on de bonne source.

La solution envisagée était celle du rachat semblable, dans ses grandes lignes, à celle utilisée lors de la conclusion de l'accord concernant les charbonnages du Tonkin. Les rares techniciens français de celle-ci, demeurés à Haïphong, vont regagner la France incessamment.

CIMENTS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 septembre 1955)

À l'assemblée du 30 septembre, le conseil proposera de répartir pour l'exercice 1954 un dividende de 550 francs brut par action, soit net 451 fr., identique à celui de l'exercice précédent.

CIMENTS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 octobre 1955)

La production de ciment pour les neuf mois écoulés de 1954 s'est élevée à 185.000 tonnes contre 207.000 tonnes pour la période correspondante de l'année dernière.

CIMENTS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 novembre 1955)

Une assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le 1er décembre, aura à statuer sur l'apport, à titre de fusion, à la Banque de l'Indochine, de l'ensemble du patrimoine social, et sur la dissolution de la société.

En rémunération de cet apport, les actionnaires recevraient une action Banque de l'Indochine jouissance 1er janvier 1955, en échange de quatre actions Ciments de l'Indochine, et pour tenir compte de l'incertitude présente quant à la valeur du patrimoine situé au Nord-Vietnam, il leur serait remis, en outre, des bons de droit à répartition, sans valeur nominale, donnant droit à une fraction des rentrées éventuelles à provenir de la réalisation des avoirs situés au Nord-Vietnam ou indemnités afférentes à ces avoirs.

ABSORPTION PAR LA BANQUE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 1er décembre 1955)

Messieurs les actionnaires de
LA SOCIETE DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 décembre 1955)

sont invités à la présentation du film-cinéma « Hier-Demain » (Indochine-Madagascar) qui sera faite le jeudi 8 décembre prochain à la Maison des Centraux. 8, rue Jean-Goujon. Paris (8e), de 16 h. 45 à 19 heures par M. Candlot, administrateur de la Société.

CIMENTS DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 décembre 1955)

L'assemblée extraordinaire du 19 décembre a approuvé la fusion avec la Banque de l'Indochine. Lors de la discussion, le président, M. Pierre Fournier, en réponse à un actionnaire qui avait montré la préoccupation des porteurs de voir défendus et sauvegardés les biens que la société possède encore dans le Nord-Vietnam, a déclaré notamment :

« Je comprends parfaitement les sentiments que vous exprimez. Ils ne peuvent être que partagés par tous les actionnaires de notre société et ils ne peuvent être que ceux de tous les Français.

Nous nous sommes trouvés en quelque sorte en première ligne, exposés plus que tous autres et éprouvés par les sacrifices que nous a imposés l'abandon du Tonkin. Mais les pertes que nous avons subies là-bas sont, à l'heure actuelle, ressenties par toute l'économie française. Il ne s'agit pas seulement de pertes en argent : il s'agit de la perte d'une activité commerciale, car cet abandon du Tonkin est inéluctablement suivi par la fermeture totale de ce marché aux marchandises françaises. C'est donc incontestablement l'abandon d'une activité considérable qui est, dès maintenant, réalisé. J'espère, mais je l'espère seulement, que cet abandon ne s'étendra pas au reste du pays.

Vous m'avez tout à l'heure reproché, très discrètement d'ailleurs, de n'être pas intervenu. Je m'excuse de vous dire que nous sommes, depuis un an, intervenus à de

très nombreuses reprises, par écrit et par des démarches personnelles auprès du gouvernement. Je pense avec vous qu'un groupement qui s'instituerait maintenant pour la défense de l'épargne française en Indochine aurait de plus grandes chances d'être entendu que votre conseil d'administration. Il aurait plus de facilités pour porter cette question devant l'opinion publique ; car je ne crois pas que des démarches limitées à des interventions auprès du gouvernement obtiennent des résultats beaucoup plus substantiels que ceux que nous avons obtenus.

Dans ces conditions, je crois que nous pourrions d'abord constituer cette association de porteurs de bons qui aura pour mission de défendre vos droits sur notre actif dans le Nord-Vietnam et qui y ont subi les mêmes spoliations que nous-mêmes. C'est par un tel groupement que pourrait le mieux s'exercer une action destinée à agir beaucoup plus auprès de l'opinion publique et parlementaire qu'auprès des services officiels et des ministres, vis-à-vis desquels je ne pense pas, je le répète, que vous ayez plus de succès que nous.

Voici donc ce que je vous propose. Vous allez avoir tout à l'heure à désigner des représentants constituant le comité de l'Association des propriétaires de bons de droit à répartition. Je me suis abstenu de vous suggérer des noms, vous laissant le soin de les choisir vous-mêmes. Puisque vous êtes intervenus, vous pourriez prendre deux des trois postes à pourvoir, ce qui vous mettrait à même de suivre une politique pour laquelle je vous fais pleine confiance. Pour le troisième poste vous pourriez, si vous êtes d'accord avec moi, désigner l'un de nos administrateurs, M. Candlot, qui a été chargé déjà de négociations avec les dirigeants du Nord-Vietnam, qui les connaît, qui est allé chaque année en Indochine pour essayer d'y défendre vos intérêts et qui pourrait vous apporter, non seulement son dévouement, mais sa compétence technique et son expérience. »

L'assemblée a désigné comme représentants de l'Association des propriétaires de bons de répartition MM. Roger Thion de la Chaume, Pierre Lignac et Charles Candlot.

Le rapport précise que la Société des Ciments fait apport de la totalité de son actif et de son passif à la Banque d'Indochine, sous la forme d'une fusion entre les deux sociétés. Figureront notamment dans cet apport les actifs situés dans le Nord-Vietnam, y compris tous droits éventuels à indemnités de dommages de guerre, de dépossession ou autres, afférents à ces actifs. Toutefois leur inscription figurera seulement pour mémoire étant donné l'impossibilité matérielle de procéder actuellement à une évaluation quelconque.

Les actionnaires de la Société des Ciments recevront, en rémunération de cet apport : d'une part, une action Banque de l'Indochine pour quatre action Ciments ; ces actions prendront jouissance du 1er janvier 1955 et seront, en tous points, assimilées aux actions antérieurement émises par la Banque de l'Indochine ; d'autre part, des bons de droits de répartition, créés par la Banque de l'Indochine et assurant à chaque actionnaire, au prorata du nombre d'actions qu'il possède, une vocation à recevoir une part dans les rentrées éventuelles provenant de la réalisation des actifs situés dans le Nord-Vietnam ou des indemnités de toute nature afférentes auxdits actifs, qui seraient encaissées par la Banque de l'Indochine, déduction faite de tout passif éventuel, de tous impôts, frais, charges, etc., éventuellement à acquitter cette dernière pour la gestion, la ou la distribution de ces sommes ainsi avancées par la Banque de l'Indochine portant intérêt au taux légal en matière commerciale.

Cette solution assure ainsi l'échange des actions contre des actions de la Banque de l'Indochine suivant une proportion qui a été calculée par un expert indépendant des deux sociétés ; cette proportion tient compte de tous les éléments qui permettent de déterminer la valeur véritable de ces actions, notamment de l'actif réel de chaque société, de son rendement et du cours en Bourse de ses titres ; il s'y ajoute la possibilité

d'une participation dans les réalisations de l'actif de la Société, situé au Nord-Vietnam, sans laisser encourir de ce chef, en toutes circonstances, quelque risque que ce soit .

Société des ciments Portland artificiels de l'Indochine
[Desfossés 1956/1577]

Fournier (Pierre), 174 (Crédit national), 203 (Cie algérienne de crédit et de bq), 368 (Danube-Save Adriatique), 474 (Suez), 514 (pdg Sté nat. d'invest.), 520 (pdg Parisienne de placement et de gestion), 900 (Tréfileries et laminoirs du Havre), 966 (Cadoux), 1405 (Rhône-Poulenc), 1448 (pdg Ruggieri), 1577 (pdt Ciments Portland artificiels de l'Indochine), 1749 (Cie algérienne), 2108 (Sucr. et raff. d'Égypte).

Candlot (Charles)(1884-1962)(Fils d'Édouard Candlot, spécialiste des ciments. Ing. ECP), 1577 (Ciments Portland de l'Indoch.).

Ferrant (Maurice)(ép. Dlle Decourtive)][pdt des Amis du château de Maisons-Laffitte][probablement fils de Raymond Ferrant, adm. dél. des Charbonnages du Tonkin, adm. des Cim. de l'Indoch., des Chaux hydrauliques de Lang-Tho et des Chaux, ciments et matx de construc. du Maroc], 1577 (Ciments Portland de l'Indoch.).

Marchegay (Jacques)[Fils de Gustave, architecte de la ville de Paris, qui avait un grand-père commun avec le député et pdt des Cimenteries de l'Indochine Louis Marchegay], arch. Ville Paris. Ép. Élaine Liotard-Vogt. Carr. : Cté central des armateurs de F.), 138 (Bq transatl.), 170 (censeur CIC), 1577 (Ciments Portland artificiels de l'Indochine), 1857 (Sté nationale du Cameroun), 1950 (Vignobles de Zayana).

Neufville (Baudoin de)[ép. Yvonne Marchegay], 1577 (Ciments Portland artificiels de l'Indochine).

Pila (Fernand)(Lyon)(fils aîné d'Ulysse), 1577 (Cim. Indoch.), 1729 (CAA).

Liquidateurs : MM. Maurice Ferrant et Paul Thomann.

Cruchon-Dupeyrat (V.)(comm. cptes), 172 (Crédit foncier colonial), 434 (STEMI), 567 (comm. cptes Commerciale et Indus. de Bourgogne), 667 (Molybdène), 870 (comm. cpres HF Chiers), 899 (Laminoirs à froid de Thionville), 900 (TLH), 911 (Cie indus. et comm. des tubes), 1113 (comm. cptes suppl. SEV), 1230 (Philips éclairage et radio), 1265 (Sadir-Carpentier), 1309 (TRT), 1439 (Phosphates Océanie), 1577 (comm. cptes Ciments Indoch.), 1912 (Cinzano), 1964 (Perrier), 2126 (Au Bon Marché), 2131 (Palais de la nouveauté).

Bigot (P.), 1577 (comm. cptes Ciments Indoch.), 1950 (comm. cptes Vignobles de Zayana), 1961 (comm. cptes Ét. thermal Bagnoles-de-l'Orne), 2096 (adm. Fermière des Laitiers réunis).

SIÈGE SOCIAL : Paris, rue de Stockholm, 1. Tél. . LAB. 84-11. Siège d'exploitation :. Haïphong.

CONSTITUTION : Sociétè anonyme française, constituée le 10 1899, pour une durée prorogée jusqu'en 1999.

OBJET : La fabrication et la vente des chaux, ciments et tous travaux de béton et ciment armé. Usines à Haïphong.

PARTICIPATION : Chaux hydrauliques.du Lang-Tho.

CAPITAL SOCIAL : 427.500.000 fr., divisé en 171.000 act. de 2.500 fr. À l'origine, 1.500.000 fr. élevé progressivement jusqu'à 24 millions en 1930. En 1938, porté à 24.260.000 fr. par incorporation de réserves et création de 102.000 actions dont 48.000 ont été réparties aux actionnaires (une nouvelle pour cinq anciennes) et 54.000 échangées contre les anciennes parts, qui ne sont ainsi trouvées annulées (3 actions nouvelles pour 2 dixièmes de parts). En 1939. porté à 42.750.000 fr. par une nouvelle incorporation de réserves (une action gratuite pour quatre anciennes). Porté en 1948 à 114 millions par l'émission à 195 fr. de 712.500 actions nouvelles de 100 fr. (5 nouvelles pour 3 anciennes). Porté en 194S à 342 millions par l'émission à 1.100 fr. de 228.000 actions de 1.000 fr. (1 nouvelle de 1.000 fr. pour 5 anciennes de 100 fr.) les actions anciennes ont été groupées en titres de 1.000 fr. Porté en 1950 à 427.500.000 fr. par élévation du nominal de 1.000 à 1.250 fr. Regroupement en actions de 2.500 fr. depuis le 2 janvier 1951.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Le reliquat : 90 % aux actions, 10 % au conseil.

SERVICE FINANCIER : Service des titres au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris.

PAIEMENT DES COUPONS : Crédit industriel et commercial et Banque de l'Indochine.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés» actions 26. - Notice SEP : CA 12.

COUPONS NETS AU PORTEUR : nº 71 (23 juillet 1951), 68 fr. (action de 1.250 fr.) et 136 fr. (action de 2.500 fr.) ; 72 (3 juin 1952), 135 fr. (actions de 1.250 fr.) et 270 fr. (actions de 2.500 fr.) ; 73 (28 juillet 1953), 350 fr. (action de 2.500 fr. ; 74 (13 mai 1954), 451 fr. ; 75 (7 octobre 1955, 451 fr.

NOTA. ~ L'assemblée extraordinaire du 19 décembre 1955 a décidé la fusion de la Société avec la Banque de l'Indochine moyennant attribution de 28.000 actions de 5.000 fr. de la société absorbante réparties aux actionnaires des Ciments P.A. de l'Indochine, à raison de 1 action Banque de l'Indochine pour 4 actions Ciments P.A. de l'Indochine plus 112.000 bons de droit à. répartition, sans valeur nominale (1 bon par action C.P.A. de l'Indochine) donnant droit chacun à 1.171.000e des rentrées éventuelles provenant de la réalisation des actifs situés dans le Nord-Vietnam.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Divid. et tantièmes
1945	- 17.348	—
1946	- 721	—
1947	26.210	—
1948	31.194	25.525
1949	99.261	34.793
1950	30.397	28.661
1951	112.164	59.711
1952	168.237	78.247
1953	487.973	101.650
1954	575.736	101.650
1955 (30-9)	—	—

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	2.940	2.695	2.450	2.205	1.960
Autres valeurs immobilisées	178	202	25.2Z2	25.219	25.895
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	532.437	801.293	914.353	851.590	841.299
Débiteurs	1.009.008	728.000	688.591	732.584	344.151
Titres de placement	—	499 660	537.276	454.323	1.469.009
Disponible	183.049	177.855	158.386	293.617	136.081
	1.727.612	2.209.705	2.306.278	2.359.538	2.838.395
PASSIF					
Capital	427.500	427.500	427.500	427.500	427.500
Réserves	11.148	12.883	42.750	132.740	519.063
Fonds de renouvellement e	589.700	908.950	1.150.652	878.815	785.868
Dette à court terme	668.865	748.208	517.139	432.510	530.228
Bénéfices	30.897	112.164	168.237	487.973	575.736
	1.727.612	2.209.705	2.306.278	2.359.538	2.838.395

1956 : ouverture d'une cimenterie à Amboanio, près de Majunga (Madagascar)

L. B. F. 17

R. C. SEINE 73-123

BANQUE DE L'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 2.140.000.000 DE FRANCS

DIVISÉ EN 428.000 ACTIONS DE 5.000 FRS CHACUNE

Statuts déposés chez Me THIBIERGE, notaire à Paris

Siège Social : 96, Boulevard HAUSSMANN - PARIS

Certificat nº B 002506

Nombre de bons de droit à répartition 24 / 171.000es

CERTIFICAT DE BONS DE DROIT A RÉPARTITION

BANQUE ERNEST ASCH ET COMPAGNIE
SOCIETE EN NOM COLLECTIF 48 RUE DU VIEUX
MARCHE AUX VINS STRASBOURG BAS RHIN

aura droit à 24 cent-soixante-et-onze-millièmes du produit net à provenir de la réalisation des actifs situés dans le Nord-Vietnam, ayant appartenu, antérieurement à leur fusion, à la

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE

ainsi que du recouvrement éventuel des indemnités afférentes à ces actifs, le tout dans les conditions indiquées ci-dessous.

Le présent titre est cessible suivant les modes de l'article 1690 du Code Civil.

DOSSIER Nº E • C • 80499 • • 80168 00023

PARIS, LE 15 MAI 1956

UN ADMINISTRATEUR

UN ADMINISTRATEUR (OU PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

Extrait de l'Acte d'apport conclu entre la BANQUE DE L'INDOCHINE et la SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE et approuvé par les Assemblées Générales Extraordinaires de la BANQUE DE L'INDOCHINE des 29 Novembre et 23 Décembre 1955 et par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE du 19 Décembre 1955.

APPORT — FUSION

M. FOURNIER ès qualité en vue de l'absorption de la Société des Ciments Portland Artificiels de l'Indochine par la Banque de l'Indochine,

Apporte en obligeant la Société qu'il représente, aux garanties ordinaires et de droit et sous la condition suspensive ci-après exprimée,

A la Banque de l'Indochine, ce qui est accepté sous la même condition suspensive par M. MINOST ès qualité,

La totalité de l'actif immobilier et mobilier de la Société des Ciments Portland Artificiels de l'Indochine, sans exception ni réserve, tel que cet actif existait au 1er octobre 1955, date du dernier inventaire établi par elle; lequel actif apporté comprend les biens et droits suivants :

§ 1er

Actif se trouvant en France et au Sud-Vietnam (Désignation des Biens)

§ 2e

Actif se trouvant au Nord-Vietnam

Les immeubles, matériel, outillage et objets mobiliers possédés par ladite Société dans le Nord-Vietnam, immeubles qu'elle a dû évacuer, ainsi qu'il est expliqué ci-dessus, ainsi que les droits de ladite société à tous dommages de guerre et à toutes indemnités provenant de sa dépossession, savoir : . .

(Désignation des Biens.)

PRIX ET CHARGES DE L'APPORT

Le présent apport-fusion est consenti et accepté moyennant :

3e Et l'attribution à la Société des Ciments Portland Artificiels de l'Indochine :

b) Et en représentation des biens ci-dessus désignés sous le paragraphe deuxième, de 112.000 bons de droit à répartition, sans valeur nominale, à créer par la Banque de l'Indochine et qui seront remis aux actionnaires de la société absorbée autres que la Banque de l'Indochine, à raison d'un Bon pour une Action de la Société des Ciments Portland Artificiels de l'Indochine; lesquels bons donneront droit chacun à un cent soixante et onze millième (1/171.000) des rentrées éventuelles provenant de la réalisation des actifs énoncés au paragraphe deuxième situés dans le Nord-Vietnam et des indemnités de toutes natures afférentes aux-dits actifs, déduction faite toutefois de tous impôts éventuels ainsi que de tous frais, charges et dépenses afférents directement ou indirectement à la gestion, à la réalisation et à la distribution de ces mêmes actifs, déduction faite encore des intérêts calculés au taux légal en matière commerciale de toutes sommes que la Banque de l'Indochine aurait avancées sur ces frais, charges et dépenses, et déduction faite enfin de tout passif qui viendrait à se révéler par la suite et qui serait afférent directement ou indirectement aux biens ci-dessus désignés dans le paragraphe deuxième alors même que le fait générateur dudit passif serait antérieur à la fusion.

Il est toutefois convenu qu'au cas où les sommes décaissées par la Banque de l'Indochine seraient supérieures aux sommes encaissées, ladite Banque en supporterait seule la différence et ne pourrait rien réclamer de ce chef aux actionnaires de la Société absorbée.

Les 112.000 bons dont s'agit seront obligatoirement nominatifs.....

Les titulaires de ces bons feront partie de plein droit de l'association dont les statuts seront établis par la Banque de l'Indochine.

Coll. Olivier Galand

BANQUE DE L'INDOCHINE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL SOCIAL : 2.140.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 478.000 ACT IONS DE 5.000 FRS CHACUNE
Statuts déposés chez Me THIBIERGE, notaire à Paris
Siège social : 96, boulevard HAUSSMANN - PARIS

Certificat nº B 002506
Nombre de bons de droit à répartition 24/171.000e

CERTIFICAT DE BONS DE DROIT À RÉPARTITION
Banque Ernest Asch et Compagnie,
société en nom collectif
48, rue du Vieux-Marché-aux-Vins, Strasbourg (Bas-Rhin)
aura droit à 24 cent-soixante-et-onze millièmes du produit net à provenir de la réalisation des actifs situés dans le Nord-Viêtnam, ayant appartenu, antérieurement à leur fusion, à la

ainsi que du recouvrement éventuel des indemnités affectées à ces actifs, le tout dans des conditions indiquées ci-dessous.

……

MADAGASCAR CIMENTS
(Société en formation)
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1957)

Monsieur Ch. Candlot, ex-administrateur, directeur général de la Société des Ciments de l'Indochine — disparue à la suite des événements de 1954 — a l'honneur d'inviter les personnes qui ont été actionnaires de cette société et celles qui s'intéressent aux questions d'outre-mer, à la conférence avec projections-ciné qu'il fera le vendredi 20 décembre 1957, 17 heures, à la Maison des Centraux, 8, rue Jean-Goujon, Paris (8e), sur le sujet suivant : Formation de la Société « MADAGASCAR CIMENTS » — son intérêt — son programme — son avenir.

L. B. F. 17

R. C. SEINE 73-123

BANQUE DE L'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 2.140.000.000 DE FRANCS

DIVISÉ EN 428.000 ACTIONS DE 5.000 FRS CHACUNE

Statuts déposés chez Me THIBIERGE, notaire à Paris

Siège Social : 96, Boulevard HAUSSMANN - PARIS

CAPITAL : F 367.125.000
Divisé en 3.671.200 actions de F 100

Certificat n° B 5152

Nombre de bons de droit à répartition 4 171.000es

CERTIFICAT DE BONS DE DROIT A RÉPARTITION

Madame veuve PAPILLON Alexandre, née KAINTZI Lambrini, Georgina - Hameau de Chassagne - Commune de TERNAY (Isère)

aura droit à 4 cent-soixante-et-onze-millièmes du produit net à provenir de la réalisation des actifs situés dans le Nord-Vietnam, ayant appartenu, antérieurement à leur fusion, à la

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE

ainsi que du recouvrement éventuel des indemnités afférentes à ces actifs, le tout dans les conditions indiquées ci-dessous.

53651 Le présent titre est cessible suivant les modes de l'article 1690 du Code Civil.

DOSSIER N° 508

PARIS, LE 8 AOUT 1969

UN ADMINISTRATEUR

UN ADMINISTRATEUR
(OU PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION)

Extrait de l'Acte d'apport conclu entre la BANQUE DE L'INDOCHINE et la SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE et approuvé par les Assemblées Générales Extraordinaires de la BANQUE DE L'INDOCHINE des 29 Novembre et 23 Décembre 1955 et par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE du 19 Décembre 1955.

APPORT — FUSION

M. FOURNIER ès qualité en vue de l'absorption de la Société des Ciments Portland Artificiels de l'Indochine par la Banque de l'Indochine,

Apporte en obligeant la Société qu'il représente, aux garanties ordinaires et de droit et sous la condition suspensive ci-après exprimée,

A la Banque de l'Indochine, ce qui est accepté sous la même condition suspensive par M. MINOST ès qualité,

La totalité de l'actif immobilier et mobilier de la Société des Ciments Portland Artificiels de l'Indochine, sans exception ni réserve, tel que cet actif existait au 1er octobre 1955, date du dernier inventaire établi par elle; lequel actif apporté comprend les biens et droits suivants :

§ 1er

Actif se trouvant en France et au Sud-Vietnam
(Désignation des Biens)

§ 2e

Actif se trouvant au Nord-Vietnam

Les immeubles, matériel, outillage et objets mobiliers possédés par ladite Société dans le Nord-Vietnam, immeubles qu'elle a dû évacuer, ainsi qu'il est expliqué ci-dessus ainsi que les droits de ladite société à tous dommages de guerre et à toutes indemnités provenant de sa dépossession, savoir . . .

(Désignation des Biens.)

PRIX ET CHARGES DE L'APPORT

Le présent apport-fusion est consenti et accepté moyennant :

3° Et l'attribution à la Société des Ciments Portland Artificiels de l'Indochine :

b) Et en représentation des biens ci-dessus désignés sous le paragraphe deuxième, de 112.000 bons de droit à répartition, sans valeur nominale, à créer par la Banque de l'Indochine et qui seront remis aux actionnaires de la société absorbée autres que la Banque de l'Indochine, à raison d'un Bon pour une Action de la Société des Ciments Portland Artificiels de l'Indochine; lesquels bons donneront droit chacun à un cent soixante et onze millième (1/171.000) des rentrées éventuelles provenant de la réalisation des actifs énoncés au paragraphe deuxième situés dans le Nord-Vietnam et des indemnités de toutes natures afférentes aux dits actifs, déduction faite toutefois de tous impôts éventuels ainsi que de tous frais, charges et dépenses afférents directement ou indirectement à la gestion, à la réalisation et à la distribution de ces mêmes actifs, déduction faite encore des intérêts calculés au taux légal en matière commerciale de toutes sommes que la Banque de l'Indochine aurait avancées sur ces frais, charges et dépenses, et déduction faite enfin de tout passif qui viendrait à se révéler par la suite et qui serait afférent directement ou indirectement aux biens ci-dessus désignés dans le paragraphe deuxième alors même que le fait générateur dudit passif serait antérieur à la fusion.

Il est toutefois convenu qu'au cas où les sommes décaissées par la Banque de l'Indochine seraient supérieures aux sommes encaissées, ladite Banque en supporterait seule la différence et ne pourrait rien réclamer de ce chef aux actionnaires de la Société absorbée.

Les 112.000 bons dont s'agit seront obligatoirement nominatifs.....

Les titulaires de ces bons feront partie de plein droit de l'association dont les statuts seront établis par la Banque de l'Indochine.

Coll. Olivier Galand
BANQUE DE L'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL SOCIA. : 2.140.000 DE FRANCS
DIVISÉ EN 478.000 ACT IONS DE 5.000 FRS CHACUNE
Statuts déposés chez Me THIBIERGE, notaire à Paris
Siège social : 96, boulevard HAUSSMANN - PARIS

CAPITAL : F 367.125.000
divisé en 3.671.250 actions de F 100

Certificat no B 5152
Nombre de bons de droit à répartition 4/171.000e

CERTIFICAT DE BONS DE DROIT À RÉPARTITION

Madame veuve PAPILLON Alexandre, née KAINTTZI Lambrini, Georgina,
hameau de Chassagne, commune de Ternay (Isère)

aura droit à quatre cent-soixante-et-onze millièmes du produit net à provenir de la réalisation des actifs situés dans le Nord-Viêtnam, ayant appartenu, antérieurement à leur fusion, à la

SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE

ainsi que du recouvrement éventuel des indemnités affectées à ces actifs, le tout dans des conditions indiquées ci-dessous.
53651
Le présent titre est cessible suivant les modes de l'article 1690 du Code civil.
DOSSIER no 508

PARIS, LE 8 AOÛT 1969

Un administrateur : François de Flers
Un administrateur (ou par délégation du conseil d'administration) : ?

Extrait de l'acte d'apport conclu entre la BANQUE DE L'INDOCHINE et la SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE et approuvé par les assemblées générales extraordinaires de la BANQUE DE L'INDOCHINE des 29 novembre et 23 décembre 1955 et par l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIÉTÉ DES CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE du 19 décembre 1955.

.....